

DE BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

# Revue

*... Venez de faire à notre  
... titution naissante, de votre  
... cieuse bibliothèque, Compres-*

1<sup>er</sup> 2009



HISTOIRE DU LIVRE ET  
DE LA LECTURE

ART

HISTOIRE

CARTOGRAPHIE

LITTÉRATURE

**REVUE DE BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC**

**COMITÉ SCIENTIFIQUE**

Lise Bissonnette, présidente-directrice générale, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) = Carol Couture, conservateur et directeur général des archives, BAnQ = Claude Fournier, directeur général de la conservation, BAnQ = Yvan Lamonde, professeur titulaire, Département de langue et littérature françaises, Université McGill = Denyse Léger, directrice de la Collection nationale et des services spécialisés, BAnQ = Georges Leroux, professeur associé, Département de philosophie, Université du Québec à Montréal = Benoît Melançon, professeur titulaire et directeur, Département des littératures de langue française, Université de Montréal = Sophie Montreuil, directrice de la recherche et de l'édition, BAnQ

**RÉDACTRICE EN CHEF**

Sophie Montreuil

**ADJOINTE À LA RÉDACTION**

Isabelle Crevier

**COORDONNÉES DE LA RÉDACTION**

*Revue de Bibliothèque et Archives nationales du Québec*  
 Direction de la recherche et de l'édition  
 Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
 2275, rue Holt  
 Montréal (Québec) H2G 3H1  
 Canada  
 514 873-1100  
 ou sans frais au Québec  
 1 800 363-9028, poste 3831  
 revue@banq.qc.ca  
 www.banq.qc.ca/revue@banq

**RÉVISION LINGUISTIQUE ET PRODUCTION**

Direction des communications  
 et des relations publiques, BAnQ

**CONCEPTION GRAPHIQUE**

L'atelier Lineski

**IMPRESSION**

Imprimerie Héon & Nadeau ltée

**COMMANDES ET DISTRIBUTION**

**Commandes :** Boutique de la Grande Bibliothèque, 514 873-1100, poste 3424 ou sans frais au Québec : 1 800 363-9028, poste 3424 ou boutique@banq.qc.ca.

**Prix :** 15 \$ le numéro (taxe et frais d'expédition en sus). Les Amis de BAnQ et les étudiants (sur présentation d'une preuve) bénéficient d'un rabais de 20 %. Une version en format PDF de la revue peut être consultée gratuitement sur le portail de BAnQ au [www.banq.qc.ca/revue@banq](http://www.banq.qc.ca/revue@banq).

**Distribution :** La revue est en vente à la Boutique de la Grande Bibliothèque, au Centre de conservation et dans les neuf centres d'archives de BAnQ. Diffusion en librairie : au Québec, la revue est offerte dans les librairies et les autres points de vente du réseau des Publications du Québec ([www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca](http://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca)).

La revue est aussi offerte dans le catalogue de l'agence EBSCO au [www.ebsco.com](http://www.ebsco.com). Prix en librairie, sur le site des Publications du Québec et dans le catalogue EBSCO : 20 \$ (taxe et frais d'expédition en sus).

**SOUSSION DES ARTICLES**

Les auteurs intéressés à publier dans la revue doivent déposer une proposition d'article en réponse à l'appel à contributions annuel lancé à l'automne par BAnQ. Lorsque leur proposition est retenue, les auteurs bénéficient d'une période de quatre à six mois pour rédiger et déposer leur article complet. Les articles doivent être illustrés par des reproductions de documents tirés des fonds et des collections patrimoniales de BAnQ. Pour de plus amples renseignements au sujet des procédures relatives à la soumission et à l'évaluation d'articles, consultez la section consacrée à la revue sur le portail de BAnQ au [www.banq.qc.ca/revue@banq](http://www.banq.qc.ca/revue@banq) ou communiquez avec la rédaction.

© Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2009  
 Toute reproduction, même partielle, des illustrations ou des articles publiés dans ce numéro est strictement interdite sans l'autorisation écrite de Bibliothèque et Archives nationales du Québec. Les demandes de reproduction ou de traduction doivent être acheminées à la rédaction.

ISSN 1920-0250 (imprimé)  
 ISSN 1920-0269 (en ligne)

Dépôt légal  
 Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2009  
 Bibliothèque et Archives Canada, 2009



## À propos de la revue

La *Revue de Bibliothèque et Archives nationales du Québec* est une publication annuelle vouée à l'avancement des connaissances sur le Québec, sur sa culture et sur son histoire. Elle contribue à la réalisation de la vocation scientifique de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, que l'institution déploie en complément de ses missions d'acquisition, de conservation et de diffusion du patrimoine documentaire québécois (publié, archivistique et filmique).

Pluridisciplinaire, cette revue est ouverte à des approches issues des sciences humaines et sociales ou de toute autre discipline pertinente. Elle accueille en ses pages des articles d'érudition qui s'inscrivent dans l'un ou l'autre des deux créneaux privilégiés par l'institution, soit des recherches exploitant des corpus tirés des fonds et des collections patrimoniales de Bibliothèque et Archives nationales du Québec ou des études portant sur des sujets liés aux missions de l'institution.

4

Mot de présentation de la présidente-directrice générale de Bibliothèque et Archives nationales du Québec

*Lise Bissonnette*

HISTOIRE DU LIVRE  
ET DE LA LECTURE

6

De l'Institut littéraire au Séminaire de Rimouski : archéologie d'une bibliothèque, 1855-1892

*Claude La Charité*

20

Aptitude à signer et usage de la signature chez les ouvriers du bâtiment à Montréal, 1700-1750

*Pierre-Édouard Latouche*

ART

32

Henri Beaulac et l'essor de la gravure sur linoléum au Québec

*Stéphanie Danaux*

HISTOIRE

44

Reconstruire Montréal, rebâtir sa fortune

*François Dufaux  
et Sherry Olson*

58

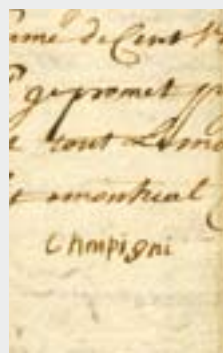
Les richesses d'un patrimoine à (re)découvrir : archives judiciaires et pratiques de l'écrit dans le Québec britannique, 1785-1825

*Jean-Philippe Garneau*

72

Le Foyer coopératif : première cité-jardin coopérative à Chicoutimi

*Barbara Julien*



# Revue

CARTOGRAPHIE

84

Entre la recherche du vrai et l'amour de la patrie : cartographier la Nouvelle-France au XVIII<sup>e</sup> siècle

*Jean-François Palomino*

À LA DÉCOUVERTE  
DES FONDS ET  
DES COLLECTIONS

100

*Ephmera spectacula* : inventaire et analyse des programmes de spectacles du XIX<sup>e</sup> siècle de la Collection patrimoniale de BANQ

*Danielle Léger  
et Isabelle Robitaille*

ARCHIVES ET INÉDITS

114

Les écritures de Paul-Marie Lapointe

*Marilou Sainte-Marie*



118

Résumés français des articles

120

Résumés anglais des articles

122

Notices biographiques des auteurs



# Notre intention savante

*Lise Bissonnette*

Présidente-directrice générale

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Le regretté philosophe Raymond Klibansky (1905-2005), qui avait choisi de s'établir au Québec pour notre privilège après la Seconde Guerre mondiale, s'intéressait avec passion aux bibliothèques, à leur sens et rôle dans l'histoire du savoir, et il nous sembla heureux d'observer la gestation de la nôtre, la Grande Bibliothèque qui prévoit d'ailleurs lui consacrer une exposition reconnaissante<sup>1</sup>.

Sa réflexion a nourri les origines de la *Revue de Bibliothèque et Archives nationales du Québec*, publication scientifique dont nous proposons ici le premier numéro. Le philosophe éprouvait une affection intime pour la célèbre bibliothèque de Warburg, qu'il avait contribué à sauver de la barbarie nazie naissante en la déménageant à Londres en 1933. Il admirait la volonté du fondateur, Aby Warburg, qui ne la voulait pas complète mais choisie et ordonnée de façon à comprendre l'homme à travers les siècles. « C'est donc l'intention du savant qui dirige le bibliothécaire<sup>2</sup> », rappelait-il en opposant ce modèle à celui de la mythique bibliothèque d'Alexandrie, qu'il décodait et réinterprétait aussi avec constance. Rêve d'accumulation phénoménale, la bibliothèque d'Alexandrie, en cherchant à rassembler « tous les savoirs du monde », fondait ses collections sur le principe d'exhaustivité plutôt que sur l'explication, utopie obsessive et si attachante de Warburg.

La majorité des bibliothèques de notre temps se sont inscrites dans les traces de l'Alexandrina et de l'accumulation, même si les plus grandes ont assez rapidement renoncé, au cours du xx<sup>e</sup> siècle, à rassembler entre leurs murs toutes les publications de la planète, travail devenu matériellement impossible. La révolution technologique, en voie de transformer l'espace virtuel en un immense dépôt de l'entièreté des patrimoines, fait aujourd'hui resurgir ce rêve. Le modèle Warburg, bien que toujours admiré, n'inspire plus les institutions documentaires. Celles-ci relèvent d'ailleurs de la volonté de l'État plutôt que du mécène éclairé, et sont portées par des intentions patrimoniales plutôt que philosophiques. Faut-il en conclure pour autant que « l'intention du savant » est désormais étrangère au cœur agissant de la bibliothèque ?

1. Le commissariat de l'exposition, qui se tiendra dans deux ans, a été confié à Georges Leroux, philosophe, essayiste et disciple de Raymond Klibansky.  
2. Entretien avec Raymond Klibansky, « Regagner Athènes à partir d'Alexandrie ? », propos recueillis par Christian Jacob, dans Christian Jacob et François de Polignac (dir.), *Alexandrie III<sup>e</sup> siècle av. J.-C. : tous les savoirs du monde ou le rêve d'universalité des Ptolémées*, Paris, Éditions Autrement, 1992, p. 242.

Si nous n’y prenons garde, ce malheur pourrait advenir. La normalisation universelle des pratiques, le recul progressif du catalogage savant, la régression des contenus culturels au sein des formations documentaires, sont en bonne voie d’installer la bibliothèque parmi les établissements de services, sorte de tertiaire de la vie intellectuelle. En 2002, lors de la création de la « nouvelle » Bibliothèque nationale du Québec (BNQ) – issue de la fusion de la Grande bibliothèque du Québec et de l’ancienne BNQ –, la volonté de créer une Direction de la recherche et de l’édition et de doter l’institution d’une politique scientifique est née de ce constat troublant. Les meilleures publications littéraires et historiques, au Québec, puisaient à plein dans la science et l’érudition de nos bibliothécaires experts, mais il était rarissime que cet apport soit reconnu autrement que par des crédits techniques. Dans le cas des archivistes, lors de la fusion avec les Archives nationales du Québec en 2006, le constat fut le même.

Quitte à troubler un peu l’institution universitaire, nous avons alors décidé de revendiquer une place autonome dans la constellation scientifique, et une collaboration d’égal à égal. Le tout premier colloque littéraire auquel on voulait nous associer nous refusa ce statut, choqué que nous puissions nous concevoir autrement que comme logisticiens accompagnateurs des savants véritables. Nous nous sommes entêtés, nous avons mieux fait connaître nos intentions, imposé des conditions fermes à nos collaborations, créé des bourses de recherche qui ont certes contribué à convaincre les relèves, et nous avons rapidement obtenu l’amitié active que nous recherchions dans des milieux qui sont, d’abord et avant tout, intelligents. Tout n’est pas gagné, mais le virage est entrepris et l’apparition de la *Revue* s’en veut le symbole.

Pour autant, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) ne se prend pas pour une université ou un centre de recherche. À l’instar de la bibliothèque publique devenue l’école libre du temps présent à côté d’un système scolaire aspiré par les exigences du milieu du travail, les sciences que nous explorons le sont dans des sentiers buissonniers, loin du grand

dessein intellectuel d’un Warburg. La *Revue* illustre et illustrera cette position, en accueillant à la fois les chercheurs chevronnés qui travaillent avec nous dans nos fonds littéraires ou historiques les plus connus ou les plus riches, ainsi que les aventuriers que nous pilotons dans des fonds obscurs et inconnus, certains centenaires et d’autres récemment venus au monde. Cette façon d’éditer crée un espace de liberté, parent mais parallèle à la production de l’université contemporaine, où rétrécit sans cesse la marge laissée aux recherches incapables de justifier leur « utilité » au sens plat où l’entendent aujourd’hui les subventionnaires.

La souplesse, vertu originelle de la *Revue de Bibliothèque et Archives nationales du Québec*, s’accompagne néanmoins de toute la rigueur que commande notre intention

« Quitte à troubler un peu l’institution universitaire, nous avons alors décidé de revendiquer une place autonome dans la constellation scientifique, et une collaboration d’égal à égal. »

scientifique. Les arbitrages ont lieu, et sont inspirés de la tradition universitaire, cependant élaguée des manies de jugement et de révision *ad nauseam* qui finissent par intimider ou éloigner les meilleurs esprits. Cette « légèreté » aurait pu répugner aux chercheurs, dont la carrière est jaugée autant à la qualité de leur science qu’à la sévérité de leurs examinateurs, mais ils ont au contraire répondu nombreux à l’appel. Et, conformément à l’esprit de ce nouveau lieu, ils sont issus de BAnQ et des universités, dans une fraternité que nous espérons durable.

BAnQ n’a pas la prétention de créer un nouveau modèle, faite comme elle l’est de strates et d’ajouts qui, au cours du xx<sup>e</sup> siècle, l’ont construite sans trop de fil conducteur. Mais en émergeant d’une décennie de tâches de réorganisation qui l’ont souvent absorbée sans dose de recul pour la réflexion, elle cherche ici à renouer avec le meilleur des idées fondatrices de ses métiers, et à les réinterpréter avec la disponibilité qui a souvent été la marque de notre modeste coin du monde.

Très Estimable Monsieur,

Veillez nous permettre, nous membres de l'Institut Littéraire de Rimouski, de vous présenter nos plus sincères remerciements pour le don si généreux que vous venez de faire à notre institution naissante, de votre précieuse bibliothèque, comprenant près de 500 volumes.

Nous saisissons cette occasion pour vous féliciter de l'honorable choix qu'a fait de votre personne le Comité de l'Exposition du Canada, pour représenter le Canada à l'Exposition Universelle de Paris.

Au moment de vous séparer de nous pour entreprendre ce voyage de longue durée, veuillez croire à la sincérité des vœux  
(que

# De l'Institut littéraire au Séminaire de Rimouski : archéologie d'une bibliothèque, 1855-1892

Claude La Charité

En 2005, l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) a inauguré le Centre Joseph-Charles Taché. Ce laboratoire, rattaché à la Chaire de recherche du Canada en histoire littéraire et spécialisé en patrimoine imprimé, abrite la collection patrimoniale de livres du Grand Séminaire de Rimouski. Cette collection de 11 000 volumes, conservée presque intégralement<sup>1</sup>, résume plus de 100 ans d'histoire du livre et des bibliothèques dans l'est du Québec, depuis la constitution de la toute première bibliothèque publique à Rimouski, celle de l'Institut littéraire fondé en 1855, jusqu'à la création du réseau de l'Université du Québec en 1969.

Grâce à l'inventaire en cours des imprimés anciens conservés au Québec<sup>2</sup>, mené avec le soutien de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, et à la mise au jour de documents inédits conservés notamment au Centre d'archives de Québec, dans les archives de l'UQAR et dans celles de l'Université Laval, nous savons désormais que la collection initiale de l'Institut littéraire de Rimouski, constituée par le don de 500 volumes de la bibliothèque personnelle de l'écrivain Joseph-Charles Taché, a été transférée au Collège de Rimouski en 1867, conformément au souhait du donateur, d'où le nom que porte le laboratoire qui conserve désormais la collection du Grand Séminaire : le Centre Joseph-Charles Taché.

À ce jour, aucune étude n'a porté sur l'histoire de ce fonds patrimonial de livres, unique dans l'est du Québec, sans doute faute de documents, mais aussi d'inventaire systématique des marques de possession des exemplaires de cette collection. Or, ce fonds de livres nous apparaît riche d'enseignements, non pas par son caractère unique, par son ampleur ou par son ancienneté – bien des collections sont à la fois plus importantes et plus anciennes que celle du Grand Séminaire de Rimouski –,

1. À en juger d'après le répertoire des séminaires de l'Église catholique de 1963, le Grand Séminaire de Rimouski disposait à cette date d'une bibliothèque comptant 12 000 volumes. *Seminaria Ecclesiae Catholicae*, p. 1291-1292.

2. L'inventaire des imprimés anciens au Québec (IMAO), réalisé par l'Université du Québec à Rimouski, l'Université du Québec à Trois-Rivières et l'Université Laval en collaboration avec Bibliothèque et Archives nationales du Québec, est soutenu financièrement par la Chaire de recherche du Canada en histoire littéraire et la Chaire de recherche du Canada en rhétorique grâce au Fonds d'infrastructure des Chaires de recherche du Canada de la Fondation canadienne pour l'innovation. Le présent article reflète l'état de l'inventaire à la date de rédaction, en septembre 2008. En plus de cet inventaire en cours de la collection de livres du Grand Séminaire de Rimouski, cette recherche prend en compte le dépouillement des fonds d'archives de Joseph-Charles Taché et des frères Langevin. Pour les archives de Georges Potvin, nous nous appuyons sur les travaux de Romuald-Philippe Sylvain. Comme autres sources annexes, il resterait à dépouiller les archives de Cyprien Tanguay et, si elles existent, celles de James Smith et de François-Magloire Derome.

mais bien par sa nature emblématique, en ce sens qu'il témoigne du lien étroit entre la constitution de collections de livres dans le Québec du XIX<sup>e</sup> siècle et l'émergence d'associations littéraires et d'établissements d'enseignement supérieur. À ce titre, l'histoire de la bibliothèque du Grand Séminaire de Rimouski reflète sans doute celle de bibliothèques comparables dans d'autres villes moyennes du Québec, sièges d'un évêché, d'un collège classique ou d'un séminaire.

Cet article se propose de reconstituer l'archéologie de cette collection de livres de 1855 à 1892, en distinguant les quatre grandes étapes de sa constitution au XIX<sup>e</sup> siècle et en mettant l'accent, à partir des *ex-libris* et des *ex-dono*, sur le rôle déterminant de certains bibliophiles dans l'acquisition des exemplaires, en particulier Joseph-Charles Taché (1820-1894), l'abbé Georges Potvin (1834-1886), l'évêque Jean Langevin (1821-1892), le vicaire général Edmond Langevin (1824-1889), de même que l'écrivain et notaire François-Magloire Derome (1821-1880).

### **Le don initial de Joseph-Charles Taché à l'Institut littéraire de Rimouski (15 avril 1855)**

Les origines de la bibliothèque du Grand Séminaire se confondent avec celles de l'Institut littéraire de Rimouski, fondé au début de l'année 1855, dans la grande période d'effervescence qui voit se multiplier, dans les décennies 1850 et 1860, la création de nombreuses associations un peu partout au Québec et en Nouvelle-Angleterre, soit en tout 27 instituts canadiens et 25 associations littéraires diverses, selon le décompte d'Yvan Lamonde<sup>3</sup>. L'objectif premier de cette association était, à l'instar de l'Institut canadien de Montréal et de celui de Québec, de mettre à la disposition de ses membres des livres et des périodiques pour remédier à l'absence de bibliothèques publiques.

Ce qui constitue en quelque sorte l'acte de naissance de cet Institut est le don de 500 volumes que Joseph-Charles Taché, écrivain, journaliste, médecin et homme politique, fait à ses membres, à la veille de s'embarquer pour l'Europe à titre de représentant du Canada à l'Exposition universelle de Paris (iii. 1). Les 33 membres fondateurs de cet Institut tiennent à souligner l'événement en envoyant au donateur une lettre de remerciement qui se lit comme suit :

*Très estimable Monsieur,*

*Veillez nous permettre, à nous membres de l'Institut littéraire de Rimouski, de vous présenter nos plus sincères remerciements pour le don si généreux que vous venez de faire à notre institution naissante, de votre précieuse bibliothèque, comprenant près de 500 volumes.*

*Nous saisissons cette occasion pour vous féliciter de l'honorable choix qu'a fait de votre personne le comité de l'exposition du Canada pour représenter le Canada à l'exposition universelle de Paris.*

*Au moment de vous séparer de nous pour entreprendre ce voyage de longue durée, veuillez croire à la sincérité des vœux que nous adressons tous au Ciel pour que l'Ange du Seigneur vous conduise sûrement et vous ramène sain et sauf au sein de votre famille et au milieu de vos meilleurs amis, parmi lesquels vous voudrez bien nous compter.*

*Rimouski 15 avril 1855.*

*C. Tanguay, prêtre, L. F. Garon, James Smith, L. H. LeBel, F. A. Martin, Edouard Martin, Sr., J. B. Lepage, Jean Lepage, Nicolas Lévesque, Léon Déroche, Pierre Déroche, G. Garon, Ls. S. Lepage, J. A. Gauvreau, Ovide Caze, Samuel Bouchard, Jos. Parent, Henri Parent, Etienne Pineau, Octave Ouellet, Gaspard Dion, Thomas Pruneau [sic], P. Gauvreau, P. Ls. Gauvreau, Major Côté, F. X. Poulin, M. D., F. Duquet, M. D., Jos. Dompierre, Sifroi Labrie, Jos. Dion, Bernard Duberger, Grégoire Tremblay, P. Chouinard<sup>4</sup>.*



1. Joseph-Charles Taché, vers 1865.  
Photographie : Livernois Artiste  
Photographe. BAnQ, Centre d'archives  
de Québec, fonds J. E. Livernois Ltée  
(P560, S2, D1, P1295). Num.

3. Voir, entre autres, Y. Lamonde, « Inventaire des études et des sources pour l'étude des associations "littéraires" québécoises francophones au XIX<sup>e</sup> siècle (1840-1900) ». L'Institut littéraire de Rimouski n'est pas recensé dans cet inventaire.  
4. « Adresse de l'Institut littéraire de Rimouski à J. C. Taché, écuyer, M. P. P., à son départ pour la France », *Le Journal de Québec*, p. 1. L'original de cette lettre est conservé au Centre d'archives de Québec, fonds Famille Taché (iii. 2). On relève cependant quelques variantes entre l'original manuscrit et la version imprimée. Ainsi, dans le manuscrit, on ne trouve que 27 signatures. Par ailleurs, la version imprimée comporte au moins une erreur manifeste, Thomas Pruneau [sic pour Primeau], charpentier originaire de Québec.

2. Adresse de l'Institut littéraire de Rimouski à Joseph-Charles Taché, 15 avril 1855. BANQ, Centre d'archives de Québec, fonds Famille Taché [P407, S3, G89, feuillets 1 et 2].



Or, cette lettre dont l'original est aujourd'hui conservé au Centre d'archives de Québec de BANQ connaîtra une diffusion au-delà du seul destinataire, puisqu'elle sera publiée dans *Le Journal de Québec, politique, commercial, industriel et littéraire* d'Augustin Côté, avec la réponse de Taché qui inaugure ainsi une quinzaine de comptes rendus épistolaires de sa mission en France, tous adressés à l'Institut littéraire de Rimouski et publiés d'avril à novembre 1855, à un moment particulièrement effervescent dans l'histoire des relations franco-québécoises<sup>5</sup>. Dans sa réponse, le fondateur de l'Institut littéraire profite de l'occasion pour proposer ses services de « passeur de livres », dans le but d'enrichir ce qui est la première bibliothèque publique de Rimouski, encore à l'état embryonnaire :

*Vous avez bien voulu mentionner les quelques volumes de ma bibliothèque; mais cela n'en vaut pas la peine, et ce don n'est que le moindre bien que je veux à cet Institut. Pendant mon séjour à Paris, je vous écrirai chaque semaine. Mes lettres, qui embrasseront les principaux événements de nature à vous intéresser, seront adressées à votre secrétaire. Et je me ferai un devoir d'obtenir en France autant d'ouvrages que je pourrai pour votre bibliothèque, afin que le goût de l'étude se répande de plus en plus<sup>6</sup>.*

Malheureusement, cet Institut littéraire de Rimouski est encore très mal connu et nous ne disposons pas à ce jour d'étude sérieuse sur le sujet<sup>7</sup>. On ignore où se réunissaient ses membres, jusqu'à quand il a été actif ou encore dans quel lieu étaient conservés les volumes offerts par Joseph-Charles Taché. On sait seulement, d'après un article du *Journal de l'instruction publique*, que, comme dans les associations analogues de l'époque, et cela, afin de pallier l'absence d'établissements d'enseignement supérieur, ses membres se réunissaient toutes les semaines « pour discuter ou *lecturer* sur quelque sujet d'histoire, de philosophie, d'industrie en présence d'une assistance toujours nombreuse<sup>8</sup> ». Il est probable toutefois que l'Institut a survécu au départ de Joseph-Charles Taché pour Québec en 1857. Dans un roman inédit, rédigé vers 1867, l'abbé Louis-Édouard Bois évoque la situation de Rimouski au XVIII<sup>e</sup> siècle, en la comparant à celle des années 1860 : « Rimouski ne comptait à cette

5. À ce propos, voir C. La Charité, « Les lettres de Paris adressées par Joseph-Charles Taché à l'Institut littéraire de Rimouski en 1855 ».

6. « Adresse de l'Institut littéraire de Rimouski à J. C. Taché, écuyer, M. P. P., à son départ pour la France », *Le Journal de Québec*, p. 1.

7. Pour une présentation générale qui se veut l'amorce de travaux à venir, voir C. La Charité, « L'Institut littéraire de Rimouski fondé en 1855, un organisme communautaire voué à la diffusion du savoir et de la culture ».

8. Ce passage est cité d'après R.-Ph. Sylvain, « Le Docteur Joseph-Charles Taché ». L'auteur prétend citer un article paru en 1855 dans *Le Journal de l'instruction publique* qui n'a été fondé en réalité qu'en 1857. Le dépouillement des numéros parus la première année n'a pas permis de retrouver l'article en question. Toujours selon cet auteur, *Le Journal de l'instruction publique* évoquerait un don de 700 volumes plutôt que 500.

époque ni hommes de lettres ni gens de profession. Pas d'organisation municipale ni même paroissiale. Rimouski n'était alors encore que la terre de l'original, on y [*sic*] voyait ni le Collège qui fait son orgueil, ni son Institut que préconise au loin un aimable enfant du sol<sup>9</sup>. » Or, il ne fait aucun doute que le romancier fait ici allusion à Taché, enfant du sol puisqu'il est né à Kamouraska, au loin parce qu'il habite depuis 1864 à Ottawa, où il est sous-ministre de l'Agriculture.

Il ne subsiste malheureusement aucun catalogue de la bibliothèque publique de l'Institut littéraire de Rimouski et on ignore ce qu'il est advenu de sa collection de livres entre 1855 et 1867, date à laquelle, comme nous le verrons, elle sera donnée au Collège de Rimouski. Les archives de l'Université Laval conservent un « Répertoire des brochures composant la collection de J.-C. Taché, écuyer » et un « Répertoire des journaux composant la collection de J.-C. Taché, écuyer » recensant 375 brochures et 165 journaux, pour un total de 540 titres constituant la collection de Taché vers 1858, soit au moment où ce dernier quitte définitivement Rimouski pour Québec. Il se pourrait que ces répertoires constituent la trace écrite des imprimés que le donateur légua à l'Institut, d'autant que, d'après l'article du *Journal de l'instruction publique* déjà évoqué, le don aurait consisté non seulement en volumes, mais aussi en « brochures et manuscrits précieux ».

En l'absence de preuve documentaire formelle, il est difficile d'affirmer qu'il s'agirait là de la liste des « brochures » et volumes offerts à l'Institut littéraire de Rimouski. Néanmoins, on peut difficilement envisager que Taché ait conçu un tel répertoire, à l'écriture soignée, pour son usage personnel. On a plutôt l'impression d'un document d'apparat produit à l'occasion d'un don officiel, justement. On peut également émettre l'hypothèse que Taché a attendu en 1858, au moment de son déménagement officiel à Québec, pour offrir sa collection. La présence de la presse périodique dans ce fonds est conforme à l'intérêt des membres d'instituts, qui sont généralement d'avidés lecteurs de journaux. Et on sait l'importance et la place du journalisme au XIX<sup>e</sup> siècle dans les débats d'idées, dans la diffusion du savoir, des connaissances et de la littérature même au sens restreint d'œuvres de fiction et d'imagination. Il faut noter le très grand nombre de journaux qu'on y trouve, aussi bien les journaux québécois de toutes les tendances que la presse européenne, canadienne-anglaise ou américaine.

Dernière remarque par rapport à cette hypothèse qui mériterait d'être explorée plus avant, les champs d'intérêt de cette collection recourent assez étroitement les thèmes des conférences de l'Institut : histoire, philosophie, industrie. D'une part, l'histoire y est bien représentée avec, par exemple, la *Collection de mémoires et de relations sur l'histoire ancienne du Canada* ou la *Relation du siège de Québec en 1759*, deux ouvrages publiés en 1840. D'autre part, la philosophie est aussi bien présente avec, par exemple, *Moral and religious precepts and the principles of civil government*, paru en 1836<sup>10</sup>. Les questions d'industrie, enfin, ne sont pas en reste, en particulier tout ce qui touche au fer de lance du progrès industriel au XIX<sup>e</sup> siècle, le chemin de fer, avec par exemple le *Rapport sur l'étude du chemin de fer du Nord et ses revenus profitables* de 1854<sup>11</sup>.



3. Cyprien Tanguay, vers 1880.  
Photographie : J. E. Livernois.  
BAnQ, Centre d'archives de Québec,  
fonds J. E. Livernois Ltée  
(P560, S2, D1, P1302). Num.

9. L.-É. Bois, Toussaint Cartier ou L'Ermitte de l'Isle Saint-Barnabé, n° 61. Un passage du roman permet de dater l'œuvre autour de 1867, puisqu'il y est question de l'ermite Toussaint Cartier mort il y a près d'un siècle, en 1767 : « Quoique près d'un siècle se soit déjà écoulé depuis son décès, on prononce encore son nom avec respect, on aime à édifier la famille, rassemblée devant l'autel, en lui racontant sa conversion, sa constance dans le bien et son heureuse mort » (n° 46).

10. Il s'agit peut-être de *Moral and Religious Precepts, Church Ordinances, and the Principles of Civil Government*, Toronto, W. J. Coates, 1836.

11. Il s'agit peut-être d'une partie des *Rapports de l'ingénieur-en-chef sur l'étude du Chemin de fer de la rive Nord et des directeurs sur les ressources probables de ce chemin*, Québec, Augustin Côté, 1854.

Le fonds du Grand Séminaire ne compte à l'heure actuelle aucune œuvre de Joseph-Charles Taché. Il faut toutefois noter la présence des trois premiers tomes de la revue *Soirées canadiennes*, fondée à Québec en 1861 par un collectif d'écrivains, parmi lesquels Joseph-Charles Taché a joué un rôle prépondérant. Les exemplaires portent l'*ex-libris* manuscrit de Jérôme Sasseville (1826-1893), prêtre et érudit natif de La Pocatière, curé de Notre-Dame-de-Foy de 1868 à sa mort. En l'absence d'*ex-dono*, il est impossible de dater l'entrée de ces exemplaires dans la collection. Les archives de l'UQAR, par ailleurs, disposent du manuscrit autographe de « L'île Saint-Barnabé » de Taché, publié dans *Soirées canadiennes* en 1865. Ce manuscrit fait cependant partie du fonds Gauvreau<sup>12</sup> et n'a aucun lien avec le don de Taché à l'Institut et au Collège de Rimouski.

### **La bibliothèque fantôme du Collège industriel et agricole de Rimouski (1855-1862)**

La même année où est mis sur pied l'Institut littéraire de Rimouski est également fondée la première maison d'enseignement de la ville, appelée Collège industriel et agricole. On sait très peu de choses de cet établissement, si ce n'est qu'il a été fondé par Cyprien Tanguay (1819-1902), curé de la paroisse de Saint-Germain de Rimouski de 1850 à 1859, qui était aussi un des membres fondateurs de l'Institut (ill. 3).

Le 22 décembre 1853, Cyprien Tanguay avait adressé à l'archevêque de Québec une lettre dans laquelle on peut lire l'esquisse du futur établissement : « les neuf dixièmes des élèves sortis de cet établissement se destineront en effet à l'agriculture, aux arts mécaniques, au commerce et à la navigation [...]. Ce cours ne devant pas excéder cinq années permettra au jeune élève peu fortuné de recevoir une éducation pratique qui après cette époque lui assure [*sic*] les moyens d'une honnête existence<sup>13</sup> ». On voit à quel point ce Collège industriel et agricole prolongeait l'œuvre de l'Institut littéraire auprès des élèves, alors que les conférences de l'Institut faisaient sans doute office de « cours du soir » avant la lettre pour les Rimouskois déjà entrés dans la vie active.

Ce n'est qu'au printemps 1855, soit au moment même où l'Institut est fondé, que le Collège ouvre ses portes dans une maison louée à l'angle de l'avenue de la Cathédrale et de la rue Saint-Germain. Malgré les ambitions du fondateur du collège, Georges Tanguay, un inspecteur, fera remarquer en 1859 qu'il y a « à Rimouski [...] un Collège industriel, dont l'enseignement est, ni plus ni moins, celui d'une bonne école ordinaire<sup>14</sup> ». Aucun document à ce jour n'atteste l'existence d'une bibliothèque au sein de ce collège. Il reste cependant que les liens évidents entre l'Institut et le Collège autorisent à formuler l'hypothèse que la collection de livres donnée par Taché à l'Institut a pu être conservée dans la maison louée par l'établissement. Au-delà de la concomitance de fondation des deux institutions et du fait que Cyprien Tanguay a été à la fois membre fondateur de l'Institut et premier supérieur-administrateur du Collège, on trouve par ailleurs un certain James Smith (1821-1888) comme membre fondateur de l'Institut et enseignant d'agriculture, d'anglais et de mathématiques au Collège industriel et agricole de Rimouski de 1856 à 1862. Par ailleurs, Joseph-Charles Taché et Cyprien Tanguay entretenaient une relation privilégiée, à telle enseigne d'ailleurs que c'est Taché qui obtiendra à Tanguay, en 1865, un poste au ministère de l'Agriculture afin de « constituer la statistique civile et religieuse à dater des premiers temps du pays<sup>15</sup> ». C'est grâce à ce poste que Tanguay pourra réunir les renseignements nécessaires à la constitution

12. C'est le médecin Joseph Gauvreau (1870-1943) qui a réuni ce fonds d'archives sur Joseph-Charles Taché, à qui il vouait une grande admiration. Il était le fils d'Alexandre Gauvreau, un des membres fondateurs de l'Institut littéraire de Rimouski.

13. [C. Tanguay], *Le collège de Rimouski*, p. 2. Cette brochure est parfois attribuée à Benjamin Sulte seul, parfois à Benjamin Sulte et à Cyprien Tanguay. Il est plus probable qu'il s'agisse d'un texte du seul Cyprien Tanguay.

14. N. Bélanger, « Tanguay, Cyprien », p. 1095.

15. *Ibid.*

de son célèbre *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours*, publié de 1871 à 1890, grâce auquel il sera considéré comme le fondateur de la généalogie au Québec. Aussi, il ne faut pas s'étonner si, en tête du tome premier, Tanguay dédie son poème liminaire à Joseph-Charles Taché, qu'il célèbre en ces termes :

*Je vois briller sur ta poitrine  
La noble étoile de l'honneur;  
À ton front, la splendeur divine  
Du savant, du littérateur!  
Tes talents, tes vertus, ton zèle  
Ont fait seuls toute ta grandeur!  
Honneur au citoyen modèle<sup>16</sup> !*

Or, cet imposant dictionnaire, appelé « le livre d'or du Canada<sup>17</sup> » par les Français, fait partie du fonds du Grand Séminaire de Rimouski, sans qu'on sache cependant à quel moment précisément il est entré dans la collection. En revanche, on peut regretter l'absence du manuel pédagogique de James Smith, intitulé *Les éléments de l'agriculture à l'usage de la jeunesse canadienne*, publié en 1862 et issu très certainement de son enseignement au Collège industriel et agricole de Rimouski.

Il se pourrait donc – mais il ne s'agit à ce stade-ci que d'une simple hypothèse – que le chaînon manquant entre le don initial de Joseph-Charles Taché à l'Institut littéraire de Rimouski et le don subséquent du même Taché au Collège de Rimouski soit en fait la bibliothèque fantôme du Collège industriel et agricole.

#### **Le Collège classique de Rimouski (1862-1870) et la bibliothèque embryonnaire constituée par l'abbé Georges Potvin**

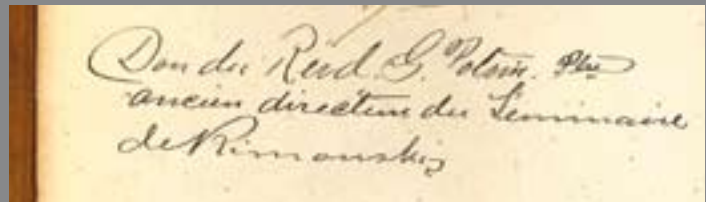
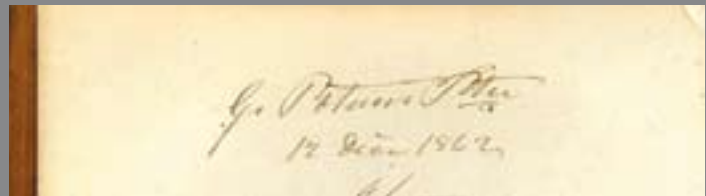
Après le départ de Cyprien Tanguay, c'est en quelque sorte l'abbé Georges Potvin (1834-1886) qui, en cumulant les postes de directeur, de maître de discipline, de surveillant, de professeur et de procureur-économiste, lui succédera de 1859 à 1867 (ill. 4). Pour autant, il faudrait se garder de penser que cette succession s'est faite sans heurt et tout naturellement. Une longue polémique fera rage, de 1876 à 1902, bien après le départ de Rimouski de Tanguay et de Potvin, autour de la question du fondateur de l'institution appelée à devenir séminaire. Dès 1876, c'est sans doute Cyprien Tanguay lui-même qui ouvre les hostilités en publiant anonymement une plaquette intitulée *Le collège de Rimouski : qui l'a fondé ?* dans laquelle il s'attribue à lui seul le titre de fondateur. En 1902, Théodule Smith, premier prêtre ordonné dans le diocèse de Rimouski et fils de James Smith, enseignant au Collège industriel et agricole et membre de l'Institut littéraire dont nous avons parlé plus haut, défendra, quant à lui, la candidature de l'abbé Georges Potvin dans l'opuscule intitulé *Séminaire de Saint-Germain de Rimouski : quel est le véritable fondateur du Séminaire de Rimouski ?* Aux yeux de cet auteur, il ne fait aucun doute que le véritable fondateur de ce qui sera le Séminaire est l'abbé Potvin, car c'est sous sa houlette que le Collège se mit à enseigner le latin et devint du même coup collège classique, préalable incontournable à l'érection de l'établissement en séminaire.

Sans rouvrir ici cette querelle stérile, il faut souligner que de nombreux changements d'importance sont intervenus à l'époque où l'abbé Potvin était au Collège. D'abord, dès avril 1860, Michel Forgues, abbé et curé de la paroisse, demande au surintendant de l'Instruction publique la permission d'enseigner le latin pour permettre aux élèves d'être ensuite admis en Belles-Lettres au Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Ce n'est qu'en 1863 que cette permission sera accordée. Dans l'intervalle, en janvier 1862, le Collège s'installe dans l'ancienne église de Rimouski déconsacrée, aujourd'hui Musée régional. Ce détail qui peut paraître anodin revêt cependant une importance capitale en regard de la bibliothèque.



4. Georges Potvin, vers 1859.  
Photographie : J. E. Livernois.  
BAnQ, Centre d'archives de Québec,  
fonds J. E. Livernois Ltée  
(P560, S2, D1, P1044). Num.

16. C. Tanguay, « À Monsieur Joseph-Charles Taché », p. XXXVII.  
17. C. Guay, *Chronique de Rimouski*, p. 10.



5. Page de titre de la *Biblia sacra vulgatae editionis Sixti V. et Clementis VIII*, Lyon, J. B. Pelagaud et associés, 1844. Université du Québec à Rimouski, Centre Joseph-Charles Taché.

*Ex-libris* manuscrit « G. Potvin P<sup>re</sup> 12 déc. 1862 » et *ex-dono* manuscrit « Don du Révd G. Potvin P<sup>re</sup> ancien directeur du Séminaire de Rimouski » portés sur l'exemplaire.

Il semble en effet que ce soit à partir de 1862, c'est-à-dire au moment où le Collège emménage dans ses nouveaux locaux, que l'absence de livres et de bibliothèque devient un problème aux yeux de l'abbé Potvin.

En effet, selon Théodule Smith, c'est en 1862 que l'abbé Potvin tente de remédier à l'absence criante de livres en achetant lui-même les volumes pour les offrir aux élèves : « Ce généreux prêtre acheta de ses deniers des livres propres aux nouvelles classes pour un montant de quatre-vingts piastres et les distribua gratuitement aux élèves [...] Ces élèves manquaient de livres auparavant et un grand nombre se trouvaient dans l'impossibilité de s'en procurer<sup>18</sup>. » Dès l'année suivante, en 1863, il tente de trouver une solution durable au problème en mettant sur pied une bibliothèque : « En outre, grâce à la générosité de plusieurs donateurs, M. Potvin y forme en 1863 une bibliothèque pour l'usage des professeurs et surtout des élèves<sup>19</sup>. »

Or, ce rôle pionnier de l'abbé Potvin dans la constitution de la bibliothèque du futur Séminaire est confirmé par l'inventaire en cours qui, dans l'état actuel, a révélé pas moins de 25 *ex-dono*. Assez curieusement toutefois pour celui qui, d'après Théodule Smith, tenait tant à la vocation classique de l'institution, tous les ouvrages offerts sont en français, à l'exception de deux titres dont une édition lyonnaise de 1844 de la Bible dans la traduction latine autorisée par Sixte Quint. Dans bien des cas, seule la date d'acquisition du volume est notée par l'abbé Potvin. Pour la Bible latine, il s'agit du 12 décembre 1862, ce qui correspond à la période cruciale de l'activité de l'abbé à Rimouski. En revanche, cela ne permet pas de savoir à quel moment le volume est entré dans la collection, car l'*ex-dono* est souvent d'une autre main et ne précise pas, dans bien des cas, la date du don. Dans la Bible, l'*ex-dono* se lit simplement : « Don du révérend Georges Potvin, prêtre, ancien directeur du Séminaire de Rimouski. » Or, l'emploi même de la formule « Séminaire de Rimouski » nous indique que la mention d'*ex-dono* est postérieure à 1870, sans qu'il soit possible de dire si le don lui-même date de la même époque que la mention (iii. 5).

18. [T. Smith], *Séminaire de Saint-Germain de Rimouski*, p. 20-21. Cette plaquette est parfois aussi attribuée à Romuald-Philippe Sylvain. Cela dit, l'hypothèse la plus probable est qu'il s'agit de l'œuvre de Théodule Smith.

19. *Ibid.*, p. 21.

Il est impossible d'analyser ici individuellement les volumes entrés dans la collection du Grand Séminaire grâce à l'abbé Potvin. On se contentera de regrouper les *ex-libris* et les *ex-dono* datés, et uniquement ceux-ci, en deux grandes catégories : ceux qui datent de la période rimouskoise de l'abbé Potvin, ceux qui y sont postérieurs.

Neuf *ex-libris* donnent des dates d'acquisition qui correspondent aux années 1859-1867 ou portent à la fois l'*ex-libris* de Georges Potvin et celui de Michel Forgues, curé de la paroisse de 1859 à 1861, ce qui laisse présumer que le volume a été acquis pendant cette période. Le tableau 1 les recense.

Dix *ex-dono* nous révèlent par ailleurs, fait étonnant, que l'abbé Potvin a acquis ou offert des ouvrages à la bibliothèque du Séminaire en 1882 et en 1886, soit bien après son départ de Rimouski (voir le tableau 2). Est-ce le cas pour l'ensemble des dons, ce qui expliquerait que l'abbé Potvin porte le titre anachronique d'ancien directeur du Séminaire? Est-ce à la suite de la polémique ouverte par Cyprien Tanguay sur l'identité du véritable fondateur que l'abbé Potvin a senti le besoin d'asseoir ses prétentions à ce titre par des dons importants d'ouvrages? Dans l'état de nos connaissances, il est impossible de répondre à ces interrogations.

Grâce à l'inventaire de l'actif et du passif du Collège Saint-Germain de Rimouski réalisé en août 1867, on sait qu'à cette date, la bibliothèque comptait déjà 1876 volumes, pour une valeur totale de 689,75 \$<sup>20</sup>.

Le plus important pour cette période de l'histoire de la bibliothèque reste le transfert du don de Joseph-Charles Taché de l'Institut vers le Collège de Rimouski. C'est Romuald-Philippe Sylvain qui, en 1935, a retrouvé dans le fonds de la bibliothèque du Séminaire de Rimouski la mention manuscrite suivante, datée d'octobre 1867, dans le tome VI du *Dictionnaire de Trévoux*, aujourd'hui malheureusement perdu<sup>21</sup> : « En vertu d'une procuration à Messire Potvin, Sir Joseph-Charles Taché,

OUVRAGE	EX-LIBRIS DE GEORGES POTVIN	EX-DONO (le cas échéant)	EX-LIBRIS DE MICHEL FORGUES (le cas échéant)
Laurent-Joseph Cossart, <i>Science pratique du catéchiste</i> (1845)	G. Potvin, p <sup>1859</sup>		
<i>Tableau abrégé des principaux devoirs d'un prêtre en forme de règlement et d'examen</i> (1838)	G. Potvin, p <sup>1860</sup>	Don du révérend G. Potvin, p <sup>1860</sup> , ancien directeur du Séminaire de Rimouski	
Jean-Joseph Surin, <i>Dialogues spirituels</i> (1829)	G. Potvin p <sup>1860</sup> (t. II seulement)		M. Forgues, p <sup>1860</sup> (t. I et II)
George Lyttelton, <i>La religion chrétienne</i> , traduit par Antoine Guénée (1821)	Reçu de Mr. Coulombe en étrennes le 31 décembre 1861 à Rimouski G. Potvin, p <sup>1861</sup>	Don du révérend G. Potvin, p <sup>1861</sup> , ancien directeur du Séminaire de Rimouski	
Alexandre-Raymond Devie, <i>Rituel du diocèse de Belley</i> (1838)	G. Potvin, p <sup>1861</sup> (t. I et II) G. Potvin, p <sup>1861</sup> (t. III)	Don du révérend G. Potvin, ancien directeur du Séminaire de Saint-Germain de Rimouski (t. I, II et III)	M. Forgues, p <sup>1861</sup> (t. I, II et III)
Alexandre-Raymond Devie, <i>Manuel de connaissances utiles aux ecclésiastiques sur divers objets d'art</i> (1839)	G. Potvin, p <sup>1861</sup>	Don du révérend G. Potvin, ancien directeur du Séminaire de Rimouski	M. Forgues, p <sup>1861</sup>
Jean-Joseph Surin, <i>Catéchisme spirituel de la perfection chrétienne</i> (1824)	G. Potvin, p <sup>1861</sup> (t. I) G. Potvin, p <sup>1862</sup> (t. II)		M. Forgues, p <sup>1861</sup> (t. I et II)
<i>Biblia sacra vulgatae editionis Sixti V. et Clementis VIII.</i> (1844)	G. Potvin, p <sup>1862</sup> 12 déc. 1862	Don du révérend G. Potvin, p <sup>1862</sup> , ancien directeur du Séminaire de Rimouski	
Daniel Jousse, <i>Traité du gouvernement spirituel et temporel des paroisses</i> (1773)	G. Potvin, p <sup>1862</sup>	Don du révérend G. Potvin, ancien directeur du Séminaire de Rimouski	

**Tableau 1**  
Ouvrages acquis par l'abbé Georges Potvin pendant son séjour à Rimouski

20. A. Lamontagne, *Le « Livre de raison » du Séminaire de Rimouski*, section IIa, p. 19.

21. Seule la collection du Grand Séminaire est conservée au Centre Joseph-Charles Taché. La bibliothèque du Petit Séminaire de Rimouski, qui comptait alors près de 35 000 volumes, a été en partie dispersée au moment de la création du cégep.

écuyer, chevalier de la Légion d'Honneur, a donné au Collège de Rimouski toute la bibliothèque de l'Institut de Rimouski. Ladite bibliothèque est encore sous saisie par ordre de Dame Hector Crawley<sup>22</sup>. » À ce jour, aucune mention ne permet de retracer les ouvrages qui proviendraient de ce don, parmi lesquels se trouveraient jusqu'à 300 des 500 ou 700 volumes donnés à l'origine<sup>23</sup>.

Il reste enfin à aborder deux autres titres qui datent vraisemblablement de cette époque de la bibliothèque, dans la mesure où les exemplaires portent l'*ex-libris* manuscrit « Collège de Rimouski ». Il s'agit d'une part des tomes XI à XVII de l'édition originale de l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert, dont la présence dans une pareille maison d'enseignement a de quoi surprendre quand on connaît les préventions du clergé québécois du XIX<sup>e</sup> siècle à l'égard de l'esprit des Lumières. L'autre ouvrage est le tome I des *Cérémonies et coutumes religieuses de tous les peuples du monde* (1783) de Bernard Picard, qui, aussi, ne serait-ce que par sa manière de montrer la relativité des pratiques et des croyances religieuses, pouvait paraître participer de l'esprit philosophique du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il est vrai toutefois que les deux titres portent aussi l'*ex-libris* « Bibliothèque des prêtres, Séminaire de Rimouski », ce qui montre bien que, rapidement, ces lectures ont eu une circulation restreinte, à la manière des œuvres d'Érasme dans les bibliothèques des Jésuites après la Contre-Réforme.

OUVRAGE	EX-LIBRIS DE GEORGES POTVIN	EX-DONO (le cas échéant)
Eugénie Dutheil de La Rochère, <i>Rome : souvenirs religieux, historiques, artistiques de l'expédition française en 1849 et 1850</i> (1853)	G. Potvin, p <sup>tre</sup> 1882	Don du révérend G. Potvin, ancien directeur du Séminaire de Rimouski
Joseph Pochard, <i>Méthode pour la direction des âmes dans le tribunal de la pénitence et pour le bon gouvernement des paroisses</i> (1827)	G. Potvin, p <sup>tre</sup> 1882	Don du révérend G. Potvin, ancien directeur du Séminaire de Rimouski
Jean-Joseph Surin, <i>Le prédicateur de l'amour de Dieu</i> (1824)	G. Potvin, p <sup>tre</sup> 1882	
Guy-Toussaint-Julien Carron, <i>Le modèle des prêtres</i> (1816)	G. Potvin, p <sup>tre</sup> 1882	Don du révérend G. Potvin, p <sup>tre</sup> , ancien directeur du Séminaire de Rimouski
François Xavier de Feller, <i>Dictionnaire historique, ou histoire abrégée des hommes qui se sont fait un nom par le génie, les talents, les vertus, les erreurs</i> (1821) et (1833)	G. Potvin, p <sup>tre</sup>	Don du révérend messire Georges Potvin, p <sup>tre</sup> , ancien directeur du Séminaire de Saint-Germain de Rimouski 19 février 1886
Henri de Montbazou [abbé Rousseau], <i>Notices sur les 70 serviteurs de Dieu mis à mort pour la foi en Chine, au Tong-King et en Cochinchine</i> (1845)		Don du révérend messire Georges Potvin, p <sup>tre</sup> , ancien directeur du Séminaire de Saint-Germain de Rimouski 19 février 1886
<i>Vies des saints : pour tous les jours de l'année, recueillies des meilleurs auteurs</i> (Ottawa, George E. Desbarats, 1868)	Potvin Ste-Anne Mars 1876	Don du révérend messire Georges Potvin, p <sup>tre</sup> , ancien directeur du Séminaire de Saint-Germain de Rimouski 19 février 1886
Alexis Mailloux, <i>L'ivrognerie est l'œuvre du démon mais la sainte tempérance de la croix est l'œuvre de Dieu</i> (1867)	G. Potvin, p <sup>tre</sup> 19 juillet 1867	Don du révérend messire Georges Potvin, p <sup>tre</sup> , ancien directeur du Séminaire de Saint-Germain de Rimouski 19 février 1886
<i>Le Nouveau Testament de Notre Seigneur Jésus-Christ</i> (1846)		Don du révérend messire Georges Potvin, p <sup>tre</sup> , ancien directeur du Séminaire de Saint-Germain de Rimouski 19 février 1886
D. Neyraguet, <i>Compendium theologiæ moralis sancti A.-M. de Ligorio</i> (1841)	G. Potvin	Don du révérend messire Georges Potvin, p <sup>tre</sup> , ancien directeur du Séminaire de Rimouski 19 février 1886

**Tableau 2**

Ouvrages acquis ou offerts par l'abbé Georges Potvin après son séjour à Rimouski

22. R.-Ph. Sylvain, « Le Docteur Joseph-Charles Taché ». Aucun document d'archives n'éclaire par ailleurs la saisie évoquée dans la note. On ne sait rien non plus de l'identité de la plaignante, si ce n'est que, d'après le recensement de 1851, elle était la veuve d'Hector Crawley, marchand rimouskois anglican d'origine irlandaise né vers 1794.

23. R.-Ph. Sylvain cite le journal de Georges Potvin, « Septembre 1866. Le procureur reçoit environ 300 volumes pour le collège de Rimouski », en supposant que ces volumes correspondent au don de Taché.



---

### **La bibliothèque du Séminaire de Rimouski (1870-1892) et la collection de livres des frères Jean et Edmond Langevin**

Avec l'érection diocésaine de Rimouski en 1867 s'ouvre une période particulièrement faste pour le Collège qui deviendra Séminaire en 1870. La création du nouveau diocèse amène à Rimouski deux bibliophiles qui vont contribuer à enrichir la collection de livres de l'établissement d'enseignement. Il s'agit de Jean Langevin (1821-1892), premier évêque de Rimouski, et de son frère, Edmond Langevin (1824-1889), vicaire général.

Dans l'état actuel de l'inventaire, on trouve une trentaine d'*ex-libris* de Jean ou d'Edmond Langevin. Dans tous les cas, sauf deux exceptions, ces *ex-libris*, qui se présentent sous forme d'étiquette pour Jean Langevin et d'estampille dans le cas d'Edmond Langevin, ne nous permettent pas de dater précisément l'entrée des volumes dans la collection, si ce n'est en fonction d'un *terminus ad quem*, 1892, date du décès de Jean Langevin, qui a survécu à son frère (ill. 6).

Dans un cas, celui de l'édition de 1616 de *La Sainte Bible* ayant appartenu à Jean Langevin, on sait que l'exemplaire est forcément entré dans la collection après 1876 puisqu'il porte un *ex-libris* d'un précédent propriétaire (Charles Trudel, vicaire à Saint-Pierre-les-Becquets) qui a acquis le livre à cette date. Dans l'autre cas, il s'agit du don fait en 1877 par François-Magloire Derome, protonotaire et bibliophile rimouskois, à Edmond Langevin, son beau-frère, de l'édition de 1770 de l'ouvrage intitulé *Le droit commun de la France et la coutume de Paris réduits en principes* de François Bourjon. D'ailleurs, le vicaire général semble avoir eu une prédilection particulière pour les ouvrages de droit civil et criminel puisqu'il était aussi propriétaire d'un *Recueil tiré des procédures criminelles* (1726) de Pierre de Combes.



**6. Les frères Jean et Edmond Langevin ainsi que leur ex-libris.**

Suivant l'ordre habituel :

Jean Langevin, évêque, vers 1890.  
Photographe non identifié.  
BAnQ, Centre d'archives de Québec, collection Centre d'archives de Québec (P1000, S4, D83, PL41). Num.

Étiquette d'*ex-libris* de Jean Langevin.  
Université du Québec à Rimouski, Centre Joseph-Charles Taché.

Edmond Langevin, vers 1860.  
Photographie : J. E. Livernois.  
BAnQ, Centre d'archives de Québec, fonds J. E. Livernois Ltée (P560, S2, D1, P610). Num.

Estampille d'*ex-libris* d'Edmond Langevin. Université du Québec à Rimouski, Centre Joseph-Charles Taché.

Il semble en outre avoir été à l'affût des ventes à l'encan de livres après le décès de leur propriétaire. On sait qu'il a notamment acheté *l'Histoire des François* (1668) de Grégoire de Tours et le *Traité de l'office divin* (1686) de Louis Thomassin lors de la vente de la bibliothèque de l'historien Jean-Baptiste-Antoine Ferland après sa mort, survenue en 1865<sup>24</sup>. On sait aussi que l'édition de 1683 des *Pensées* de Pascal portant l'*ex-libris* d'Edmond Langevin a été acquise en 1880 lors de la vente à l'encan de la bibliothèque de son beau-frère, François-Magloire Derome, grand bibliophile qui a laissé à sa mort près de 1500 volumes<sup>25</sup>. La note manuscrite se lit : « J'ai acheté ce volume, à l'encan de la bibliothèque F. M. Derome, avocat de Rimouski. Edmond Langevin v.g. »

C'est évidemment Jean Langevin qui possédait le plus grand nombre d'exemplaires : 20, contre seulement neuf pour son frère. L'évêque semble avoir eu une prédilection pour les livres de l'Ancien Régime puisqu'il possédait sept titres imprimés avant la Révolution française (contre cinq pour son frère), de même que pour les livres en latin (10 portant l'*ex-libris* de Jean Langevin contre un seul pour Edmond Langevin). On peut également établir une corrélation entre les exemplaires possédés par les deux frères et leurs fonctions respectives d'évêque et de vicaire général<sup>26</sup>. Ainsi, on ne s'étonnera pas de trouver l'*ex-libris* de Jean Langevin dans l'imposant recueil de bulles pontificales publié à Rome en 28 volumes à partir de 1739. De même, il n'est pas indifférent qu'Edmond Langevin ait été propriétaire de l'édition de 1706 de la *Praxis vicariorum* de Carlo Pellegrini.

Il reste à évoquer un dernier point à propos de ce jalon de l'archéologie de la bibliothèque du Grand Séminaire, à savoir l'emplacement physique de l'établissement. Dans l'euphorie de l'érection diocésaine et de la transformation du Collège en Séminaire, l'évêque Jean Langevin décide, pour loger l'institution, de construire un tout nouveau bâtiment qui sera inauguré en 1876. Or, ce nouvel édifice sera détruit lors d'un incendie le 5 avril 1881, ce qui obligera le diocèse à relocaliser le Séminaire dans le pensionnat des Dames de la Congrégation (ill. 7). Du point de vue du fonds de la bibliothèque, ces deux déménagements successifs de même que l'incendie ne sont pas des détails anodins. Ils expliquent sans doute la difficulté qu'il y a à reconstituer chaque strate de l'histoire de cette collection et à remonter, par delà la saisie de madame Crawley, jusqu'au don initial de Joseph-Charles Taché en avril 1855.

24. Ces deux exemplaires sont aujourd'hui conservés aux Archives de l'archevêché de Rimouski.

25. Cet exemplaire est aussi conservé aux Archives de l'archevêché de Rimouski. Par ailleurs, un catalogue de la vente à l'encan de la bibliothèque de François-Magloire Derome a été publié à l'époque : *Bibliothèque de feu F. M. Derome*.

26. La même remarque vaudrait sans doute également pour les disciplines respectives enseignées par les deux frères au Séminaire.



**7. Le Séminaire de Rimouski et l'incendie de 1881.**  
*Le Séminaire de St. Germain de Rimouski*, tiré de *L'Opinion publique*, vol. 4, n° 24, 11 juin 1873, p. 281. BAnQ, Collection patrimoniale. Num.

*Incendie du Séminaire de Rimouski*, tiré de *L'Opinion publique*, vol. 12, n° 18, 5 mai 1881, p. 207. BAnQ, Collection patrimoniale. Num.



À la même époque où se constitue la collection patrimoniale de livres qui, de l'Institut littéraire au Collège industriel et agricole, puis au Collège classique, deviendra bientôt la bibliothèque du Grand Séminaire, Rimouski connaît un rapide essor, dont témoignent une série d'éloges de la ville : qu'on pense à l'abbé Louis-Édouard Bois qui voyait en Rimouski « un centre d'industrie et de progrès<sup>27</sup> », à François-Magloire Derome qui célébrait la création du district judiciaire (« Le bourg de Rimouski, déjà tant orgueilleux / De l'honneur infini d'être l'un des chefs-lieux<sup>28</sup> ») ou au très caustique Arthur Buies qui écrivait, le plus sérieusement du monde, que, grâce au siège de l'évêché et au chemin de fer, « cette petite ville naissante [...] sera[it] avant peu d'années l'un des endroits les plus importants de la Confédération<sup>29</sup> ». De cet essor somme toute assez fulgurant qui a fait passer Rimouski du rang de dernière seigneurie sur la frontière orientale de la Nouvelle-France sous le Régime français<sup>30</sup> à celui de capitale régionale culturelle et éducative, le livre a été à la fois un signe, mais aussi et peut-être surtout un ferment<sup>31</sup>. En effet, le livre a été d'abord le signe de cette volonté de démocratisation du savoir et de la culture des années 1850, à la belle époque de l'Institut littéraire, où la création du district judiciaire amena à Rimouski une bourgeoisie friande de culture encyclopédique et littéraire, dont Taché et Derome étaient les meilleurs représentants. Le livre est ensuite devenu, avec l'érection diocésaine à la fin des années 1860 et l'arrivée d'une nouvelle élite ecclésiastique, également soucieuse de culture de l'esprit – on peut penser ici aux frères Langevin –, le signe distinctif de la jeunesse privilégiée formée au séminaire : futurs membres du clergé et des professions libérales. Et même si l'institutionnalisation de l'enseignement eut pour conséquence de rendre l'accès au livre moins démocratique, il reste que le livre était désormais lié à l'histoire de Rimouski pour longtemps et qu'il serait le ferment de sa métamorphose à la fin des années 1960, lorsque les suites du grand incendie de l'usine Price en 1950 permirent sa reconversion en ville universitaire avec la fondation de l'Université du Québec à Rimouski.

27. L.-É. Bois, Toussaint Cartier ou L'Ermitte de l'Isle Saint-Barnabé, f° 58.

28. Fr.-M. Derome, « Voyage à Rimouski par eau », p. 394.

29. A. Buies, *Chroniques*, p. 588.

30. Ce dont témoigne le marquis de Montcalm dans son journal, à l'entrée du 6 mai 1756, où il note : « Les premières habitations que l'on trouve vers la côte du Sud sont à Saint-Barnabé; aussi les vaisseaux français commencent à y arborer le pavillon. La paroisse se nomme Rimouski; il y a trente-six familles » (*Le journal des campagnes du marquis de Montcalm*, p. 57). À la suite de la perte de l'Acadie, les navires français, pour éviter d'être interceptés, hissent le pavillon britannique en traversant le golfe. Ce n'est qu'au large de Rimouski, en mettant l'ancre entre l'île Saint-Barnabé et les îles du Bic, que les marins y substituent le pavillon français. On estime que la population de Rimouski se situait autour de 70 personnes en 1760. En 1880, on dénombre plus de 11 000 Rimouskiens.

31. J'utilise ici le terme en ayant à l'esprit le chapitre VIII « Le livre, ce ferment » de *L'apparition du livre* (1958) de L. Febvre et H.-J. Martin.



## Sources

### FONDS ET COLLECTIONS PATRIMONIALES DE BANQ

Adresse de l'Institut littéraire de Rimouski à J. C. Taché, 15 août 1855, Centre d'archives de Québec, fonds Famille Taché (P407, S3, G89).

### AUTRES SOURCES CONSULTÉES

#### Imprimés

« Adresse de l'Institut littéraire de Rimouski à J. C. Taché, écuyer, M. P. P., à son départ pour la France », *Le Journal de Québec, politique, commercial, industriel et littéraire*, jeudi 26 avril 1855, p. 1-2.

BÉLANGER, Noël, « Tanguay, Cyprien », *Dictionnaire biographique du Canada*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1994, vol. XIII, p. 1095.

*Bibliothèque de feu F. M. Derome, en son vivant, avocat, Rimouski*, Rimouski, Imprimerie de A. G. Dion, 1880, 39 p.

BUIES, Arthur, *Chroniques*, édition critique par Francis Parmentier, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, coll. « Bibliothèque du Nouveau Monde », 1986, vol. I, 653 p.

DEROME, François-Magloire, « Voyage à Rimouski par eau », *Le Foyer canadien*, Québec, 1866, vol. IV, p. 392-395.

FEBVRE, Lucien et Henri-Jean MARTIN, *L'apparition du livre*, Paris, Albin Michel, 1958, 557 p.

GUAY, Charles, *Chronique de Rimouski*, Québec, P.-G. Delisle, 1873, vol. I, 254 p.

LA CHARITÉ, Claude, « Les lettres de Paris adressées par Joseph-Charles Taché à l'Institut littéraire de Rimouski en 1855 », *Mémoires vives – Bulletin virtuel de la Commission franco-québécoise sur les lieux de mémoire communs*, n° 25, mai 2008. [http://www.cfqlmc.org/memoires\\_vives/joseph\\_charles\\_tache.htm](http://www.cfqlmc.org/memoires_vives/joseph_charles_tache.htm) (25 mai 2008).

LA CHARITÉ, Claude, « L'Institut littéraire de Rimouski fondé en 1855, un organisme communautaire voué à la diffusion du savoir et de la culture », *Le Mouton noir*, vol. XIII, n°s 7-8, juillet-août 2008, p. 7.

LAMONDE, Yvan, « Inventaire des études et des sources pour l'étude des associations "littéraires" québécoises francophones au XIX<sup>e</sup> siècle (1840-1900) », *Recherches sociographiques*, vol. 16, n° 2, 1975, p. 261-275.

LAMONTAGNE, Armand, *Le « Livre de raison » du Séminaire de Rimouski 1863-1963 : images du passé... promesses d'avenir*, Rimouski?, s. é., 1964?, pagination multiple.

*Le journal des campagnes du marquis de Montcalm en Canada de 1756 à 1759*, édition originale revue et augmentée sous la direction de Roger Léger, Montréal, Michel Brûlé, 2007, 512 p.

*Seminaria Ecclesiae Catholicae*, Rome, Typis polyglottis Vaticanis, 1963, 1757 p.

[SMITH, Théodule], *Séminaire de Saint-Germain de Rimouski : quel est le véritable fondateur du Séminaire de Rimouski?*, Rimouski, Imprimerie générale F.-X. Létourneau, 1902, 94 p.

SYLVAIN, Romuald-Philippe, « Le Docteur Joseph-Charles Taché », *Le Progrès du Golfe*, 8 mars 1935, p. 1 et 6.

TANGUAY, Cyprien, « À Monsieur Joseph-Charles Taché », *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours*, Montréal, Eusèbe Sénécal, 1871, vol. I, p. XXXV-XXXVII.

[TANGUAY, Cyprien], *Le collège de Rimouski : qui l'a fondé?*, s. l., s. é., 1876?, 40 p.

#### Archives

BOIS, Louis-Édouard, Toussaint Cartier ou L'Ermite de l'Isle Saint-Barnabé, Séminaire de Nicolet, fonds Louis-Édouard Bois (F003/K9/9).

quatre le pour tout quoy moult d'uns de Berry a  
promis promet et obliger de payer avec l'entrepreneur  
pour toutes ouvrages de maistrerie la somme de quatorze  
Cens vingt cinq livres, sur laquelle sera payé en espee  
celle de cinq cent livres, a neuf cent, vingt cinq livres  
en bonnet marchand et, comme il est le vendent par les  
marchands; et sur lesquelles, comme il est par son la  
patron a reconnu le soufflet avoir proutement d'uns  
de moult d'uns de Berry en avance de la dite somme  
de quatorze cent vingt cinq livres; de quoi fait de son  
livre en espee comme de ce; et les autres par la dite  
bonne marchandises dont aduantage et de fortune et a fait  
la dite quittance de de Berry a tout autres le la objet  
de la dite somme de quatorze cent vingt cinq livres a par  
avoir payer avec l'entrepreneur par moult de de Berry a par  
mettre, a par qu'en son perfection de tous travaux; et pour  
ce que toutes les dites parties ont obligé chacun l'adroit  
tout leur livre proutent au vend, par ainsi de promettant  
obligant et denoncant de par la dite avec l'entrepreneur  
de la maison de moult d'uns de Berry avec saing le  
vingt en deux mil sept cent vingt deux proutent de  
de Louis lefebvre du chougnet et Jean quenest marchand  
et moins que ont avec les parties le notaire signé après  
lecture faite d'icelle lettre de Berry

par son la patron  
Quenest Le patron  
Duchouquet

# Aptitude à signer et usage de la signature chez les ouvriers du bâtiment à Montréal, 1700-1750

Pierre-Édouard Latouche

Jusqu'à la fin du xv<sup>e</sup> siècle, l'alphabétisation complète, entendue comme l'aptitude à « utiliser la langue écrite comme moyen de communication<sup>1</sup> », est une compétence qui demeure la maîtrise d'une petite partie des populations. Les clercs tout d'abord, les fonctionnaires des administrations royales naissantes tels les officiers de justice, une part sans doute négligeable de la noblesse et, logiquement, une partie des élites marchandes et urbaines qui, avec la montée du capitalisme et la multiplication des échanges, consignent sur parchemin, puis sur papier, le détail de leurs affaires. Cependant, pour l'immense partie de la population, l'oralité reste dominante.

Au xvi<sup>e</sup> siècle, les réformes protestante et catholique cherchent, pour la première fois, à modifier cet état des choses<sup>2</sup>. L'idéal d'une foi plus savante et individualisée, s'appuyant sur une lecture directe des évangiles et des catéchismes, incite à l'instruction du plus grand nombre. C'est l'époque où apparaissent, ici et là, des maîtres d'école attachés à des paroisses ou, dans le meilleur des cas, de véritables établissements d'enseignement tels ceux que fondent les frères des Écoles chrétiennes. Toutefois, le plus souvent, cet apprentissage emprunte des voies informelles : le milieu familial, la boutique, le maître d'école itinérant. Cette situation va se maintenir jusqu'au milieu du xix<sup>e</sup> siècle, au moment où l'instruction publique obligatoire achèvera de compléter, à des rythmes différents, l'adaptation au monde de l'écrit commencée quelques siècles plus tôt.

Pendant longtemps, c'est ce grand processus de civilisation, l'alphabétisation des masses sur une longue période, qui a intéressé les historiens. Ces derniers, pour quantifier le rythme auquel cette immense mutation s'est opérée, se sont tournés vers la variable pouvant en témoigner de la manière la plus neutre et la plus représentative de l'ensemble de la population, soit l'aptitude à signer de centaines de milliers d'hommes et de femmes consignée dans les registres paroissiaux, civils et

1. L. Stone, « Literacy and Education in England, 1640-1900 », cité dans M. Verrette, *L'alphabétisation au Québec*, p. 45.  
2. Sur l'alphabétisation en France après les réformes, voir J. Quéniart, *Les Français et l'écrit*, p. 157-211.

militaires, autant de recensements qui vont en se multipliant à partir du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>. Aujourd'hui, l'idée de s'intéresser à ce processus d'acculturation en fonction uniquement de son évolution à long terme laisse la place à d'autres approches. Ainsi, plusieurs historiens, inspirés par la microhistoire, par les récits de vie, se sont tournés vers l'étude de situations concrètes de rencontres entre cet essor de l'écrit et des populations appartenant encore au monde de l'oral : comment cohabitaient, à tel ou tel moment, en tel ou tel lieu, des individus dont les aptitudes en lecture et en écriture n'étaient pas nécessairement les mêmes, indépendamment de l'évolution à long terme de l'alphabétisation<sup>4</sup> ?

À tous égards, les chantiers de construction montréalais de la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle comptent au nombre de ces terrains où culture orale et culture écrite se sont entremêlées. En effet, ce secteur d'activité est largement témoin de l'inflation paperassière qui caractérise les rapports à l'écrit en milieu urbain à cette époque<sup>5</sup>. Qu'il s'agisse de marchés notariés, d'actes sous seing privé, de mémoires et de devis, de plans annotés, de factures et billets de tous ordres, l'écrit abonde à toutes les étapes d'une construction, depuis les premières négociations jusqu'aux dernières quittances. Toutefois, une lecture même sommaire des nombreuses pièces d'archives qui témoignent de cette inflation révèle l'existence, chez les ouvriers actifs dans ce domaine, d'un décalage important entre la maîtrise individuelle des aptitudes nécessaires pour lire et produire ces écrits et le rythme rapide auquel ces papiers se sont immiscés dans leur quotidien. Ainsi, dans un marché de novembre 1688 pour la construction d'une maison rue Saint-Paul, le charpentier Honoré Danis dit Tourangeau s'engage auprès du client, l'arquebusier Pierre Gadois, à fournir « incessamment un état ou mémoire<sup>6</sup> » relatif à la qualité et à la dimension des bois nécessaires. Pourtant, Tourangeau, à l'instar de son fils Jean qui l'accompagne, déclare être incapable de signer. Une situation analogue se présente à l'occasion de la rédaction d'un billet, en mars 1723, dans lequel le maçon Jean Deslandes dit Champigny promet de payer à René de Couagne la somme de 122 livres<sup>7</sup>. Or, un examen du billet laisse voir un contraste saisissant entre la signature maladroite de Champigny apposée au pied du billet et le corps du texte rédigé par une main rompue à l'art de bien écrire (iii.1). De toute évidence, des intermédiaires se sont insérés dans la production de ces textes : sans doute un charpentier capable de rédiger un « état ou mémoire » des bois à fournir, en ce qui concerne Tourangeau ; certainement un rédacteur professionnel dans le cas de Champigny.

Pour apprécier ces décalages et les médiations diverses mises en œuvre pour les surmonter, il faudrait idéalement étudier l'ensemble des contacts que ces ouvriers ont pu avoir avec l'écrit au cours de leur vie professionnelle et personnelle. Bien que cette tâche soit envisageable étant donné le nombre relativement restreint d'individus en cause – moins de 200 – et l'état remarquable de conservation des archives civiles et judiciaires pour Montréal entre 1700 et 1750, elle dépasse, il va de soi, les limites de cet essai. Au cours des pages qui suivent, nous nous limiterons donc, de manière plus traditionnelle, à l'étude de l'aptitude à signer et de l'usage de la signature chez les ouvriers du bâtiment à Montréal, en tenant compte du fait qu'il ne peut s'agir là, bien entendu, que d'une perspective partielle jetée sur une réalité historique nécessairement plus vaste.

3. Pour un excellent compte rendu des études de signatures et des débats historiques et méthodologiques sur la fiabilité de la signature comme mesure du degré d'alphabétisation, voir la première partie de M. Verrette, *L'alphabétisation au Québec*, p. 44-49.

4. Cette problématique a été abordée dans d'excellentes études portant sur des terrains aussi variés que la domesticité parisienne, les écrivains publics, les « archives du quotidien » amassées par des particuliers issus de milieux traditionnellement éloignés de l'univers de l'écrit, voir D. Roche, *Le peuple de Paris*; J.-L. Ménétier, *Journal de ma vie*, p. 9-24, 287-426; J. Vassort, *Les papiers d'un laboureur au siècle des Lumières*; C. Métayer, *Au tombeau des secrets : les écrivains publics du Paris populaire*, 2000.

5. Sur l'usage croissant aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles d'écrits administratifs et juridiques dans la vie quotidienne, voir, entre autres, A. Petrucci, *Scrittura e popolo nella Roma barocca, 1585-1721*; P. Burke, *The Historical Anthropology of Early Modern Italy*, p. 110-131; H.-J. Martin, *Histoire et pouvoirs de l'écrit*, p. 273-275; J. Quéniart, *Les Français et l'écrit*, p. 167-170.

6. [Marché entre Pierre Gadois, arquebusier, et Honoré Danis dit Tourangeau], Montréal, 15 novembre 1688 (CN601, série 2).

7. [Promesse de paiement de Jean Deslandes dit Champigny à René de Couagne], Montréal, 25 mars 1723 (TL4, série 1, dossier 3384).



1. *Détail de l'état de compte de Jean Deslandes dit Champigny.* Procès entre René de Couagne, marchand et bourgeois, demandeur, et Jean Deslandes dit Champigny, maçon, défendeur, pour le paiement d'un compte arrêté, 25 mars 1723 au 16 octobre 1727. BAnQ, Centre d'archives de Montréal, fonds Juridiction royale de Montréal (TL4, S1, D3384). Num.

### Une source négligée pour la signature : les marchés de construction notariés

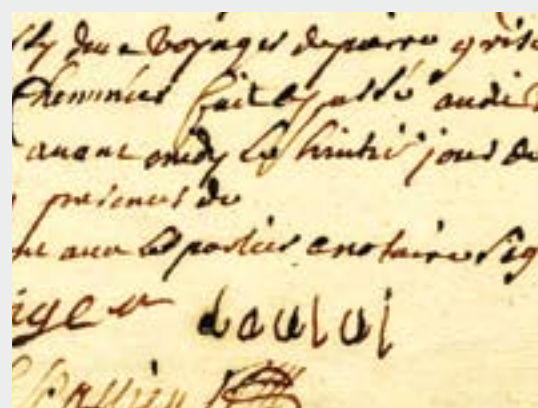
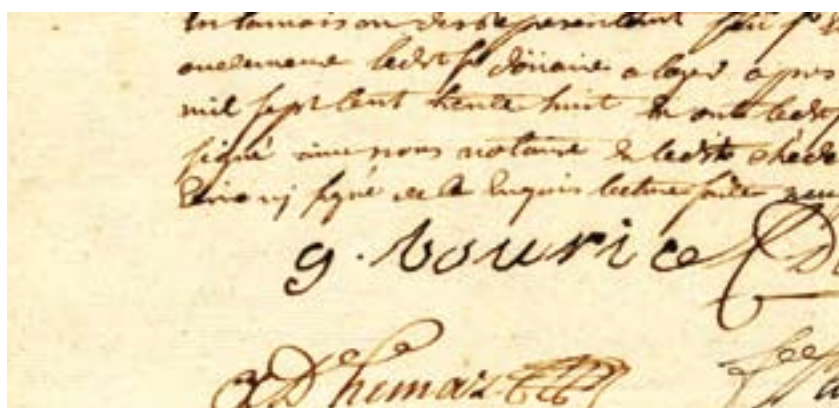
Si plusieurs enquêtes d'alphabétisation ont porté sur le contexte québécois, celles-ci ont pour la plupart, et de bon droit, privilégié des sources comme les testaments, les contrats de mariage, les registres d'état civil ou les recensements, sources qui se révèlent limitées lorsque vient le temps d'analyser l'aptitude à signer selon un découpage socioprofessionnel, particulièrement pour les époques plus anciennes tels les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles<sup>8</sup>. En effet, les travailleurs manuels sont sous-représentés dans ces sources, d'une part parce qu'ils testent moins souvent, d'autre part parce que les notaires, dans les contrats de mariage, et surtout les curés, dans les registres de mariage, omettent la plupart du temps de mentionner l'occupation<sup>9</sup>.

Pour connaître l'aptitude à signer des maçons, charpentiers, menuisiers et serruriers actifs dans le domaine du bâtiment à Montréal au cours de la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, il importe donc de se tourner vers d'autres sources exigeant la signature, à la fois plus rigoureuses quant à la désignation de la profession et représentatives du taux d'activité dans ce secteur. À cet égard, l'acte qui était le plus proche du métier de ces artisans, soit le marché de construction notarié, représente une source très intéressante d'une part puisque cet acte exigeait la signature ou une déclaration d'incapacité à cet effet et d'autre part parce que le notaire était ici très précis en ce qui concerne l'activité professionnelle de l'entrepreneur. Quant à la représentativité de cet acte, nous avons pu démontrer, dans un travail antérieur, qu'elle est importante en ce qui concerne la maçonnerie puisque 47 % des contrats pour des murs, des fondations et des cheminées en pierre lors de mises en chantier entre 1700 et 1704 sont formalisés devant notaire, et 46 % entre 1721 et 1741<sup>10</sup>. Cette représentativité est moyenne en ce qui concerne la charpenterie : 26 % des ententes impliquant des charpentiers entre 1721 et 1741 sont passées devant un officier public. Enfin, pour la menuiserie, elle est négligeable – seulement 11 % des travaux entre 1721-1741 –, et inexistante pour la serrurerie, la quasi-totalité des ententes dans ce domaine étant conclues soit par seing privé, soit oralement.

8. M. Verrette, *L'alphabétisation au Québec*, 2002; G. Bouchard et J. Larouche, *La réglementation du contenu des actes de baptême, mariage, sépulture, au Québec, des origines à nos jours*, p. 91-119; H. Charbonneau et J. Légaré (dir.), *Répertoire des actes de baptême, mariage, sépulture et des recensements du Québec ancien*.

9. À Montréal, au cours de la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, cette négligence est quasi systématique. Les curés de la paroisse Notre-Dame indiquent l'activité uniquement lorsqu'il s'agit des marchands et des notables. La mention d'un artisan est exceptionnelle. Quant à la distinction entre maître et apprenti, elle est inexistante. De fait, les mentions de métiers sont si rares que les études, plutôt que de multiplier les sous-groupes socioprofessionnels sur la base d'une ou deux réponses, tendent, de bon droit, à combiner tous les artisans désignés comme tels en une seule classe, sans y distinguer le briquetier de l'ébéniste. Pour les autres, faute de précision, le décompte de leurs signatures gonfle, la plupart du temps, les résultats d'une catégorie fourre-tout – « autres », « sans mention de métier ».

10. P.-É. Latouche, *Les marchés de construction notariés*, p. 165-196.



2. Signature « enfantine » du maçon Gabriel Bourhis [Bourrice].  
 Marché entre Gabriel Bourhis, maçon, et Charles Douaire, marchand, 21 juin 1738. Détail. BANQ, Centre d'archives de Montréal, fonds Cour supérieure, District judiciaire de Montréal, greffes de notaires, François Lepailleur de LaFerté (CN601, S259), microfilm n° 5040.

Cependant, en tenant compte du nombre d'ouvriers cités dans ces marchés, on constate que les différences observées s'estompent. En effet, bien que très représentatifs du niveau total d'activité, les quelque 200 marchés de maçonnerie touchent en fait 65 maçons et tailleurs de pierre, certains artisans ayant participé à plus d'une vingtaine de marchés. Or, quoique bien moins nombreux, les 120 marchés de charpenterie et la quarantaine de marchés de menuiserie concernent, malgré tout, 28 charpentiers et 26 menuisiers respectivement. Si l'on considère que les maçons travaillent souvent en équipe de deux, on constate que les quelque 360 marchés de construction pour la période 1700-1750 recensent une trentaine d'ouvriers ou d'équipes d'ouvriers par corps de métier (à l'exception de la serrurerie). Étant donné la population relativement modeste de Montréal à l'époque et un rythme de construction de cinq à six maisons par année, on peut imaginer sans difficulté que les 144 ouvriers de la construction cités dans ces marchés représentent fort probablement le nombre réel d'ouvriers actifs dans ce secteur.

L'étude qui suit examinera l'aptitude à signer de ces 144 ouvriers du bâtiment selon deux modes d'enquête : 1) la mesure binaire, qui distingue entre personne qui signe et personne qui ne signe pas ; 2) la mesure par étalonnage, qui distingue les signatures révélant une certaine aisance dans le maniement de la plume, caractéristique de scribes fréquents, des signatures maladroites, qui renvoient à des scribes partiellement alphabétisés ou analphabètes<sup>11</sup>. Puisque le métier se transmettait souvent de père en fils et pouvait aussi être partagé entre frères, nous examinerons dans quelle mesure le groupe familial pouvait contribuer à stabiliser l'aptitude à signer entre membres d'une même famille et d'une génération à l'autre. Enfin, nous comparerons cette aptitude à signer à celle que ces mêmes ouvriers enregistrent lorsqu'ils sont appelés, par les autorités coloniales, à signer dans des contextes autres que contractuels, soit un recensement effectué en juillet 1741.

### Aptitude à signer simple, et par étalonnage

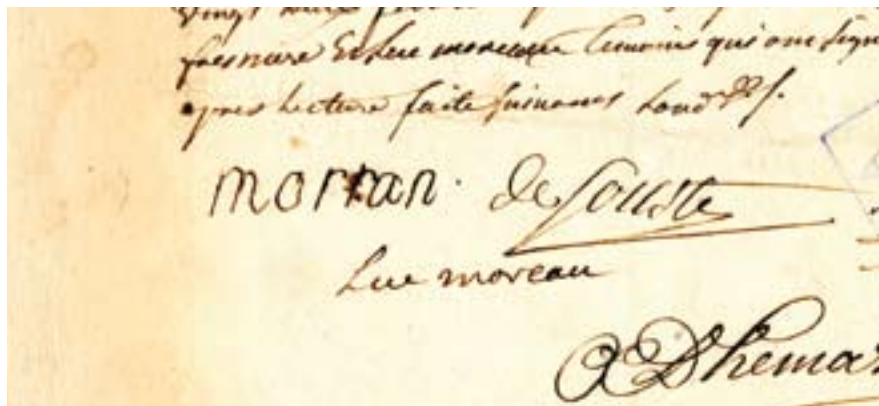
Le décompte des signatures apposées sur les contrats de construction montréalais entre 1700 et 1750 montre que parmi les 65 maçons et tailleurs de pierre, 22 ont été en mesure de signer, 43 ont déclaré en être incapables et un seul, le maçon Jean Cousineau, a apposé une croix<sup>12</sup>. Les charpentiers et les menuisiers démontrent une aptitude à signer plus élevée. Ainsi, 16 des 28 charpentiers, et 19 des 26 menuisiers, ont apposé leur signature lors de la conclusion de marchés. Quant aux 23 journaliers et ouvriers non qualifiés qui, exceptionnellement, sont parties à un contrat, ils sont sept à avoir été en mesure de signer, les 16 autres ayant déclaré en être incapables. Enfin, les deux seuls serruriers ayant formalisé une entente devant un notaire, soit Michel Massé et Nicolas Vernet dit Bourguignon, ont signé tous les deux<sup>13</sup>.

11. Il existe d'autres méthodes de mesure de l'aptitude à signer, voir G. Bouchard et J. Larouche, « Nouvelle mesure de l'alphabétisation à l'aide de la reconstitution automatique des familles », p. 91-119. Sur la validité de ces enquêtes pour établir l'aptitude à lire et à écrire, voir M. Verrette, *L'alphabétisation au Québec*, p. 41-49.

12. Il s'agit d'une des deux seules croix que nous avons observées dans ces marchés. [Marché entre Jean Cousineau, maçon, et Jean-Baptiste Beauvais, marchand], 18 janvier 1700 (CN601, série 340).

13. [Marché entre Michel Massé, maître serrurier, et Jean Fontenelle dit Champagne, maître charpentier], 10 mars 1714 (CN601, série 260); F. Simonnet [Marché entre Nicolas Vernet dit Bourguignon, serrurier taillandier, et Pierre Deguire dit Larose, maçon], 23 novembre 1748 (CN601, série 372).

3. Signature « enfantine » du maître maçon Jean-Paul Daveluy [Davlui] Larose. Marché entre Jean-Paul Daveluy Larose, maître maçon, et Charles Viger, maître charpentier pour le roi, 8 janvier 1725. Détail. BANQ, Centre d'archives de Montréal, fonds Cour supérieure, District judiciaire de Montréal, greffes de notaires, Michel Lepailleur de LaFerté (CN601, S260), microfilm n° 3978.



4. Signature « enfantine » du charpentier Jean Morand [Morran]. Marché de charpenterie entre Jean Morand et André Souste, 22 février 1730. Détail. BANQ, Centre d'archives de Montréal, fonds Cour supérieure, District judiciaire de Montréal, greffes de notaires, Jean-Baptiste Adhémar (CN601, S3), microfilm n° 3600.

Le tableau 1 compare ces résultats avec ceux obtenus par Quéniart pour la France de l'Ouest<sup>14</sup>. Nous avons retenu cette étude puisqu'elle est, à notre connaissance, la seule enquête d'alphabétisation qui distingue clairement les artisans du bâtiment des autres ouvriers. De plus, l'année de référence choisie par cette étude, 1727, est comprise à l'intérieur de la période que nous étudions. Enfin, Quéniart a porté son attention sur de petites et moyennes agglomérations, dont la structure sociale se compare à celle de Montréal<sup>15</sup>. La confrontation de nos résultats avec ceux obtenus par Quéniart est intéressante en ce qu'elle montre une aptitude à signer en moyenne supérieure à Montréal à celle des travailleurs des métiers du bâtiment dans les villes françaises étudiées. Ainsi, presque un tiers des maçons, soit 32 %, savent signer alors qu'en métropole, seulement 20 % des ouvriers en maçonnerie sont en mesure de le faire. L'écart est encore plus important en ce qui concerne les charpentiers puisque la moitié d'entre eux signent à Montréal, contre un tiers en métropole. Enfin, les menuisiers – qui, à toute époque et en tout endroit, montrent une aptitude à signer toujours supérieure aux autres artisans, à l'exception peut-être des orfèvres – se démarquent nettement à Montréal de leurs confrères français puisqu'ils sont 73 % à apposer leur signature, contre 45 % en France.

	MARCHÉS DE CONSTRUCTION NOTARIÉS MONTREAL, 1700-1750	REGISTRES DE MARIAGE FRANCE DE L'OUEST 1727
65 maçons	32%	20%
28 charpentiers	54%	33%
26 menuisiers	73%	45%
23 journaliers	30%	17%

Tableau 1  
Comparaison de l'aptitude à signer entre les ouvriers du bâtiment montréalais (1700-1750) et ceux de la France de l'Ouest (1727)

La proportion élevée d'artisans déclarant savoir signer à Montréal par rapport à ceux de la France de l'Ouest mérite toutefois d'être nuancée. En effet, nous avons enregistré toutes les signatures quelle que soit la qualité de celles-ci. Or, Quéniart a été beaucoup plus discernant dans son étude, distinguant les signatures qui témoignent d'une aisance dans le maniement de la plume des signatures laborieuses, visiblement apprises par cœur, caractérisées par des lettres détachées, surdimensionnées, parfois retournées (ill. 1-4)<sup>16</sup>. Ces signatures dites enfantines indiquent que leurs auteurs ont « une très faible capacité d'écriture, où l'essentiel de ce qui a pu être éventuellement appris a été oublié<sup>17</sup> ». En conséquence, Quéniart comptabilise les auteurs de ces signatures laborieuses au nombre des ouvriers qui déclarent être incapables de signer ou qui laissent une croix. Dans un même esprit, il distingue, parmi les signatures lisibles, celles qui sont fluides – exécutées avec ou sans paraphe, ces élégants traits de plume accompagnant souvent la signature

14. J. Quéniart, *Culture et société urbaines dans la France de l'Ouest au XVIII<sup>e</sup> siècle*, p. 106-113.

15. Nous avons retenu cette étude plutôt que celle de Verrette (2002), pourtant plus récente. En effet, l'enquête de Verrette, bien qu'elle soit basée, comme celle de Quéniart, sur les registres de mariages, regroupe tous les artisans dans deux catégories (groupe intermédiaire et groupe populaire), sans distinguer les métiers. De plus, elle combine paroisses rurales et celle de Notre-Dame de Québec. Voir M. Verrette, *L'alphabétisation au Québec*, p. 117.

16. Sur les critères retenus par Quéniart pour étalonner les réponses en fonction d'un examen qualitatif des signatures, voir J. Quéniart, *Culture et société urbaines dans la France de l'Ouest*, p. 31-40 et fig. 1a-1c; aussi, *Les Français et l'écrit*, p. 210-211.

17. *Id.*, *Les Français et l'écrit*, p. 210.

le mand que ont au...  
dictes parties... Bery  
Janson Lapalme  
Quercy Lepailleur

**5. Signature fluide du maître maçon Pierre Janson Lapalme.**  
Marché entre Pierre Janson Lapalme, maître maçon, et François de Bery des Essarts, enseigne dans les troupes du détachement de la marine, 21 décembre 1722. Détail. BAnQ, Centre d'archives de Montréal, fonds Cour supérieure, District judiciaire de Montréal, greffes de notaires, Michel Lepailleur de LaFerté (CN601, S260), microfilm n° 3728.

le mand... 20 juin 1726  
François petit

**6. Signature appliquée du menuisier François Petit.**  
Marché entre François Petit, menuisier, et Louis Jacques Périneau Lamarche, 10 juin 1726. Détail. BAnQ, Centre d'archives de Montréal, fonds Cour supérieure, District judiciaire de Montréal, greffes de notaires, Michel Lepailleur de LaFerté (CN601, S260), microfilm n° 3978.

le mand... Michel Vallier  
Pierre Couturier  
Ruel

**7. Signature avec paraphe du maçon Pierre Couturier dit Le Bourguignon.**  
Marché entre Pierre Couturier dit Le Bourguignon et Gilbert Maillet, maçons, et Jean Caillaud Baron, habitant, 23 février 1700. Détail. BAnQ, Centre d'archives de Montréal, fonds Cour supérieure, District judiciaire de Montréal, greffes de notaires, Antoine Adhémar (CN601, S2), microfilm n° 4639.

le mand... haut jelaug  
y (Paris), de Torou...  
René Alarie  
Paul Dumouchel

**8. Signature avec paraphe du charpentier René Alarie [Allary].**  
Marché entre René Alarie, charpentier, et Denis d'Estienne du Bourgué de Clérin, lieutenant et aide-major dans les troupes du détachement de la marine, 14 juillet 1704. Détail. BAnQ, Centre d'archives de Montréal, fonds Cour supérieure, District judiciaire de Montréal, greffes de notaires, Antoine Adhémar (CN601, S2), microfilm n° 4640.

le mand...  
Nicolas morand

**9. Signature avec paraphe du charpentier Nicolas Morand [Morant].**  
Marché entre Jean et Nicolas Morand, maîtres charpentiers, et Pierre de Lestage, négociant bourgeois, 22 juin 1727. Détail. BAnQ, Centre d'archives de Montréal, fonds Cour supérieure, District judiciaire de Montréal, greffes de notaires, Joseph-Charles Raimbault de Piedmont (CN601, S339), microfilm n° 2690.

des notables (ill. 5) – des signatures appliquées qui, bien qu’elles soient nettement déchiffrables (les lettres liées entre elles et sans faute grave), trahissent un certain effort (ill. 6). Selon Quéniart, les signatures fluides, avec ou sans paraphe, renvoient à des scripteurs habitués à communiquer fréquemment par écrit, tandis que les signatures appliquées correspondent à des individus entièrement alphabétisés mais pour qui l’écriture est sans doute une pratique plus occasionnelle.

En tenant compte des nouvelles catégories établies par Quéniart, l’examen qualitatif des signatures des ouvriers montréalais autorise une répartition différente des résultats par rapport à ceux obtenus en suivant la méthode de mesure employée plus tôt, basée sur une distinction binaire entre personne qui signe et personne qui ne signe pas (voir le tableau 2). Ainsi, en comptabilisant les ouvriers qui signent par cœur avec les ouvriers qui ne savent pas signer, on constate que les trois quarts des 65 maçons et tailleurs de pierre se classent dans la catégorie des ouvriers qui, de fait, sont incapables d’écrire. Parmi les 28 charpentiers, c’est presque trois ouvriers sur cinq qui en sont incapables, et plus du tiers chez les menuisiers. Les résultats pour le groupe de 23 journaliers sont les seuls qui ne varient pas d’un classement à l’autre puisque aucun des sept journaliers ayant apposé une signature à un marché n’avait de signature « enfantine ».

	MONTRÉAL, 1700-1750 Aucune signature ou signature « enfantine »	MONTRÉAL, 1700-1750 Signature appliquée et fluide [signature fluide seulement]	FRANCE DE L'OUEST 1727 Signature appliquée et fluide
65 maçons	75%	25% (15%)	20%
28 charpentiers	57%	43% (18%)	33%
26 menuisiers	38%	62% (35%)	45%
23 journaliers	70%	30% (9%)	17%

**Tableau 2**  
Comparaison par étalonnage de  
l’aptitude à signer entre les ouvriers  
du bâtiment montréalais (1700-1750)  
et ceux de la France de l’Ouest (1727)

Parmi les ouvriers dont la signature témoigne d’une maîtrise réelle de l’écrit, on observe que les résultats montréalais avoisinent les résultats français tout en demeurant quelque peu supérieurs pour les maçons et les charpentiers et substantiellement supérieurs chez les menuisiers. Ainsi, le quart des 65 maçons montréalais signent avec application ou facilité, un résultat très proche de celui enregistré par Quéniart (20 %) <sup>18</sup>. Chez les 28 charpentiers, une douzaine signent correctement, soit 43 %, comparativement à 33 % en France. Par contre, les menuisiers montréalais enregistrent un score nettement plus élevé que leurs collègues français puisque 62 % d’entre eux signent de manière appliquée ou fluide, contre 45 % seulement en métropole.

Quant au sous-groupe des ouvriers du bâtiment qui signent avec aisance, il s’agit de 28 individus, sur un total de 144 artisans (19 %), que l’on peut considérer comme totalement alphabétisés, c’est-à-dire ayant reçu un niveau d’instruction sans doute supérieur à la simple alphabétisation. Ce sous-groupe, qui occupe le sommet de la pyramide des signatures dans le domaine du bâtiment montréalais pendant la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, est composé de 10 maçons et tailleurs de pierre, cinq charpentiers, neuf menuisiers, deux serruriers et deux journaliers. Six parmi eux signent avec paraphe : les maçons Pierre Couturier dit Bourguignon, Michel Couturier et Dominique Janson dit Lapalme ; les charpentiers René Alarie et Nicolas Morand ; le menuisier et sculpteur Paul Raymond Jourdain dit Labrosse (ill. 7-9).

18. J. Quéniart, *Culture et société urbaines dans la France de l’Ouest*, p. 109-110.

La distinction que fait Quéniart entre belles signatures et celles apprises « par cœur » se justifie pleinement. Il est indéniable que la capacité à lire et à écrire est une aptitude dont l'évolution historique doit être mesurée en soi, tant elle outille différemment ceux qui la maîtrisent. Cela dit, en opérant ces classements, c'est-à-dire en isolant, parmi l'ensemble des personnes qui signent, un sous-groupe parfaitement alphabétisé, Quéniart s'inscrit dans cette tradition, évoquée plus tôt, des études qui valorisent la signature pour sa capacité à éclairer l'évolution à long terme de l'alphabétisation. Pourtant, comme nous le verrons à l'instant, on observe parfois des variations à moyen et à très court terme de l'aptitude à signer. Ces variations, qui peuvent apparaître au sein d'une unité sociale plus restreinte que le corps de métier, par exemple entre membres d'une même famille ou chez un individu observé dans des contextes de signature distincts mais contemporains, témoignent selon nous d'une volonté délibérée, et historiquement significative, d'aménager ses rapports à l'écrit, indépendamment de l'intérêt immédiat de ces variations pour l'histoire à long terme de l'alphabétisation.

---

### **Aptitude à signer au sein d'un même groupe familial**

À Montréal, au cours de la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, il est fréquent dans le secteur du bâtiment que les frères pratiquent le même métier et qu'ils suivent en cela les traces de leur père. Qu'en est-il de l'aptitude à signer ? Se transmet-elle de manière uniforme au sein du groupe familial et d'une génération à l'autre, ou y retrouve-t-on des dimorphismes semblables à ceux que nous avons observés jusqu'à maintenant entre divers corps de métiers et entre ouvriers au sein de chaque corps de métier ? La réponse à ces questions est sans équivoque. Le milieu familial ne garantit pas une transmission invariable de l'aptitude à signer. Ainsi, on constate que sur 24 groupes familiaux, tous corps de métiers confondus, dans lesquels les frères – et parfois le père – partagent une même profession, 15 familles enregistrent des aptitudes à signer qui varient entre frères ou entre générations. C'est le cas des maîtres maçons Pierre et Jean Deslandes dit Champigny. Le premier, à l'occasion de 15 marchés passés entre 1738 et 1751, déclare être incapable de signer tandis que son frère Jean signe six marchés entre 1715 et 1722. Les charpentiers Joseph et Louis Truteau ne savent pas signer. Ce n'est pas le cas de leur frère Bertrand, forgeron et serrurier, qui signe distinctement un marché devant le notaire Rimbault en février 1731. Un exemple probant de dimorphisme intergénérationnel est celui de trois générations de maçons de la famille Janson dit Lapalme. En effet, on observe les élégantes signatures de Pierre Janson dit Lapalme, de son fils Dominique et de son petit-fils Antoine sur 25 marchés passés entre 1712 et 1765. Or, le maçon Charles Janson dit Lapalme, fort probablement le frère d'Antoine, déclare être incapable de signer trois marchés passés en 1764 et 1765. Cette perte d'aptitude d'une génération à l'autre n'est pas exceptionnelle. Elle s'observe aussi entre le menuisier Paul Haguenier et son fils, ainsi que chez Pierre Deslandes dit Champigny, qui ne sait pas signer, contrairement à son frère et à son père. Quant au groupe de huit familles où l'aptitude à signer demeure la même entre frères ou entre générations, il est composé de six familles regroupant des individus qui déclarent tous être incapables de signer et de deux familles dont tous les membres signent avec aisance.

Comme on le constate, l'analyse des signatures des entrepreneurs et artisans dans les marchés de construction notariés montre que le milieu familial n'est pas garant d'une transmission invariable ou égale de l'aptitude à signer. Si des facteurs externes peuvent expliquer cette distribution quelque peu aléatoire de l'aptitude à signer, il est aussi possible qu'elle ait pu résulter d'ententes entre les membres de la famille, les uns suppléant aux besoins des autres. Cette précarité de l'aptitude à signer prend une forme beaucoup plus spectaculaire, et individuelle, lorsqu'on analyse la réaction des ouvriers du bâtiment à la perquisition de 1741.

## La perquisition de 1741

Les circonstances à l'origine de la perquisition de 1741 ont été relatées en détail par Massicotte (1921)<sup>19</sup>. Les autorités coloniales cherchaient depuis plusieurs années à restaurer le monopole de la Compagnie des Indes sur le commerce des tissus imprimés. En 1741, le gouverneur ordonne des perquisitions à Québec, à Trois-Rivières et à Montréal afin « de relever ce qu'il y avait de tissus prohibés puis de les marquer d'un cachet aux armes de la compagnie. Les tissus qui seraient trouvés non marqués, après cela, seraient confisqués ». Chaque maison dans ces villes devait être visitée, le nom du propriétaire, des occupants et la liste des tissus trouvés inscrits.

À Montréal, la perquisition eut lieu entre le 14 et le 24 juillet 1741. Les fonctionnaires François Daine, Jacques de la Fontaine et Antoine Trémond de Salvaye, accompagnés de deux gardes, furent chargés de réaliser cette perquisition selon un parcours d'est en ouest, puis du nord au sud. En tout, ils visitèrent 506 logis ; les occupants de 57 de ceux-ci affirmèrent n'avoir aucune toile imprimée à déclarer.

10. Édouard-Zotique Massicotte, « Un recensement inédit de Montréal, en 1741 », *Mémoires de la Société royale du Canada*, section 1, 3<sup>e</sup> série, 1921, vol. XV, p. 1. BAnQ, Collection patrimoniale [300836 CON].



Il était usuel, lors des perquisitions, que les greffiers accompagnant les officiers responsables de ces visites, en plus d'inscrire sur un registre l'adresse et le nom des résidents des maisons visitées, fassent signer le répondant, question de s'assurer qu'une maison ne soit pas visitée deux fois<sup>20</sup>. Même si l'objet de cette perquisition ne touchait pas le secteur du bâtiment, il est évident que les ouvriers œuvrant dans ce domaine qui vivaient dans le périmètre de la perquisition étaient appelés, comme les autres, à apposer leur signature ou à déclarer en être incapables.

Le procès-verbal original, aujourd'hui conservé au Centre d'archives de Montréal de BAnQ, a été transcrit en 1921 par É.-Z. Massicotte<sup>21</sup> (ill. 10). Ce dernier a accompagné cette publication de quelques statistiques relatives aux diverses données qui y sont contenues. Sur un total de 506 répondants, 298 ont déclaré ne pas savoir signer, 171 ont effectivement signé, 19 ont refusé de signer, 15 n'ont pas déclaré s'ils savaient signer ou non et trois répondants ont déclaré ne pas pouvoir signer pour cause d'incapacité. On constate que près des trois cinquièmes des répondants ont déclaré ne pas savoir signer.

Lorsqu'on interroge le sous-ensemble constitué par les 20 ouvriers du bâtiment qui ont répondu en personne aux officiers, soit neuf maçons, six menuisiers, trois charpentiers, un forgeron serrurier et un couvreur en bardeaux, le pourcentage de personnes qui ne signent pas est beaucoup plus élevé puisque, sur ces 20 ouvriers, seulement deux déclarent savoir signer<sup>22</sup>. L'intérêt de ces réponses tient, bien entendu, en ce qu'il s'agit ici d'une mesure supplémentaire de l'aptitude à signer des ouvriers du bâtiment, d'autant plus intéressante qu'elle sonde cette aptitude pour toute la ville dans des délais très courts, soit une semaine. Or, une comparaison entre ces résultats et d'autres documents que ces mêmes ouvriers ont été appelés à signer révèle une facette insoupçonnée de ces signatures.

19. É.-Z. Massicotte, « Un recensement inédit de Montréal en 1741 », p. 2.

20. Sur les recensements, voir P. Burke, *The Historical Anthropology of Early Modern Italy*, p. 27-39.

21. É.-Z. Massicotte, « Un recensement inédit de Montréal en 1741 », p. 2-3.

22. D'autres logis occupés par des ouvriers du bâtiment ont été visités, mais ce sont les épouses des artisans qui ont répondu. Il s'agit des épouses de Dominique Janson dit Lapalme, de Michel Demers dit Chefdeville, de Joseph Lupien dit Baron et de Pierre Deslandes dit Champigny. Les quatre déclarent ne pas savoir signer.

En effet, si l'on prend les marchés de construction conclus par ces mêmes ouvriers, on observe que les mentions positives de signatures sont beaucoup plus élevées. On peut ainsi constater que parmi les neuf maçons ayant répondu négativement au moment de la perquisition, la moitié est en réalité très largement documentée comme capable de signer. Ainsi, le maçon Toussaint Périneau dit Lamarche, qui enregistre une aptitude négative en 1741, a signé 10 marchés de construction entre 1727 et 1742. Un autre maçon, Paul Tessier dit Lavigne, offre un contraste encore plus saisissant puisqu'il est documenté comme ayant signé des marchés à 23 reprises entre 1730 et 1763. Le menuisier Charles Renaud a signé quatre marchés de menuiserie entre 1729 et 1756. Il en va de même pour le maçon Gabriel Bourhis, signataire de quatre marchés de maçonnerie entre 1736 et 1762.

Les données corrigées de ce recensement nous indiquent que sur 20 répondants, 11 sont capables de signer. L'intérêt de cette comparaison tient évidemment au fait qu'elle permet de mettre en lumière le comportement des ouvriers lorsqu'ils sont confrontés aux autorités : près de la moitié des répondants déclarant ne pas savoir signer, de fait, feignent d'en être incapables.

Ce comportement s'explique facilement. Les hommes cherchent à préserver leur autonomie par rapport à un pouvoir qu'ils jugent envahissant. Il y a là une forme compréhensible de résistance à l'autorité qui s'inscrit dans une longue tradition d'opposition populaire aux empiétements de l'autorité<sup>23</sup>. Mais il y a plus. En effet, pourquoi les ouvriers qui savent signer n'ont-ils pas, tout simplement, refusé de signer ? Pourquoi ont-ils préféré feindre d'être analphabètes ? On observe en effet, dans les statistiques compilées par Massicotte, que sur 506 répondants, 19 ont refusé de signer. Ce sont principalement des marchands ou des fonctionnaires. Il en va ainsi, par exemple, de l'ingénieur militaire Chaussegros de Léry, qui refuse de signer.

Selon nous, cette différence d'attitudes dans les réponses est indicatrice d'un constat de la part des répondants, tant ouvriers que marchands, des valeurs plus larges associées à l'écrit. Chaque groupe sait qu'autour de l'aptitude à écrire existe déjà un certain nombre de significations dominantes, largement répandues : les ouvriers sont analphabètes, les marchands ne le sont pas<sup>24</sup>. Confrontés au pouvoir, les ouvriers utilisent ce discours à leur avantage et feignent un analphabétisme qu'on leur attribue publiquement. Les marchands ne peuvent pas se prévaloir d'une telle stratégie. La défense de leurs intérêts doit passer par une attitude admissible dans l'ensemble des valeurs qui entourent leur usage de l'écrit. La seule possibilité pour eux est la voie plus « héroïque » qui consiste à refuser de signer.

Ces différentes stratégies laissent voir en quoi les valeurs entourant l'écrit peuvent être employées même par ceux dont l'entrée dans ce domaine se limite, pour la plupart sans doute, à une signature malhabile. Dans le rapport de force qui oppose les ouvriers aux autorités le temps d'une perquisition, l'inaptitude à signer qu'ils invoquent n'est pas moins efficace que son équivalent « héroïque ». Dans un sens comme dans l'autre, le même objectif est visé, les mêmes moyens sont employés, les mêmes distances et volontés d'indépendance par rapport aux pouvoirs sont démontrées. Le recours au notaire, parce que les ouvriers y acquiescent en consentant toujours à apposer leur signature sur un marché, témoigne de l'instauration de rapports de complicité entre l'individu et la sphère publique, quitte à ne concéder à l'État cette place que le temps de signer un contrat, comme le montre la facilité avec laquelle ces mêmes ouvriers peuvent, soudainement, dans d'autres circonstances, ne plus savoir signer.

23. Y.-M. Bercé, *Croquants et nu-pieds : les soulèvements paysans en France du xv<sup>e</sup> au xix<sup>e</sup> siècle*.

24. Sur les perceptions relatives à l'analphabétisme des classes populaires au xviii<sup>e</sup> siècle, voir H. Chisick, *The Limits of Reform in the Enlightenment*.



Grâce aux marchés de construction, nous avons pu déterminer l'aptitude à signer des maçons, charpentiers, menuisiers et journaliers actifs à Montréal au cours de la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. L'inégalité dans les aptitudes enregistrées donne à penser qu'entre ces corps de métiers, et qu'entre ouvriers d'un même métier, se sont reproduites les mêmes différenciations dans les aptitudes à signer que d'autres études d'alphabetisation ont mises en lumière, ailleurs, à plus grande échelle – entre riches et pauvres, entre ville et campagne. Pourtant, comme le montrent les aptitudes inégales que nous avons observées au sein d'un même groupe familial et lors de la perquisition de 1741, on doit constater que la signature pouvait aussi, quelle que soit sa qualité, être l'objet de délibérations : soit à plusieurs lorsqu'il s'agissait de pallier l'incapacité d'un frère, d'un père ou d'un fils, soit individuellement lorsqu'il s'agissait de défendre ses intérêts. Loin de voir là des incohérences qui invalident la valeur des enquêtes d'alphabetisation, nous pensons que l'irrégularité des signatures des ouvriers du bâtiment à Montréal témoigne, en fait, de la complexité des rapports à l'écrit qui peuvent s'instaurer dans un contexte historique où la transition de l'oral à l'écrit n'est pas encore complétée.

## Sources

### FONDS ET COLLECTIONS PATRIMONIALES DE BANQ

Centre d'archives de Montréal, fonds Cour supérieure du district judiciaire de Montréal, greffes des notaires (CN601, séries 2, 3, 259, 260, 340 et 372).

Centre d'archives de Montréal, fonds Juridiction royale de Montréal (TL4, série 1, dossier 3384).

### AUTRES SOURCES CONSULTÉES

BERCÉ, Yves-Marie, *Croquants et nu-pieds : les soulèvements paysans en France du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Gallimard, 1991, 303 p.

BOUCHARD, Gérard et André LAROSE, « La réglementation du contenu des actes de baptême, mariage, sépulture, au Québec, des origines à nos jours », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 30, n<sup>o</sup> 1, juin 1976, p. 67-84.

BOUCHARD, Gérard et Jeannette LAROUCHE, « Nouvelle mesure de l'alphabetisation à l'aide de la reconstitution automatique des familles », *Histoire sociale / Social History*, vol. 22, n<sup>o</sup> 43, mai 1989, p. 91-119.

BURKE, Peter, *The Historical Anthropology of Early Modern Italy : Essays on Perception and Communication*, Cambridge, Cambridge University Press, 1987, 281 p.

CHARBONNEAU, Hubert et Jacques LÉGARE (dir.), *Répertoire des actes de baptême, mariage, sépulture et des recensements du Québec ancien*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 47 vol., 1980-1990.

CHISICK, Harvey, *The Limits of Reform in the Enlightenment : Attitudes Toward the Education of the Lower Classes in Eighteenth-Century France*, Princeton, Princeton University Press, 1981, 324 p.

LATOUCHE, Pierre-Édouard, « Les marchés de construction notariés et les transformations de la sphère privée et de la sphère publique à

Montréal entre 1700 et 1755 », thèse de doctorat, Québec, Université Laval, Département d'histoire, 2005, 349 p.

MARTIN, Henri-Jean, *Histoire et pouvoirs de l'écrit*, Paris, Librairie académique Perrin, 1988, 518 p.

MASSICOTTE, Édouard-Zotique, « Un recensement inédit de Montréal en 1741 », *Mémoires de la Société royale du Canada*, 3<sup>e</sup> série, vol. 15, 1921, p. 1-61.

MÉNÉTRA, Jacques-Louis, *Journal de ma vie : Jacques-Louis Ménétra, compagnon vitrier au 18<sup>e</sup> siècle*, texte présenté par Daniel Roche, Paris, Montalba, 1982, 431 p.

MÉTAYER, Christine, *Au tombeau des secrets : les écrivains publics du Paris populaire, cimetière des Saints-Innocents, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Albin Michel, 2000, 456 p.

PETRUCCI, Armando, *Scrittura e popolo nella Roma barocca, 1585-1721*, Rome, Quasar, 1982, 133 p.

QUÉNIART, Jean, *Culture et société urbaines dans la France de l'Ouest au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Librairie C. Klincksieck, 1978, 590 p.

QUÉNIART, Jean, *Les Français et l'écrit*, Paris, Hachette, 1998, 255 p.

ROCHE, Daniel, *Le peuple de Paris – Essai sur la culture populaire au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Aubier-Montaigne, 1981, 286 p.

STONE, Lawrence, « Literacy and Education in England, 1640-1900 », *Past and Present*, n<sup>o</sup> 42, 1969, p. 69-139.

VASSORT, Jean, *Les papiers d'un laboureur au siècle des Lumières : Pierre Bordier : une culture paysanne*, Seyssel, Champ Vallon, 1999, 240 p.

VERRETTE, Michel, *L'alphabetisation au Québec, 1660-1900 : en marche vers la modernité culturelle*, Sillery, Éditions du Septentrion, 2002, 192 p.



HENRI BEAULAC.

Rose Fatuleffe H/c

Henri Beaulac

Henri Beaulac, *Rose Latulippe*,  
linogravure sur papier vergé, vers  
1938-1939. Musée des beaux-arts  
du Canada [n° 36728]. Num.

# Henri Beaulac et l'essor de la gravure sur linoléum au Québec

Stéphanie Danaux

Né en 1914 à Trois-Rivières, Henri Beaulac commence ses études classiques au début des années 1930 au Séminaire Saint-Joseph de Trois-Rivières (SSJ), où l'abbé Albert Tessier (1895-1976), préfet des études, enseigne la rhétorique<sup>1</sup>. Le jeune homme exerce en parallèle divers petits métiers. Dès 1934, il entre comme dessinateur à l'atelier de ferronnerie d'art des frères Lebrun. En 1935, il travaille avec le photographe Georges Héroux, pour lequel il illustre de dessins des articles publiés dans les principaux hebdomadaires de Trois-Rivières, *Le Nouvelliste* et *Le Bien public*. Tessier, membre de la rédaction du *Bien public* depuis 1933, n'est sans doute pas étranger à ce recrutement. Pendant de nombreuses années, il fera office d'agent artistique pour le compte de Beaulac et du peintre-graveur Rodolphe Duguay (1891-1973)<sup>2</sup>. Originaires de la même région, les deux artistes collaborent, grâce à Tessier, avec les mêmes éditeurs : Albert Lévesque, *Le Bien public* et *Fides*<sup>3</sup>.

Au cours de cette période, Beaulac se forme à la linogravure en autodidacte, sans doute à partir des manuels de gravure français qui circulent au Québec. Tessier et Duguay orientent peut-être les lectures du jeune homme. En 1927, Duguay est l'un des premiers à rapporter de France *La technique moderne du bois gravé* et *Manuel pratique du graveur sur bois* de Maurice Busset (1879?-1936) et Jean-Alexis Morin dit Morin-Jean (1877-1940), deux célèbres graveurs français qui prônent l'usage de la xylographie dans le livre. Tout comme Duguay, Tessier rapporte de Paris de nombreux livres illustrés dont il s'inspire dans la présentation des *Pages trifluviennes*, la collection de chroniques historiques illustrées des éditions *Le Bien public* : « Je m'arrêtais à étudier les trucs typographiques, les mises en page, les caractères d'imprimerie, les illustrations. Concession à mes goûts d'éditeur-journaliste ! Ces

1. Ancien du SSJ, Tessier se forme entre l'Angelicum de Rome et l'Institut catholique de Paris au début des années 1920. À son retour d'Europe, il entre comme enseignant au SSJ. Par la suite, il occupe une chaire à l'Université Laval de Québec tout en restant actif dans le milieu de l'édition trifluviennaise. R. Hamel, J. Hare et P. Wyczynski, *Dictionnaire des auteurs de langue française en Amérique du Nord*, p. 1275-1276.
2. Duguay et Tessier se rencontrent à Paris en mai 1924. Duguay connaît bien le travail de Beaulac, qu'il évoque avec Tessier. R. Duguay, *Carnets intimes*, p. 173.
3. J. Michon, *Fides : la grande aventure éditoriale du père Paul-Aimé Martin*, p. 62-63.

expériences ne furent pas toutes perdues<sup>4</sup>. » C'est ainsi que, à partir de modèles français, l'illustration constitue une composante majeure des projets d'édition du Bien public mais, plus que de faire la promotion du « beau livre », il s'agit pour Tessier de donner une chance aux auteurs et artistes de la région.

À cette époque, l'usage de la gravure, sur bois ou sur linoléum, est peu répandu au Québec. C'est en novembre 1924, avec l'exposition *Wood Block and Linoleum Prints by Edwin Holgate, Ivan Jobin, Maurice Lebel*, que ces techniques sont officiellement introduites dans la province. L'exposition, qui se tient dans les locaux de l'Art Association of Montreal, réunit 47 œuvres de Maurice Lebel (1898-1963), Ivan Jobin (1885-1975) et Edwin Holgate (1892-1977)<sup>5</sup>. L'accueil de la critique et du public est très positif. L'événement est comparé au renouveau du bois gravé en Europe. Les trois hommes semblent s'être formés sans maître à la gravure sur linoléum, dont Holgate inaugure l'enseignement à l'École des beaux-arts de Montréal en 1926. Contrairement à Jobin et Lebel, Holgate a, tout comme Duguay, profité de son séjour d'études à Paris dans la première moitié des années 1920 pour s'initier à plusieurs techniques de gravure en relief.

## TOUJOURS...PRÊT...

En notre temps, le chef de patrouille aime ses scouts qui l'aiment, sans cesse avec lui. Et n'a qu'à leur dire pour qu'ils le suivent : "Toujours..." Les autres ont répondu : "Prêt!"

"J'ai compris, m'écrit Gérard, que le chef de patrouille, c'est celui qui manquant parfois de courage pour ses propres actions, trouve moyen cependant d'en donner aux autres à mesure qu'ils en ont besoin. Comment cela peut-il se faire, sinon par un échange amical de B. A. ?"

Et Armand, des Éclaireurs Canadiens-Français, à ses frères C. P. comme lui : "...Inspirons le respect. Soyons dignes de



1. Henri Beaulac, vignette in-texte d'après une gravure sur linoléum, dans Père Vincent, *L'Évangile dans la vie scoutie catholique*, Montréal, Albert Lévesque, 1935, p. 43. BAnQ, Collection universelle de prêt et de référence (369.43 V768ev).

Le fonds de l'École des beaux-arts de Québec révèle que Beaulac intègre l'établissement à la rentrée de 1936 pour une formation de quatre ans. À cette époque, Simone Hudon (1905-1984) donne le cours de dessin et de gravure. Au cours de sa troisième année d'études, Beaulac se spécialise en arts décoratifs. Le jeune homme réalise des reliures d'art, des affiches, des cartes postales, des bas-reliefs et du mobilier et reçoit de nombreux prix en dessin, peinture, gravure et modelage. En 1940, Beaulac obtient son diplôme de professeur de dessin<sup>6</sup>. Il reçoit ensuite une bourse du gouvernement provincial pour effectuer un stage de deux ans au Pratt Institute de New York. Après son retour en 1942, il entre à l'École du meuble de Montréal et à l'École supérieure Saint-Viateur d'Outremont comme professeur de décoration d'intérieur. Il délaisse progressivement la gravure et l'illustration, jusqu'à abandonner ces pratiques après 1945, se cantonnant à la réalisation de cartes postales et de calendriers. En 1946, il est recruté comme directeur du service de la décoration par la maison Valiquette de Montréal, une société spécialisée dans l'ameublement contemporain de style canadien. Il met sur pied les ateliers d'ébénisterie, de garniture et de couture, qu'il quitte en 1951 pour ouvrir avec Gérard Gauthier son propre atelier de décoration d'intérieur<sup>7</sup>. Il devient un décorateur-ensemblier reconnu, perpétuant le style Art déco français appliqué au style traditionnel canadien jusque dans les années 1960. Sa production graphique se divise donc en deux phases. La première, très féconde, s'étend de 1935 à 1940, avant son départ pour New York; la seconde, plus modeste, va de 1943 à 1945. Quelques œuvres isolées sont ensuite produites au début des années 1950.

4. A. Tessier, *Souvenirs en vrac*, p. 117.

5. « La première exposition de gravures sur bois », p. 10.

6. « Liste des récipiendaires de prix de fin d'année (1936-1937 à 1939-1940) / Palmarès des récompenses accordées pour les meilleurs travaux de l'année 1939-1940 », fonds de l'École des beaux-arts de Québec.

7. J. Viau, « Profil : Henri Beaulac, designer », p. 12.



2. Henri Beaulac, bandeau d'après une gravure sur linoléum, dans Pierre Benoit, *La vie inspirée de Jeanne Mance*, Montréal, Albert Lévesque, coll. « Figures canadiennes », 1935, p. 29. BAnQ, Collection patrimoniale (C843.52 B4737v).

## Beaulac et les Éditions Albert Lévesque de Montréal

En 1935, Beaulac illustre quatre livres pour le compte d'Albert Lévesque, un éditeur innovant qui consacre un tiers de son catalogue aux livres illustrés. Comment Beaulac, sans formation scolaire ni expérience, obtient-il en moins d'un an quatre contrats chez l'éditeur le plus productif de Montréal? Tessier, qui connaît personnellement Lévesque, est peut-être intervenu dans cette nouvelle rencontre. Beaulac fréquente aussi Raymond Douville<sup>8</sup>, secrétaire de Lévesque de 1931 à 1933 et codirecteur du *Bien public* de 1933 à 1959, qui épouse sa sœur Bella en septembre 1937. Lévesque s'inspire alors des plus belles réussites des éditeurs français, principalement Fayard et Ferenczi, dont plusieurs collections exploitent la tendance générale de l'imprimé au renouveau du bois gravé. Il en reprend le contenu littéraire et la présentation matérielle (format, mise en page, style et technique des illustrations). Lévesque se distingue cependant de ses modèles français par son ouverture à la linogravure, technique avec laquelle sont réalisées les quatre premières séries d'illustrations de Beaulac. À la même époque, il publie en effet plusieurs ouvrages ornés de linogravures conçues par Simone Hudon (*Aux sources claires*), Maurice Gaudreau (*Les rapailages*), Alyne Gauthier (*La chair décevante* et *Les orphelins de Grand'Pré*), Jean Palardy (*La sorcière de l'îlot noir* et *Le pêcheur d'éperlan*) et Jean-Paul Lemieux (*Le petit page de Frontenac*). Trois de ses illustrateurs – Gauthier, Palardy et Lemieux – ont été formés par Edwin Holgate, qui maintient des contacts privilégiés avec le milieu éditorial canadien-français. Au cours de cette période, les Éditions du Quotidien publient, en 1935 à Lévis, le roman *Sébastien Pierre* avec 24 linogravures de Maurice Gaudreau. Ce procédé est proche de la gravure sur bois, mais le linoléum, tendre et homogène, est plus facile à tailler. Le travail est donc moins contraignant et plus rapide, le coût, moins élevé. Faute d'éditeurs aux moyens financiers conséquents, le renouveau xylographique canadien n'aurait pas eu la même ampleur sans le linoléum. Plusieurs livres sont illustrés de gravures sur bois, mais la plupart ne contiennent qu'une couverture ou un frontispice : *La grand'mère*, *Légendes indiennes*, *Chasimigane* et *Écrin* illustrés par Rodolphe Duguay aux éditions Le Bien public, ainsi que *Jules Faubert* et *Le secret de Lindberg* illustrés par Maurice Lebel<sup>9</sup>. En France, la production des xylographes est principalement absorbée par le livre illustré, mais cette vogue, qui atteint son apogée au cours des années 1920, s'essouffle dans les années 1930. Au Québec, la linogravure apparaît comme une manière de prolonger cette tendance en faisant évoluer les principes développés dans les années 1890 par les graveurs français Maurice Denis (1870-1943), Édouard Pelletan (1854-1912) et Auguste Lepère (1849-1918), qui prônent l'usage de la gravure sur bois dans le livre. Le linoléum permet de conserver les jeux d'opposition franche qui caractérisent la xylographie tout en développant de nouvelles expériences graphiques.

Les premières illustrations de Beaulac sont destinées aux ouvrages *L'Évangile dans la vie scout catholique* du père Vincent, O.F.M., *Montcalm se fâche* de Harry Bernard, *La vie inspirée de Jeanne Mance* de Pierre Benoît et *La vie gracieuse de Catherine Tekakwitha* de Juliette Lavergne. *L'Évangile dans la vie scout catholique* réunit 15 linogravures, dont un hors-texte, 10 vignettes et quatre culs-de-lampe (ill. 1). *La vie inspirée de Jeanne Mance* et *La vie gracieuse de Catherine Tekakwitha*, biographies romancées de la première infirmière missionnaire laïque de Montréal et de la première sainte du Canada, comprennent chacun trois modèles de bandeaux historiés (ill. 2). *Montcalm se fâche*,

8. R. Hamel, J. Hare et P. Wyczynski, *Dictionnaire des auteurs de langue française en Amérique du Nord*, p. 440-441.

9. Il faut cependant citer plusieurs livres abondamment illustrés de gravures sur bois conçues par Edwin Holgate (*Vieilles choses, vieilles gens*, *Metropolitan Museum et Papiers de musique*), Jean-Paul Lemieux (*Chez les Sauvages*), Jean-Paul Audet (*Dilettante et Dans les ombres*), Rodolphe Duguay (*Du soleil sur l'étang noir*, *Cantilènes et Courriers des villages*) et enfin Maurice Gaudreau (*Un homme et son péché*). Ces ouvrages sont publiés par une poignée d'éditeurs canadiens-français, parmi lesquels Albert Lévesque, ainsi que Louis Carrier et Le Bien public.



3. Henri Beaulac, hors-texte d'après une gravure sur linoléum, dans Harry Bernard, *Montcalm se fâche*, Montréal, Albert Lévesque, coll. « Romans historiques », 1935, p. 41. BAnQ, Collection universelle de prêt et de référence [843.91 B518mo].



4. Henri Beaulac, hors-texte d'après une gravure sur linoléum, dans Moïsette Olier, *Étincelles*, Trois-Rivières, Le Nouvelliste, 1936, p. 177. BAnQ, Collection patrimoniale [C843.52 D46e].

un recueil de nouvelles inspirées de l'histoire régionale, compte six hors-texte. Toutes ces illustrations sont reproduites par procédé photomécanique. Les mises en page sont soignées, avec de larges marges, une typographie généreuse et une impression bien contrastée. Dans *Montcalm se fâche*, quatre hors-texte apparaissent dans les 50 premières pages et deux dans les 100 dernières, ce qui indique que l'illustrateur dispose d'une certaine latitude dans la sélection des sujets (ill. 3).

L'examen de ces quatre séries d'illustrations indique que Beaulac ne s'intéresse pas au portrait, car les personnages – visages et corps – sont décrits par des traits sommaires. La typologie des protagonistes, difficilement identifiables d'une scène à l'autre, est limitée. Les paysages sont rares et les plans resserrés. Les compositions sont généralement centrées sur une activité qui correspond à un moment particulier de la narration. Elles restent fortement inspirées du texte, mis en image de manière assez littérale. Beaulac décrit des situations calmes, dénuées de toute dimension psychologique, dans lesquelles les personnages semblent prendre la pose. D'un point de vue stylistique, sa pratique est caractéristique de la tendance que Roger Avermaete qualifie en 1928 de « traditionaliste<sup>10</sup> ». Toutes les gravures s'inscrivent dans un cadre, fixé par les limites du support. Les jeux d'opposition des surfaces blanches avec les aplats d'encre noire, tout comme les hachures que Beaulac exploite encore peu, ne visent pas à obtenir des effets picturaux. Beaulac se désintéresse par ailleurs des jeux d'ombre et de lumière, des demi-tons et de la perspective, car son dessin, tout en restant réaliste, est schématisé. Malgré cette approche xylographique, le support linoléum affirme sa présence lisse, nette et froide. Loin d'être figé dans une formule, Beaulac varie ses moyens d'expression. Il peut faire tenir une image sur un fond blanc, grâce à l'épargne des traits noirs, le procédé xylographique par excellence<sup>11</sup>. Plusieurs linogravures, en particulier dans *Montcalm se fâche* et *La vie inspirée de Jeanne Mance*, se caractérisent par un beau

10. R. Avermaete, *La gravure sur bois moderne de l'Occident*, p. 34. Les commentaires d'Avermaete s'appliquent principalement à la xylographie.

11. En xylographie, il est d'usage de créer son motif en l'épargnant ou en le détournant : le graveur creuse dans le bois ce qui sera le blanc du dessin et non le dessin lui-même.



5. Henri Beaulac, hors-texte, d'après une gravure sur linoléum, dans Sylvain, *Dans le bois*, Trois-Rivières, Les Éditions trifluviennes, 1940, p. 71. BAnQ, Collection universelle de prêt et de référence [843.91 P194da].

travail d'épargne, qui favorise une simplification des lignes, un peu raides, et une radicalisation dynamique des contrastes, sans solution de passage. Le rendu des visages et des corps, particulièrement sommaire, est un bon exemple du goût de l'artiste pour la sobriété du dessin. Dans le même temps, Beaulac peut aussi graver sur un fond noir en dessinant avec un canif très pointu sur de grands aplats d'encre. Le dessin, linéaire et graphique, apparaît dès lors en négatif (ill. 4, 5 et p. 32). Maurice Busset parle de « gravure simplifiée en tailles blanches<sup>12</sup> ». Ce procédé permet de préciser les détails intérieurs d'un motif préalablement détourné. Beaulac pousse cette méthode jusqu'à user de la taille blanche pour définir les formes. Très efficace dans le rendu des scènes sombres, cette manière est plus facile et plus rapide à utiliser que l'épargne des traits noirs. L'effet produit peut être saisissant mais, mal maîtrisé, il est trop pesant et déséquilibre la mise en page. Dans *Montcalm se fâche* et *L'Évangile dans la vie scoutie catholique*, plusieurs illustrations sont ainsi dominées par des surfaces noires qui écrasent le texte.

Certains bandeaux de *La vie gracieuse de Catherine Tekakwitha* et de *La vie inspirée de Jeanne Mance* trahissent l'influence du graveur sur bois Jean Lébédéff (1884-1972), illustrateur habituel des collections « Les beaux livres » et « Le livre de demain » de Mornay et Fayard à Paris<sup>13</sup>. Lébédéff est connu pour avoir été un important producteur d'*ex-libris* gravés sur bois tout au long de sa carrière. En 1923, il a réalisé un *ex-libris* pour le docteur Léo-E. Pariseau, un radiologiste montréalais entré au service de l'hôpital militaire de Saint-Cloud, en région parisienne<sup>14</sup>. Lébédéff et Beaulac partagent la même franchise décorative, le même goût pour les compositions un peu raides, simples et bien équilibrées<sup>15</sup>. Le lien est manifeste dans les représentations architecturales de certains bandeaux du roman *Le roi perdu* d'Octave

12. M. Busset, *La technique moderne du bois gravé*, p. 96.

13. D'origine russe, Lébédéff arrive à Paris en 1909. Il fréquente l'Académie de Montparnasse jusqu'en 1912, puis l'atelier de Cormon à l'École des beaux-arts, où il s'initie à la gravure sur bois. À la Bibliothèque nationale de France, il découvre les gravures médiévales de l'art occidental. Par la suite, il abandonne les dégradés, trop réalistes. Au cours de sa carrière, il orne plus de 110 ouvrages de dessins, de gravures et d'aquarelles. M. Osterwalder (dir.), *Dictionnaire des illustrateurs, 1890-1945*, p. 673-674, et Maguelone, *Jean Lébédéff, créateur d'images*, p. 25-30, 74, 93.

14. Jean Lébédéff, [Recueil. Collection de 132 *ex-libris* donnés par Jean Lébédéff (1884-1972), datés de 1911 à 1965].

15. J.-R. Ostiguy, « Un choix de livres illustrés par des artistes québécois entre 1916 et 1946 », p. 27.

Aubry, publié chez Fayard. Par la suite, Lébédéff va plus loin que Beaulac dans la franchise des contrastes et la simplification des formes, rapidement caractérisées par une raideur inspirée des gravures médiévales<sup>16</sup>.

Ces premières gravures de Beaulac ne témoignent pas d'une grande audace iconographique ou formelle. Une illustration se distingue cependant par son extrême simplification. Dans le dernier hors-texte du recueil *Montcalm se fâche*, Beaulac ménage autour du personnage au premier plan un ensemble audacieux de lignes et de surfaces lumineuses (ill. 3). Le paysage, dans lequel le héros s'enfonce, est schématisé à l'extrême. La ligne d'horizon, très haut placée, se résume à un trait noir et épais, ondulant à l'arrière-plan. Cette œuvre fait écho aux conseils de Maurice Busset : « L'effet doit être franc et très lisible, pas de demi-teintes, des à-plats et des traits. [...] C'est une *synthèse*; arriver en quelques lignes et quelques taches simples à *suggérer* la nature, voilà quel doit être le but de l'artiste<sup>17</sup>. » Par la suite, Beaulac délaisse ce parti pris de dépouillement et de stylisation. Il s'oriente vers un style plus graphique et plus souple, où la notion d'obscurité joue un rôle important.

---

### Henri Beaulac et les petits éditeurs de Trois-Rivières

Tout en étudiant à l'École des beaux-arts de Québec, Beaulac continue à travailler pour les journaux de sa région natale. Fondé en 1909, le quotidien *Le Bien public* est l'instrument de propagande catholique de l'épiscopat trifluvien. En 1933, il passe sous la direction de l'abbé Tessier, qui cède rapidement sa place à deux journalistes laïques recrutés parmi ses anciens élèves du SSJ, Clément Marchand et Raymond Douville, le futur beau-frère de Beaulac. Ce dernier collabore aussi, à partir de 1936, avec les Éditions trifluviennes et les éditions *Le Bien public*, créées par le journal du même nom. Dans un premier temps, cette activité reste sous le contrôle de Tessier, qui assure le recrutement des auteurs, la sélection des manuscrits et la conception des ouvrages<sup>18</sup>. Depuis son séjour à Paris entre 1922 et 1924, Tessier s'intéresse aux modèles éditoriaux et artistiques véhiculés dans les livres illustrés français. À la faveur du tricentenaire de la fondation de Trois-Rivières en 1934 et du fort courant régionaliste qui en résulte, la cité de Trois-Rivières traverse alors une période de « renaissance littéraire<sup>19</sup> », dont le but est de mettre en valeur la culture et l'histoire de la Mauricie. Cet essor favorise les auteurs et les illustrateurs locaux.

En 1936, Beaulac illustre *Étincelles* de Moïsette Olier – pseudonyme de Corinne P. Beauchemin –, collaboratrice des journaux *Le Bien public*, *Le Nouvelliste* et *Le Mauricien*<sup>20</sup>. Olier est proche de Tessier, avec qui elle entretient une correspondance assidue et à la suggestion duquel elle écrit les romans *Au pays de l'énergie* (1932), *Cha8inigane* (1934) – illustré par Duguay – et « Cendres », paru en feuilleton dans *Le Bien public*, dont *Étincelles* est une version remaniée. Olier y décrit le monde prospère des Forges du Saint-Maurice dans le dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>21</sup>. L'entrée dans le livre se fait par l'image, car les deux couvertures sont illustrées en couleurs : une vue des Forges, observées à travers la fenêtre de la maison des Maxwell, en première de couverture, puis le légendaire diable des Forges en quatrième de couverture. Le roman est également orné de cinq linogravures en noir et blanc, reproduites en hors-texte, qui dénotent une importante évolution iconographique et formelle chez Beaulac. Malgré les minutieuses descriptions de lieux et d'actions, le graveur réalise une seule vue des Forges et quatre portraits des trois principaux protagonistes, le père Morin, le contremaître Jules et l'orpheline Reine-Marie. La description physique des personnages – forme du visage, couleur des cheveux, expression – est beaucoup plus marquée que dans les précédentes séries. Beaulac représente le père Morin – un personnage issu de la tradition du vieil ouvrier à l'âme simple et de bon conseil – comme un homme barbu, au front large, barré de rides, à l'air pensif et sage, saisissant sa pipe d'une main épaisse de travailleur (ill. 6). La dimension psychologique des personnages devient essentielle. Si les linogravures peuvent

16. Maguelone, *Jean Lébédéff, créateur d'images*, p. 30.

17. M. Busset, *La technique moderne du bois gravé*, p. 102.

18. J. Michon (dir.), *Histoire de l'édition littéraire au Québec au XX<sup>e</sup> siècle*, p. 263 et 269.

19. M. Oslcamp, « Émergence d'une institution littéraire : l'exemple de Trois-Rivières », p. 699.

20. R. Hamel, J. Hare et P. Wyczynski, *Dictionnaire des auteurs de langue française en Amérique du Nord*, p. 1034.

21. M. Lemire (dir.), *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*, p. 466-467.

6. Henri Beaulac, hors-texte d'après une gravure sur linoléum, dans Moïsette Olier, *Étincelles*, Trois-Rivières, Le Nouvelliste, 1936, p. 49. BAnQ, Collection patrimoniale (C843.52 D46e).



être appréciées pour leurs seules qualités graphiques, toutes sont accompagnées d'une légende de deux à trois lignes correspondant à un passage du texte situé 2 à 10 pages plus loin. Malgré ce décalage, la prédominance des portraits favorise la fluidité de la lecture. Le roman se déroulant sur 18 années, les portraits – dont l'absence de détails empêche de préciser le contexte et de localiser chronologiquement ou géographiquement l'action – peuvent en effet être disposés dans n'importe quelle partie du texte, pour peu que l'âge du modèle corresponde à cette section du récit. Après une phase de schématisation des formes, Beaulac revient par ailleurs vers un traitement plus réaliste. Les compositions sont moins dépouillées et la manière plus picturale. La tendance aux aplats purs et aux surfaces blanches diminue au profit d'un goût nouveau pour les hachures. Beaulac exploitait déjà le système des tailles parallèles dans ses illustrations montréalaises, mais de manière discrète et localisée. Celles de la série *Étincelles* sont larges, courbes, parallèles ou rayonnantes et surtout sans stylisation. Elles visent à traduire de manière plus réaliste les valeurs en demi-ton qui suggèrent les ombres et les volumes (ill. 4). Leur manque de souplesse rappelle les effets obtenus en gravure sur bois et, par leur variation dans la direction et la largeur, elles évitent la monotonie et dynamisent les compositions. Les portraits du vieux père Morin et de Reine-Marie, qui opposent un fond sans décor mais vigoureusement hachuré aux lignes plus souples des corps et des visages, constituent à ce titre de belles réussites. Les surfaces vides jouent pleinement leur rôle d'illumination. Quelques tailles blanches dans les cheveux ou la barbe donnent le volume et la vie nécessaires aux figures. Ce nouveau traitement, plein de vigueur, peut venir de l'influence d'Edwin Holgate, alors professeur de gravure à l'École des beaux-arts de Montréal. Busset et Morin-Jean l'évoquent aussi dans leurs manuels, expliquant clairement la réalisation et les effets des diverses sortes de hachures<sup>22</sup>.

22. M. Busset, *La technique moderne du bois gravé*, p. 104-108, et J. Morin-Jean, *Manuel pratique du graveur sur bois*, p. 26.

En 1938 et 1939, Beulac réalise quatre linogravures réunies sous le titre *Les légendes*<sup>23</sup>. D'une certaine manière, ces estampes libres s'inscrivent dans la catégorie de l'illustration, car elles s'inspirent de récits de la tradition orale québécoise : *La chasse-galerie* (le canot volant), *Le diable des Forges* (le diable effrayé par la croix), *Rose Latulippe* (la belle Rose dansant avec le diable) et *Le braillard* (le missionnaire Painchaud abattant l'arbre)<sup>24</sup>. Le noir domine dans ces œuvres à l'atmosphère mystérieuse, favorisant une interprétation saisissante de ces quatre scènes fantastiques. Dans *La chasse-galerie*, *Le diable des Forges* et *Rose Latulippe* (p. 32), Beulac

travaille principalement avec la taille blanche. Le traitement graphique est d'une grande légèreté, car la ligne, souple et ondulante, est d'une extrême finesse. Beulac traduit avec beaucoup de subtilité la transparence des nuages de *La chasse-galerie* et obtient un effet très décoratif. Dans *Le braillard*, il opte pour un traitement plus xylographique, axé sur l'opposition franche des surfaces blanches et des aplats d'encre noire. La diversité et la qualité des moyens d'expression employés attestent l'excellence technique atteinte par le graveur.

En 1939, Beulac illustre *Autour de la maison* de Michelle Le Normand, pseudonyme de Marie-Antoinette Tardif. Il s'agit d'une réédition d'un volume publié par *Le Devoir* en 1916, puis en 1930 avec les dessins à la plume d'Annette Sénécal de Bellefeuille. Dans ce recueil de souvenirs destiné à l'enfance, l'auteure évoque l'évolution d'une petite fille qui découvre la vie<sup>25</sup>. La présentation est soignée, l'impression de belle qualité, la typographie ronde, grasse et lisible, la mise en page très aérée. Avec ses 10 linogravures en hors-texte et ses quatre culs-de-lampe, l'illustration est abondante. Pour la première fois, les hors-texte de Beulac ne sont pas fermés par un trait noir (ill. 7). Cette absence de cadre contribue à l'éclaircissement général de la page et à un meilleur dialogue avec le corps de texte. Bien que ce livre pour enfants soit empreint d'un fort sentiment religieux et malgré les liens étroits de Beulac avec Tessier, le scoutisme canadien et, dans les années 1940, l'éditeur catholique Fides, les illustrations ne révèlent pas la moindre volonté moralisatrice ou évangélistrice. Seules deux

scènes incluent une référence directe à la culture catholique. Beulac fait ainsi écho à la personnalité et aux propos de Le Normand, sans pour autant asservir ses images à la propagande religieuse. Cette façon de refléter les positions des auteurs sans s'y soumettre caractérise la démarche d'un illustrateur créatif. Soucieux de divertir les jeunes lecteurs, Beulac favorise la mise en scène d'activités enfantines très ludiques : découpage, promenade, jeu de billes, ronde, etc. La spécificité du destinataire s'exprime à travers la lisibilité des traits ou la simplification extrême des formes et des lignes. Beulac renonce au traitement par grandes hachures parallèles adopté dans *Étincelles* ainsi qu'aux aplats purs, qu'il travaille par tailles blanches courtes et fines, traduisant une matière plutôt qu'une forme : les plis d'une jupe ou d'un manteau, la texture d'une moquette, les flocons de neige, l'écorce rugueuse d'un arbre. Il exploite son support principalement par l'épargne, dégageant ses formes grâce à des cernes noirs, à la fois souples, nets et sobres.

7. Henri Beulac, hors-texte d'après une gravure sur linoléum, dans Michelle Le Normand, *Autour de la maison*, Trois-Rivières, Le Bien public, 1939, p. 181. BAnQ, Collection universelle de prêt et de référence [C843.52 L572au].

23. D. Martin, *L'estampe au Québec, 1900-1950*, p. 46.

24. H. Beulac, *La chasse-galerie*, gravure sur linoléum, 1937-1939, 30 x 22,5 cm, Québec, Musée national des beaux-arts du Québec (MNBAQ); H. Beulac, *Le diable des Forges Saint-Maurice*, 1937-1939, gravure sur linoléum, 30 x 22,4 cm, Québec, MNBAQ; H. Beulac, *Rose Latulippe*, vers 1937-1939, gravure sur linoléum, 29,8 x 22,3 cm, Québec, Ottawa, Musée des beaux-arts du Canada (MBAC); H. Beulac, *Le braillard*, 1937-1939, gravure sur linoléum, 30 x 22,3 cm, Québec, MNBAQ.

25. M. Lemire (dir.), *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*, p. 104-105.

Les linogravures apparaissent ainsi plus claires et plus lumineuses. La représentation des visages est simplifiée à l'extrême : deux points noirs pour les yeux, deux autres plus petits pour les narines, deux traits pour les sourcils, des mains sans doigts. La morphologie enfantine, tout en rondeurs, est respectée, mais les personnages sont surtout reconnaissables en tant qu'enfants par leur habillement – culottes courtes, jupes au mollet – et par leurs activités caractéristiques. Par opposition, les rares figures d'adultes sont plus élaborées. Ces œuvres sont de plus très dynamiques, car Beaulac introduit la notion de mouvement, rare dans l'illustration canadienne-française de l'époque, où les personnages semblent souvent poser. Cet ensemble prouve que Beaulac est capable d'adapter son iconographie, sa technique et son style aux exigences du commanditaire et aux besoins du lectorat. L'étude des dessins préparatoires de cette série de linogravures, conservés au SSJ de Trois-Rivières, indique que les compositions ont peu évolué entre les premières esquisses, très schématisées, et les linogravures finales, ce qui suggère que Beaulac subit peu de contraintes dans l'élaboration des illustrations<sup>26</sup>.

En 1940, la poétesse américaine Sarah Larkin, proche de Tessier avec qui elle échange une correspondance assidue, publie *Dimo et autres histoires de bêtes* aux éditions Le Bien public. Ce recueil de nouvelles, parues dans le journal *Le Bien public*, décrit de manière humoristique la vie des animaux sauvages en Mauricie. Beaulac réalise une série de gravures sur linoléum très stylisées pour la jeune femme, mais le projet est rapidement abandonné. Seuls huit exemplaires sont imprimés avec les illustrations en hors-texte<sup>27</sup>. La même année, Beaulac travaille également sur une importante série de gravures destinée au recueil de contes et de souvenirs d'enfance de Sylvain, nom de plume du docteur Auguste Panneton. L'ouvrage, intitulé *Dans le bois*, est publié aux Éditions trifluviennes. Tessier, qui collabore à plusieurs projets de cette maison dans les années 1940, orchestre probablement le rapprochement entre l'auteur, l'illustrateur et l'éditeur<sup>28</sup>. *Dans le bois* est le livre illustré le plus connu de Panneton. La typographie du corps de texte, très moderne, a fait l'objet d'une recherche particulière. Le lettrage est sobre, élancé, tout en rondeur, avec des traits d'égale épaisseur, sans pleins ni déliés. L'ouvrage est orné d'une couverture gravée sur linoléum imprimée à l'encre verte et de 28 gravures originales en noir et blanc : neuf vignettes en tête de chapitre, neuf lettrines aux caractères simples, larges et lisibles et une dizaine de hors-texte. À cette époque, peu de volumes bénéficient d'une telle quantité d'illustrations, en particulier sous la forme de vignettes in-texte ou de lettrines.

Le texte de Panneton est une étude minutieuse de la forêt québécoise dans une succession de neuf poèmes. Contrairement à Duguay qui s'inspire de la campagne et du terroir québécois – c'est-à-dire d'une nature disciplinée et humanisée –, Beaulac se concentre ici sur les splendeurs forestières du Québec. Les thèmes récurrents sont la pêche, la chasse et les activités forestières. Beaulac insère des hommes – chasseurs, pêcheurs, trappeurs, bûcherons, Amérindiens – dans la plupart de ses illustrations en hors-texte et en tête de chapitre. Il ne dessine pas pour autant de portraits et les figures, aux traits épais et rigides, ne sont pas individualisées. L'accent est mis sur les paysages et les décors à l'arrière-plan, car la nature sauvage constitue le sujet principal. Le mouvement est cependant présent : les personnages se parlent, rament, pêchent, s'activent. Comme dans ses premières séries d'illustrations montréalaises, dénuées de dimension psychologique, l'intention du graveur est de reproduire une séquence du récit et non de traduire un tempérament ou une émotion. Cet ensemble offre de plus une synthèse des procédés expérimentés par Beaulac au cours des années 1930. Dans les vignettes en tête de chapitre et les lettrines, l'artiste travaille principalement par l'épargne et revient à une manière dépouillée, sans détail superflu, faite de traits épais et vigoureux, de hachures parallèles, d'oppositions de noir et de blanc, sans souci de réalisme ni quête d'effet

26. « Dessins préparatoires des linogravures d'*Autour de la maison* », fonds Henri Beaulac. Les dessins conservés représentent quatre phases de travail : trois stades d'esquisse et les illustrations finales.

27. L'un de ces huit exemplaires, conservé au Musée des beaux-arts du Canada à Ottawa, a été présenté au public lors de l'exposition *Documents rares de la collection de Canadiana* (Département Bibliothèque et Archives, 20 janvier-30 avril 1999).

28. R. Hamel, J. Hare et P. Wyczynski, *Dictionnaire des auteurs de langue française en Amérique du Nord*, p. 1275-1276, et S. Wagner, *Rodolphe Duguay et le livre illustré*, p. 40-41.

décoratif (iii. 8). Dans les hors-texte, les contrastes sont moins francs, car le traitement est plus graphique et décoratif. Beaulac renonce aux effets picturaux expérimentés dans *Étincelles* mais multiplie les effets de matière grâce à la taille blanche (iii. 5). De la sorte, les blancs et les noirs ne sont pas travaillés en vue de créer des effets d'ombre et de lumière mais pour conférer une texture à un objet ou donner du volume à un corps ou à un visage. Ce goût pour la taille blanche semble caractéristique de l'œuvre linogravé de Beaulac, car cet usage apparaît peu chez ses contemporains, qui favorisent le système de l'épargne.



En 1943 et 1944, Beaulac participe à plusieurs autres projets éditoriaux, principalement pour le compte des éditions Fides : *Terre d'élection* et *Vers les pays d'en haut* d'Albert Tessier, *La famille Grenouille* d'Albert Bolduc, *Adagio*, *Allégro* et *Andante* de Félix Leclerc ainsi que *Secrets et ressources des bois du Québec* de Jean-Marie Gauvreau<sup>29</sup>. À l'exception des illustrations gravées de *Terre d'élection*, réalisées avec Simone Hudon qu'il épouse en juin 1945, Beaulac renonce à la linogravure au profit du dessin et de la gouache<sup>30</sup>. Ses contributions sont par ailleurs plus modestes puisqu'il ne réalise que des couvertures pour *Adagio*, *Allégro*, *Andante* et *Secrets et ressources des bois du Québec*. Tout en étant l'un des illustrateurs les plus actifs des années 1930 et 1940, il manque de visibilité. Sa première exposition a lieu en 1939, lorsqu'il présente une cinquantaine d'œuvres – aquarelles, aquatintes, gravures sur bois et sur linoléum – au Syndicat d'initiative de la Mauricie à Trois-Rivières. Beaulac se fait ensuite remarquer à l'exposition collective *Arts graphiques du Canada au Brésil*, tenue à Rio de Janeiro et à São Paulo en août et septembre 1946<sup>31</sup>. Lors de cet événement, la série *Les légendes* attire l'attention de la critique, qui souligne l'excellence technique du graveur. Par la suite, Beaulac n'obtient aucune exposition dans les lieux de l'art officiel, contrairement à ses contemporains, tels Duguay, Hudon, Holgate, Gaudreau et bien d'autres. Plusieurs éléments peuvent expliquer cette situation. D'une part, les textes illustrés par Beaulac n'ont pas marqué l'histoire de la littérature québécoise. Une partie importante de cette production concerne la littérature jeunesse, considérée comme un genre mineur, et les sujets traités relèvent de thèmes plutôt traditionnels. D'autre part, l'œuvre de Beaulac se fonde sur un médium novateur, la gravure sur linoléum, volontiers perçue comme un succédané de la gravure sur bois. Comme Duguay, Beaulac prend de plus certaines distances par rapport à la gravure originale, produisant peu d'estampes libres et autorisant des reproductions par procédé photomécanique dans le cadre éditorial. D'un point de vue formel, ses illustrations dénotent pourtant un esprit curieux et créatif. Elles révèlent l'évolution des recherches plastiques de l'artiste et l'importance accordée au travail formel axé sur l'expérimentation. Dans un premier temps, Beaulac s'intéresse à la simplification des formes, à l'équilibre des masses et au dynamisme des jeux d'opposition entre aplats d'encre noire et surfaces réservées. Dans un second temps, il s'oriente vers l'étude des effets graphiques obtenus grâce aux lignes énergiques, aux formes stylisées et à la taille blanche, procédé qu'il mène à un haut degré de maîtrise technique et qui le distingue de ses contemporains. Cette alternance de simplification des formes et de quête d'effets décoratifs, dénuée de tout souci de réalisme, positionne Beaulac comme un héritier du courant Art déco, qui perdure en Europe jusqu'au milieu des années 1930. Par sa prédilection pour le linoléum, Beaulac contribue à l'autonomisation de la gravure québécoise par rapport à la française. Cette orientation, qui résulte initialement des considérations financières des éditeurs, devient rapidement une spécificité locale. Par l'originalité de sa démarche et l'intensité de sa production linogravée, Henri Beaulac apparaît ainsi comme l'un des principaux acteurs du développement de la gravure moderne au Québec.

29. Bolduc et Leclerc sont proches de Tessier, tandis que Gauvreau est le premier directeur et professeur d'ébénisterie de l'École du meuble, où enseigne Beaulac. Tessier joue, tout au long des années 1940, un rôle important auprès des éditions Fides, vers lesquelles il oriente des auteurs et des illustrateurs.

30. À la même époque, Simone Hudon renonce à l'enseignement et se consacre à son métier de graveur, illustrant plusieurs livres pour la jeunesse.

31. *Arts graphiques du Canada au Brésil : revue de la presse*, p. 106-107 et 121.



8. Henri Beaulac, vignette en tête de chapitre d'après une gravure sur linoléum, dans Sylvain, *Dans le bois*, Trois-Rivières, Les Éditions trifluviennes, 1940, p. 49. BAnQ, Collection universelle de prêt et de référence [843.91 P194da].

## Sources

### FONDS ET COLLECTIONS PATRIMONIALES DE BAnQ

BENOIT, Pierre, *La vie inspirée de Jeanne Mance*, avec une couverture d'Ivan Jobin et 3 bandeaux linogravés d'Henri Beaulac, coll. « Figures canadiennes », Montréal, Albert Lévesque, 1935, 191 p.

BERNARD, Harry, *Montcalm se fâche*, avec 6 linogravures d'Henri Beaulac, coll. « Romans historiques », Montréal, Albert Lévesque, 1935, 149 p.

BOLDUC, Albert, *La famille Grenouille*, avec des dessins d'Henri Beaulac, coll. « Les albums BB », Montréal, Fides, 1944, 62 p.

GAUVREAU, Jean-Marie, *Secrets et ressources des bois du Québec*, avec une couverture dessinée par Henri Beaulac, Montréal, Fides, 1943, 224 p.

LAVERGNE, Juliette, *La vie gracieuse de Catherine Tekakwitha*, avec une couverture d'Ivan Jobin et 3 bandeaux linogravés d'Henri Beaulac, coll. « Albums canadiens », Montréal, Albert Lévesque, 1935, 155 p.

LECLERC, Félix, *Adagio (contes)*, avec une couverture dessinée par Henri Beaulac, Montréal, Fides, 1943, 204 p.

LECLERC, Félix, *Allégo (fables)*, avec une couverture dessinée par Henri Beaulac, Montréal, Fides, 1944, 195 p.

LECLERC, Félix, *Andante (poèmes)*, avec une couverture dessinée par Henri Beaulac, Montréal, Fides, 1944, 158 p.

LE NORMAND, Michelle, *Autour de la maison*, avec 14 linogravures d'Henri Beaulac, Trois-Rivières, Le Bien public, 1939, 190 p.

OLIER, Moïsette, *Étincelles*, avec 7 linogravures d'Henri Beaulac, Trois-Rivières, Le Nouvelliste, 1936, 221 p.

SYLVAIN, *Dans le bois*, avec 28 gravures originales d'Henri Beaulac, Trois-Rivières, Éditions trifluviennes, 1940, 178 p.

TESSIER, Albert, *Terre d'élection*, avec des gravures de Simone Hudon et Henri Beaulac, Québec, Comité permanent de la survivance française en Amérique, 1944, 47 p.

TESSIER, Albert, et Hervé BIRON, *Vers les pays d'en haut*, avec 12 dessins d'Henri Beaulac, Montréal, Fides, 1944, 246 p.

VINCENT, père, O.F.M., *L'Évangile dans la vie scoute catholique*, avec 15 linogravures d'Henri Beaulac, Montréal, Albert Lévesque, 1935, 113 p.

### AUTRES SOURCES CONSULTÉES

#### Imprimés

*Arts graphiques du Canada au Brésil : revue de la presse*, Rio de Janeiro, Editôra a Noite, 1946, 154 p.

BUSSET, Maurice, *La technique moderne du bois gravé et les procédés anciens des xylographes du xvr siècle et des maîtres graveurs japonais, recueillis et mis à la portée des artistes et des amateurs*, Paris, Delagrave, 1925, 172 p.

DUGUAY, Rodolphe, *Carnets intimes*, présenté par Hervé BIRON, Montréal, Boréal Express, 1978, 229 p.

HAMEL, Réginald, John HARE et Paul WYCZINSKI, *Dictionnaire des auteurs de langue française en Amérique du Nord*, Montréal, Fides, 1989, 1364 p.

« La première exposition de gravures sur bois – Série d'œuvres d'une puissante originalité par trois jeunes artistes : MM. Ivan Jobin, Maurice Lebel et Edwin Holgate à la Art Association », *La Presse*, 17 novembre 1924, p. 10.

LARKIN, Sarah, *Dimo et autres histoires de bêtes*, avec des linogravures d'Henri Beaulac, Trois-Rivières, Le Bien public, 1940, 109 p.

LEMIRE, Maurice (dir.), *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec, 1900-1939*, Montréal, Fides, 1980, t. II, 1386 p.

MAGUELONE, Jean Lébédéff, *créateur d'images*, [Paris], Aux folies de l'Ymaigier, 1984, 97 p.

MARTIN, Denis, *L'estampe au Québec, 1900-1950*, Québec, Musée du Québec, 1988, 146 p.

MICHON, Jacques (dir.), *Histoire de l'édition littéraire au Québec au xx<sup>e</sup> siècle – La naissance de l'éditeur, 1900-1939*, Montréal, Fides, 1999, vol. I, 482 p.

MICHON, Jacques, *Fides : la grande aventure éditoriale du père Paul-Aimé Martin*, Montréal, Fides, 1998, 386 p.

MORIN, Jean-Alexis (dit MORIN-JEAN), *Manuel pratique du graveur sur bois : l'art d'exécuter toutes les variétés de gravures sur bois originales*, Paris, H. Laurens, 1926, 128 p.

OSLAMP, Marcel, « Émergence d'une institution littéraire : l'exemple de Trois-Rivières », *University of Toronto Quarterly*, vol. 70, n° 3, été 2001, p. 699-706.

OSTERWALDER, Marcus (dir.), *Dictionnaire des illustrateurs, 1890-1945 : xx<sup>e</sup> siècle, première génération*, Neuchâtel, Ides et Calendes, 1992, 1384 p.

OSTIGUY, Jean-René, « Un choix de livres illustrés par des artistes québécois entre 1916 et 1946 », *Bulletin annuel – Galerie nationale du Canada*, n° 3, 1982, p. 15-36.

TESSIER, Albert, *Souvenirs en vrac*, coll. « Témoins et témoignages », Sillery, Boréal Express, 1975, 267 p.

VIAU, Jacques, « Profil : Henri Beaulac, designer », *Image*, automne-hiver 1991, vol. 6, n° 3, p. 12-13.

WAGNER, Serge, *Rodolphe Duguay et le livre illustré*, Verdun?, s. é., 1994, 49 p.

#### Archives

LÉBÉDEFF, Jean. [Recueil. Collection de 132 *ex-libris* donnés par Jean Lébédéff (1884-1972), datés de 1911 à 1965], Bibliothèque nationale de France, Département des estampes et de la photographie (site Richelieu) (KB-531-4).

Université Laval, Division des archives, fonds École des beaux-arts de Québec (P433).

Séminaire Saint-Joseph de Trois-Rivières, Service des archives, fonds Henri Beaulac (FN-0426).



GREAT FIRE OF 1852.  
 BURNING OF HAYS' HOUSE, DALHOUSIE SQUARE.



1. *Great Fire of 1852. Burning of Hays' House, Dalhousie Square.* BANQ, Centre d'archives de Montréal, collection Édouard-Zotique Massicotte, albums de rues (P750). Num.

Charles Edward Goad, *Atlas of the City of Montreal : From Special Survey and Official Plans, Showing all Buildings & Names of Owners*, 2<sup>e</sup> édition, Montréal, Chas. E Goad, Civil Engineer, 1890, vol. II, planche 32. Détail. BANQ, Collection patrimoniale. Num.

# Reconstruire Montréal, rebâtir sa fortune

François Dufaux et Sherry Olson

Au matin du samedi 10 juillet 1852, des milliers de Montréalais épuisés observent les ruines de leurs quartiers, assis sur un coffre ou sur les paquets qu'ils ont pu sauver. Dans une ville du Nouveau Monde, construite en bois, un vent capricieux a emporté les braises qui ont attisé le feu pendant deux jours. Un cinquième des maisons a disparu, 12 000 personnes sont sinistrées et, à travers les quartiers où le feu a exercé « une incroyable furie<sup>1</sup> », se trouve toute la rue Sainte-Marie, jusqu'à la brasserie Molson (ill. 1). L'ancien chemin du Roy qui traverse le faubourg Québec, c'est la rue Notre-Dame Est que nous connaissons aujourd'hui, vidée de ses maisons depuis 1973.

L'après-midi même, une assemblée publique se tient dans le but de déterminer les meilleurs moyens à prendre pour soulager les victimes « et ensuite pour les aider à rebâtir leurs demeures sur tels plans et avec tels matériaux qui pourront du moins tendre à empêcher que la Cité soit de nouveau témoin de l'immense désolation que nous avons maintenant à déplorer<sup>2</sup> ». On organise un comité de secours, et la deuxième des six résolutions adoptées désigne les causes de la catastrophe :

*L'affligeante calamité [...] peut être attribuée directement et immédiatement à l'exiguïté de nos rues et ruelles, tant dans la cité que dans les faubourgs, à l'usage général de matériaux aussi dangereux et inflammables que le bois, pour la charpente et les toits de nos maisons, et à l'absence d'une quantité d'eau [...] proportionnée à l'étendue et à la population de la cité<sup>3</sup>.*

L'objectif de rebâtir d'une nouvelle manière n'était pas sans comporter de contradictions. Une reconstruction demande déjà une mise de fonds exceptionnelle<sup>4</sup>, et l'emploi de matériaux plus résistants au feu commande un investissement conséquent, alors que la colonie souffre toujours d'un manque de capitaux. Elle vient

1. *La Minerve*, 10 juillet 1852, p. 2.

2. Première résolution de l'assemblée publique tenue au Marché Bonsecours le samedi 10 juillet 1852. *La Minerve*, 13 juillet 1852, p. 2.

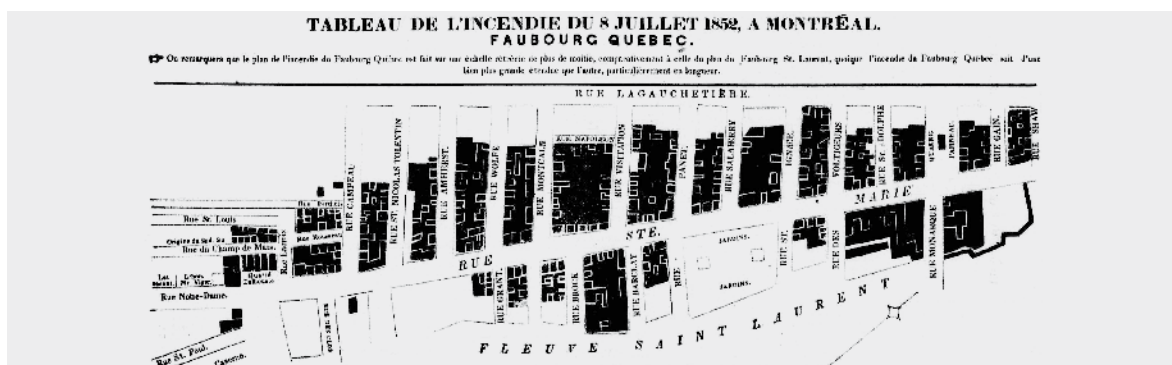
3. Troisième résolution de l'assemblée publique tenue au Marché Bonsecours le samedi 10 juillet 1852. *La Minerve*, 13 juillet 1852, p. 2 ; Procédés du comité : les réunions sont rapportées dans les journaux *La Minerve* du 15 juillet 1852, p. 2, et *The Montreal Witness* du 12 juillet 1852, p. 244.

4. Sur l'impact des incendies dans d'autres villes, voir J. Gilliland, « Redimensioning Montreal, Creative Destruction » ; C. M. Rosen, *The Limits of Power* ; M. Bowden, « Geographical Changes ». Le feu des 8 et 9 juillet 1852 succède à quatre sinistres importants au cours des deux années précédentes, dont un incendie survenu rue Saint-Paul le 6 juin 1852. J. Weaver et P. De Lotinville, « The Conflagration and the City ».

de traverser une grave crise commerciale et l'incendie du parlement en 1849 a privé Montréal de sa visibilité comme capitale du Canada-Uni. L'incendie ébranle une ville qui doit se redéfinir devant les changements des intérêts coloniaux britanniques. Avec l'espoir d'une reprise économique, les bailleurs de fonds ont les yeux fixés sur de nouveaux projets industriels et ferroviaires qui doivent assurer le passage de Montréal du statut de ville commerciale à celui de centre manufacturier<sup>5</sup>.

Le comité de secours formé à l'assemblée du samedi 10 juillet est composé d'une élite formée aux deux tiers de protestants, hommes d'affaires, de droit et de religion, sous la présidence de Benjamin Holmes, unitarien, longtemps associé à la Banque de Montréal. Dès le lundi, le comité nomme un sous-comité exécutif et engage la collaboration du conseil municipal en le mettant pratiquement en tutelle. Le samedi suivant, il approuve un rapport (de l'exécutif) qui décrit les enjeux sociaux et économiques. On distingue trois catégories de citoyens. Les premiers, grands propriétaires, pourront toucher leurs indemnités d'assurance et emprunter en mettant d'autres propriétés en gage. Ceux-là devront se débrouiller. Un deuxième groupe rassemble les gens auxquels on doit fournir des tentes, le pain, la soupe, des vêtements et du bois de chauffage mais à qui « il ne devrait sous aucun prétexte être accordé d'argent<sup>6</sup> ». Entre les deux, une classe de résidents considérés comme « les plus méritoires » auront besoin d'une subvention ou d'un prêt pour retrouver leur place dans la société et leur assise économique.

2. Tableau de l'incendie du 8 juillet 1852, à Montréal, faubourg Québec, tiré de *La Minerve*, 15 juillet 1852, p. 3. BANQ, Collection patrimoniale. Num.



Notre propos vise un champ étroit : les cinq premières années de reconstruction des propriétés qui bordent la rue Sainte-Marie. Cette perspective dévoile les options qui s'offraient pour adapter les traditions bien établies aux nouveaux enjeux. L'étude de quelques propriétés à l'angle des rues Sainte-Marie et Brock (l'actuelle rue Beaudry) révèle le rôle de l'immobilier comme tremplin pour les intérêts d'une famille, et nous verrons l'enchevêtrement de leurs stratégies dans ce champ de ruines qui les entoure (ill. 2).

La source première est constituée des actes notariés. Cet article est fondé sur deux échantillons. Le premier couvre le segment de la rue Sainte-Marie situé entre les rues Berri et Papineau, pour lequel nous avons extrait de façon systématique les 400 actes inscrits dans les répertoires de huit notaires du quartier dans le but de suivre la construction de cet espace urbain depuis 1830. Une deuxième recherche, dans les index notariaux accessibles depuis 2008 sur le portail Internet de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ)<sup>7</sup>, nous a permis de ratisser plus large en examinant nombre de contrats signés entre 1852 et 1857 et de trouver un complément d'actes signés par les quatre propriétaires étudiés ici.

5. La fin des années 1840 est marquée par un nombre exceptionnel de faillites, une pénible « rationalisation » des finances municipales en 1849 et les incendies criminels liés à la réaction des torys contre la loi des indemnités. Voir G. Deschênes, *Une capitale éphémère*; J.-L. Roy, *Édouard-Raymond Fabre, libraire et patriote canadien, 1799-1854*; S. Olson, « Ethnic Partition of the Work Force in 1840s Montréal ». La session parlementaire de 1852 est l'occasion de lancer les débats sur le financement du Grand Tronc et sur les conditions de la construction du pont Victoria.

6. Le fonds de secours, selon le rapport final du 10 juin 1853 (Procédés du comité), distribua 26 000 livres, dont 1400 en rations alimentaires, 4131 pour remplacer les outils des artisans et diverses sommes pour abriter 950 personnes au cours de l'hiver. La gestion fut confiée aux sous-comités confessionnels (protestant, catholique et juif) dans lesquels les représentants du clergé étaient majoritaires, malgré les objections d'une faction protestante qui craignait que « le caractère protestant » de leurs dons ne soit transformé et n'augmente l'influence des prêtres sur leurs ouailles « et par conséquent sur les institutions du pays » [nous traduisons]. *The Montreal Witness*, 26 juillet 1852, p. 260. Archives municipales, Comité du feu, 1853. Ville de Montréal, fonds de la Commission des incendies et de l'éclairage (VM50).

7. Archives des notaires du Québec. Num.

Les sources complémentaires incluent les audiences en Cour supérieure lors de l'expropriation du côté nord de la rue en 1891, dont les relevés architecturaux<sup>8</sup>. Nous avons dépouillé la collection des dessins d'architecture et des plans de BANQ, notamment le répertoire des arpenteurs. Nous avons croisé les données qu'ils nous ont permis de recueillir avec les rôles d'évaluation conservés aux archives de la Ville de Montréal et avec la correspondance du Comité des incendies, toujours pour les années 1852 à 1857<sup>9</sup>. Enfin, nous avons eu recours aux données du projet MAP, mené par une équipe interuniversitaire qui rassemble des données géoréférencées<sup>10</sup>. Sur le terrain, il ne reste rien ; c'est la richesse des sources archivistiques qui permet de cerner le cadre de vie d'un échantillon de Montréalais, leurs préoccupations, leurs compétences et leurs aspirations.

### Arpenter au milieu des ruines

Le 26 juillet, William Clarke, boulanger, bouscule son notaire pour qu'il soumette une demande formelle à l'arpenteur de la Ville afin que soit délimitée l'emprise publique de la rue Sainte-Marie, de manière à lui permettre d'agir sur son propre terrain<sup>11</sup>. Sa maison semble moins endommagée que d'autres et, dès le mois de janvier, il en loue une partie. Peu de propriétaires sont capables de rebâtir avant le gel. Le 16 mars 1853, son voisin, François Chef dit Vadeboncœur, avec son épouse, Catherine Roussin, obtient quatre prêts (1850 livres) à un taux d'intérêt favorable (6 %) grâce à une double garantie de la Corporation et de la Législature. Le 4 mai, il entreprend l'excavation et, cinq mois plus tard, son chantier s'étend sur toute la largeur du terrain, ce qui amène Clarke à protester contre l'obstruction de leur passage commun<sup>12</sup>. Au mois de janvier, Chef signe une entente avec un premier locataire. Son frère Louis le suit de près sur la propriété d'en face : il signe le contrat avec un maçon le 17 mai 1853 et, le lendemain, il touche lui aussi quatre prêts (2000 livres). Le 10 septembre, pour terminer les bâtisses, il obtient 400 livres de plus<sup>13</sup>. Un quatrième voisin, Simon Valois, n'arrivera à reconstruire qu'en 1856. L'année suivante, les revenus locatifs dans la rue Sainte-Marie atteignent leur niveau antérieur, mais le tiers des lots sont encore désignés sur le rôle d'évaluation comme étant « en ruines ».

Dans le travail de comparaison des cartes historiques, il est apparu que les repères les plus stables n'étaient pas les bâtiments de pierre mais les limites cadastrales, inscrites sur les cartes et jalousement préservées. La délimitation de ces lignes de propriété concède une autorité particulière aux arpenteurs et aux notaires qui en sont garants. L'incendie, en détruisant les murs, les clôtures et les trottoirs de bois, a effacé l'existence matérielle de ces lignes, d'ou l'empressement de William Clarke à voir leur réinscription. Le propriétaire s'engage à « netoyer et clairer une place » de manière à ce que le maçon commence à travailler le mercredi suivant<sup>14</sup>.

Dès que l'emprise publique était confirmée, il était impératif d'arriver à des ententes entre les propriétaires pour rétablir la mitoyenneté du mur, du pignon, de la cheminée et de la clôture. Dès le xvii<sup>e</sup> siècle, la trame des rues et des lotissements rencontre la rue Sainte-Marie à un angle d'environ 70 degrés plutôt que 90 degrés, donnant aux lots la forme de losanges. À partir de l'urbanisation intense des années 1830, pour profiter de toute la façade sur la rue, on fait en sorte que les immeubles épousent la forme du lot. L'incendie est l'occasion de corriger le problème et d'assurer une construction plus solide et plus pratique lorsque les murs se rencontrent à angle droit. Ainsi, Louis Chef et son voisin de droite, Trefflé Goyet, procèdent en 1853

8. Archives judiciaires, fonds Cour supérieure, Dossiers de grand format (TP11, S2, SS2, SSS42), Expropriation de la rue Notre-Dame, 1891, n° 184.

9. Nous avons bénéficié de la collaboration de la Ville de Montréal, Section des archives et Division de la géomatique, et des conseils de nos collègues Robert C. H. Sweeny et Jason Gilliland, membres de l'équipe du projet MAP et participants à un projet de recherche soutenu par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH).

10. Voir R. Sweeny et S. Olson, « MAP : Montréal, l'avenir du passé ».

11. Acte du 26 juillet 1852. Fonds Cour supérieure, District judiciaire de Montréal, Greffes de notaires, Adolphe Montreuil, 1841-1867 (CN601, S297), microfilms n° 5068 et 5069.

12. Acte du 5 octobre 1853. Fonds Cour supérieure, District judiciaire de Montréal, Greffes de notaires, Adolphe Montreuil, 1841-1867 (CN601, S297), microfilm n° 5069.

13. Obligation and Mortgage by Louis Vadeboncœur et al. in favor of the Trust & Loan Company of Upper Canada, 10 septembre 1853. Fonds Cour supérieure, District judiciaire de Montréal, Greffes de notaires, Théodore-Benjamin Doucet, 1839-1867 (CN601, S135), microfilm n° 5064.

14. Acte du 27 août 1852. Fonds Cour supérieure, District judiciaire de Montréal, Greffes de notaires, Joseph Simard, 1849-1892 (CN601, S371), microfilm n° 4148.

### 3. Comparaison du secteur étudié entre 1834 et 1880.

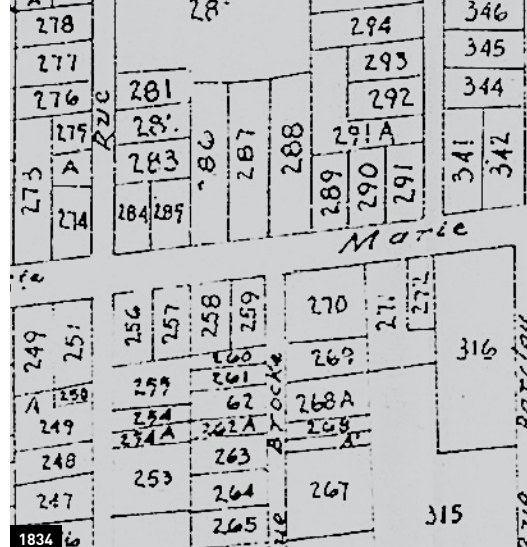
Les permutations de triangles sont encadrées.

De gauche à droite :

Plan du faubourg Sainte-Marie ou de Québec, 1834, n° 24. Détail reproduit à partir d'un microfilm. Univers culturel de Saint-Sulpice – département des archives.

James Cane, *Topographical and Pictorial Map of the City of Montreal*, Montréal, Robert W. S. Mackay, 1846. Détail. BANQ, Collection patrimoniale. Num.

Frederick W. Blaiklock, E. H. Charles Lionais et Louis-Wilfrid Sicotte, *Cadastral Plans, City of Montreal*, Montréal, E. H. C. Lionais, 1880, planche 25. Détail. BANQ, Collection patrimoniale. Num.



à une permutation de triangles<sup>15</sup> (ill. 3). Les pourparlers se généralisent, les voisins s'engageant selon la loi à partager le coût du mur mitoyen et, dans plusieurs cas, à reconstruire à la même hauteur, à aligner leurs maisons à l'avant comme à l'arrière, à construire des fondations avec les mêmes matériaux, ou à choisir les mêmes couleurs pour les boiseries<sup>16</sup>. Confirmée par écrit, la procédure repose sur l'intérêt et la bonne foi des deux voisins, et elle se répète une vingtaine de fois, affectant une quarantaine de propriétés sur les 96 parcelles qui bordent la rue Sainte-Marie du square Dalhousie à la rue Pineau.

### Trouver le capital

Le lendemain du feu, les compagnies d'assurances admettent qu'elles ne pourront pas verser tout l'argent nécessaire, et le Comité de secours constate la fragilité financière de la plus importante, la Mutuelle, dont les actifs se trouvaient entièrement à Montréal. L'éditeur du *Witness* fulmine : « Mutual Insurance for a city is [...] just no insurance at all<sup>17</sup> ».

Parmi les premiers à reconstruire figurent des gens comme François Chef, propriétaire de 14 terrains. Tous sont situés dans le faubourg, mais plusieurs ont été épargnés. Il peut donc hypothéquer un bien pour investir dans un autre, et la rue Sainte-Marie, qui profite d'une circulation importante et d'un potentiel commercial en croissance, constitue un site privilégié. Plusieurs de ses voisins, en manque de liquidités pour payer le maçon et le menuisier, doivent vendre. Sims et Coleman, partenaires dans le commerce du bois d'œuvre, malgré le contexte favorable (ils en commandent 50 000 morceaux), se trouvent à court de capitaux; John C. Coleman vend à Jasper G. Sims sa part du lot de ruines<sup>18</sup>. Antoine Amiot, de ses trois lots, en vend un au maître sellier Lafrenière avec une entente sur le passage, et un autre à Olivier Lavigne, tailleur de pierre, à condition qu'il construise dans les neuf mois<sup>19</sup>. Lavigne fait élever un étage mais n'entreprend le second que l'été suivant. Ceux qui ont accès à du capital substantiel, tel William Molson, en profitent; celui-ci met la main sur les ruines d'une maison en pierre au coin de Saint-Ignace, mais il attend jusqu'en 1860 pour rebâtir<sup>20</sup>.

THE  
**TRUST & LOAN COMPANY**  
OF UPPER CANADA.

65 Margaret Street, London, Great Britain.  
CAPITAL, £500,000 STERLING.  
With Power to Increase it to £1,500,000.

TRUSTEES.  
THOMAS BARRING, Esq., M.P. | GEORGE CARB GLYN, Esq., M.P.  
DIRECTORS.  
Sir RANDOLPH J. ROUTH, K. C. B., President.  
WILLIAM CHAPMAN, Esq., Vice-President.  
John Auldjo, Esq. | W. Gordon Thompson, Esq.  
Peter Buchanan, Esq. | Melvil Wilson, Esq.  
Charles Morrison, Esq.

COMMISSIONERS IN CANADA.  
ROBERT SHANK ATCHERSON, Esq.  
T. A. HARPER, Esq.  
Office at Kingston, Canada West.  
Counsel and Solicitor, C.W., The Hon. J. A. MACDONALD, M.P.P.  
Office in Montreal, St. Francois Xavier Street,  
opposite the New Post Office.  
Counsel and Solicitor in Montreal—HENRY JUDAH, Esq.  
Notary—THEODO. DOUCET, Esq.

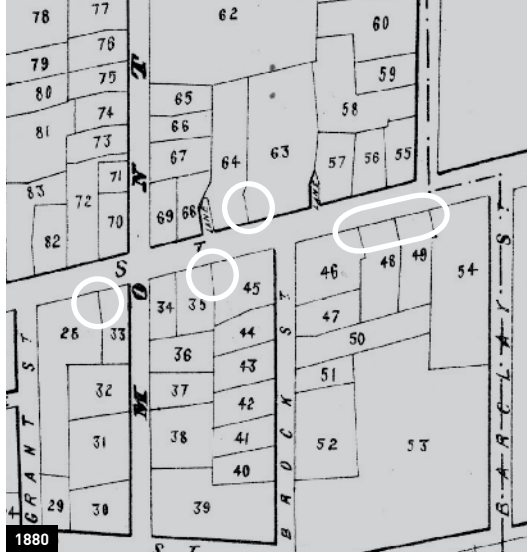
Loans advanced from the Funds of the Trust & Loan Company of Upper Canada are usually made for a term of five years. The Company does not advance more than half of the appraised market value of the land & property offered as security. When the value of the property to be mortgaged for Loans chiefly consists in buildings, the Company will require a Policy of Insurance to be effected in its favor to the amount of the Loan advanced. A deposit of £5 must be made at the Office of the Commercial Bank, M.D. in Montreal, towards meeting the expenses to be incurred in ascertaining the value and title of the property, to be mortgaged for securing the Loan applied for. If upon enquiry, the value of the property offered as security is considered insufficient for the Loan applied for, the balance of the above Deposit remaining after payment of the expense of enquiring into its value (£4 6s. and postage) will be returned to the applicant. Unless a perfect title is established, applications will be declined. All Dowers must be released. Forms of application for Loans, with every requisite information, can be obtained at the Company's Office in Kingston, or at the Agency-office in Montreal from J. WATMAN WEBSTER, Jr. Esq. The Agency-office is open from 10 a.m. to 3 p.m.

4. Publicité pour la Trust and Loan Company of Upper Canada, *Montreal Directory*, Montréal, Robert W. S. Mackay, 1853, p. 4. BANQ, Collection patrimoniale. Num.

15. Des « échanges et permutations des triangles » avaient déjà eu lieu l'année précédente entre le représentant d'Ignace Bourget et Charles Dumesnil; Échanges entre Messire Théodore Plamondon, ptre, agissant au nom et comme procureur de Monseigneur Ignace Bourget, évêque de Montréal, et Sieur Charles Dumesnil, 6 septembre 1852. Fonds Cour supérieure, District judiciaire de Montréal, Greffes de notaires, Joseph-E.-Odilon Labadie, 1849-1895 (CN601, S220), microfilm n° 7361.
16. Accord relativement à un mur mitoyen entre Charles A. Terroux et Jean-Baptiste Sénéchal, 19 août 1852, fonds Cour supérieure, District judiciaire de Montréal, Greffes de notaires, Gaspard Dagen, 1843-1875 (CN601, S104), microfilm n° 9133.
17. *The Montreal Witness*, 26 juillet 1852, p. 260. Au mois d'octobre, l'Assemblée législative autorise la dissolution de la compagnie. Le répertoire de M. H. Sanborn contient un grand nombre de quittances et de résultats d'arbitrage de compagnies d'assurances, 1854-1855. L'analyse de R. Sweeny, « Risky Spaces : The Montreal Fire Insurance Company, 1817-20 », démontre le problème, déjà rencontré en 1820, d'une trop grande concentration des risques dans un espace restreint.
18. Deed of Sale from John C. Coleman to Jasper G. Sims, 6 août 1852. Fonds Cour supérieure, District judiciaire de Montréal, Greffes de notaires, Thomas John Pelton, 1837-1859 (CN601, S321), microfilm n° 8842.
19. Vente par Antoine Amiot à Cyprien Lafrenière, 11 août, et Vente par Antoine Amiot à Olivier Lavigne, 28 octobre 1852, fonds Cour supérieure, District judiciaire de Montréal, Greffes de notaires, Joseph Simard, 1849-1892 (CN601, S371), microfilm n° 4148.
20. Actes du 30 mars, du 4 mai et du 9 mai 1854. Molson est pourtant occupé à reconstruire l'église anglicane Saint-Thomas (sa propriété), une rangée de maisons bourgeoises et, avec ses frères, la brasserie. Fonds Cour supérieure, District judiciaire de Sherbrooke, Greffes de notaires, George Hope Napier, 1848-1867 (CN501, S21).



1846



1880

La Corporation municipale, après des tractations de plusieurs mois, négocie une entente qui permettra à la Trust & Loan Company of Upper Canada d'offrir aux propriétaires qui veulent reconstruire des prêts au taux de 6 %<sup>21</sup> (ill. 4). Pour réaliser la proposition énoncée le 10 juillet, le conseil attend l'approbation de l'Assemblée législative (en session à Québec au mois d'octobre) pour garantir ces prêts jusqu'à un montant de 100 000 livres. Quelques jours plus tard, par une seule voix de majorité, l'assemblée augmente la limite du taux légal de 6 à 8 % (modification de la « loi d'usure »<sup>22</sup>). Les prêts avancés par la Trust & Loan sont donc avantageux. Sur les 290 prêts confirmés dans le répertoire de T.-B. Doucet entre le 10 janvier et le 10 juin 1853, 40 furent accordés aux propriétaires de la rue Sainte-Marie – un plus grand nombre que dans aucune autre rue –, au total 15 025 livres, réparties entre 22 particuliers ou couples. Le montant varie entre 150 et 500 livres, et chacun des deux couples Chef a reçu le maximum, plus que toute autre famille dans la rue<sup>23</sup>.

Une grande part des propriétés de la rue Sainte-Marie relevait d'un réseau étendu de solidarité familiale, et ces liens sous-tendent les opérations de crédit et de reconstruction. Comme les autres « grandes rues » des faubourgs Saint-Laurent, Saint-Joseph et Saint-Antoine, la rue Sainte-Marie hébergeait une grande variété de types de logements et de fonctions commerciales ainsi que d'occupants issus de toutes les classes sociales. Parmi les propriétaires, on découvre trois réseaux distincts : irlando-catholique, anglo-protestant (comme William Clarke) et canadien-français, ce dernier étant plus ramifié. Même les minuscules communautés d'origine juive et africaine sont représentées<sup>24</sup>.

Une stratégie de rentier, observée par Robert Sweeny à partir des rôles d'évaluation de 1825 à 1903, semble correspondre à celle des propriétaires de la rue Sainte-Marie, c'est-à-dire une lente accumulation dans l'immobilier, en lien étroit avec l'établissement d'une progéniture et l'élargissement du réseau familial<sup>25</sup>. À chaque génération, le couple propriétaire tentait une manœuvre fort intéressante, legs de la Coutume de Paris. Par testament ou par donation, on remettait la propriété entre les mains de ses enfants mineurs ou de ses petits-enfants, « nés ou à naître », en laissant la gestion et l'usufruit à leurs parents (la substitution). Ce mécanisme, que nous retrouvons chez les résidents de la rue Sainte-Marie, autant chez les

21. Première du type au Canada, la compagnie fut incorporée à Kingston en 1843 pour acheminer les investissements de Londres vers le Canada. Après quelques années maigres, John A. Macdonald, avocat de la compagnie et membre de l'Assemblée, se décide en 1852 à la relancer, et Francis Hincks, inspecteur général, semble être l'intermédiaire dans les négociations entre la Corporation municipale et les banquiers de Londres. Ces prêts garantissent aux avocats de Kingston des honoraires intéressants; ils fondent un petit empire à Montréal, et la compagnie s'étend en même temps dans la paroisse de Montréal (en dehors des limites de la ville) et dans les cantons, où elle prête à 8 %; voir l'annonce qui occupe une page entière du bottin de R. Mackay de 1853, p. 3. Pour l'entente initiale, voir Agreement between The Corporation of the City of Montreal and The Trust & Loan Company of Upper Canada, 10 janvier 1853, fonds Cour supérieure, District judiciaire de Montréal, Greffes de notaires, Théodore-Benjamin Doucet, 1839-1867 (CN601, S135), microfilm n° 5063. Pour le contexte, voir D. Creighton, *John A. Macdonald*; R. C. B. Risk, « The Golden Age : The Law about the Market in Nineteenth-Century Ontario ».

22. On soumet deux lois à leur deuxième lecture (critique) la même semaine. Pour les débats sur l'usure, voir E. Gibbs (dir.), *Debates of the Legislative Assembly of United Canada 1847-1867*, vol. XII, partie II, p. 757-765 et p. 889-890; sur les prêts garantis pour la reconstruction de Montréal, p. 826-835, 902-907, 996, 1029-1030, 1043, 1055, 1117 (« Acte pour venir en aide aux victimes du dernier incendie », 16 V., chap. 25). La loi sur l'usure avait été ramenée devant l'Assemblée chaque année depuis huit ans; on avait déjà autorisé plusieurs exceptions (chemins de fer, projets du gouvernement, et le Trust & Loan lui-même en Ontario). De plus, les moyens déjà utilisés pour contourner cette loi sont évoqués dans le débat.

23. Le cumul, qui contredit les conditions annoncées par le gouvernement au cours du débat, était permis dans la loi par la précision d'un prêt pour « un lot ».

24. Jacob Henry Joseph rebâtit en 1853, et Louis Chef loue un magasin en 1859 à Shadrach Minkings, barbier, ancien esclave réfugié à Montréal depuis 1851, souvent porte-parole des résidents « de couleur ». Lease by Louis Vadeboncoeur to Shederaek Minkings, 2 mai 1859. Fonds Cour supérieure, District judiciaire de Montréal, Greffes de notaires, Joseph Simard, 1849-1892 (CN601, S371), microfilm n° 4158.

25. R. Sweeny, « Spatial and Social Dynamics of Rentier Capital in an Industrializing Town ». Moins de 15 % des résidents étaient propriétaires, une proportion encore plus faible vivait de ses rentes.

anglo-protestants et les catholiques originaires de l'Irlande que chez les Canadiens français, protégeait le patrimoine familial en posant plusieurs obstacles aux crédi-teurs et en assurant à la parenté un droit de regard, sous la surveillance de la Cour supérieure. Catherine Roussin, l'épouse de François Chef, précise dans son testament que ses bienfonds doivent être partagés entre les enfants « par égale portion » et que ceux-ci doivent en avoir l'usufruit « seulement leur vie durant », sans pouvoir les hypothéquer ou les aliéner, « mais à la charge de les conserver pour les transmettre<sup>26</sup> ».

Ces clauses exigent donc, pour une propriété grevée, une procédure complexe pour autoriser l'emprunt, pourtant crucial pour la reconstruction. Lorsque la Ville, après le feu, se décide à élargir plusieurs rues et à prolonger la rue Craig (aujourd'hui Saint-Antoine), elle procède à l'expropriation de terrains. Ainsi, Louis Chef et Trefflé Goyet sont autorisés par une assemblée de parents des cohéritiers mineurs à vendre une lisière, « à recevoir le prix du présent délaissement et vente et à le rem-ployer à rebâtir sur un autre terrain vacant dépendant de la même substitution<sup>27</sup> ».

---

### **Reconstruire la maison urbaine**

La destruction d'une partie de la ville bouscule les plans des familles affectées par la disparition d'un patrimoine immobilier et matériel. Louis Chef, un épiciers qui vient de se remettre d'une faillite en 1848, perd son magasin, ses stocks et, comme son frère en face, quelques logements abrités dans des maisons de bois sur sa parcelle. Pour lui, pour son frère et pour tant d'autres, reconstruire son patrimoine immobilier, c'est l'occasion d'envisager une maison qui possédera une partie des qualités de l'ancienne et d'imaginer par la même occasion une construction nou-velle et meilleure. La médiation entre la tradition et l'innovation est au cœur du processus de décision et explique non seulement le caractère singulier de chaque projet immobilier mais aussi l'apparition de solutions communes.

La nature de cette négociation et les solutions qui structurent la tradition verna-culaire demeurent peu étudiées en architecture. Cette enquête préliminaire nous éclaire sur la nature des enjeux et des solutions envisagées dans la reconstruction de ces petits immeubles négligés, ainsi que sur le rôle des propriétaires modestes et des petits entrepreneurs qui se rencontrent pour se bâtir un avenir concret. L'analyse morphologique nous permettra de distinguer ces enjeux selon leur échelle et en fonction de leur place dans l'organisation de l'espace urbain, de l'espace du lot et de l'espace à l'intérieur de l'immeuble.

---

### **L'espace urbain**

Il faut en premier lieu tenir compte du règlement adopté dès le 17 juillet 1852, qui ordonne ceci :

*Personne ne construira par la suite, aucune bâtisse en bois d'aucune sorte ou description quelconque, dans les limites de ladite cité, ni ne couvrira aucune bâtisse d'aucune sorte quelconque dans lesdites limites, avec des bardeaux ou matériaux en bois [...].*

La rapidité d'adoption du règlement annonce une volonté ferme d'encadrer la reconstruction<sup>28</sup>. Concrètement, il étend aux faubourgs les mesures adoptées dans le centre historique sous le Régime français. Implicitement, il propose de reconstruire les faubourgs à l'image du centre avec des bâtiments de maçonnerie, contigus, qui abritent commerces et logements, et suggère, tacitement, un potentiel immobilier comparable. La rue Sainte-Marie, qui relie le centre aux limites de la ville, apparaît ainsi comme un axe privilégié pour une reconstruction incombustible et en même temps plus solide, plus dense et plus rentable.

26. Testament solennel de Dame Catherine Roussin, épouse du Sr François Chef dit Vadeboncoeur, 14 décembre 1853, fonds Cour supérieure, District judiciaire de Montréal, Greffes de notaires, Joseph-Augustin Labadie, 1826-1882 (CN601, S219), microfilm n° 3346.

27. Vente et délaissement par Louis Chef dit Vadeboncoeur et Trefflé Goyet ès qualités, 28 décembre 1852, fonds Cour supérieure, District judiciaire de Montréal, Greffes de notaires, Casimir-Fidèle Papineau, 1848-1892 (CN601, S311), microfilm n° 8729.

28. Règlement n° 222. En exigeant l'approbation de l'inspecteur municipal pour veiller au respect du cadastre, le conseil rompt avec un laisser-faire historique dans la construction privée. *La Minerve*, 17 juillet 1852, p. 3.

Selon les rapports colligés par l'inspecteur John Perrigo sur les maisons bâties dans les années 1840, le bois dominait dans les maisons modestes d'un seul étage (9 sur 10), construites dans les faubourgs. Dans les maisons de deux étages, le gabarit le plus courant, l'usage du bois diminuait à 47 % et, dans les bâtiments de trois ou quatre étages, il était déjà marginal (5 %). Entre 1842 et 1847, la part du bois déclinait au profit de la brique. En imposant l'emploi de matériaux ignifuges, la Ville encourageait le développement des carrières de pierre et des manufactures de brique et de métal ; la reconstruction ouvrait aussi un marché pour la production industrielle de portes et de fenêtres.

### L'espace du lot

Le coût plus élevé qu'implique l'imposition de la maçonnerie doit être amorti par la jouissance d'une plus grande surface habitable. Dans l'acte de reconstruction, celui qui peut mettre ses logements et commerces rapidement sur le marché pourra



compter sur une forte demande et sur un loyer plus élevé. Le choix de construire plus grand annonce donc les aspirations spéculatives et sociales du propriétaire qui jauge la localisation et les qualités formelles du projet afin d'accroître la valeur ajoutée immobilière.

La recherche de la rentabilité explique en premier lieu le choix d'un type de maison constituée de plusieurs pièces, les unes formant des logements, les autres abritant des boutiques avec leurs pièces de service et d'entreposage au sous-sol. Avant le feu, une même parcelle pouvait rassembler plusieurs maisons, souvent en bois, construites successivement. Leur destruction permet de réorganiser l'occupation du site, d'accroître sa densité et son potentiel locatif en réunissant tous les éléments en un seul immeuble.

L'angle de la rue Sainte-Marie et du square Dalhousie constitue un des meilleurs sites du faubourg. Le marchand Henry Joseph, qui est un des privilégiés grâce à ses assurances, à ses autres propriétés et à son commerce de fourrure, commande aux architectes Wyatt et Jackson les plans d'un vaste immeuble de trois étages mesurant 60 pieds de façade sur 48 pieds de profondeur. Construit en maçonnerie, il réunira trois commerces contigus, avec un sous-sol destiné à l'entrepôt et trois logements superposés aux premier et deuxième étages. Dans sa typologie et sa composition architecturale, cet immeuble reprend le modèle des maisons de commerce d'inspiration néoclassique déjà répandues dans le centre. Ce parti pris architectural témoigne d'une conception de la rue Sainte-Marie comme prolongement du centre-ville financier et commercial (ill. 5).

5. Wyatt et Jackson, Élévations de la maison de Henry Joseph, square Dalhousie (à gauche) et rue Sainte-Marie (à droite), 1853. BANQ, Centre d'archives de Montréal, fonds Wyatt et Jackson (P380, P6 et P5).

6. *Élévations des maisons de François Chef, de Louis Chef, de William Clarke et de Simon Valois.*  
De gauche à droite et de haut en bas :

[Simon Lesage *et al.*], *Élévation* [maison de François Chef dit Vadeboncœur], 1891. BAnQ, Centre d'archives de Montréal, fonds Cour supérieure, dossiers de grand format (TP11, S2, SS2, SSS42, D29).

J. B. Resther & Fils, *Élévation* rue Notre-Dame, [magasins et logements de Louis Chef dit Vadeboncœur], s. d. BAnQ, Centre d'archives de Montréal, fonds Cour supérieure, dossiers de grand format (TP11, S2, SS2, SSS42, D375).

*Elevation* [maison de Elizabeth Shortney, veuve de William Clarke], 1891. BAnQ, Centre d'archives de Montréal, fonds Cour supérieure, dossiers de grand format (TP11, S2, SS2, SSS42, D30).

J. Alcide Chaussé, *Elevation*, Notre-Dame St. [magasins et logements de Simon Valois], s. d. BAnQ, Centre d'archives de Montréal, fonds Cour supérieure, dossiers de grand format (TP11, S2, SS2, SSS42).



L'année suivante, François Chef, qui a bénéficié d'un prêt garanti, construit une maison de pierre composée de deux commerces et de deux logements. Cet immeuble de trois étages, mesurant 48 pieds sur 36 pieds, est plus modeste que celui de Joseph, mais il offre deux fois plus d'espace que les deux maisons de bois qu'il remplace. La composition de la façade s'apparente à la tradition vernaculaire d'origine française : pierre de taille autour des ouvertures, fenêtres à battant, toitures avec combles et lucarnes. La présence du commerce est soulignée par la grandeur des vitrines, un peu plus larges que les fenêtres domestiques<sup>29</sup>.

En face, Louis Chef entreprend en même temps un projet plus ambitieux. Sur une façade de 90 pieds, l'immeuble est composé de quatre maisons contiguës, dont chacune abrite un commerce, un sous-sol d'entreposage et deux pièces en arrière-boutique ; à l'étage, on trouve un logement de neuf pièces sur deux niveaux. L'emprise au sol du nouvel immeuble est moindre que celles des maisons de bois qu'il remplace, mais ici encore, on obtient une superficie habitable deux fois plus grande qu'avant le feu (ill. 6). À la différence de son frère aîné, Louis Chef habite la maison et loge son épicerie au rez-de-chaussée. Le soin apporté à la composition de l'élévation témoigne d'une certaine ambition : le coin est élégamment arrondi et les devantures des magasins sont encadrées de pilastres et d'un entablement en pierre de taille qui s'inspirent, comme l'immeuble de Joseph, des belles maisons des commerçants du centre-ville<sup>30</sup>.

### L'espace intérieur

La comparaison des rôles d'évaluation (de 1853 à 1856, 1860 et 1870) démontre une grande mobilité des occupants d'une année à l'autre ainsi que des variations dans l'envergure de l'espace loué. Pour faire face à cette mouvance et aux imprévus du marché immobilier, le propriétaire devait veiller à assurer une certaine souplesse



29. Fonds Cour supérieure, Dossiers de grand format (TP11, S2, SS2, SSS42), Expropriation de la rue Notre-Dame, n° 184, 1891; Expropriation de la rue Brock, n° 400, 1894; Louis Joseph Napoléon Chef dit Vadeboncœur, demandeur - vs - Dame Sophie Thivierge esq. & al., défendeurs et demandeurs en garantie - vs - La Cité de Montréal, défenderesse en garantie, 1893-1894 (TP11, S2, SS2, SSS42, D375).

30. G. Lauzon et M. Forget (dir.), *L'histoire du Vieux-Montréal à travers son patrimoine*.

dans l'aménagement intérieur. Les commerçants les plus à l'aise, à l'image de Louis Chef, occupent un commerce et le logement à l'étage, le tout étant relié par une porte latérale dans l'entrée du logement donnant sur la boutique. Narcisse Gravel et Pierre Hémond louent ainsi pendant deux ans une maison entière à Louis Chef. La boutique offre 400 pieds carrés, l'arrière-boutique également, et le logement fait près de 800 pieds carrés par étage, de même que le sous-sol destiné à l'entreposage.

François Chef offre sur sa parcelle deux maisons en location. La première, mentionnée plus haut, abrite deux magasins et deux logements, rue Sainte-Marie. Ici encore, la superficie du magasin et de l'arrière-boutique est d'environ 400 pieds carrés chacun, le sous-sol en compte le double et le logement sur deux niveaux offre près de 1600 pieds carrés. À l'arrière, une seconde maison, plus petite, est composée de quatre petits logements de trois ou quatre pièces mesurant chacun à peine 400 pieds carrés<sup>31</sup>. Un bâtiment indépendant abrite une forge.

L'aspect modulaire de la location des commerces et des habitations apparaît aussi dans la configuration spatiale des logements<sup>32</sup>. L'analyse des relations entre les pièces est une façon de cartographier les rapports sociaux entre les occupants d'un logement en reconnaissant l'accessibilité relative de chaque pièce selon une valeur d'intégration déterminée mathématiquement. Ces quelques maisons montrent une remarquable unité dans les principes de composition, dans la distribution des pièces et dans leur agencement. Dans un contexte relativement étroit (constructions de cinq ans dans une seule rue), il n'est peut-être pas étonnant de voir apparaître une certaine homogénéité, mais la similitude dans la configuration des plans suggère le partage d'un certain nombre de règles<sup>33</sup>.

On observe la récurrence des pièces reliées en enfilade dans les commerces comme dans les logements. Dans les espaces domestiques, on trouve aussi un hall et un corridor conformément au modèle néoclassique qui caractérise le logement bourgeois dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Le plan des grands logements situés au-dessus des commerces persiste à reproduire un aménagement hybride entre le plan composé de pièces en enfilade d'origine française et le plan structuré autour de pièces de distribution comme des halls et des corridors associés à la vie bourgeoise des élites d'origine britannique (ill. 7). Les petits logements, au contraire, conservent une distribution en enfilade.

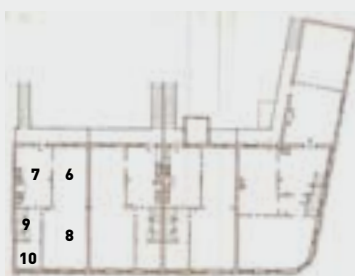
7. Plans des étages de la maison de Louis Chef dit Vadeboncœur et d'un schéma d'accessibilité traduisant les relations entre les pièces depuis l'extérieur. En noir, les pièces de passage (entrée et hall); en blanc, les pièces habitées. Cette configuration se révèle commune à plusieurs logements reconstruits après 1852. J. B. Resther & Fils, Plan des fondations « caves » [sous-sol], Rez-de-chaussée, Plan du deuxième étage [1<sup>er</sup> étage], Attique [2<sup>e</sup> étage], 1893-1894. BAnQ, Centre d'archives de Montréal, fonds Cour supérieure, dossiers de grand format (TP11, S2, SS2, SSS42, D375).

Rez-de-chaussée  
magasin et arrière-boutique



- 1 : entrepôt
- 2 : arrière-boutique / chambre
- 3 : arrière-boutique / cuisine
- 4 : magasin
- 5 : entrée du logement
- 6 : salle à manger

1<sup>er</sup> étage  
logement : pièces de jour

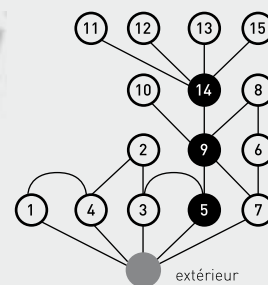


- 7 : cuisine
- 8 : salon
- 9 : hall
- 10 : pièce
- 11 : chambre
- 12 : chambre

2<sup>e</sup> étage  
logement : chambres



- 13 : chambre
- 14 : hall
- 15 : chambre



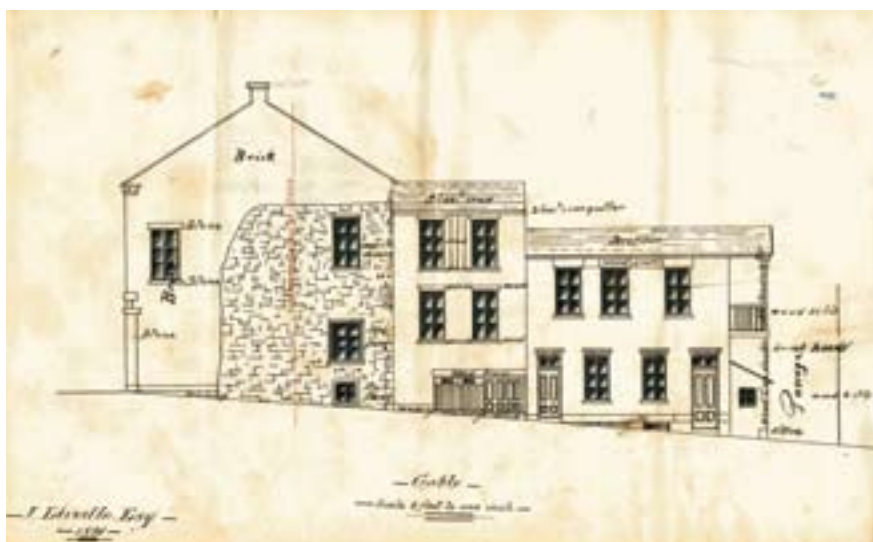
31. Cette taille de logement est encore la norme dans les familles d'ouvriers spécialisés vers 1880.

32. J. Hanson, « Order and Structure in Urban Design »; J. Hanson, *Decoding Homes and Houses*; F. Dufaux, « The Origins of Montreal's Housing Tradition ».

33. On observe des configurations identiques chez les deux frères Chef ainsi que chez leur voisin Simon Valois, de l'autre côté de la rue Brock, et elle sera reprise dans les années 1870 lorsqu'une nouvelle maison sera construite entre celles de François Chef et de William Clarke.

La cuisine demeure la clé de l'organisation spatiale d'un logement en assurant l'accès à la cour, au hall et à la salle à manger, ainsi qu'à la cour extérieure, partagée avec plusieurs voisins. À partir de la cuisine, on exerce une surveillance de la circulation. Abritant le poêle et les jarres à eau, la cuisine est aussi le point névralgique de la logistique ménagère, de la circulation de la chaleur, des bruits et des odeurs. Le salon, pièce d'apparat par excellence, demeure relativement moins accessible, et un ensemble de pièces, y compris les chambres, se trouve en retrait. Cette disposition se traduit par une valeur d'intégration élevée pour le hall et la cuisine, qui servent d'interface avec l'espace public, des valeurs moindres pour les pièces de réception et des valeurs plus faibles encore pour les autres pièces.

La maison de William Clarke, un lot à l'ouest de celui de François Chef, présente un plan composé essentiellement de pièces en enfilade dans une maison qui mesure 46 pieds sur 36. En façade sur la rue Sainte-Marie, on reconnaît quatre portes d'entrée, dont deux magasins qui se distinguent par des vitrines similaires à celles construites chez François Chef. Avant l'incendie, cette maison était partagée entre trois locataires, dont un aubergiste (1848). Clarke y habite en 1852. En avril 1853, elle est déjà occupée à nouveau par Clarke et un locataire. La rapidité de sa remise en état et l'absence de hall ou de corridor suggèrent fortement qu'elle a subi des dégâts mineurs lors de l'incendie, d'où l'intérêt d'entreprendre sans tarder les réparations.



8. Gable [pignon de la maison de Joseph Léveillé], 1891. BAnQ, Centre d'archives de Montréal, fonds Cour supérieure, dossiers de grand format (TP11, S2, SS2, SSS42, D52).

### Le processus de construction

Malgré les intentions explicites du règlement, les devis ultérieurs confirment l'éventail des compromis mis en œuvre. La contrainte en matière de matériaux favorise l'emploi des méthodes éprouvées de construction de maçonnerie et de couverture des toitures en tôle à la canadienne. Elle permet cependant l'expérimentation de nouveaux matériaux et assemblages avec le parement de brique sur une structure de pièce-sur-pièce en bois et l'apparition de la couverture de feutre et de goudron sur des toitures presque plates.

François Chef construit sa maison avec les matériaux traditionnels que sont la pierre bouchardée pour les murs, la pierre taillée autour des ouvertures et la tôle peinte sur le toit. Louis Chef, pour son immeuble plus ambitieux, recourt à la brique seulement à l'étage et sur le mur arrière, ce qui dénote un désir d'économie, et Henry Joseph procède de la même façon.

« La brique est tellement cher [*sic*]<sup>34</sup> » et les briquetiers demandent 9 shillings la journée, une augmentation de 50 %<sup>35</sup>. Confrontés à l'augmentation des prix, aux difficultés de transport et à l'urgence d'agir (aggravée par la courte saison),

34. *La Minerve*, 26 mars 1853, p. 2.

35. « Should there be any in Quebec or Kingston who thought of going to Australia, we would advise them to make a shorter journey. The gold diggings about Montreal are pretty good for some trades just now. » *The Montreal Witness*, 2 août 1852, p. 268.

les entrepreneurs tentent d'économiser en faisant du recyclage et des ententes particulières. Normalement, les contrats de construction stipulent que l'entrepreneur est responsable de la livraison des matériaux. Mais, en 1853 et 1854, ces contrats comportent des clauses inhabituelles. François Chef, charretier, établit son propre contrat avec un chauxfournier du nord de la ville. Maxime Tremblé fournit la brique et la pierre pour sa nouvelle maison<sup>36</sup>; Terroux fera livrer la pierre, mais les entrepreneurs « la feront charroyer à leurs propres dépens<sup>37</sup> ».

Le propriétaire et l'entrepreneur, après avoir examiné le site ensemble, précisent dans leur marché la délicate décision de reconstruire sur les fondations, d'utiliser le mur de façade et de reprendre « toute la bonne pierre qui se trouve sur les lieux et dans la bâtisse vis à vis l'église de Mr Molson ainsi que la brique de la bâtisse vis à vis l'église<sup>38</sup> ». Une maison appartenant à Joseph Martel, au coin de la rue Campeau, est louée dès 1853, et l'élévation latérale dessinée en 1891 montre un mur de deux étages et demi, partiellement en pierre, intégré à une nouvelle construction en briques (ill. 8). La rareté des matériaux explique l'apparition de ces constructions de matériaux mixtes, une solution plutôt exceptionnelle une décennie auparavant. Louis Chef, dès le 13 octobre 1852, demande à l'inspecteur la permission d'habiter une maison de bois « remplie » de briques. Quelques semaines plus tard, à la veille de Noël, Michel Hétu implore le maire de lui laisser jusqu'au printemps pour recouvrir sa maison de bois avec de la brique puisque la saison est trop avancée pour ce travail.



L'emploi du bois ne disparaît pas après 1852; la Ville avait prévu dans son règlement de « l'autoriser dans des cas spéciaux et pour des causes spéciales et de permettre d'ériger des bâtisses différentes de celles spécifiées dans le contenu de ce règlement<sup>39</sup> » (ill. 9). Dans les mois qui suivent, de nombreux petits propriétaires racontent leur détresse tout en reconnaissant l'obligation de couvrir de brique et de métal. À l'automne 1852, des propriétaires mieux nantis s'inquiètent de voir l'autorisation de matériaux prohibés dans la construction « d'appentis et de demeures provisoires ».

9. Exemples de maisons de bois reconstruites après l'incendie.

J. B. Mailloux, Wood & Coal, rue Barré, Montréal, Qc, 1903 (II-146360). Musée McCord, Montréal. Num.

Maisons photographiées pour M. Meredith, Montréal, Qc, 1903 (II-146718). Musée McCord, Montréal. Num.

*Ces constructions nouvelles compromettent gravement celles à l'édification desquelles ils travaillent par de grands sacrifices, puisque les pertes qu'ils ont déjà éprouvées ont déjà épuisé toutes les ressources de vos suppliants. Si par un nouveau désastre et à l'occasion des constructions contre lesquelles ils s'élèvent avait lieu, leur ruine serait inévitable<sup>40</sup>.*

Un dernier aspect touche le remplacement du bardeau de bois sur les toitures. Un manufacturier des États-Unis soumet au conseil municipal une nouvelle technique, une forme de toiture composée de feutre et de bitume, et, le 12 octobre 1852, la Ville répond favorablement à la requête pour vendre ce nouveau matériau appelé « Warren's prepared Fire and Waterproof composition roofing<sup>41</sup> ». L'emploi n'en sera généralisé que dans les années 1860 et 1870, mais on trouve une première maison de François Chef, à l'angle des rues Wolfe et Sainte-Marie, qui est couverte d'un toit plat dès 1853, et une seconde, celle dont nous décrivions plus haut les petits logements.

36. Marché entre François Derome & Sébastien Latour et Maxime Tremblé, 30 août 1852, fonds Cour supérieure, District judiciaire de Montréal, Greffes de notaires, Joseph Simard, 1849-1892 (CN601, S371), microfilm n° 4148.

37. Marché entre Joseph Beaucaire et al. et Charles A. Terroux, 20 avril 1853, fonds Cour supérieure, District judiciaire de Montréal, Greffes de notaires, Gaspard Dagen, 1843-1875 (CN601, S104), microfilm n° 9133.

38. Marché entre Eugène Lamoureux et Charles-Alexandre Terroux, 25 août 1852, fonds Cour supérieure, District judiciaire de Montréal, Greffes de notaires, Joseph-E.-Odilon Labadie, 1849-1895 (CN601, S220), microfilm n° 7361.

39. « Règlement du Conseil de la cité de Montréal pour prohiber l'érection de bâtisses en bois dans ladite Cité », *La Minerve*, 17 juillet 1852, p. 3. Num. BANQ.

40. Archives municipales, Comité du feu, 1852. Ville de Montréal, fonds de la Commission des incendies et de l'éclairage (VM50).

41. *Ibid.*

Au terme de nos cinq ans d'observation, François Chef a réussi à rebâtir plusieurs maisons substantielles, à introduire une nouvelle technique et à transmettre 14 propriétés à ses enfants (ou plutôt à ses petits-enfants), alors que son frère Louis se dirige vers une seconde faillite. En 1857, les crédateurs de l'épicerie le talonnent; il demande l'émancipation de son fils de 15 ans pour donner à celui-ci une indépendance d'action (comme marchand d'épices) et, l'année suivante, le père est désigné « Banqueroutier et Absconding Debtor<sup>42</sup> ». La réussite de François semble compréhensible étant donné ses ressources plus considérables au moment du désastre; la fragilité financière de Louis serait aggravée par son ambition et son goût du risque. Mais comment expliquer la complicité des autorités dans son insuccès? La Corporation municipale autorise ces prêts exceptionnels à un épicier qui sort d'une banqueroute. Le Comité de secours lui accorde une subvention, le juge accède à la requête d'émancipation du fils et la Ville, forcée par la Trust & Loan Company de reprendre la propriété au coin de la rue Brock, attend encore cinq ans avant de la revendre. Si Louis Chef persiste à attirer leur confiance et leur sympathie, un indice à ne pas négliger serait la personnalité et les liens de famille de son épouse, Marie Rose Sophie Guilbault, fille de Joseph-Édouard Guilbault, un homme réputé « laborieux, imaginatif et entreprenant<sup>43</sup> ». À la veille de l'incendie, M. Guilbault relançait les fêtes mensuelles dans son parc d'attractions et, deux mois après l'incendie (l'assemblée n'a pas encore voté les garanties), le jardin Guilbault est le lieu de l'exposition annuelle de la Société d'horticulture, événement très couru<sup>44</sup>.



L'incendie de 1852 constitue dans l'histoire de Montréal une étape charnière qui permet de désigner avec précision le moment de la transformation d'une ville commerciale en ville industrielle, celle-ci étant née des cendres de la première. Sur le plan macro-économique, cette transition se poursuit en parallèle avec la reconstruction de la ville au cours des années 1850. Toutefois, les exemples des propriétaires des maisons de la rue Sainte-Marie racontent davantage une aventure immobilière micro-économique jouée par des acteurs familiaux en dehors du grand capitalisme des marchands et des industriels.

Les mesures prises par la Ville de Montréal pour éviter une nouvelle catastrophe sont sérieuses, avec l'interdiction d'utilisation du bois, même partielle, la construction d'un réservoir et d'un aqueduc, l'emploi de pompes à vapeur et de tuyaux de fonte ainsi que la professionnalisation du service des pompiers. Mais la transformation envisagée ne sera pas réalisée avant 50 ans. Jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les étables, les appentis, les toilettes et de nombreux ateliers sont encore en bois. Les ordonnances de l'inspecteur des bâtiments s'imposent inégalement, et un premier règlement systématique est enfin rédigé en 1901.

L'analyse architecturale, à compléter pour un échantillon plus vaste, renouvelle les hypothèses sur l'apparition d'une nouvelle façon de construire, avec la combinaison de matériaux comme la pierre et la brique, le parement de maçonnerie posé devant une structure en bois et l'apparition de la toiture goudronnée qui permet la construction de toits plats. La reconstruction force aussi la densification tout en augmentant l'espace habitable. Les quelques exemples cités plus haut semblent annoncer le remplacement d'une architecture de maisons villageoises d'un étage et demi par un habitat urbain contigu et composé de logements superposés sur deux ou trois étages. Le caractère original de cet habitat apparaît dans la médiation entre convention et innovation sur le plan de la composition architecturale, de la configuration des logements et de leur concrétisation matérielle.

42. On attribue cette fonction au père dans le rôle d'évaluation de 1857. Plusieurs de ces lots ont été revendus à des tiers, mais nous n'avons pas trouvé d'autres cas où la Trust & Loan Company exerce son droit de demander à la Ville d'acquitter la dette.

43. É.-Z. Massicotte, « Coins historiques du Montréal d'autrefois », p. 142.

44. R. Montpetit, « Culture et exotisme »; Acte du 25 avril 1841. Fonds Cour supérieure, District judiciaire de Montréal, Greffes de notaires, Joseph-Augustin Labadie, 1826-1882 (CN601, S219), microfilms n<sup>os</sup> 3347 et 3348. Parmi les propriétés de François Chef, six lots avaient été acquis du père ou de la sœur de sa belle-sœur Sophie. Acte du 29 novembre 1842. André Jobin, 1813-1853 (CN601, S215), microfilm n<sup>o</sup> 2709; Acte du 20 août 1850. Joseph Belle, 1830-1869 (CN601, S32), microfilm n<sup>o</sup> 3719.

Le regard croisé entre les ententes conservées dans les sources notariales et le bâti inscrit dans les plans et dessins souligne les liens étroits entre une parenté, une coutume, un voisinage et un cadre matériel qui concourent à définir une culture urbaine originale. La protestation de Trefflé Goyet contre l'excavation de la nouvelle maison de Louis Chef, leur entente sur la permutation de triangles, la récupération des matériaux, l'inquiétude devant l'insouciance du voisin et la collaboration dans la sauvegarde d'une entreprise familiale adressent un clin d'œil aux Montréalais qui demeurent attachés à cet habitat à échelle humaine.

## Sources

### FONDS ET COLLECTIONS PATRIMONIALES DE BANQ

Archives des notaires du Québec. Num.

Collection Cartes et plans. Num.

Fonds Cour supérieure, District judiciaire de Montréal, Greffes de notaires (CN601).

Fonds Cour supérieure, District judiciaire d'Iberville, Greffes de notaires (CN604).

Fonds Cour supérieure, Dossiers de grand format (TP11, S2, SS2, SS42).

Fonds Cour supérieure, Dossiers des faillites (TP11, S2, SS10, SSS1).

Fonds Protonotaire Saint-François (CN501).

Fonds Wyatt et Jackson (P380).

*La Minerve*, Montréal, 1826-1899 [années consultées : 1852 et 1853]. Num.

*The Montreal Witness*, Montréal, 1845-1938 [année consultée : 1852]. Num.

### AUTRES SOURCES CONSULTÉES

#### Imprimés

« Acte pour venir en aide aux victimes du dernier incendie de Montréal, en facilitant la négociation d'emprunts pour les mettre en état de rebâtir les édifices détruits par le dit incendie », 16 V., chap. 25, 10 novembre 1852, dans *Statuts de la province du Canada*, Québec, Stewart Derbishire & George Desbarats, 1852, p. 78.

BOWDEN, Martin J., « Geographical Changes in Cities Following Disaster », dans Alan R. H. BAKER et Mark BILLINGE (dir.), *Period and Place : Research Methods in Historical Geography*, Cambridge, Cambridge University Press, coll. « Cambridge Studies in Historical Geography », 1982, p. 114-126.

CANE, James, *Topographical and Pictorial Map of the City of Montreal*, Montréal, Robert W. S. Mackay, 1846.

COLLISON, Gary, *Shadrach Minkins, from Fugitive Slave to Citizen*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1997, 294 p.

CREIGHTON, Donald, *John A. Macdonald, The Young Politician*, Toronto, Macmillan, vol. I, 1952.

DESCHÊNES, Gaston, *Une capitale éphémère : Montréal et les événements tragiques de 1849*, Sillery, Septentrion, coll. « Les cahiers du Septentrion », 1999, 160 p.

DUFAUX, François, « A New World from Two Old Ones : the Evolution of Montreal's Tenements, 1850-1892 », *Urban Morphology*, vol. 4, n° 1, 2000, p. 9-19.

DUFAUX, François, « The Origins of Montreal's Housing Tradition », thèse de doctorat, Londres, University College London, 2007, 416 f.

FOUGÈRES, Dany, *L'approvisionnement en eau à Montréal : du privé au public, 1796-1865*, Sillery, Septentrion, 2004, 472 p.

GIBBS, Elizabeth (dir.), *Debates of the Legislative Assembly of United Canada 1847-1867, published under the direction of the Centre d'étude du Québec and the Centre de recherche en histoire économique du Canada français*, Montréal, Presses de l'École des hautes études commerciales, vol. XI, partie II (1852-1853), 1980, 1598 p.

GILLILAND, Jason, « Redimensioning Montreal : Circulation and Urban Form, 1846-1918 », Montréal, Université McGill, Département de géographie, 2001, 277 f.

GILLILAND, Jason, « The Creative Destruction of Montreal : Street Widenings and Urban (Re)Development in the Nineteenth Century », *Revue d'histoire urbaine*, vol. 31, n° 1, 2002, p. 37-51.

HANNA, David, « Montreal, a City Built by Small Builders : 1867-1880 », thèse de doctorat, Montréal, Université McGill, Département de géographie, 1986, 303 f.

HANSON, Julienne, *Decoding Homes and Houses*, Cambridge / New York, Cambridge University Press, 1998, 318 p.

HANSON, Julienne, « Order and Structure in Urban Design : the Plans for the Rebuilding of London after the Great Fire of 1666 », *Ekistics*, vol. 56, n° 334-335, 1989, p. 22-42.

HILLIER, Bill et Julienne HANSON, *The Social Logic of Space*, Cambridge / New York, Cambridge University Press, 1984, 281 p.

LAUZON, Gilles et Madeleine FORGET (dir.), *L'histoire du Vieux-Montréal à travers son patrimoine*, Sainte-Foy, Publications du Québec, 2004, 292 p.

MACKAY, Robert W. S., *The Montreal Directory*, Montréal, John Lovell, 1852, 379 p.

MASSICOTTE, Édouard-Zotique, « Coins historiques du Montréal d'autrefois », *Les Cahiers des Dix*, n° 2, 1937, p. 115-155.

MONTPETIT, Raymond, « Culture et exotisme : les panoramas itinérants et le jardin Guilbault à Montréal au XIX<sup>e</sup> siècle », *Loisir et Société / Society and Leisure*, vol. 6, n° 1, 1983, p. 71-104.

OLSON, Sherry, « Ethnic Partition of the Work Force in 1840s Montréal », *Labour / Le Travailleur*, vol. 53, 2004, p. 159-202.

*Procédés du Comité général de secours nommé par les citoyens de Montréal, pour venir en aide aux victimes du grand incendie des 8 et 9 juillet, 1852. Rapports du Comité exécutif de ce corps, et compte rendu du trésorier du fonds de secours*, Montréal, John Lovell, 1853, 31 p.

RISK, R. C. B., « The Golden Age : The Law about the Market in Nineteenth-Century Ontario », *University of Toronto Law Journal*, vol. 26, n° 3, 1976, p. 307-346.

ROSEN, Christine M., *The Limits of Power : Great Fires and the Process of City Growth in America*, Cambridge / New York, Cambridge University Press, 1986, 395 p.

ROY, Jean-Louis, *Édouard-Raymond Fabre, libraire et patriote canadien, 1799-1854 : contre l'isolement et la sujétion*, Montréal, Hurtubise HMH, coll. « Cahiers du Québec : Histoire et documents d'histoire », n° 17, 1974, 220 p.

SWEENEY, Robert C. H. et Sherry OLSON, « MAP : Montréal, l'avenir du passé, Sharing Geodatabases Yesterday, Today and Tomorrow », *Geomatica*, vol. 57, n° 2, 2003, p. 145-154.

SWEENEY, Robert C. H., « Risky Spaces : The Montreal Fire Insurance Company, 1817-20 », dans Claude BELLAVANCE et Pierre LANTHIER (dir.), *Les Territoires de l'entreprise / The Territories of Business*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 2004, p. 9-23.

SWEENEY, Robert C. H., « Spatial and Social Dynamics of Rentier Capital in an Industrializing Town : the Case of 19th Century Montreal », communication présentée à l'Association d'histoire économique, Austin, Texas, 6 septembre 2007.

WEAVER, John C. et Peter DE LOTTINVILLE, « The Conflagration and the City : Disaster and Progress in British North America During the Nineteenth Century », *Histoire sociale / Social History*, vol. 13, 1980, p. 417-449.

#### Archives

Musée McCord, Archives photographiques Notman.

Ville de Montréal, fonds de la Commission des incendies et de l'éclairage (VM50).

Ville de Montréal, fonds du Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal (P73).

Minutes of proceedings had in His Majesty's Court of King's Bench, holden at Moulton, for the District of Montreal during February Term, 1805.

Friday 1<sup>st</sup> February 1805

The Court met Present

The Chief Justice  
Mr Justice Lamer  
Mr Justice Owen  
Mr Justice Davidson

The Sheriff returned the writs in the following cases viz.

<sup>N<sup>o</sup> 1</sup>  
Joseph Demerse vs La Croix appears for the P<sup>l</sup>  
Jean Bapt Belanger The Defendant made default

<sup>N<sup>o</sup> 2</sup>  
John Mackwood vs Beauvieux appears for the P<sup>l</sup>  
Junt & Co The Defendant makes default  
Ezekiel Ashley John McArthur the Garnishee  
John McArthur appeared and was sworn  
Garnishee and examined

It is ordered, in motion of the Counsel of the Plaintiffs that the said Garnishee do not divert himself of the monies in his hands belonging to the Def<sup>t</sup> but that he retain the same until the further order of this Court

<sup>N<sup>o</sup> 3</sup>  
Nicolas Consigny vs La Croix appears for the P<sup>l</sup>

# Les richesses d'un patrimoine à (re)découvrir : archives judiciaires et pratiques de l'écrit dans le Québec britannique, 1785-1825

Jean-Philippe Garneau

Depuis quelques années, les archives judiciaires du Régime britannique ont reçu une attention soutenue grâce au travail de certains chercheurs ou archivistes chevronnés. Il faut particulièrement féliciter les entreprises d'indexation ou de numérisation des documents judiciaires qui, depuis quelques années, se multiplient pour la période coloniale<sup>1</sup>. On connaît en effet l'importance et la richesse de ces sources pour l'histoire de la société coloniale et pour certaines pratiques comme la généalogie. On n'a pas suffisamment souligné à mon avis combien la masse documentaire des tribunaux, de la justice civile en particulier, constitue un témoin important de la culture écrite et graphique de la colonie.

L'étude de cette documentation me semble pertinente tout particulièrement pour les années 1760-1820, qui correspondent en gros à la période où le taux d'alphabétisation des francophones est le plus faible au Québec<sup>2</sup>. Produits par les différents représentants de la justice (greffiers, shérifs, huissiers, avocats et juges), les registres et les dossiers du tribunal civil nous renseignent autant sur le rapport à l'écrit et à la langue que sur les façons particulières au monde judiciaire de structurer un récit inédit sur la société québécoise d'alors. Cette production constitue, à mon sens, une part importante du patrimoine culturel québécois, encore très largement négligé par les historiens qui ne s'intéressent pas spécifiquement à l'univers juridique<sup>3</sup>.

C'est dans cette perspective plus culturelle de la justice que je me suis intéressé aux documents judiciaires de nature civile qui composent une bonne partie des archives de la Cour des plaidoyers communs et de la Cour du banc du roi<sup>4</sup>. La présente étude a pour objectif de mieux comprendre la nature et l'évolution des pratiques d'écriture qui forment une part importante de l'activité de ces tribunaux entre 1785

1. Outre les initiatives récentes des centres d'archives de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), il faut souligner le travail de la société Archiv-Histo, notamment les volumes de la banque de données Thémis.
2. M. Verrette, *L'alphabétisation au Québec, 1660-1900 : en marche vers la modernité culturelle*, p. 91-97.
3. Signalons, pour la justice civile, les travaux importants d'E. Kolish, particulièrement « Some Aspects of Civil Litigation in Lower Canada, 1785-1825 : Towards the Use of Court Records for Canadian Social History », p. 337-365.
4. Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Centre d'archives de Montréal, fonds Cour des plaidoyers communs du district de Montréal, matières civiles supérieures (TL16, S4) ; fonds Cour du banc du roi / de la reine du district de Montréal, matières civiles supérieures (TL19, S4).

et 1825<sup>5</sup>. Elle examine plus spécifiquement le contexte de la production judiciaire tout en prêtant attention à ses auteurs et à la diffusion dont elle est l'objet au sein de la société coloniale. À terme, l'étude montre que les usages de l'écrit comme les pratiques d'écriture évoluent rapidement et subissent une transformation importante au tournant du XIX<sup>e</sup> siècle : le modèle anglais de la plaidoirie tend à s'imposer, donnant à l'écrit une formalisation accrue et à la joute oratoire des avocats une nouvelle dimension. La diffusion de l'écrit judiciaire, beaucoup plus importante qu'il n'y paraît à première vue, connaît une croissance notable à mesure que l'activité du tribunal s'intensifie et que l'imprimé, qui prolifère dans la colonie, s'ajoute aux voies traditionnelles de la publicité judiciaire.

Pour bien comprendre ces phénomènes, que nous verrons tour à tour, il convient de se faire d'abord une idée de la nature et de la richesse de l'écrit judiciaire comme production graphique coloniale de première importance.

1. [À gauche] *Writ of Summons*, 1825. René St. James c. Simon Hogue, avril 1825. BAnQ, Centre d'archives de Montréal, fonds Cour du banc du roi / de la reine du district de Montréal [TL19, S4, SS1], n° 1991.

2. [À droite – voir aussi en page 59] Première page d'un registre des procès-verbaux d'audience, février–octobre 1805. BAnQ, Centre d'archives de Montréal, fonds Cour du banc du roi / de la reine du district de Montréal [TL19, S4, SS11].

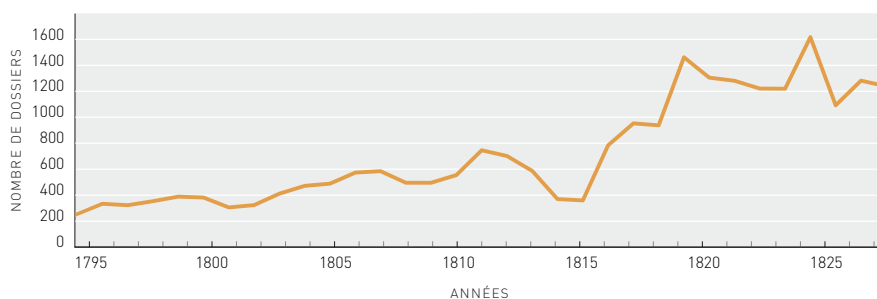


### L'écrit judiciaire : une production graphique massive et diversifiée

Dans l'administration quotidienne de la justice civile coloniale d'après la Conquête, l'écrit occupe une place importante. Bien sûr, tout comme aujourd'hui, l'oralité est bien présente au prétoire ou dans les couloirs et les antichambres du palais de justice. Mais dans le Québec britannique, comme ailleurs en Occident à la même époque, l'accès aux tribunaux est médiatisé par l'écrit et il y a bien longtemps déjà qu'on ne rend plus justice sans faire largement usage de l'écriture sous plusieurs formes. Par l'entremise des différents intervenants qui l'animent, la justice civile est productrice et consommatrice d'écriture, sous une forme manuscrite, surtout, mais aussi imprimée. Avec une rigueur ou un bonheur inégal, le tribunal gère aussi la documentation qui s'accumule dans les réduits du palais de justice. Les pièces judiciaires, les actes notariés ou les écrits sous seing privé qui circulent entre les mains des hommes de loi représentent en fait une masse documentaire imposante qui s'accroît avec le temps.

Réalisé par la société Archiv-Histo, le travail d'indexation des dossiers civils de la juridiction supérieure de la Cour du banc du roi du district de Montréal permet de s'en faire une vague idée, malgré les inévitables lacunes de la conservation. Quelque 25 000 liasses de documents datant des années 1795 à 1827 ont été préservées et peuvent encore être consultées. Le contenu de ces liasses varie beaucoup d'un dossier à l'autre : sauf exception, le dossier comporte entre une dizaine et une trentaine de pages, voire beaucoup plus lorsque le procès est complexe ou s'éternise. Le graphique 1 laisse deviner les rythmes de l'inflation paperassière, une croissance qui s'accélère nettement au tournant des années 1820.

5. La recherche à la base de la présente étude a été rendue possible grâce au soutien financier du Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC). Je remercie Martin Croteau, Arnaud Bessière et Manuel Truffay pour leur travail dans les vieux documents judiciaires du Centre d'archives de Montréal.



**Graphique 1**  
Courbe annuelle du nombre de dossiers judiciaires (Cour du banc du roi, chambre civile, juridiction supérieure, 1795-1827).

Source : Société Archiv-Histo, cédérom *Thémis I. Cour du Banc du Roi « civil », 1792-1827*, région de Montréal, 1998.

L'exemple des pièces versées au dossier judiciaire constitue un bon indicateur de l'importance de la culture écrite au tribunal. Ces papiers constituent en effet une très large part de la documentation conservée par la justice civile<sup>6</sup>. La production judiciaire est en outre marquée par une diversité d'écrits dont il faut prendre la mesure. Sans prétendre épuiser cette diversité, il est possible de regrouper la paperasse du tribunal civil en trois grandes catégories<sup>7</sup>.

Comme symbole de la main de justice d'abord, les ordres de la cour se distinguent des autres écrits de plusieurs façons, notamment par leur aspect matériel et formel. C'est particulièrement le cas du *writ*, un document propre à la tradition de common law. Dans son acception générique, le *writ* est un commandement qui confère autorité au tribunal pour agir au nom du roi justicier. Ainsi, pour amorcer tout procès en bonne et due forme, le justiciable doit obtenir de la cour un *writ of summons* (ou un « ordre de sommation ») qui porte le sceau royal et ordonne au shérif de convoquer le défendeur à la prochaine séance du tribunal<sup>8</sup>. Dans la pratique bas-canadienne, on trouve généralement ce document sous une forme imprimée, en anglais comme en français. Mais il laisse toujours une place essentielle à l'écriture manuscrite du greffier de la cour. Le *writ* porte donc en lui une certaine ambiguïté : forme hiératique de la tradition et de l'autorité (sceau royal, expressions consacrées), tempérée cependant par des dehors plus modernes (l'imprimé), il donne lieu à une pratique d'écriture plus souple qui personnalise invariablement le document (ill. 1).

La dimension bureaucratique de l'appareil judiciaire s'exprime dans un ensemble assez disparate d'écrits qui documentent les gestes ou les paroles des justiciables et des gens de justice. Cette documentation du quotidien constitue également la mémoire du tribunal et conserve toute son importance pour la bonne marche de la justice<sup>9</sup>. Les greffiers et leurs commis se chargent d'une bonne partie de cette production. Avec soin, sinon avec constance, ils consignent tout particulièrement les faits saillants du procès dans les différents registres judiciaires placés sous leur responsabilité. Plumitifs, registres des procès-verbaux d'audience ou registres des jugements, ces grimoires permettent de retracer le fil des événements et constituent une référence faisant autorité auprès des justiciables qui, surtout pour les jugements, en requièrent des extraits (ill. 2). C'est aussi pour mémoire qu'est retranscrit dans des cahiers distincts l'interrogatoire des parties ou la déposition des témoins, illustration parmi d'autres de l'importante mise en écriture de la

6. Pour la période 1795-1849, le fonds TL19 comporte environ 296 mètres d'archives. Comparativement aux 281 mètres d'archives de la série « matières civiles supérieures » (S4), les affaires criminelles représentent à peine plus de 12 mètres (S1). C'est dire l'importance des affaires civiles qui, pourtant, demeurent nettement moins étudiées par les historiens. De ces affaires, la sous-série « dossiers » (SS1), véritable fleuron de la production judiciaire, occupe un peu plus de 246 mètres (ou environ 88 % des matières civiles). Précisons toutefois que ce fonds ne renferme pas, loin de là, l'ensemble de la documentation produite ou gérée par le tribunal durant la période étudiée. Aux dossiers constitués par la cour à partir des litiges, il faut ajouter les différentes pièces judiciaires qui résultent de l'activité non contentieuse ou administrative de la cour. C'est le cas des actes de tutelle ou de curatelle (CC601), de certains documents comme les clôtures d'inventaire (CV601) ou les testaments (CT601) et autres procédures en matières non contentieuses (CP601). C'est également vrai pour les registres d'insinuation (CR601), les licitations et ventes par le shérif (CL601), etc. Cette documentation est sans doute tout aussi imposante, mais il demeure difficile d'en évaluer le poids réel en raison de son éparpillement à l'intérieur de fonds d'archives distincts dont les principes de constitution varient en matière de période, notamment.

7. Cet exercice taxinomique, qui se veut plus commode que rigoureux, repose principalement sur les fonctions du document. Il faudrait ajouter une quatrième catégorie pour tenir compte de la contribution des collaborateurs qui ne font pas partie du personnel judiciaire. Certains individus sont en effet appelés à saisir la plume lorsqu'ils agissent comme arbitre ou comme expert choisi par les parties d'un litige.

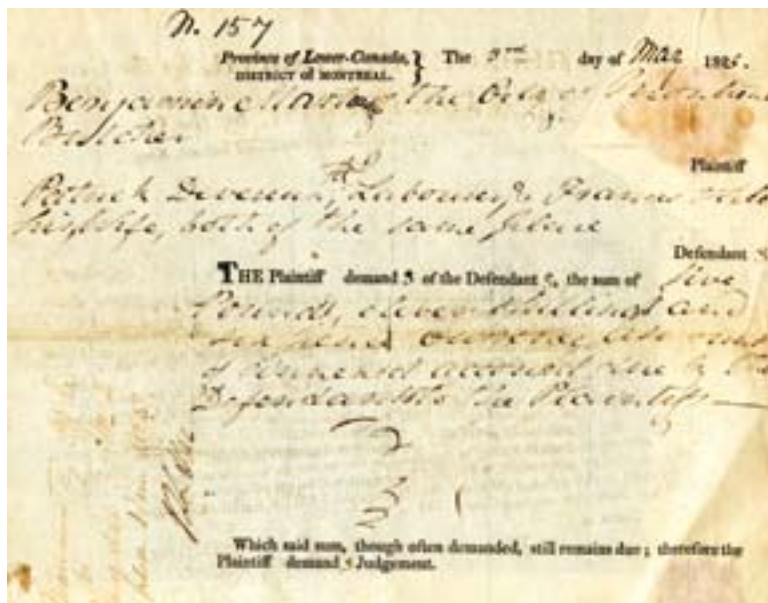
8. De nombreux autres *writs* existent, comme le *capias ad respondendum* qui ordonne l'arrestation du défendeur à certaines conditions. Pour un historique de cette institution aussi vieille que la common law, voir l'ouvrage classique de F. W. Maitland, *The Forms of Action at Common Law – A Course of Lectures*.

9. Pour une approche pragmatique de l'écriture, voir entre autres D. Fabre, dir., *Par écrit – Ethnologie des écritures quotidiennes*.

parole prononcée au tribunal<sup>10</sup>. Le shérif assume également une part importante du travail de documentation, mais celui-ci est plus souvent accompli en marge de la salle d'audience. À la tête d'une cohorte d'huissiers, c'est lui qui rend compte aux juges de la signification de certains actes comme les *writs* : le *return* du shérif, qui demeure longtemps sous forme manuscrite et anglaise, est un rouage essentiel de la mécanique judiciaire. Le shérif gère également l'importante question de l'exécution des jugements, qui nécessite régulièrement saisies et ventes en justice. Parfois consignée dans des registres spéciaux, cette activité vient plus souvent grossir la liasse des dossiers judiciaires. Il faut également ranger dans cette catégorie d'écrits ordinaires les documents produits par l'huissier, comme le rapport d'assignation ou le procès-verbal de saisie, documents importants sur lesquels nous reviendrons un peu plus loin.

Le cœur du travail d'arbitrage de la cour se lit cependant au fil des procédures formant la trame du débat judiciaire. Particulièrement dans la tradition civiliste<sup>11</sup> mais aussi dans les juridictions de common law depuis le xvii<sup>e</sup> siècle<sup>12</sup>, la contestation judiciaire repose sur la procédure écrite et répond à des règles précises<sup>13</sup>. Les études sur le fonctionnement de la justice, en Nouvelle-France ou ailleurs dans l'Amérique du Nord coloniale, montrent que le formalisme métropolitain a vite pris le dessus sur les pratiques molles des premières années<sup>14</sup>. Pour obtenir justice devant la Cour du banc du roi du district de Montréal, les justiciables rédigent ou font rédiger les faits et les arguments au soutien de leur cause. La législation, faisant écho à la pratique judiciaire, limite même assez tôt le nombre d'actes de procédure permis pour éviter une enflure graphique susceptible de menacer l'efficacité du tribunal : seules la défense (ou réponse) et une éventuelle réplique pourront succéder à la déclaration ou à la requête initiale<sup>15</sup> (iii. 3).

Il est vrai que, légalement, un défendeur peut répondre de vive voix aux procédures qui lui sont intentées et « que si sa réponse [celle du défendeur] est verbale, le Greffier de la Cour en prendra la substance par écrit, et la gardera dans les reg[is]tres de la Cour et dans les procédures de ladite action<sup>16</sup> ». Toutefois, en pratique, l'écrit est de rigueur, du moins devant la juridiction supérieure du tribunal civil. De même, le recours à un avocat n'est pas obligatoire, mais, en réalité, la présence de cet intermédiaire reconnu par l'État est la règle pour les affaires d'importance. Les défendeurs qui ne daignent pas comparaître ou qui confessent jugement de vive voix à la première occasion peuvent s'épargner les frais d'un procureur, tout comme les très rares individus qui produisent une défense écrite de leur propre chef. Devant la juridiction inférieure, on semble même avoir voulu éviter le truchement d'un avocat en adoptant une procédure plus expéditive : selon les lois édictées au xviii<sup>e</sup> siècle, le demandeur peut faire rédiger sa déclaration initiale par le greffier de



3. *Déclaration juridique inférieure*, 1825. Benjamin Marteaux c. John Reid et al., juin 1825. BANQ, Centre d'archives de Montréal, fonds Cour du banc du roi / de la reine du district de Montréal (TL19, S4, SS1), n° 25.

10. Voir « Ordonnance qui règle les formes de procéder dans les cours civiles de judicature établies dans la province de Québec », 17 Geo III (1777), chap. II, art. VI, dans *Ordonnances faites et passées par le gouverneur et le Conseil législatif de la province de Québec*, Québec, Guillaume Brown, 1777 : « Les témoignages seront mis en écrit par le greffier et enfilés dans le greffe de la Cour. » Sur cette question de la parole captée, voir aussi le bel ouvrage d'A. Farge, *Le goût de l'archive*.

11. L. Karpik, *Les avocats entre l'État, le public et le marché, XIII-XX<sup>e</sup> siècle*, p. 31 et suivantes.

12. M. S. Bilder, « The Lost Lawyers : Early American Legal Literates and Transatlantic Legal Culture », p. 57.

13. Pour un portrait du cadre juridique dans le contexte québécois d'avant 1867, on consultera avec profit J.-M. Brisson, *La formation d'un droit mixte – L'évolution de la procédure civile de 1774 à 1867*.

14. J. A. Dickinson, *Justice et justiciables – La procédure civile à la prévoité de Québec*. Pour le contexte américain, voir par exemple M. S. Bilder, « The Lost Lawyers : Early American Legal Literates and Transatlantic Legal Culture » ; D. A. Rosen, « The Supreme Court of Judicature of Colonial New York : Civil Practice in Transition, 1691-1760 » ; E. G. Brown, « Frontier Justice : Wayne County, 1796-1836 ».

15. L'ordonnance de 1785 précise, dans sa traduction française approximative, que « tous plaidiers sur la loi, ou sur le fait [...] seront insérés dans la déclaration, la réponse et la réplique, ou en cas d'exceptions dilatoires ou au fonds, dans la requête, la réponse et la réplique desdites parties, demandeur et défendeur ; et qu'aucun autre écrit comme plaidoyer dans le procès ou action et affaire en dispute [...] ne sera reçu et admis par les dites Cours [nous soulignons] », (25 Geo III, chap. II, art. 13, citation tirée de « Ordonnance qui règle les formes de procéder dans les cours civiles de judicature [...] », dans *Ordonnances faites et passées par le gouverneur et le Conseil législatif de la province de Québec*, Québec, Guillaume Brown, 1786, p. 26 et suivantes).

16. 25 Geo III, chap. II, art. 8, tirée de « Ordonnance qui règle les formes de procéder dans les cours civiles de judicature [...] », p. 32.

la cour<sup>17</sup>. Si ce cas de figure a sans doute obtenu la faveur de plusieurs justiciables, les quelques registres de la juridiction inférieure qui nous sont parvenus indiquent que les avocats sont également présents devant cette instance judiciaire.

En matière civile, surtout pour les causes ayant une certaine envergure, le débat judiciaire est donc doublement l'affaire de spécialistes : obtenir justice requiert à la fois une maîtrise de l'écriture (et de la lecture) et une expertise permettant de cheminer à travers les dédales de la procédure judiciaire, pour ne rien dire des arcanes du droit lui-même. C'est dire combien le travail des avocats est lié au monde de l'écrit et du savoir, à quel point aussi ce travail mérite d'être étudié comme la manifestation de pratiques culturelles appartenant alors à une petite élite en formation.

### Usages juridiques de l'écrit et pratiques d'écriture des avocats

À l'initiative d'une bonne partie de la population, qui ne maîtrise pas toujours l'écriture, les avocats ont raconté d'innombrables conflits vécus au quotidien, documentant ainsi le sens des rapports de force dans la société coloniale. Parce que les procédures qu'ils rédigent alimentent le débat judiciaire, leur prose relève également du monde des idées et de l'argumentation. Elle révèle encore, plus simplement, un art de la mise en récit qui n'a guère été étudié pour une période où la vie littéraire demeure encore un laboratoire et où l'espace public littéraire se construit selon une polarisation politique, sociale et ethnique<sup>18</sup>. Analyser la production des avocats, c'est enfin sonder les usages de l'écrit ou les pratiques d'écriture d'un groupe de praticiens qui communiquent entre eux dans un langage soumis aux règles de l'art et à l'autorité des magistrats<sup>19</sup>. C'est ce dernier aspect que j'aimerais maintenant explorer en commençant par le groupe des avocats de Montréal qui exercent entre 1785 et 1825, période cruciale de la genèse d'une culture juridique proprement québécoise.

Rappelons en effet que la profession, clairement reconnue au milieu des années 1760<sup>20</sup>, assume la tâche difficile de manier les ressources appartenant à deux grandes traditions juridiques qui cohabitent difficilement dans la colonie (droit civil français et common law). L'anglicisation du droit civil et le provincialisme de la culture juridique bas-canadienne sont deux des thèmes débattus par les historiens du droit depuis quelques années<sup>21</sup>. Ces travaux ont surtout étudié le débat public sur le droit ou la pensée des chefs de file de l'élite juridique, laissant dans l'ombre le travail des praticiens, qui n'est pas sans apporter un éclairage au problème de la culture juridique dans le contexte colonial.

17. Le formulaire de la procédure écrite est reproduit à l'article 20 de l'ordonnance de 1777 (17 Geo III, chap. II) ou à l'article 36 de l'ordonnance de 1785 (25 Geo III, chap. II). Il sera d'ailleurs imprimé en série, en anglais comme en français, pour sauver temps et argent aux justiciables. Sur les avantages de l'imprimé, voir P. Kennedy, « Les imprimés administratifs publics et privés », dans *Histoire du livre et de l'imprimé au Canada*, vol. I, p. 237-243.

18. M. Lemire (dir.), *La vie littéraire au Québec : 1764-1805, la voix française des nouveaux sujets britanniques*, vol. I ; M. Lemire (dir.), *La vie littéraire au Québec : 1806-1839, le projet national des Canadiens*, vol. II ; Y. Lamonde, *Histoire sociale des idées au Québec : 1760-1896*, vol. I ; P. Lockhart Fleming, G. Gallichan et Y. Lamonde (dir.), *Histoire du livre et de l'imprimé au Canada : des débuts à 1840*, vol. I ; B. Andrès (dir.), *La conquête des lettres au Québec (1759-1799) : anthologie*.

19. C'est ce que M. S. Bilder appelle, dans le sillage de l'histoire culturelle du livre, la « legal literacy ». En plus de son article déjà cité, voir *The Transatlantic Constitution : Colonial Legal Culture and the Empire*.

20. Pour un survol de cette histoire, voir C. Veilleux, *Aux origines du Barreau québécois, 1779-1849*.

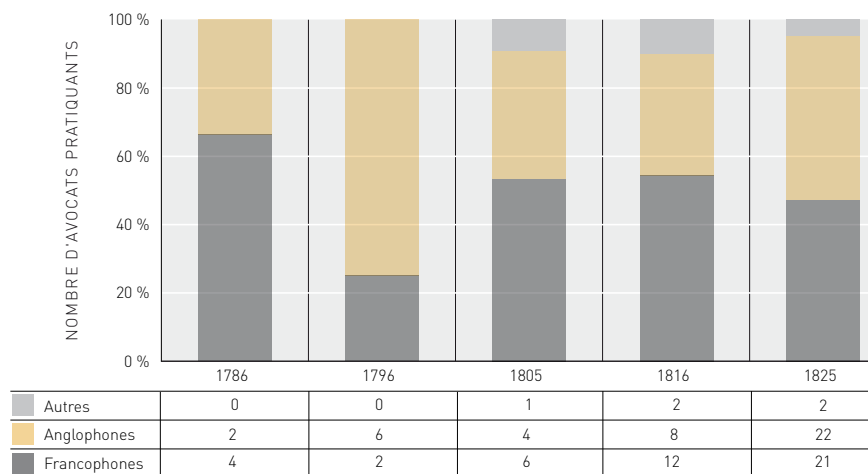
21. Pour les problèmes du droit privé durant cette période, on consultera notamment E. Kolish, *Nationalismes et conflits de droits – Le débat du droit privé au Québec (1760-1840)* ; F. M. Greenwood, *Legacies of Fear – Law and Politics in Quebec in the Era of the French Revolution* ; M. Morin, « La perception de l'ancien droit et du nouveau droit français au Bas-Canada, 1774-1866 », p. 1-41. Au sujet du débat sur la nature de la culture juridique québécoise au XIX<sup>e</sup> siècle, voir particulièrement E. H. Reiter, « Imported Books, Imported Ideas : Reading European Jurisprudence in Mid-Nineteenth-Century Quebec », p. 445-492 ; M. Morin, « Des juristes sédentaires ? L'influence du droit anglais et du droit français sur l'interprétation du Code civil du Bas Canada », p. 247-386 ; D. Howes, « La domestication de la pensée juridique québécoise », p. 103-125.

L'étude du barreau illustre bien l'utilité d'une telle approche. Durant les premières décennies du Régime britannique, le barreau s'est révélé hétéroclite et divisé entre les francophones, généralement nés dans la colonie, et les « Britanniques », aux origines variées<sup>22</sup>. Cette situation explique en bonne partie le bilinguisme touffu des procédures judiciaires, ainsi que j'ai déjà eu l'occasion de le décrire ailleurs<sup>23</sup>. Au début de cette période, les avocats de Montréal se comptent sur les doigts de la main et une certaine mobilité des effectifs explique le retournement du rapport linguistique enregistré pour la décennie 1786-1796 (voir le graphique 2). Mais très vite, la situation se stabilise et évolue vers la parité, tandis que les avocats se font nettement plus nombreux à partir du tournant des années 1820. Durant cette décennie marquée par la recrudescence de l'immigration en provenance des îles Britanniques, on remarque cependant une relative « canadianisation » des effectifs anglophones. Comme il n'existe pas d'écoles de droit reconnues, la plupart des membres du barreau allient un passage au collège et une cléricature de cinq ans auprès d'un praticien, généralement du même groupe linguistique<sup>24</sup>. Quelques-uns ont étudié à l'étranger, particulièrement dans le groupe des Britanniques.

L'analyse des actes de la contestation rédigés par les avocats montre une importante transformation dans l'usage des textes juridiques comme dans les pratiques d'écriture durant la période étudiée. En 1786, le tribunal apparaît comme un espace de débats au sein duquel Canadiens et Britanniques sont susceptibles de faire appel aux différents textes juridiques de l'époque (lois, ouvrages de doctrine ou recueils de jurisprudence), que ceux-ci aient été d'origine européenne ou, plus rarement, coloniale<sup>25</sup>. On devine même au fil des plaidoiries un processus d'apprentissage et d'échanges culturels qui permet à certains procureurs d'origine britannique de se familiariser avec la science juridique française des Canadiens. La contrepartie, l'appel au savoir anglais, semble avoir été plus exceptionnelle et attribuable à quelques Britanniques. Mais, avant la fin du siècle, les références aux lois ou aux ouvrages juridiques se font nettement plus rares, voire disparaissent des procédures du procès<sup>26</sup>. On n'y retrouve guère plus que de vagues appels aux « lois de la province » – ou, dans la version anglaise, « the Law of the Land ». Aucune source de droit précise, qu'elle soit coloniale, anglaise ou française, n'appuie plus l'argumentation judiciaire dans les principaux écrits de la contestation.

**Graphique 2**  
L'appartenance linguistique  
des avocats pratiquants de Montréal,  
1786-1825.

Source : Registres et dossiers  
judiciaires de la Cour des plaidoyers  
communs du district de Québec (TL15)  
et de la Cour du banc du roi / de  
la reine du district de Montréal (TL19).



22. Pour plus de détails, voir J.-P. Garneau, « Droit, pluralisme culturel et genèse du barreau québécois : analyse prosopographique de deux générations d'avocats (fin XVIII<sup>e</sup> – début XIX<sup>e</sup> siècles) ».

23. J.-P. Garneau, « Une culture de l'amalgame au prétoire : les avocats de Québec et l'élaboration d'un langage juridique commun (tournant des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles) ».

24. Selon C. Veilleux, l'apprentissage chez un patron appartenant à l'autre groupe linguistique est une pratique qui représente environ le quart des cléricatures, légèrement plus forte chez les Britanniques. C. Veilleux, « Les gens de justice à Québec, 1760-1867 », p. 209-211.

25. Ces résultats ont été plus amplement exposés dans « Une masquerade de Jurisprudence Française? Droit civil et pratique judiciaire dans la province de Québec à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle ».

26. Ont été consultés, aux centres d'archives de Québec et de Montréal, les différents documents judiciaires du fonds Cour du banc du roi (TL18, S2 et TL19, S4 pour l'année 1805). Pour les années 1796 et 1825, seuls les dossiers et registres de Montréal ont été examinés (TL19, S4).



4. Bas-Canada, Cour du banc du roi (District de Québec), *Orders and Rules of Practice in the Court of King's Bench, for the District of Quebec...*, Québec, s. é., 1809. BAnQ, Collection patrimoniale (RES/AF/154, ex. 2).



5. Déclaration de Sabrevois de Bleury en 1825. Clément Sabrevois de Bleury c. Charles Monjeon, octobre 1825. BAnQ, Centre d'archives de Montréal, fonds Cour du banc du roi / de la reine du district de Montréal (TL19, S4, SS1), n° 1393.

La principale cause semble bien être l'adoption d'un nouvel art de la plaidoirie directement inspiré de la pratique des tribunaux de common law. Ce changement est à première vue le résultat du zèle quasi législatif des juges en chef Sewell et Monk qui, au tournant des années 1810, édictent des règles de pratique pour régir la conduite des procès dans les différents tribunaux civils de la province<sup>27</sup> (ill. 4). J.-M. Brisson et E. Kolish ont bien montré combien cette réglementation équivaut ni plus ni moins à un véritable code de procédure civile, fortement contesté d'ailleurs par les hommes politiques canadiens qui y voient une manifestation claire de l'anglicisation du droit français<sup>28</sup>. Mais il faut insister ici sur le fait que ce changement relève d'abord d'usages véhiculés ou adoptés par les professionnels de la justice dans le cours ordinaire de leur pratique. Ce qui se produit en effet, avant même la réglementation du XIX<sup>e</sup> siècle, c'est la diffusion d'un savoir technique et parfois complexe que tout plaideur apprend tant bien que mal à maîtriser partout où la culture anglaise est présente au tribunal, dans l'Empire britannique comme aux États-Unis.

Assez rapidement, cette nouvelle façon de faire s'impose et corsète substantiellement la pratique judiciaire des avocats bas-canadiens. Comparativement à la production des avocats de 1786, la façon de rédiger les procédures en 1805 répond désormais à un usage très standardisé que la plupart des avocats suivent, particulièrement ceux qui écrivent en anglais, mais également les francophones. Visiblement, cet art de raconter et d'argumenter limite l'expression généreuse des plaideurs qui, quelques années auparavant, aimaient bien recourir à l'occasion aux hyperboles et autres exagérations à des fins purement rhétoriques. Ce nouveau savoir-faire dicte, selon le type de cause, l'ordre logique de l'argumentaire qu'il convient d'employer. Il affecte également le style d'écriture, très répétitif et truffé d'énumérations redondantes, propre à la culture juridique anglaise<sup>29</sup> et aux formulaires prévus à cet effet. Le récit des événements perd de sa couleur, la description des faits est généralement plus stéréotypée tandis que, nous l'avons vu, la manière d'invoquer le bon droit du justiciable fait l'économie des sources juridiques applicables aux faits de la cause (ill. 5).

27. *Orders and Rules of Practice in the Court of King's Bench, for the District of Quebec, Lower Canada*, (1809); *Rules and Orders of Practice, made for the Court of King's Bench, District of Montreal, February term, 1811*; *Rules and Orders of Practice in the Provincial Court of Appeals* (1809).

28. E. Kolish, *Nationalismes et conflits de droits – Le débat du droit privé au Québec (1760-1840)*, p. 95-101 et 118-121; J.-M. Brisson, *La formation d'un droit mixte*, p. 58-67.

29. Voir, au sujet du style législatif anglais, P. Issaly, « La loi dans la culture juridique québécoise : sources et cheminement d'une idée ».

Ces nouvelles pratiques semblent en fait correspondre au passage d'une culture écrite à une culture orale du débat judiciaire. Deux éléments de cet art, longuement expliqué dans les manuels de pratique de l'époque<sup>30</sup>, penchent en faveur de cette interprétation. D'une part, le plaideur avisé a tout avantage à divulguer le moins d'informations possible dans les procédures qu'il rédige. D'abord parce qu'une loi ou un fait invoqué erronément dans une procédure risque de faire avorter le procès. Mais aussi parce que le plaideur trop explicite donne des munitions à l'adversaire alors qu'il est plutôt incité à réserver le détail de sa stratégie pour l'enquête et la plaidoirie qui se déroulent à l'audience, généralement de vive voix. D'autre part, le droit applicable à la cause n'a pas besoin d'être prouvé. En tant que « Law of the Land » – expression reprise par les avocats montréalais –, les sources juridiques font partie de ce que les juges sont censés connaître d'office, sans que le plaideur ait à les identifier formellement<sup>31</sup>.

Dans un contexte où le droit applicable pose un sérieux problème pour l'administration de la justice, cet usage judiciaire n'est pas sans conséquence pour la dynamique même de la construction de la culture juridique au Bas-Canada. La lutte politique qui fait rage dans l'espace public au sujet du droit privé explique peut-être que la joute oratoire ait pris le pas, dans le champ juridique, sur la discussion réflexive et l'argumentation écrite. Le premier des deux recueils de jurisprudence publiés durant cette période indique que les avocats savent encore citer les principales sources du droit au moment des plaidoiries orales<sup>32</sup>. Les auteurs français et anglais sont abondamment invoqués par les hommes de loi anglophones, à qui cette publication donne exclusivement la parole. De toute évidence, l'entreprise favorise les magistrats, qui se réservent le dernier mot, et appuie la diffusion du nouvel art de la plaidoirie<sup>33</sup>.

Cette hypothèse sur les rapports entre l'oral et l'écrit dans l'espace de discussion colonial nous invite à aborder une dernière question, celle de la diffusion de la production judiciaire, moins dans sa dimension strictement juridique que dans son aspect plus généralement culturel.

---

### **La diffusion de la production judiciaire : de la chaumière à l'espace public**

La production judiciaire n'est pas uniquement destinée aux gens de justice. Plusieurs documents judiciaires connaissent une diffusion immédiate et atteignent les chaumières ou s'affichent sur le parvis des églises du district. D'autres, comme les mémoires d'avocat, sont publiés au profit d'un public avisé. Certaines exigences de la procédure judiciaire reçoivent un écho dans la presse coloniale et, cette fois, visent manifestement l'ensemble de la population. Le tribunal et ses hommes de loi contribuent donc à diffuser ou à alimenter la culture écrite au Bas-Canada, non seulement dans les villes mais aussi dans le monde rural.

Le travail de l'huissier est un rouage important de cette diffusion. C'est cet officier qui porte auprès des justiciables certaines des procédures de la cour. Du point de vue juridique, le procès ne peut débuter sans la signification du *writ of summons* accompagné de la déclaration exposant les motifs de la demande. Le droit exige que l'huissier remette en main propre une copie des deux documents au défendeur ou, en son absence, à une personne responsable au domicile du destinataire. Il arrive ainsi que ce soit l'épouse du défendeur ou un membre de la maisonnée qui reçoive copie des documents judiciaires. Lorsque la résidence du défendeur n'est pas connue, comme dans les litiges opposant le seigneur à un censitaire qui ne tient pas « feu et lieu », c'est le capitaine de milice de l'endroit qui reçoit les procédures et

30. Encore tard au XIX<sup>e</sup> siècle, l'apprenti plaideur pouvait trouver les principaux éléments de cet art dans le manuel maintes fois réédité de l'Anglais Joseph Chitty ou encore dans les ouvrages des Américains Joseph Story et James Gould. Même si le droit anglais ne s'applique plus dans les 13 colonies après l'indépendance, l'essentiel de cette « science » est en effet repris dans des ouvrages publiés au début du XIX<sup>e</sup> siècle. L. M. Friedman, *A History of American Law*, p. 95-101.

31. J. Chitty, *A Practical Treatise on Pleading and on the Parties to Actions and the Forms of Actions*, p. 215-225.

32. « The parties being at issue were now heard », précise l'auteur des *Cases Argued and Determined in the Court of King's Bench, for the District of Quebec, in the Province of Lower-Canada, in Hilary Term, in the Fiftieth Year of the Reign of George III [1809-1810]*.

33. Il faut lire dans le *Pyke's Report* le jugement dans la cause « Forbes et al. c[ontre] Atkinson » pour se rendre compte de la dimension pédagogique de l'ouvrage publié à la même époque que les règles de pratique.

permet ainsi au tribunal d'obtenir juridiction sur le « roturier » défaillant<sup>34</sup>. Comme cette exigence vaut pour tous les types de causes entendues par le tribunal, c'est dire qu'une partie de la paperasse conservée dans les dossiers judiciaires a été largement disséminée, bon an mal an, à la grandeur du territoire couvert par le district du tribunal. Même si les procès de la juridiction supérieure concernent plus souvent des gens de la ville, les causes plus modestes traitées lors des *circuits* ou « tournées » de la Cour du banc du roi impliquent en effet surtout des ruraux. Lorsque la cour se déplace aux mois de juillet et d'août de chaque année, le personnel judiciaire s'arrête dans certains des chefs-lieux de l'arrière-pays montréalais<sup>35</sup>.



6. Signification d'une règle de la cour le 29 mai 1813. Daniel Dugas et al. c. Joseph Bourgeois et al., avril 1825. BANQ, Centre d'archives de Montréal, fonds Cour du banc du roi / de la reine du district de Montréal (TL19, S4, SS1), n° 25.

L'huissier colporte d'autres actes produits tout au long du procès, rejoignant ceux ou celles que la justice interpelle à plus d'un titre. Lorsque, par exemple, la cause nécessite une enquête, l'huissier signifie les *subpoenas* (citations à comparaître) qui ordonnent aux témoins respectifs des parties de se présenter en cour. Une version imprimée de la citation s'est rapidement imposée, ce que permettait sans doute la formulation figée d'un ordre judiciaire fréquemment utilisé dans l'administration courante de la justice civile. Certaines décisions des magistrats sont également signifiées aux parties lorsqu'elles contiennent un ordre qui leur est adressé (ill. 6). Si ces jugements « interlocutoires » demeurent longtemps sous forme manuscrite, une version imprimée du jugement final apparaît au tournant des années 1830, peut-être même avant. L'huissier n'est cependant pas le seul agent de diffusion. La réglementation prévoit que les pièces du procès soient en principe transmises par l'avocat. C'est le cas notamment lorsque le greffier retranscrit les jugements de la cour à l'intention des parties au dossier. En l'absence d'avocat, ce sont les justiciables eux-mêmes qui en reçoivent copie.

Dans les affaires de succession comme dans certaines causes impliquant toute une communauté (litiges portant sur les affaires paroissiales ou l'entretien des ponts et chaussées), cette diffusion touche plusieurs individus et sans doute une bonne partie de leur entourage. Les papiers de famille de cette époque, ceux qui sont parvenus jusqu'à nous, indiquent que les pièces judiciaires – les jugements, tout particulièrement – font partie du florilège composant une partie du capital mémoriel des classes plus aisées<sup>36</sup>. En ville, on peut penser que le document judiciaire se noie dans le flot des écrits ordinaires ou de la production de nature plus réflexive. Même si la chose restera toujours difficile à mesurer, le contact entre les habitants et la pièce judiciaire, surtout dans sa forme imprimée, constitue une part plus importante du rapport que la population rurale a entretenu avec l'écrit et ce qu'il peut représenter.

34. L'huissier A. Kollmyer laisse ainsi au capitaine Antoine Bissonnette, de la paroisse de Soulanges, les procédures de la poursuite intentée par le seigneur Joseph-Dominique-Emmanuel Lemoine de Longueuil. Fonds Cour du banc du roi / de la reine du district de Montréal (TL19, S4, SS1), février 1796, n° 36.

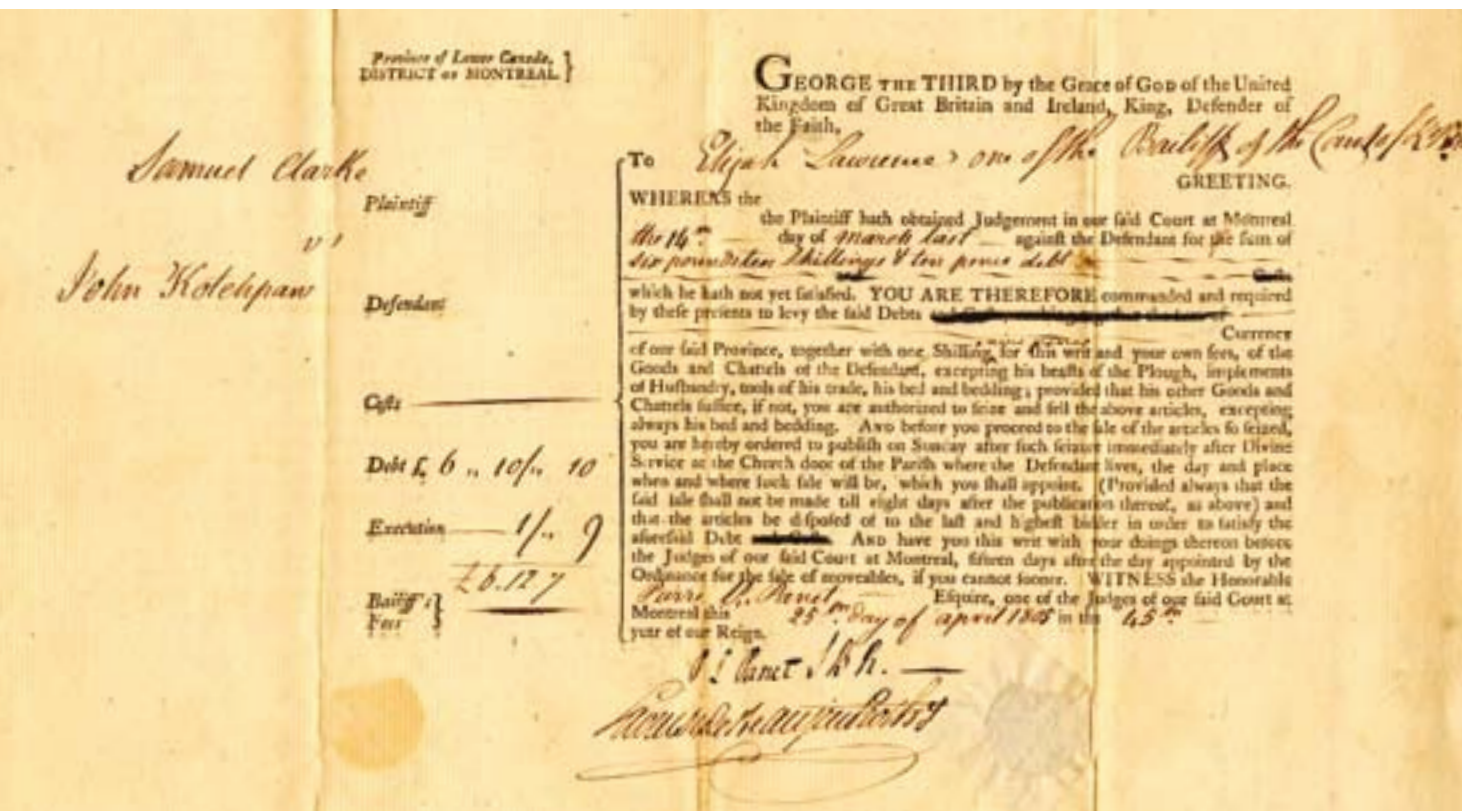
35. Les principaux sont Vaudreuil, Terrebonne, L'Assomption, Berthier, Chambly, Saint-Jean, Verchères, Saint-Denis et Châteauguay.

36. Voir, par exemple, la série « Documents judiciaires » du fonds de la famille de Ramezay (Bibliothèque et Archives Canada, R8114-0-7-F, anciennement MG18-H54) ou encore plusieurs des documents que contient la riche collection Baby (Université de Montréal, P58).

À n'en pas douter, une partie de la production judiciaire symbolise la contrainte ou la « violence légitime » de l'État. La saisie judiciaire est le prélude d'une dépossession orchestrée par les hommes chargés d'exécuter le jugement de la cour, en conformité avec la loi et les usages judiciaires en la matière<sup>37</sup>, mais au détriment des justiciables qui en font les frais. En témoignent parfois les réactions hostiles à l'huissier venu saisir ou vendre les biens du débiteur insolvable. Le thème des poursuites judiciaires pour « rébellion à justice » est bien connu des historiens et on le rencontre régulièrement dans le Québec colonial, sous le Régime français comme après la Conquête<sup>38</sup>. Mais la grogne populaire dépasse à l'occasion la réaction spontanée, souvent violente, qui conduit à l'arrestation ou à la mise en accusation du débiteur rebelle ou d'un membre de son entourage. Dans la région de Shefford, les principaux chefs de famille sont tellement ulcérés par le zèle de l'huissier Elijah Lawrence, de Granby, qu'ils adressent une pétition à la Cour du banc du roi pour le faire démettre de ses fonctions<sup>39</sup>.

Plusieurs écrits représentent ce pouvoir de contrainte – ou d'oppression – et les modes de leur diffusion sont encore plus variés. Certes, la remise en main propre demeure l'une des voies utilisées : la copie du procès-verbal de saisie est laissée par l'huissier entre les mains du défendeur et des gardiens qui, jusqu'à la vente à l'encan, sont responsables des biens saisis<sup>40</sup>. Mais, aux fins de la vente de biens meubles, l'huissier a aussi l'obligation « to publish on Sunday after such seizure immediately after Divine Service at the Church door of the Parish where the Defendant lives, the day and place when and where such sale will be<sup>41</sup> » (iii. 7). La lecture de la presse périodique de l'époque nous indique que la vente judiciaire des biens immeubles est régulièrement annoncée au public des lettrés, dès les premiers numéros de *La Gazette*

7. Publication à la porte d'une église en 1805. Elijah Lawrence c. John Savage, octobre 1805. BANQ, Centre d'archives de Montréal, fonds Cour du banc du roi / de la reine du district de Montréal (TL19, S4, SS1), n° 663.



37. Voir, par exemple, les chapitres (sections) 35 à 37 inclusivement des *Rules and Orders of Practice for the Court of King's Bench, District of Montreal, February term, 1811*.

38. A. Lachance, *La justice criminelle du roi au Canada au xviii<sup>e</sup> siècle – Tribunaux et officiers*; D. Fyson, *Magistrates, Police and People: Everyday Criminal Justice in Quebec and Lower Canada, 1764-1837*.

39. Les injures adressées à l'huissier lors d'une vente en justice sont assez évocatrices de l'impact du personnage sur la communauté : « You [c'est-à-dire l'huissier] are a damn'd lyar, Rascal, Rogue and fomenter of Law suits and Quarrel. If it had not been for you, Ketchepaw [Kotehpaw, i.e. celui dont les biens sont vendus] would not have been sued » [nous souligions]. Action between Elijah Lawrence, yeoman and bailiff, of Granby, plaintiff, and John Savage, gentleman, of Shefford, defendant. Fonds Cour du banc du roi / de la reine du district de Montréal (TL19, S4, SS1), octobre 1805, n° 1.

40. C'est du moins ce qu'il faut en croire à la lecture de la formule imprimée retrouvée dans les dossiers de la cour. Voir par exemple *Action between James Fisk, attorney at Law, of Swanton, Vermont, plaintiff, and Joseph McKillip, trader, of the parish of Prairie de la Madeleine, defendant*. Fonds Cour du banc du roi / de la reine du district de Montréal (TL19, S4, SS1), février 1825, n° 14.

41. Fonds Cour du banc du roi / de la reine du district de Montréal (TL19, S4, SS1), octobre 1805, n° 1.

TRIBUNAUX.  
*Cour Civile—Terme d'Octobre.*  
*George Lewis, demandeur,* } LA défenderesse arrê,  
*vs.* } tée en vertu d'un ordre  
*Elizabeth Bunker, épouse* } de *capias ad responden-*  
*de Thomas McLeish, séparée* } *dum*, étoit détenue dans  
de lui quant aux biens. } la prison de Montréal,  
*Défresse.* } pour £16 10 1/2 qu'elle  
devoit au demandeur pour pension. Elle fit appli-  
cation à la Cour pour faire déclarer nul l'ordre de *ca-*  
*cpias ad respondendum* émané contre elle, et entre autres  
raisons, alléguâ que quoique séparée de biens, elle é-  
toit toujours sous puissance de mari; qu'ainsi elle ne  
pouvoit être arrêtée, surtout pour une dette de cette  
nature; et qu'en conséquence les procédés adoptés par  
le demandeur étoient injustes et irréguliers. Les avo-  
cats employés des deux côtés déployèrent de grandes  
connoissances dans une discussion longue et animée; et  
la Cour a pris beaucoup de peine à motiver son juge-  
ment prononcé le 19 Octobre par lequel elle rejette  
l'application de la défenderesse.  
Mr. Mondelet, pour le Demandeur, J.M. Ogden et  
Buchanan, pour la Défenderesse.

8. « Tribunaux. Cour civile – Terme d'octobre », *La Minerve*, 3 novembre 1826, p. 7. BAnQ, Collection patrimoniale. Num.

de Québec au XVIII<sup>e</sup> siècle, ainsi que dans certains journaux du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>42</sup>. Les comptes que dresse le shérif au terme de l'opération confirment que la justice annonce publiquement l'événement tant sur la place publique paroissiale que dans l'espace public littéraire. Par exemple, en 1811, pour la vente d'une terre de Saint-Cuthbert, l'officier défalque plus de 3 £ des sommes obtenues à l'encan pour avoir rédigé l'annonce à publier à la porte de l'église paroissiale et dans *La Gazette de Québec*, ce qui comprend le montant destiné à l'imprimeur<sup>43</sup>. Par contre, c'est au bureau du shérif que se déroule l'encan lorsque la vente concerne un emplacement à la ville ou dans les environs. La publicité vise bien sûr à attirer un nombre suffisant d'enchérisseurs pour que les créanciers puissent être entièrement remboursés. Mais elle sert également à avertir les gens qui détiennent des droits dans la terre vendue et qui ont intérêt à les faire valoir avant l'adjudication en justice<sup>44</sup>. Étant donné l'importance des enjeux et le nombre de personnes susceptibles de faire opposition à une saisie, les avis sont publiés à plusieurs reprises, conférant à l'annonce judiciaire une visibilité accrue dans les espaces publics de la colonie.

Le rôle de l'imprimé dans la diffusion des pratiques judiciaires tend certainement à croître avec le temps. Le phénomène tient évidemment à la multiplication des journaux à partir du début du XIX<sup>e</sup> siècle. L'augmentation de l'activité judiciaire est également en cause. Mais il arrive aussi que les journalistes, dont plusieurs ne sont pas étrangers au monde de la justice, fassent écho aux joutes oratoires de l'arène judiciaire ou commentent l'issue d'un procès. Cette publicité indirecte de l'activité judiciaire reprend à l'occasion, par un intéressant procédé mimétique, la disposition spatiale de l'intitulé judiciaire (iii. 8). Il est difficile de dire si c'est délibérément ou par inadvertance que l'éditeur a fait appel à cette pratique d'écriture du tribunal, mais l'emprunt témoigne assurément de la présence de l'écrit judiciaire dans la culture graphique coloniale et peut-être même de sa pénétration dans les représentations d'une partie de la population bas-canadienne<sup>45</sup>.

42. C'est le cas par exemple du journal *La Minerve*, qui publie dès ses débuts une rubrique destinée aux « ventes par décret », en prenant soin de préciser à la population les règles judiciaires à suivre en la matière. Voir l'édition du 9 novembre 1826, p. 4.

43. Action en garantie entre Jean-Baptiste Girard, cultivateur, de Maskinongé, actuellement de la ville de Montréal, demandeur, et Joseph Barette, cultivateur, de la paroisse St Cuthbert, défendeur; fonds Cour du banc du roi / de la reine du district de Montréal (TL19, S4, SS1), juin 1805, n° 39.

44. C'est le cas particulièrement du seigneur, de la douairière, de l'héritier ou des nombreux rentiers de la terre. Cet aspect, qui n'a pas été étudié, constitue un rouage très important de la régulation sociale et de la gestion du risque à une époque où la propriété foncière constitue, avec les solidarités primaires, la principale ressource en matière de « sécurité sociale ».

45. D'autres ont formulé une hypothèse du même esprit quant à l'importance du thème de la répression du crime pour la littérature québécoise naissante. P. Hébert, « De "l'assassinat" – Réflexion sur nos premiers meurtres littéraires (1835-1837) », p. 399-408.

En marge de la presse périodique, il faut souligner enfin l'émergence d'imprimés judiciaires destinés cette fois à un public de lecteurs plus ou moins avertis<sup>46</sup>. Si les recueils de jurisprudence sont rarissimes avant 1840 et surtout destinés aux juristes, la publication des mémoires ou factums rédigés par les avocats permet de penser que l'opinion publique est interpellée. Après le tournant du XIX<sup>e</sup> siècle, et à l'initiative de quelques avocats surtout, la plaidoirie destinée aux juges de la Cour d'appel provinciale est publiée au grand jour<sup>47</sup>. Étant donné la composition de ce tribunal et l'importance des causes habituellement portées en appel, on peut supposer pour le moment que cette pratique nouvelle répond à des enjeux en partie d'ordre politique. Il est clair que le phénomène doit être lié à l'émergence de l'espace public au Bas-Canada et à la place grandissante que les avocats y occupent<sup>48</sup>. C'est du moins ce que les travaux sur les mémoires d'Ancien Régime nous incitent à croire, même si le débat et le contexte bas-canadiens diffèrent passablement de ceux de la France prérévolutionnaire<sup>49</sup>.



La valeur patrimoniale des archives judiciaires apparaît avec netteté pour peu que la vieille paperasse du tribunal soit perçue comme le produit d'une activité éminemment culturelle. Étudier l'écrit judiciaire, l'espace de discussion qui le voit naître comme les modalités de sa diffusion ou de sa thésaurisation, c'est contribuer à l'histoire de l'écrit et de ses pratiques, pour ne rien dire des autres avenues d'une histoire culturelle qui conjugue pouvoir et savoir. En examinant le cas de la justice civile sous le Régime britannique, nous pensons avoir montré la grande pertinence d'une approche fondée sur les usages juridiques et sociaux de l'écrit. L'étude du contexte un peu particulier de la production judiciaire est également susceptible d'alimenter la réflexion sur le rôle du pouvoir dans la dynamique culturelle bas-canadienne. La structuration du débat judiciaire, à peine esquissée ici, doit certainement se lire dans les règles et la hiérarchie d'un champ dominé par la magistrature, objet des critiques dans l'espace public. Mais il faut sans doute comprendre l'évolution de cette sphère de discussions, qui constitue un laboratoire d'idées dès les lendemains de la Conquête, avec l'avènement de l'activité parlementaire et de l'espace public bas-canadien. Quant au problème de la diffusion de l'écrit judiciaire, il permet entre autres d'explorer les différentes modalités du contact que la culture écrite entretient avec les segments de la population plus ou moins alphabétisés. Bien d'autres questions peuvent encore être explorées par l'analyse des pratiques judiciaires, comme les rapports entre l'oral et l'écrit ou entre l'écriture manuscrite et l'imprimé. Ce qui me semble certain, c'est la part importante que la paperasse judiciaire a prise dans la construction d'un ordre social fondé sur la mémoire des faits et des gestes, des droits et des obligations, pour une population mouvante, encore peu alphabétisée, à l'aube de transformations socioéconomiques majeures.

46. S. Normand, « L'imprimé juridique au Québec du XVIII<sup>e</sup> siècle à 1840 ».

47. BAnQ possède plus d'une centaine de ces mémoires ayant fait partie de la collection Saint-Sulpice.

48. Pour le développement de l'opinion publique médiatisée par les institutions ou la sociabilité bourgeoises, voir Y. Lamonde, *Histoire sociale des idées au Québec, 1760-1896*, vol. I.

49. S. C. Maza, *Vies privées, affaires publiques : les causes célèbres de la France prérévolutionnaire*; É. Claverie, « Procès, affaire, cause – Voltaire et l'innovation critique », p. 76-85. Voir aussi P. Bastien, « Les arrêts criminels et leurs enjeux sur l'opinion publique à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle », p. 34-62.

# Sources

## FONDS ET COLLECTIONS PATRIMONIALES DE BANQ

Centre d'archives de Québec, fonds Cour des plaideurs communs du district de Québec (TL15).

Centre d'archives de Québec, fonds Cour du banc du roi pour le district de Québec (TL18).

Centre d'archives de Montréal, fonds Cour des plaideurs communs du district de Montréal (TL16).

Centre d'archives de Montréal, fonds Cour du banc du roi / de la reine du district de Montréal (TL19).

## AUTRES SOURCES CONSULTÉES

### Imprimés

ANDRÉS, Bernard (dir.), *La conquête des lettres au Québec, 1759-1799 : anthologie*, Québec, Presses de l'Université Laval, coll. « République des lettres. Sources », 2007, 740 p.

BASTIEN, Pascal, « Les arrêts criminels et leurs enjeux sur l'opinion publique à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 53, n<sup>o</sup> 1, 2006, p. 34-62.

BILDER, Mary Sarah, « The Lost Lawyers : Early American Legal Literates and Transatlantic Legal Culture », *Yale Journal of Law & the Humanities*, vol. 11, n<sup>o</sup> 47, hiver 1999, p. 47-117.

BILDER, Mary Sarah, *The Transatlantic Constitution : Colonial Legal Culture and the Empire*, Cambridge et Londres, Harvard University Press, 2004, 291 p.

BRISSON, Jean-Maurice, *La formation d'un droit mixte : l'évolution de la procédure civile de 1774 à 1867*, Montréal, Thémis, 1986, 178 p.

BROWN, Elizabeth Gaspar, « Frontier Justice : Wayne County, 1796-1836 », *The American Journal of Legal History*, vol. 16, n<sup>o</sup> 2, 1972, p. 126-153.

CHITTY, Joseph, *A Practical Treatise on Pleading and on the Parties to Actions and the Forms of Actions*, New York, Robert M'Dermut, 1809, vol. I.

CLAVERIE, Élisabeth, « Procès, affaire, cause – Voltaire et l'innovation critique », *Politix – Revue des sciences sociales du politique*, n<sup>o</sup> 26, 1994, p. 76-85.

DICKINSON, John A., *Justice et justiciables – La procédure civile à la prévôté de Québec, 1667-1759*, Québec, Presses de l'Université Laval, coll. « Les cahiers d'histoire de l'Université Laval », n<sup>o</sup> 26, 1982, 289 p.

FABRE, Daniel (dir.), *Par écrit – Ethnologie des écritures quotidiennes*, Paris, Éditions POL / Centre Georges-Pompidou, 1993.

FARGE, Arlette, *Le goût de l'archive*, Paris, Seuil, 1989, 152 p.

FLEMING, Patricia Lockhart, Gilles GALLICHAN et Yvan LAMONDE (dir.), *Histoire du livre et de l'imprimé au Canada : des débuts à 1840*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2004, vol. I, 566 p.

FRIEDMAN, Laurence M., *A History of American Law*, 3<sup>e</sup> édition revue, New York, Simon & Schuster, 2005, 620 p.

FYSON, Donald, *Magistrates, Police and People : Everyday Criminal Justice in Quebec and Lower Canada, 1764-1837*, Toronto, University of Toronto Press, 2006, 467 p.

GARNEAU, Jean-Philippe, « Droit, pluralisme culturel et genèse du barreau québécois : analyse prosopographique de deux générations d'avocats (fin XVIII<sup>e</sup>-début XIX<sup>e</sup> siècles) », dans Vincent BERNAUDEAU, Jean-Pierre NANDRIN, Bénédicte ROCHET, Xavier ROUSSEAU et Axel TIXHON (dir.), *Les praticiens du droit du Moyen Âge à l'époque contemporaine – Approches*

*prosopographiques (Belgique, Canada, France, Italie, Prusse)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2008, p. 209-223.

GARNEAU, Jean-Philippe, « Une culture de l'amalgame au prétoire : les avocats de Québec et l'élaboration d'un langage juridique commun (tournant des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles) », *Canadian Historical Review*, vol. 88, n<sup>o</sup> 1, mars 2007, p. 113-148.

GARNEAU, Jean-Philippe, « "Une masquerade de Jurisprudence Française"? Droit civil et pratique judiciaire dans la province de Québec à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle », dans Benoît GARNOT (dir.), *Normes juridiques et pratiques judiciaires du Moyen Âge à l'époque contemporaine*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 2007, p. 431-440.

GREENWOOD, Frank Murray, *Legacies of Fear – Law and Politics in Quebec in the Era of the French Revolution*, Toronto, University of Toronto Press, 1993, 359 p.

HÉBERT, Pierre, « De "l'assassinat" – Réflexion sur nos premiers meurtres littéraires (1835-1837) », dans Bernard ANDRÉS et Marc André BERNIER (dir.), *Portrait des arts, des lettres et de l'éloquence au Québec (1760-1840)*, Québec, Presses de l'Université Laval, coll. « République des lettres », 2002, p. 399-408.

HOWES, David, « La domestication de la pensée juridique québécoise », *Anthropologie et Sociétés*, 13, n<sup>o</sup> 1, 1989, p. 103-125.

ISSALYS, Pierre, « La loi dans la culture juridique québécoise : sources et cheminement d'une idée », dans Josiane BOULAD-AYOUB, Bjarne MELKEVIK et Pierre ROBERT (dir.), *L'amour des lois – La crise de la loi moderne dans les sociétés démocratiques*, Québec / Paris, Presses de l'Université Laval / L'Harmattan, 1996, p. 289-326.

KARPIK, Lucien, *Les avocats entre l'État, le public et le marché, XIII-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Gallimard, 1995, 482 p.

KOLISH, Evelyn, *Nationalismes et conflits de droits : le débat du droit privé au Québec (1760-1840)*, LaSalle, Éditions Hurtubise HMH ltée, 1994, 325 p.

KOLISH, Evelyn, « Some Aspects of Civil Litigation in Lower Canada, 1785-1825 : Towards the Use of Court Records for Canadian Social History », *Canadian Historical Review*, vol. 70, n<sup>o</sup> 3, 1989, p. 337-365.

LACHANCE, André, *La justice criminelle du roi au Canada au XVIII<sup>e</sup> siècle – Tribunaux et officiers*, Québec, Presses de l'Université Laval, coll. « Les cahiers d'histoire de l'Université Laval », 1978, 187 p.

*La Minerve*, édition bihebdomadaire, Montréal, Québec, 1826-1830. Num.

LAMONDE, Yvan, *Histoire sociale des idées au Québec, 1760-1896*, vol. I, Montréal, Fides, 2000, 572 p.

LEMIRE, Maurice (dir.), *La vie littéraire au Québec : 1764-1805, la voix française des nouveaux sujets britanniques*, vol. I, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1991, 498 p.

LEMIRE, Maurice (dir.), *La vie littéraire au Québec : 1806-1839, le projet national des Canadiens*, vol. II, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1992, 587 p.

MAITLAND, Frederic William, *The Forms of Action at Common Law – A Course of Lectures*, édité par A. H. Chaytor et W. J. Whittaker, Cambridge, s. é., 1948, 92 p.

MAZA, Sarah C., *Vies privées, affaires publiques : les causes célèbres de la France pré-révolutionnaire*, traduit de l'anglais par Christophe Beslon et Pierre-Emmanuel Dauzat, Paris, Librairie Fayard, 1997, 384 p.

MORIN, Michel, « Des juristes sédentaires ? L'influence du droit anglais et du droit français sur l'interprétation du Code civil du Bas-Canada », *Revue du Barreau*, vol. 60, automne 2000, p. 247-386.

MORIN, Michel, « La perception de l'ancien droit et du nouveau droit français au Bas-Canada, 1774-1866 », dans H. Patrick GLENN (dir.), *Droit québécois et droit français : communauté, autonomie concordance*, Cowansville, Éditions Yvon Blais, 1993, p. 1-41.

NORMAND, Sylvio, « L'histoire de l'imprimé juridique : un champ de recherche inexploré », *McGill Law Journal*, vol. 38, 1993, p. 130-146.

NORMAND, Sylvio, « L'imprimé juridique au Québec du XVIII<sup>e</sup> siècle à 1840 », communication présentée au colloque préparatoire au vol. I de l'ouvrage *Histoire du livre et de l'imprimé au Canada. Des débuts à 1840*, Toronto, novembre 2000. [http://www.hbic.library.utoronto.ca/vol1normand\\_en.htm](http://www.hbic.library.utoronto.ca/vol1normand_en.htm) (2 octobre 2008).

*Orders and Rules of Practice in the Court of King's Bench, for the District of Quebec, Lower Canada*, Québec, s. é., 1809, 397 p.

*Ordonnances faites et passées par le gouverneur et le Conseil législatif de la province de Quebec*, Québec, Guillaume Brown, 1777.

*Ordonnances faites et passées par le gouverneur et le Conseil législatif de la province de Quebec*, Québec, Guillaume Brown, 1786.

[PYKE, George], *Cases Argued and Determined in the Court of King's Bench for the District of Quebec in the Province of Lower-Canada, in Hilary Term, in the Fiftieth Year of the Reign of George III [1809-1810]*, Montréal, s. é., 1811, 77 p.

REITER, Eric H., « Imported Books, Imported Ideas : Reading European Jurisprudence in Mid-Nineteenth-Century Quebec », *Law and History Review*, vol. 22, n<sup>o</sup> 3, automne 2004, p. 445-492.

ROSEN, Deborah A., « The Supreme Court of Judicature of Colonial New York : Civil Practice in Transition, 1691-1760 », *Law and History Review*, vol. 5, n<sup>o</sup> 1, printemps 1987, p. 213-247.

*Rules and Orders of Practice in the Provincial Court of Appeals*, Québec, P. E. Desbarats, 1809, 12 p.

*Rules and Orders of Practice, made for the Court of King's Bench, District of Montreal, February term, 1811*, Montréal, Nahum Mower, 1811, 18 p.

SOCIÉTÉ ARCHIV-HISTO, *Thémis I – Cour du Banc du Roi « civil », 1792-1827, région de Montréal*, cédérom, Montréal, 1998.

SOCIÉTÉ ARCHIV-HISTO, *Thémis III – Cours des plaideurs communs, district de Montréal, 1764-1791*, cédérom, Montréal, 1999.

*The Quebec Gazette / La Gazette de Québec*, Québec, 1765 et 1785.

VEILLEUX, Christine, *Aux origines du Barreau québécois, 1779-1849*, Sillery, Éditions du Septentrion, 1997, 117 p.

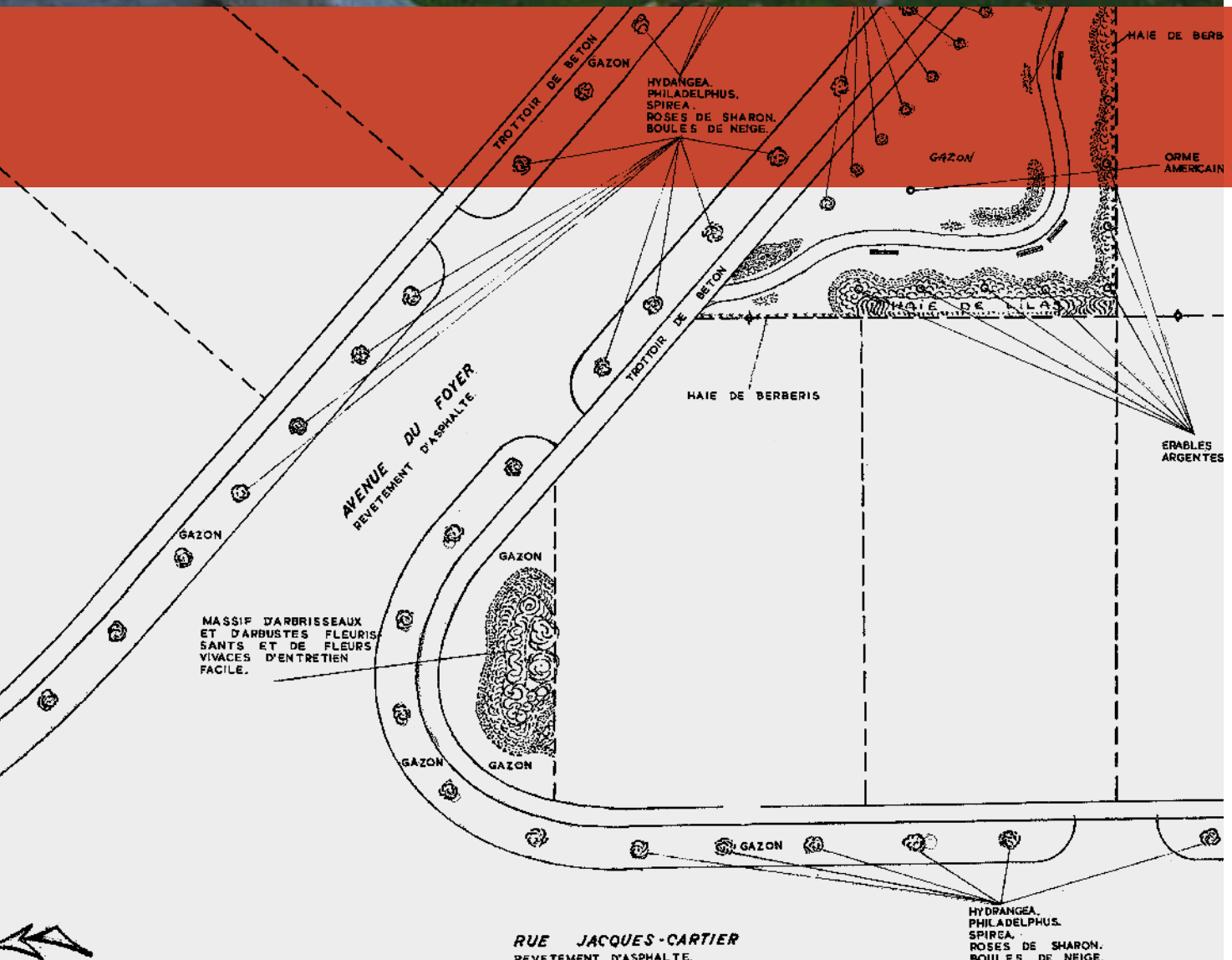
VEILLEUX, Christine, « Les gens de justice à Québec, 1760-1867 », thèse de doctorat, Sainte-Foy, Université Laval, Département d'histoire, 1990, 2 vol., 921 f.

VERRETTE, Michel, *L'alphabétisation au Québec, 1660-1900 : en marche vers la modernité culturelle*, Sillery, Éditions du Septentrion, 2002, 192 p.

### Archives

Bibliothèque et Archives Canada, fonds de la famille de Ramezay (R8114-0-7-F, anciennement MG18-H54).

Université de Montréal, Service de la gestion de documents et des archives, collection Baby (P58).



# Le Foyer coopératif : première cité-jardin coopérative à Chicoutimi

Barbara Julien

Le 23 mai 1944, 14 citoyens de Chicoutimi décident de fonder une cité-jardin, le Foyer coopératif. Il s'agit d'une coopérative d'habitation constituée en vertu de la *Loi sur les syndicats coopératifs* de la province de Québec, dont le but est de fournir à chacun de ses membres la propriété d'une habitation familiale. Le principe de la cité-jardin est une invention de l'Anglais Ebenezer Howard. Présentée en 1898 dans l'unique ouvrage d'Howard, *To-morrow : A Peaceful Path to Real Reform*, la cité-jardin proposait, au-delà d'une simple configuration spatiale, un modèle d'organisation sociale basée notamment sur le principe de coopération. À la fois forme urbaine et organisation sociale, la cité-jardin peut être définie comme un aménagement résidentiel plus ou moins autonome traduisant une conception communautaire de l'espace – caractérisé par une centralité clairement identifiée, la prédominance d'espaces verts et la forte concentration d'équipements collectifs – et dont l'organisation socioéconomique est assurée par le maître d'ouvrage (celui qui commande la réalisation).

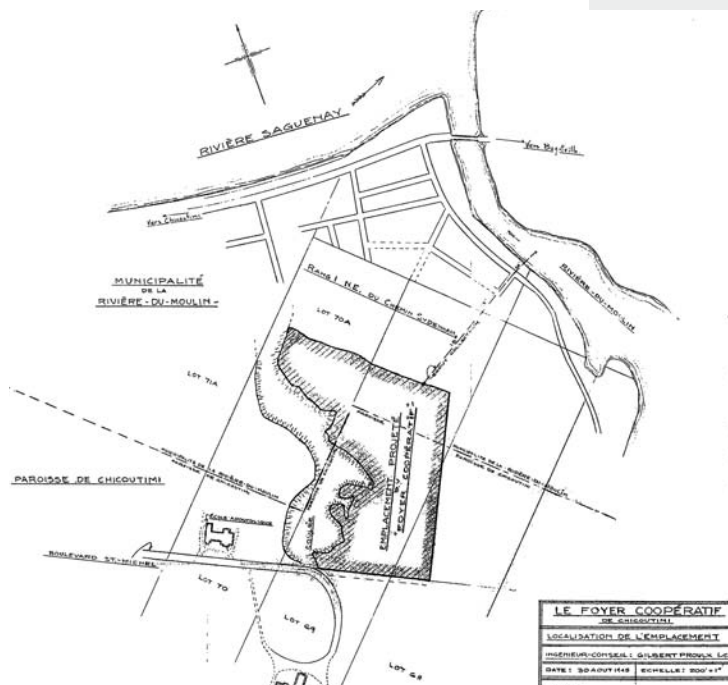
Ebenezer Howard, qui aimait se décrire comme l'inventeur de la *Garden City*, a marqué durablement la théorie comme la pratique urbanistique. Dès 1903, il met en application ses principes en réalisant la cité-jardin de Letchworth, à 60 km au nord de Londres, ville dont les plans seront réalisés par Barry Parker et Raymond Unwin. En 1919, il renouvelle l'expérience et crée la *Welwyn Garden City* d'après les plans de Louis de Soissons. Ces expériences font dès lors figure de modèles. Depuis, la cité-jardin connaît une fortune critique ; plusieurs cités modèles sont créées après la Première Guerre mondiale dans les différents pays européens<sup>1</sup>. Aux États-Unis, c'est l'expérience de Radburn qui offre à la cité-jardin américaine ses lettres de noblesse<sup>2</sup>. Clarence S. Stein et Henry Wright, ses concepteurs, s'appuient sur le concept original tout en proposant une série d'ajustements comme l'utilisation systématique du cul-de-sac et l'invention du « superbloc » composé d'un espace vert central et de sentiers

1. Voir à ce sujet le livre de S. Buder, *Visionaries and Planners*.

2. C. A. Christensen, « Introduction », *The American Garden City and the New Town Movement*, p. 1-8.

piétonniers. Au Canada, les diverses expériences réalisées laissent à penser que la cité-jardin s'impose là aussi comme le modèle urbain de référence, par exemple dans les villes de Témiscaming, au Québec<sup>3</sup>, d'Hydrostone, en Nouvelle-Écosse<sup>4</sup>, ou encore de Lindenlea, en Ontario<sup>5</sup>. Alors que, dans le reste du monde occidental, les cités-jardins ont été largement étudiées, elles sont pour ainsi dire absentes de la littérature urbaine québécoise.

Cet article s'intéresse donc à un cas particulier, celui du Foyer coopératif de Chicoutimi. En se basant principalement sur deux fonds d'archives conservés à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ), soit le fonds du Foyer coopératif de Chicoutimi et le fonds Léonce Desgagné et Germain Laberge, ainsi que sur la collection de la revue *Ensemble! – Revue de la coopération*, disponible à la Collection nationale à la Grande Bibliothèque, cette étude propose d'analyser les caractéristiques du Foyer coopératif sur les plans de la morphogenèse (de la forme urbaine) et de la sémiogenèse (de la signification), en se demandant comment ce projet a nourri le discours tant sur la cité-jardin au Québec que sur l'urbanisme québécois. À partir de ce questionnement, j'espère ainsi pouvoir décoder le triple processus de cet apport afin de dégager la part du Foyer coopératif dans l'histoire de la cité-jardin au Québec : la cité-jardin de la théorie (celle qui est pensée et écrite) ; la cité-jardin qui est dessinée (comme représentation d'un projet) ; et, finalement, la ville construite.



### **Le Foyer coopératif de Chicoutimi comme réponse à la pénurie de logements**

Le Foyer coopératif est une coopérative d'habitation dont le but est non seulement la construction et l'achat en commun de terrains et de maisons mais également l'utilisation individuelle de la propriété collective. Toutefois, l'organisation du Foyer coopératif promeut, au-delà de l'organisation d'un nouveau quartier résidentiel confortable et hygiénique, l'idée selon laquelle chaque famille a droit à sa maison. Cette organisation repose sur un système de valeurs incarnées dans la visée sociale de l'Église et dans la promotion des Canadiens français.

L'idée d'ériger une cité-jardin à Chicoutimi revient à Armand Demers, un homme très engagé dans les activités sociales saguenéennes, notamment au sein de la Société Saint-Jean-Baptiste de Chicoutimi. À cette époque, lors des assemblées, les membres de la Société étudient des questions sociales et économiques. Demers s'intéresse particulièrement à la problématique relative au logement et publie d'ailleurs plusieurs articles sur le sujet, notamment dans *Ensemble! – Revue de la coopération*. Dans ses articles, il rend compte de la situation à Chicoutimi, qui, comme le reste de la province, doit faire face à une grave crise du logement. Ainsi, lorsqu'il évoque l'expérience de la Cité-jardin du Tricentenaire à Montréal lors d'une rencontre de la Société, l'assemblée lui demande aussitôt de voir dans quelle mesure celle-ci pourrait être répétée à Chicoutimi.

Inaugurée en 1942 et nommée ainsi en l'honneur du tricentenaire de la fondation de Montréal, la Cité-jardin du Tricentenaire est l'œuvre de l'Union économique d'habitations (UEH), une société sans but lucratif qui souhaitait réaliser des cités-jardins dans l'ensemble du Québec. Le projet a été conçu par Jean Gagné, qui allait dessiner également les plans pour le projet de cité-jardin à Hull (avril 1945), et par Samuel Gitterman, urbaniste de l'Administration nationale du logement. Soutenue par deux hommes de foi, l'avocat Joseph-Auguste Gosselin et le père Jean D'Auteuil

3. P. Trépanier, « Témiscaming – Une cité-jardin du Nord », p. 119-152.

4. Y. Jébrak et B. Julien, « Hydrostone patrimonialisé : cité-jardin de guerre », p. 69-90.

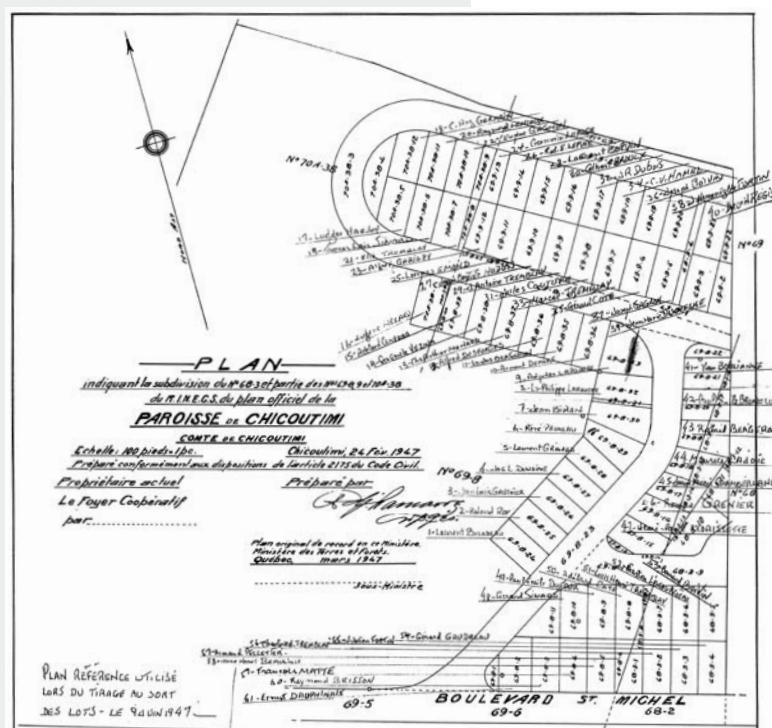
5. J. Delaney, « The Garden Suburb of Lindenlea, Ottawa », p. 151-180.

1. Gilbert Proulx, Le Foyer coopératif de Chicoutimi. Localisation de l'emplacement, 1945. BANQ, Centre d'archives du Saguenay-Lac-Saint-Jean, fonds du Foyer coopératif de Chicoutimi [Société historique du Saguenay, SAS, F2, 5].

2. Plan de référence utilisé lors du tirage au sort des lots, 1947. BANQ, Centre d'archives du Saguenay-Lac-Saint-Jean, fonds du Foyer coopératif de Chicoutimi [Société historique du Saguenay, SAS, F2, 13].

Richard, la Cité-jardin se voulait une vitrine démontrant que les idéaux prônés par la doctrine coopérative étaient réalisables. Des projets de cités-jardins fleurissent alors sur le territoire grâce au travail de l'Union économique d'habitations, qui ne manque pas de disperser son modèle urbain, par exemple à Hull, à Québec ou à Trois-Rivières. Ainsi, la cité ouvrière de l'architecte Talbot (1939) ou encore les projets de Jean Gagné, jeune architecte engagé par l'UEH, contribuent à la consécration de la cité-jardin coopérative comme un modèle de ville idéale québécoise. Outre les propositions en lame de fond offertes par l'UEH, plusieurs projets de cités-jardins coopératives se mettent en branle au Québec. C'est notamment le cas de la coopérative de Sainte-Victoire de Victoriaville, de Sainte-Marguerite, de la coopérative du Carré-des-Prés, du Centre mauricien ou de la coopérative Laflèche à Trois-Rivières. C'est donc dans ce contexte que, le 23 mai 1944, le Foyer coopératif voit le jour. La planification de la réalisation de la cité-jardin peut alors commencer (le choix du terrain, le mode de financement, les choix des sociétaires et le système d'attribution des lots).

Devant combler des perspectives à la fois financières et morales, le choix de l'emplacement d'une coopérative d'habitation est un aspect fondamental du projet et relève dans bien des cas d'une longue investigation. Dès juin 1944, les membres du conseil d'administration se fixent comme premier objectif de visiter les terrains susceptibles d'accueillir leur projet de cité-jardin<sup>6</sup>. Le terrain idéal aurait une superficie d'au moins 20 acres « permettant le lotissement d'une surface d'environ 500 000 pieds carrés, l'aménagement des rues, trottoirs, places publiques, parcs et même terrains de jeux; la réserve d'espace suffisant en prévision de la construction future d'édifices publics, commerciaux, etc.<sup>7</sup> ». Il comporterait également des éléments situationnels particuliers : proximité d'une institution paroissiale ainsi que du centre-ville et de ses commodités et proximité des services de distribution d'électricité et d'eau. En plus de ses qualités géologiques, le site devrait offrir des possibilités d'expansion ainsi que des qualités esthétiques et panoramiques.



La multitude des critères et le budget alloué à l'achat limitent rapidement les possibilités. Malgré cela, en plus de celle du Séminaire de Chicoutimi, trois autres propositions sont retenues. Bien que ces terrains offrent des qualités certaines comme leur taille, leur coût ou encore leur situation géographique, aucun ne se comparait au terrain du Séminaire, situé le long du boulevard Saint-Michel dans la municipalité rurale de Chicoutimi. Après plusieurs mois de négociations avec le Séminaire et ses divers représentants, le 1<sup>er</sup> décembre 1945, le Foyer coopératif devient finalement propriétaire d'un espace de 27 acres<sup>8</sup> (ill. 1).

Le 9 juin 1947 a lieu le tirage au sort du premier groupe de lots résidentiels : chacun des 60 sociétaires dispose désormais d'un lot sur lequel construire sa maison. Le tirage au sort est le mode de distribution privilégié au Foyer coopératif. Grâce à lui, les coopérants espèrent obtenir une allocation idéale des lots. Avant le tirage, chaque lot est classé, c'est-à-dire désigné selon des critères géographiques, topographiques et situationnels pour recevoir une maison d'une seule catégorie : plain-pied, un étage et demi ou deux niveaux. Ainsi, les plain-pieds sont placés de préférence sur les terrains les plus élevés et les maisons à deux étages sur les terrains les plus bas, cette technique devant favoriser la création d'un panorama harmonieux et varié (ill. 2).

6. Le procès-verbal du 27 juin 1944 (F0002, 4.03) nous apprend que plusieurs terrains ont déjà été visités au début du mois de juin 1944.

7. *Foyer coopératif – Une initiative de Chicoutimi*, p. 16.

8. Acte de vente entre le Séminaire de Chicoutimi et le Foyer coopératif, 1<sup>er</sup> décembre 1945 (F0002, S1, SS3, 09.1).



### Construire la cité-jardin, premier espace planifié de Chicoutimi

#### De l'urbanisme de papier à l'urbanisme de béton : le projet de 1946

Le plan canevas de la cité-jardin est dévoilé au public dans *Progrès du Saguenay* le 14 novembre 1946. Alors que le projet est à peine lancé, le plan présente déjà le terrain sur lequel la coopérative a une option pour un éventuel agrandissement. Le journaliste, visiblement enthousiasmé, commente le projet en faisant une description minutieuse des nouveautés urbanistiques qu'il comporte. Outre sur le plan général, l'article insiste sur les larges avenues et l'importance accordée aux espaces gazonnés. Il souligne également l'attention portée à l'aménagement paysager en ce qui concerne les poteaux électriques, alignés à l'arrière des lots. Enfin, il décrit longuement les parcs et espaces libres prévus, les présentant comme des marqueurs territoriaux, des éléments clés du projet de la coopérative. En 1948, un nouveau plan d'ensemble, qui intègre désormais le terrain sur lequel la cité détenait une option, est présenté aux membres. Alors que l'îlot central était, en 1946, destiné à accueillir un parc, il abrite, dans le plan de 1948, un centre commercial. Le centre commercial ne sera jamais réalisé, faute de moyens (tit. 3).

Le tracé du plan surprend d'abord par la simplicité avec laquelle il présente les différents éléments tout en portant une attention toute particulière aux aménagements urbains. Trois principes semblent caractériser le plan d'ensemble : la sectorisation de l'aménagement, le refus de la grille orthogonale simple et la prise en compte des contraintes topographiques<sup>9</sup>. Le plan illustre précisément la répartition fonctionnelle entre espace bâti et espaces verts. Enveloppés dans leur écrin de verdure, les lots et leur disposition rappellent la cité-jardin howardienne où l'environnement est au service de l'aventure sociale : un territoire spacieux pour élever une famille. Les parcs, les espaces verts et autres promenades du Foyer sont, en effet, clairement désignés par des motifs différenciés et spécifiques. De même, l'emplacement réservé pour la statue Notre-Dame-du-Saguenay, qui ne prendra sa place qu'en 1959 le long de la rue Notre-Dame, au cœur de la coopérative, est clairement marqué<sup>10</sup>. Comme dans les villes planifiées de grande ampleur, ce souci de cartographe clairement le projet traduit la volonté des coopérateurs de diffuser leur message.

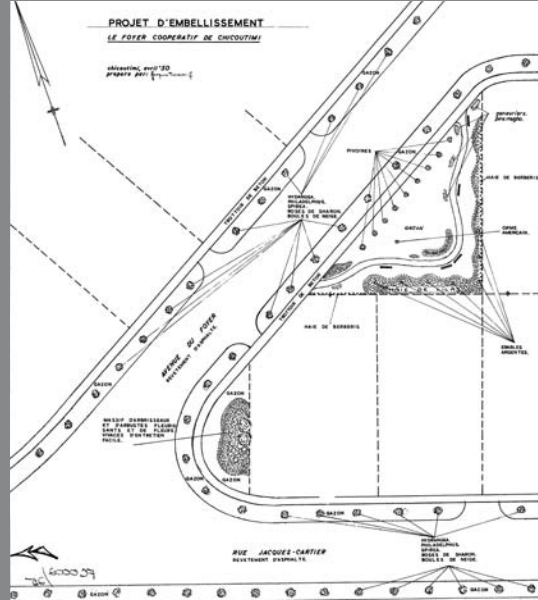
3. Plan général de mars 1948 préparé par le comité technique, 1948. BAnQ, Centre d'archives du Saguenay-Lac-Saint-Jean, fonds du Foyer coopératif de Chicoutimi [Société historique du Saguenay, SAS, F2, 16].

9. L. K. Morisset, *Arvida, cité industrielle*, p. 68-71.

10. Sur l'importance de l'érection de la statue, voir plus loin, p. 78



4. Exemple d'aménagement des rues au Foyer coopératif, octobre 2007. Photographie : Barbara Julien.



5. Jacques Tessier, Projet d'embellissement pour le Foyer coopératif de Chicoutimi, 1950. BANQ, Centre d'archives du Saguenay-Lac-Saint-Jean, fonds du Foyer coopératif de Chicoutimi (Société historique du Saguenay, SAS, F2, 25).

Le Foyer n'a pas fait le choix d'un plan orthogonal, qui s'est imposé par au moins deux éléments. D'abord, la topographie commandait un aménagement particulier. Ainsi, la falaise bordant le flanc nord-nord-est de même que l'aménagement curviligne de la coopérative favorisent la monumentalisation des lieux. Les rues sinueuses et les lots dont la répartition épouse le relief vallonné du territoire deviennent un atout majeur pour la cité-jardin (ill. 4). La falaise est elle aussi largement exploitée en promenade, qui devient rapidement un très fort élément d'identification au lieu. On l'aura compris, en jouant avec la topographie, les planificateurs de la cité-jardin ne font pas que dessiner un aménagement résidentiel : ils fabriquent un idéal urbain et social. C'est là, sans doute, que réside le second élément d'explication. En favorisant par des stratagèmes formels un aménagement communautaire, un aménagement « inédit, sécuritaire et économique de ces rues<sup>11</sup> », c'est bien l'adhésion de la population au projet que recherchent les dirigeants de la coopérative.

#### La cité-jardin « Beautiful » : le plan d'embellissement de 1950

La construction du paysage est une préoccupation de premier ordre pour les sociétaires du Foyer coopératif. Dès avril 1950, le projet d'embellissement signé Jacques Tessier est présenté (ill. 5). Tessier est un ingénieur forestier qui agit à titre d'urbaniste. À une époque où Léonce Desgagné « déplore l'absence d'urbaniste à Chicoutimi<sup>12</sup> », rien d'étonnant à ce que le tracé du plan soit confié à Tessier, à qui sa formation a appris à produire les plans d'aménagement forestier et à gérer les ressources du milieu comme la flore et le paysage. Tessier, d'ailleurs, poursuivra dans cette voie en collaborant à titre d'urbaniste-conseil avec Édouard Fiset dans le cadre du projet Val-de-Grâce.

Le plan d'embellissement surprend par la précision avec laquelle chaque espace est caractérisé. Les pivoinies, lilas et autres *hydrangea philadelphus* sont clairement cartographiés ; à chaque massif, sa composition florale. Le plan ne sera que partiellement réalisé, mais une attention particulière a toujours été portée au fleurissement et à l'entretien du site, notamment grâce à la collaboration de la Société d'horticulture de Chicoutimi. En portant une si grande attention à son décor, le Foyer souhaite faire sienne la fameuse doctrine « un esprit sain dans un environnement sain » en proposant à ses habitants un havre de paix propice à l'épanouissement de la vie familiale.

11. A. Demers, *Au temps des rêves et des défis*, p. 107.

12. L. K. Morisset, L. Noppen et P. Dieudonné, *Patrimoines modernes*, p. 16.



L'un des éléments les plus probants de la constante attention portée à l'architecture paysagère concerne la construction d'une promenade asphaltée le long de la rue Beauregard. En septembre 1953, le gouvernement provincial souhaite enrichir la ville de Chicoutimi d'un lieu de promenade prestigieux. Le site du Foyer coopératif semble tout désigné. L'idée d'un promontoire était présente dès le début de l'aventure, comme le démontre l'analyse des plans. D'aucuns considèrent les aménagements du promontoire et de la terrasse, dont la conception est confiée au célèbre urbaniste Jean Cimon, comme des opérations uniques dans la province. L'aménagement du point de vue est quant à lui confié à U. T. Heart, *landscape consultant* à Arvida.

Il ne faut pas chercher dans le Saguenay des années 1940 pour trouver un équivalent au projet. Même Arvida, qui en son temps était considérée comme le modèle de cité idéale, n'avait pas, du moins à ses débuts, accordé autant d'importance à son architecture paysagère, préférant consacrer ses efforts à construire un « paysage démocratique<sup>13</sup> » dont la composante principale était une maison moderne et identitaire. C'est finalement du côté des cités-jardins de la première génération qu'il faut se tourner pour trouver un souci aussi prononcé pour l'aménagement paysager, à l'image de la banlieue-jardin de Hampstead, au Québec, ou encore de la ville de Témiscaming, surnommée, après le passage de Grimmer<sup>14</sup>, « *Flower Town* ».

Un autre élément d'importance dans l'aménagement paysager du Foyer réside dans l'installation de la statue Notre-Dame-du-Saguenay sur la place centrale ou à l'entrée de la cité-jardin. « Celle-ci [la statue], en plus d'être le centre de dévotion mariale, sera un endroit idéal pour l'organisation des mouvements d'Action catholique de toutes sortes; la vie paroissiale y sera intensément favorisée<sup>15</sup> » et la valeur morale garantie. Plusieurs esquisses du monument devant supporter la statue sont exécutées par Paul-Marie Côté, de la firme Desgagné et Boileau. La qualité des dessins comme la précision des croquis confirment l'importance de ce monument pour les membres de la coopérative<sup>16</sup>. Il ne s'agit pas seulement d'ériger une statue mais plutôt d'offrir au Foyer un objet d'identification très fort (iii. 6). La réalisation de la statue est alors confiée au célèbre sculpteur Lauréat Vallière, qui avait réalisé des mobiliers et des statues pour plusieurs églises québécoises, par exemple l'église Saint-Thomas-d'Aquin à Sainte-Foy.

#### 6. Monument Notre-Dame-du-Saguenay.

Firme Desgagné & Boileau, architectes, Esquisse du monument Notre-Dame, entre 1940 et 1950. BAnQ, Centre d'archives du Saguenay-Lac-Saint-Jean, fonds du Foyer coopératif de Chicoutimi [Société historique du Saguenay, FPH-139/13].

Monument Notre-Dame, rue Jacques Cartier, octobre 2007. Photographie : Barbara Julien.

13. L. K. Morisset, *Arvida, cité industrielle*, p. 131.

14. Grimmer est ingénieur civil. Il est nommé en 1919 par la Riordon Company responsable du *Town Department*. C'est à ce titre qu'il supervise et dirige le développement urbain de la ville.

15. Mémoire du Foyer coopératif, 23 avril 1945, p. 3 (F0002, 2.00).

16. Desgagné et Boileau, Esquisse monument N.-D.-du-Saguenay, s. d. (FPH139/13).

La sollicitation de spécialistes rappelle de nouveau l'importance du monument pour les habitants du Foyer. Terminée à la fin de juillet 1949, la statue pèse plus de 630 kilos et mesure 3,75 mètres de haut. Sa construction a nécessité 200 mètres de pin et elle est recouverte de 118 kilos de plomb et de 36 kilos de cuivre. Érigée en août 1949, la statue est temporairement déposée dans le futur petit parc Notre-Dame à l'angle des rues Notre-Dame et de l'Assomption avant d'être définitivement installée au cœur de la cité-jardin sept ans plus tard. Elle est finalement bénie le 31 mai 1959 par M<sup>re</sup> Sylvio Kérouack. La foi catholique est donc au centre symbolique et physique du projet de cité-jardin.

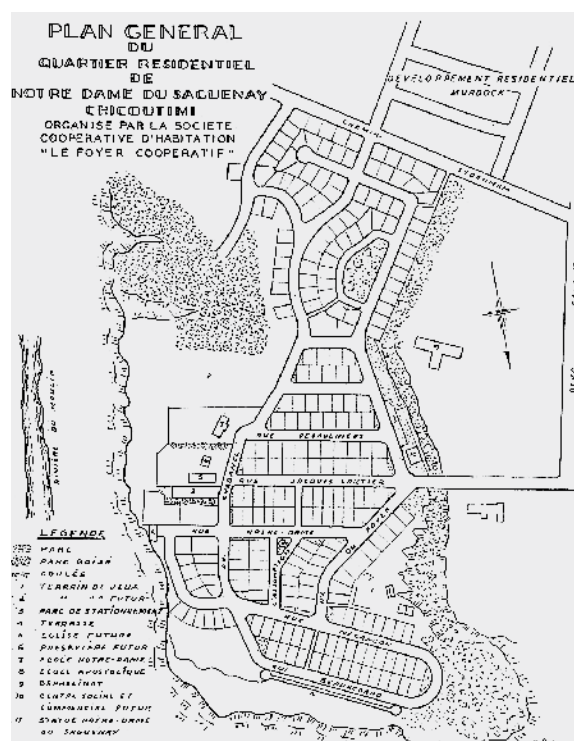
**De la cité-jardin au modernisme :  
le Foyer coopératif et le développement urbain de Chicoutimi**

Le Foyer coopératif connaît un développement sans précédent dans les années 1950. Victime de son succès, la coopérative laissera voir, dès la décennie suivante, les premiers signes de dysfonctionnements. Mais dans les années 1950, le pari fait par les sociétaires semble gagné : c'est bien une cité-jardin coopérative modèle qui est sortie de terre. Dès février 1948, de nouveaux contrats de vente de lots sont proposés et en novembre a lieu le tirage au sort de 12 nouveaux lots qui sont adjugés. Devant ainsi composer avec une demande croissante de la part des sociétaires, le Foyer se voit dans l'obligation de penser à une extension. Favorisé par l'annexion du territoire de l'Est à celui de la Ville, un nouveau plan d'ensemble couvrant l'aménagement de la rue Jacques-Cartier Est et du chemin Sydenham, comprenant 94 nouveaux lots, est envisagé en 1951.

Une fois le territoire du Foyer agrandi et incorporé à la ville de Chicoutimi, une nouvelle phase d'expansion vers le sud et l'est est planifiée avec précision en 1953. Dans ce nouveau plan, l'accent n'est plus mis sur l'aménagement paysager mais concerne davantage le lotissement et le zonage du territoire. De nouveaux équipements apparaissent. Mais la principale différence avec les plans précédents réside dans le fait que, pour la première fois, le Foyer coopératif n'est plus représenté comme un îlot isolé mais au sein de la trame urbaine générale. Le plan mentionne, sans pour autant le détailler, le développement du secteur Murdock. On parle alors du quartier résidentiel Notre-Dame-du-Saguenay (ill. 7).

7. Robert Dufour, Plan général du quartier résidentiel de Notre-Dame-du-Saguenay, Chicoutimi, 1953. BAnQ, Centre d'archives du Saguenay-Lac-Saint-Jean, fonds du Foyer coopératif de Chicoutimi (Société historique du Saguenay, SAS, F2, 30).

Avec les nouveaux lotissements résidentiels, la rue Chabanel devient une artère de liaison majeure avec le sud, où s'élèveront les 300 ou 400 maisons des projets Murdock et Val-de-Grâce. En 1955, pour la première et pour la dernière fois, un plan signé Robert Dufour représente précisément le quartier Val-de-Grâce, le projet Murdock et le Foyer coopératif. On propose de former avec le territoire du Foyer et ces nouveaux quartiers modèles – qui, contrairement à ce dernier, n'ont pas pour vocation d'offrir une option alternative sociale – un immense territoire récréo-résidentiel. Dès lors, le Foyer coopératif devient un projet immobilier de premier ordre et perd pour certains sociétaires sa vocation de départ. La coopérative ressemble désormais à toutes les entreprises visant le profit qui surgissent dans la région. Les gens sont davantage attirés par son emplacement, par son plan d'ensemble et par sa réglementation sécuritaire que par l'entreprise sociale qu'elle représente<sup>17</sup>.



17. Elle ressemble, par exemple, aux projets Murdock, Val-de-Grâce, Plateau des Saguenéens, Jardins Talbot et Rosario Morin.

## La maison du coopérateur

### Le prototype de Desgagné et Boileau

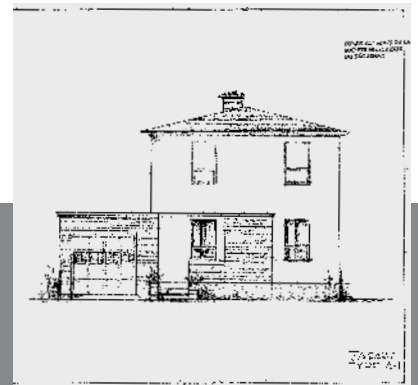
Depuis 1944, il existe différents comités techniques dont un est consacré à la question des maisons. Ce comité « maison » est chargé de déterminer, en collaboration avec les architectes Desgagné et Boileau, les plans des futures habitations afin qu'elles soient conformes aux goûts des sociétaires et ne dépassent pas la capacité de leur bourse. Les commentaires recueillis auprès de ceux-ci ont permis d'établir deux points de base : la définition de trois types de maisons et le montant du capital à investir.

Les propositions de Desgagné et Boileau, audacieuses à de nombreux égards, s'intègrent néanmoins dans une conception du logement largement diffusée à cette époque : celle de la Ligue ouvrière catholique, dont le slogan « À chaque famille, sa maison » traduit bien la visée sociale. Si, en effet, chaque famille devait disposer d'une maison, cette dernière devait néanmoins correspondre à certains critères, comme le remarque Collin en 1988<sup>18</sup>. Prenant la forme d'une maison individuelle, la maison de coopérateur témoigne d'abord et avant tout d'un « modèle de vie résidentielle ». À ce titre, la maison se doit d'être vaste et salubre, favorisant l'intimité, et située dans un environnement sain. L'intérieur, qui contribue à l'épanouissement d'une famille nombreuse en disposant d'au moins cinq pièces fermées, marque ainsi une rupture formelle avec l'aménagement du plex montréalais, caractérisé par l'utilisation systématique de la pièce double et une succession de pièces sur la longueur. La maison idéale se compose d'une cuisine, d'un séjour et d'au moins trois chambres à coucher. Combinant des attributs spatiaux, hygiéniques et esthétiques, elle devient « un Foyer, c'est-à-dire une demeure capable non seulement d'abriter une famille, mais aussi de fournir un terrain favorable à son épanouissement normal<sup>19</sup> » en offrant une réponse « au besoin de l'homme qui est un être essentiellement familial<sup>20</sup> ».

Ce sont finalement neuf plans différents avec des variantes quant aux façades que Desgagné et Boileau proposent aux futurs propriétaires. Les besoins recensés dans la population du Foyer étaient de 27 maisons de cinq pièces (dites de type A) comprenant un salon (vivoir) combiné avec une salle à manger, trois chambres et une salle de bain ; 24 maisons de six pièces (type B) et 10 maisons de sept pièces (type C). Les trois types de maisons sont proposés en version plain-pied, un étage et demi et deux étages. Sur tous les plans est indiquée la manière dont les maisons pourront être agrandies avec l'accroissement de la famille. En s'inspirant des maisons conçues par Frank Lloyd Wright, les habitations du Foyer évoqueraient l'idéal social de *Broadacre City*, mettant au profit d'une esthétique simple et efficace l'utilisation de techniques standardisées tout en offrant une variété visuelle et esthétique (ill. 8).

Alors que la maison de plain-pied à toit plat fera son apparition au Foyer quelques années plus tard pour finalement y devenir la norme, les prototypes de Desgagné et Boileau offrent un heureux mariage entre tradition et modernité en inscrivant de fait l'architecture de la coopérative dans la « tradition canadienne-française », d'une part, et dans la contemporanéité, d'autre part. Desgagné et Boileau semblent alors offrir un mélange des deux en proposant d'utiliser les techniques modernes de construction tout en inscrivant le projet comme un marqueur de l'identité locale saguenéenne. Déjà, en 1937, Desgagné avait été sollicité par les ouvriers de l'Aluminium Company of Canada (Alcan) à Arvida pour dessiner trois nouveaux types de maisons ouvrières<sup>21</sup>.

Si les architectes ont porté une attention toute particulière à l'enveloppe des bâtiments, l'intérieur n'est pas pour autant en reste. Chaque construction devait, en effet, répondre le plus précisément possible aux besoins de ses futurs occupants. À partir des plans types, chaque sociétaire pouvait demander des modifications aux architectes. L'exemple de la maison de J. L. Duhaime est fort représentatif à ce sujet. Le modèle B-3 de J. L. Duhaime se présente sur un étage et demi. Lors de la présentation des premiers



8. Exemple de type d'habitation au Foyer coopératif, décembre 2008. Photographie : Barbara Julien.

Façade de maison de type A-1, entre 1940 et 1950. BANQ, Centre d'archives du Saguenay-Lac-Saint-Jean, fonds du Foyer coopératif de Chicoutimi (Société historique du Saguenay, SAS, F2, 55).

18. J.-P. Collin, *La cité coopérative canadienne-française*, p. 51-56.

19. G.-H. Lévesque, « L'homme et sa maison », p. 2.

20. *Id.*, « La maison », p. 9.

21. Les ouvriers « s'érigeaient contre l'emprise de la compagnie dont la direction, surtout anglophone, s'adressait presque exclusivement à des architectes montréalais, canadiens-anglais » (L. K. Morisset et L. Noppen, « À la recherche d'identités », p. 119).

plans, en avril 1946, Duhaime demande que la plus grande chambre soit placée à l'arrière de la maison. La version finalement retenue en mars 1948 propose un aménagement intérieur clairement délimité en deux parties : une partie est réservée aux chambres et l'autre est consacrée aux pièces de jour en combinant la cuisine, le salon et la salle à manger, tandis que le sous-sol reste un espace à aménager. Bien que les maisons proposées offrent une grande variété dans leur organisation intérieure, elles ont néanmoins certaines caractéristiques communes. Par exemple, tous les escaliers comptent un nombre égal de marches ; toutes les composantes de la maison sont ainsi uniformisées. Cette standardisation apparaît relativement nouvelle pour l'époque et, « pour la plupart des gens, tenait de la haute fantaisie ou du rêve futuriste<sup>22</sup> ».

Les prototypes de Desgagné et Boileau ont ainsi largement participé à l'inscription formelle d'un nouveau type d'habitation en consacrant la maison du coopérateur comme une figure de l'habitat familial moderne au Foyer coopératif. La maison du coopérateur semble alors réinterpréter les lignes formelles de l'architecture de Frank Lloyd Wright, l'utilisation de matériaux peu coûteux et une recherche constante d'adaptation aux caractéristiques topographiques dont le but avoué était de créer une diversité visuelle. Au Foyer coopératif, le dénivelé du site a été largement mis à contribution avec la production des maisons avec vues, notamment grâce à la méthode de classification des lots. Mais ce n'est finalement qu'après la modification apportée en avril 1948 à la charte que les terrains du Foyer vont pouvoir accueillir les réalisations des plus grands architectes de la région.



9. Maison Lamarre,  
402, rue Chabanel, décembre 2008.  
Photographie : Barbara Julien.

### **L'amendement du 12 avril 1948 et l'arrivée des architectes au Foyer coopératif : la frénésie créative**

Le 12 avril 1948, les membres du Foyer coopératif adoptent un amendement qui va considérablement modifier le paysage de celui-ci. Cet amendement supprime la classification des lots, c'est-à-dire le fait que chaque lot ne peut recevoir qu'une seule catégorie de maison. Chaque sociétaire peut dorénavant construire le type de maison qu'il souhaite sur son terrain, à condition toutefois que le conseil d'administration donne son accord tant en ce qui concerne l'aspect de l'édifice que sa localisation sur le lot.

Le Foyer coopératif devient dès lors un lieu d'expérimentation intensive. Les maisons à plusieurs étages ne sont plus considérées comme les plus avantageuses et les plains-pieds font leur apparition. De jeunes architectes, à l'instar de Paul-Marie Côté, proposent ainsi d'explorer formellement cette nouvelle forme d'habitat. Côté propose en 1953 une première exploration de la maison de plain-pied moderniste à toit plat pour l'habitation de Majoric Néron. C'est encore dans cet état d'esprit qu'il signe les plans de la maison Lamarre, première maison à demi-niveaux de Chicoutimi en 1956 (ill. 9). Mais le Foyer est également un lieu d'expression fertile pour des architectes confirmés. La firme Gravel et Lamontagne soumet en 1952 plusieurs esquisses pour la maison de Roland Gravel, intégrant à ses propositions tantôt un toit plat, tantôt une réinterprétation des prototypes de Desgagné et Boileau

22. A. Demers, *Au temps des rêves et des défis*, p. 61.

(ill. 10). Ceux-ci, toujours actifs au sein du projet, signent en 1954 une maison de plain-pied au toit en pente brisée pour J. B. A. Gagnon. Quelques années plus tard, en 1956, l'expérience est renouvelée : cette fois, c'est une maison de plain-pied à bâtière pour J. D. Leblanc que la firme dessine en collaboration avec Côté. Le Foyer confirme donc, au cours des années 1950, sa vocation expérimentale.

Alors que le mouvement moderne fait ses premières armes au Québec, on compte plusieurs réalisations de ce type au Foyer. Réalisée par la firme Desgagné et Boileau en 1950, la maison de Jacques Tessier serait la « première incursion de l'architecture blanche du mouvement moderniste à Chicoutimi<sup>23</sup> ». L'année suivante, la firme renouvelle l'expérience avec la construction de la maison d'Ernest Dauphinais, rue Jacques-Cartier. En 1953, Roch Boisvert, architecte, se construit une maison aux volumes cubistes, rue Melançon. Toutes ces constructions reprennent le langage du style international en marquant une rupture totale avec le passé et surtout en proposant des volumes mis en valeur par des surfaces lisses et sans ornementation. À l'intérieur des logements, si une conception « traditionnelle et familiale » guide toujours l'organisation des pièces, les plans au sol démontrent toutefois un nouveau mode d'appropriation de l'espace domestique dont l'élément central n'est plus obligatoirement le vivoir.

Les maisons dessinées par des architectes saguenéens sont la norme au Foyer, mais on compte quelques rares exemples d'habitations préfabriquées, du type « clés en main ». Seuls trois sociétaires construisent leur maison sur ce mode ; les besoins à l'unité ne motivent pas les entrepreneurs à s'intéresser au projet du Foyer du fait d'une marge de profit trop réduite.

Au Foyer coopératif, finalement, 40 % des maisons ont pris la forme de maisons de plain-pied. Alors qu'au Québec, ce type de maison a bien souvent été construit sans plan, le besoin du Foyer exprimé auprès des diverses firmes d'architectes d'obtenir un nouveau plan pour une maison familiale peu onéreuse démontre bien la volonté de la coopérative de s'inscrire dans l'innovation urbanistique. La quasi-totalité des architectes saguenéens de renom de l'époque contemporaine ont laissé leur marque. C'est le cas de Desgagné et Boileau, de Paul-Marie Côté, d'Armand et Maurice Gravel, d'Alfred Lamontagne ou encore de Jacques Coutu. Si leur contribution n'est pas équivalente en quantité, tous ces architectes ont contribué à faire du Foyer coopératif une expérience urbanistique unique en consacrant ce territoire comme une des plus grandes concentrations de constructions domestiques d'architectes modernes au Saguenay.



Si les activités de construction occupent au Foyer la plus grande partie du temps, elles ne sont pourtant qu'un pendant de l'entreprise sociale de la coopérative. Ainsi, le projet de cité-jardin à Chicoutimi nourrit au moins deux autres objectifs : dans un premier temps, inscrire ce développement résidentiel dans un projet de société caractérisé par des valeurs chrétiennes et, dans un second temps, promouvoir la région du Saguenay comme un lieu d'innovation.

Le Foyer coopératif est la première coopérative d'habitation de cette importance au Saguenay. Il a joué un rôle majeur dans l'offre de logements dans la région : cinq ans après sa fondation officielle, il était responsable de la construction de 12 % des nouveaux logements de Chicoutimi. Son principal objectif, celui de répondre à la pénurie de logements, semble donc atteint.

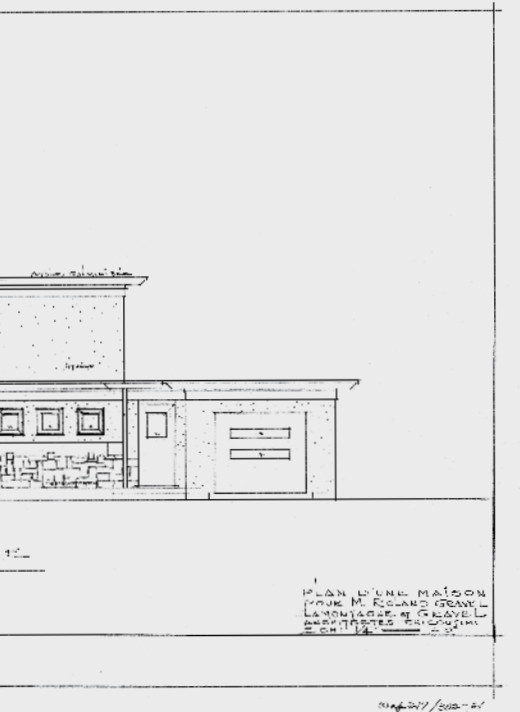
Présentée comme un modèle dans la ville de Chicoutimi, l'expérience du Foyer coopératif est également exposée comme un exemple pour plusieurs autres coopératives, dont celle de Jonquière (1946), celle de Dolbeau (1947) ou encore celle de Kénogami, auxquelles elle offre conseils et soutien techniques. La coopérative du Sacré-Cœur, qui construit à son tour une cinquantaine de maisons, fait appel à ses services en février 1952 tandis qu'elle est sollicitée par la coopérative Mon chez-moi



10. Lamontagne et Gravel, architectes, Plan d'une maison pour M. Roland Gravel, 1952. BAnQ, Centre d'archives du Saguenay-Lac-Saint-Jean, fonds Maurice Gravel (P214, 302.21).

23. L. K. Morisset, L. Noppen et P. Dieudonné, *Patrimoines modernes*, p. 89.

24. J. Cimon, *Urbanisme et citoyens*.



d'Alma pour prodiguer des conseils en matière de plantation d'arbres et d'arbustes. Même des quartiers planifiés qui ne se réclament pourtant pas du mouvement coopératif entretiennent des relations avec le Foyer, comme au Val-de-Grâce.

Si le Foyer a été en liaison avec de nombreux autres projets, il a également participé à l'institutionnalisation du mouvement, notamment par la voie de la Fédération des coopératives d'habitation, fondée en 1948. Alors que l'année 1947 marque la fin de l'Union économique d'habitations et que le territoire québécois compte de plus en plus de cités-jardins, les dirigeants des coopératives décident de se regrouper en fédération dans le but de diffuser la formule coopérative dans le domaine de l'habitation. Concrètement, ce regroupement offre des services de conseils techniques et juridiques et de recherche de capitaux; il se présente volontiers comme un outil de diffusion. À ce titre, la fédération met en valeur l'expérience du Foyer coopératif au niveau provincial et sur le plan institutionnel. Il en va de même avec la création de la section chicoutimienne de l'Association canadienne d'urbanisme (ACU). Alors qu'on tente de mettre l'ACU sur pied et que Jean Cimon, jeune urbaniste, essaie de mobiliser les forces pour que des sections locales deviennent une des forces compétentes dans la communauté<sup>24</sup>, l'assemblée générale du Foyer répond dès le mois de mai 1949 à la proposition. Deux ans plus tard, la section est officiellement formée et Jacques Tessier, membre du Foyer, en est élu président.

En examinant l'expérience du Foyer coopératif, c'est l'histoire de la cité-jardin coopérative canadienne-française qu'on analyse. Si, depuis 1965, la coopérative a disparu, les 215 lots ayant été intégrés à la ville, formant le quartier Notre-Dame-du-Saguenay, il n'en demeure pas moins que cette expérience a joué un rôle majeur dans l'urbanisme québécois en s'érigant comme modèle. En alliant au contexte urbain des années 1940 les idéaux de la cité-jardin de Howard, le Foyer coopératif a ainsi participé à l'instauration d'un idéal urbain au Saguenay et au Québec.

## Sources

### FONDS ET COLLECTIONS PATRIMONIALES DE BAQ

Centre d'archives du Saguenay-Lac-Saint-Jean, fonds Armand Demers (F0004).

Centre d'archives du Saguenay-Lac-Saint-Jean, fonds du Foyer coopératif (F0002).

Centre d'archives du Saguenay-Lac-Saint-Jean, fonds Léonce Desgagné et Germain Laberge (P219).

Centre d'archives du Saguenay-Lac-Saint-Jean, fonds Maurice Gravel (P214).

Grande Bibliothèque, Collection nationale, *Ensemble! – Revue de la coopération* (dépouillée de 1941 à 1960).

### AUTRES SOURCES CONSULTÉES

BELLEFLEUR, Michel, *L'évolution du loisir au Québec : essai socio-historique*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1997, 412 p.

BERGER, Patrick et Jean-Pierre NOUHAUD, *Formes cachées, la ville*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2004, 221 p.

BERGERON, Claude, *Architectures du xx<sup>e</sup> siècle au Québec*, Montréal, Éditions du Méridien, 1989, 271 p.

BUDER, Stanley, *Visionaries and Planners – The Garden City Movement and the Modern Community*, New York, Oxford University Press, 1990, 260 p.

CHRISTENSEN, Carol A., *The American Garden City and the New Town Movement*, Ann Arbor, Michigan, UMI Research Press, 1986, 203 p.

CIMON, Jean, *Urbanisme et citoyens*, Montréal, Association canadienne d'urbanisme, 1947, 27 p.

COLLIN, Jean-Pierre, *La cité coopérative canadienne-française : Saint-Léonard-de-Port-Maurice, 1955-1963*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1986, 184 p.

DELANEY, Jill, « The Garden Suburb of Lindenlea, Ottawa – A Model Project for the First Federal Housing Policy, 1918-1924 », *Revue d'histoire urbaine*, vol. 19, n° 3, février 1991, p. 151-180.

DEMERS, Armand, *Au temps des rêves et des défis : l'aventure sociale du Foyer coopératif de 1943 à 1965*, Chicoutimi, Société historique du Saguenay, 1986, 199 p.

FOYER COOPÉRATIF, Une initiative de Chicoutimi pour aider à régler un grave problème économique et social : le problème du logement, 1946, 30 p.

HOWARD, Ebenezer, *Les cités-jardins de demain*, traduit par T. Elziere avec le concours de J. Engelmann, Paris, Sens & Tonka, 1998, 211 p.

JÉBRAK, Yona et Barbara JULIEN, « Hydrostone patrimonialisé : cité-jardin de guerre », dans Marie-Blanche FOURCADE (dir.), *Patrimoine et patrimonialisation : entre le matériel et l'immatériel*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2007, p. 69-90.

LÉVESQUE, Georges-Henri, « La maison », *Ensemble! – Revue de la coopération*, février 1949, p. 9.

LÉVESQUE, Georges-Henri, « L'homme et sa maison », *Ensemble! – Revue de la coopération*, juin-juillet 1944, p. 2-3.

MORISSET, Lucie K., *Arvida, cité industrielle, ville moderne, une épopée urbaine en Amérique*, Québec, Éditions du Septentrion, 1998, 251 p.

MORISSET, Lucie K. et Luc NOPPEN, « Le bungalow québécois, monument vernaculaire – De l'espace urbain à l'identité domestique », *Les Cahiers de géographie du Québec*, vol. 48, n° 134, septembre 2004, p. 127-154.

MORISSET, Lucie K. et Luc NOPPEN, « Le bungalow québécois, monument vernaculaire – La naissance d'un nouveau type », *Les Cahiers de géographie du Québec*, vol. 48, n° 133, avril 2004, p. 7-32.

MORISSET, Lucie K., Luc NOPPEN et Patrick DIEUDONNÉ, *Patrimoines modernes – L'architecture du vingtième siècle à Chicoutimi*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2004, 191 p.

NOPPEN, Luc et Lucie K. MORISSET, « À la recherche d'identités – Usages et propos du recyclage du passé dans l'architecture au Québec », dans Luc NOPPEN (dir.), *Architecture, forme urbaine et identité collective*, Québec, Éditions du Septentrion, 1995, p. 103-133.

TRÉPANIÉRI, Paul, « Témiscaming – Une cité-jardin du Nord », dans Robert Fortier (dir.), *Villes industrielles planifiées*, Montréal, Éditions du Boréal, 1996, p. 119-152.



# Entre la recherche du vrai et l'amour de la patrie : cartographe et la Nouvelle-France au XVIII<sup>e</sup> siècle

Jean-François Palomino

Au temps de la Nouvelle-France, le langage cartographique fut d'une grande utilité pour représenter les nouveaux mondes, pour décrire l'immensité du territoire que les Européens rêvaient d'explorer, d'occuper et d'exploiter<sup>1</sup>. Un célèbre voyageur, le baron de Lahontan (1666-avant 1716)<sup>2</sup>, témoigne de l'usage qu'on faisait alors des cartes géographiques. À son premier voyage sur l'Atlantique, aux abords des côtes américaines, le baron subit un rite initiatique bien ingrat : des matelots, en guenilles et au visage noirci, lancent 50 seaux d'eau à la figure des nouveaux voyageurs, et ce, après les avoir contraints de jurer à genoux sur un recueil de cartes marines<sup>3</sup>.

Quelques années plus tard, au cœur du continent, le même Lahontan traîne dans ses bagages un astrolabe, un demi-cercle, plusieurs boussoles, deux grosses montres, des pinceaux et du papier à dessin pour pouvoir tracer les cartes des pays qu'il visite<sup>4</sup>. Lorsqu'il se rend chez les Gnacsitaires, un chef amérindien lui offre une grande carte dessinée sur des peaux de cerfs. De retour en Europe, Lahontan publie ses récits de voyages, dans lesquels il insère des cartes, « ce qu'il y a de plus utile & de très conforme au goût du siècle », permettant de « [voir] d'un coup d'œil la véritable disposition de ce païs-là<sup>5</sup> ».

## Problématique et méthode : la généalogie d'un savoir

Le baron le dit en ses propres mots : à l'orée du XVIII<sup>e</sup> siècle, les cartes géographiques étaient utiles et à la mode. En France, deux géographes vont ainsi profiter de cet engouement pour la cartographie et se démarquer grâce à la richesse de leur production. Jacques Nicolas Bellin et Jean-Baptiste Bourguignon d'Anville ont tous

1. Voir notamment R. Litalien, J.-F. Palomino et D. Vaugeois, *La mesure d'un continent*.

2. Jeune officier des troupes de la Marine, Lahontan quitte La Rochelle pour le Canada en 1683. Il s'est rendu célèbre par la publication des *Nouveaux voyages dans l'Amérique septentrionale*, réédités plusieurs fois et traduits en anglais, en flamand et en allemand. Pour plus de détails sur l'homme et son œuvre, voir l'édition critique des œuvres complètes de Lahontan par Réal Ouellet, avec la collaboration d'Alain Beaulieu.

3. Pour plus de détails sur cette « cérémonie impertinente », voir Lahontan, *Nouveaux voyages*, lettre I, p. 5. Le baron y affirme entre autres que les matelots « profanent ce sacrement de la manière du monde la plus absurde, par un usage établi depuis très longtemps », et que « les principaux endroits où cette folie se pratique sont sous l'Équateur, sous les Tropiques, sous les cercles polaires, sur le Banc de Terre-Neuve & aux détroits du Gibraltar, du Sond & des Dardanelles ».

4. *Ibid.*, lettre XVI, p. 180.

5. *Ibid.*, préface.

deux contribué, chacun à sa manière, à la connaissance des Nouveaux Mondes. Dans une démarche comparative, je considérerai leurs cartes de l'Amérique du Nord ainsi que les mémoires qui décrivent leurs sources et leurs méthodes pour tâcher de dégager quelques constantes propres à la « géographie des Lumières ». J'examinerai, notamment, comment ils ont réussi à produire une image cartographique plus précise et plus détaillée que tous leurs prédécesseurs, notamment grâce à leur méthode de travail rigoureuse et grâce aux réseaux scientifiques embryonnaires qui les alimentaient. Mais, en temps de crise, il était tentant pour eux de faire primer leur « amour de la patrie » sur la « recherche du vrai ». Dans un contexte d'intenses rivalités coloniales, comment conciliait-on l'objectivité scientifique avec les exigences de la cause impériale? Voilà un autre problème crucial que j'aborderai dans cet article à la croisée de l'histoire des sciences et de l'histoire des représentations, permettant ainsi de comprendre un peu mieux les modalités de construction et de diffusion du savoir cartographique nord-américain.

### Deux géographes des Lumières

Jacques Nicolas Bellin (1703-1772) entre très jeune au Dépôt des cartes et plans de la Marine avant d'y jouir du poste d'ingénieur hydrographe<sup>6</sup>. Il s'occupe alors non seulement de recueillir et de mettre en ordre les cartes qu'il reçoit mais aussi de les exploiter pour en produire de nouvelles, au gré des besoins du ministre de la Marine et de son ministère. Les fonctions qu'occupe Bellin pendant plus de 50 ans équivalent aujourd'hui à celles d'un conservateur et d'un cartographe. L'une de ses missions consiste à fournir aux pilotes français des cartes hydrographiques

1. Jean-Baptiste Bourguignon d'Anville, *Canada, Louisiane et terres angloises*, Paris, chez l'auteur, 1755. Bibliothèque de l'Université McGill, Livres rares et collections spécialisées (G3300 1755 A54).

BAnQ possède un exemplaire en noir et blanc de cette carte.



6. Malgré l'importance de sa production, Jacques Nicolas Bellin n'a fait l'objet d'aucune étude biographique détaillée, à l'exception d'un mémoire de maîtrise (Garant, 1973). Voir aussi l'analyse critique d'Olivier Chapuis (1999), qui porte un jugement sévère sur la contribution de Bellin à l'hydrographie française.

à jour afin qu'ils n'aient plus à se fier aux cartes marines étrangères. Bien qu'il porte le titre d'hydrographe, Bellin ne dessine pas seulement des cartes marines. Grâce aux sources cartographiques que reçoit le ministre, il peut aussi dessiner l'intérieur du continent. C'est ainsi que le père Charlevoix fait appel à ses services pour dresser les 28 cartes qui accompagnent son *Histoire et description générale de la Nouvelle France* (1744). Dès lors, il faut compter Bellin comme un incontournable de la cartographie de la Nouvelle-France, réalisant des cartes à grande et à petite échelle des diverses régions de la colonie française. Homme de science spécialisé dans les questions de marine et de cartographie, Bellin est un fier représentant du siècle des Lumières. Il a d'ailleurs écrit un nombre impressionnant d'articles de *l'Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des arts, des sciences et des métiers* (1751-1765) de Diderot et d'Alembert, plus de 1400 en tout, signés de la lettre Z. Il faut aussi ajouter que Bellin était étroitement lié à la communauté scientifique de son époque. Il est notamment membre fondateur de l'Académie de marine de Brest (créée en 1752) et aussi membre de la Royal Society de Londres (élu en 1753). Sa réputation était sans faille et de grands explorateurs tels que Bougainville le consultaient avant d'entreprendre leurs voyages d'exploration<sup>7</sup>.

Devenu géographe du roi très jeune, à 22 ans, Jean-Baptiste Bourguignon d'Anville (1697-1782) s'est aussi fait connaître grâce au père Charlevoix, pour qui il dessine les cartes de *l'Histoire de l'Isle espagnole ou de S. Domingue* (1730-1731)<sup>8</sup>. Tout au long de sa carrière, il dresse plus de 200 cartes et rédige plusieurs mémoires à caractère géographique. Secrétaire du duc d'Orléans, d'Anville est élu à l'Académie des inscriptions et des belles-lettres en 1754. Plus tard, il sera nommé premier géographe du roi, géographe de l'Académie des sciences, géographe de la Society of Antiquaries of London et géographe de l'Académie des sciences de Saint-Petersbourg. On a dit de lui qu'il « était doué, au plus haut degré, d'une finesse de tact surprenante, qui lui faisait presque toujours distinguer la vérité de l'erreur<sup>9</sup> ».

En 1755, Bellin et d'Anville publient chacun une carte de l'Amérique du Nord. Celles-ci témoignent de l'immensité du territoire revendiqué par la France avant la chute de la Nouvelle-France<sup>10</sup> (ill. 1 et ill. 2). Bellin et d'Anville publient aussi chacun un mémoire qui décrit en détail les sources et les méthodes utilisées pour construire leurs cartes respectives. Les géographes y affichent un sens critique aiguisé. Ils utilisent les notes en bas de page pour indiquer leurs sources. Ces publications sont une façon de signaler les particularités d'une carte et d'en faire ressortir l'originalité pour la démarquer des autres. Cette approche critique et ce souci de transparence sont le signe d'une professionnalisation du métier de géographe. Sans l'ombre d'un doute, Bellin et d'Anville participent ainsi, à leur manière, au mouvement des Lumières.

Si les deux cartographes retiennent notre attention, c'est aussi parce que les cartes qui leur ont servi de sources ont été, somme toute, assez peu dispersées. La collection du Dépôt des cartes et plans de la Marine, où Bellin a passé plus de 50 ans de sa vie, est aujourd'hui répartie dans trois centres de conservation différents<sup>11</sup>. Comprenant de précieux trésors, c'est, pour l'histoire de la Nouvelle-France, certainement la plus riche des collections de cartes. D'Anville, quant à lui, a légué à la postérité une magnifique collection demeurée intacte. Au total, elle comprend plus de 10 000 documents témoignant de l'importance des recherches effectuées par ce cartographe<sup>12</sup>.

**2. [Pages suivantes]**

Jacques Nicolas Bellin, *Carte de l'Amérique septentrionale depuis le 28 degré de latitude jusqu'au 72*, [Paris, chez l'auteur], 1755. BAnQ, Collection patrimoniale (G 3300 1755 B45 CAR). Num.

7. Il faut toutefois noter que, vers la fin de sa vie, Bellin est confronté à une montée des critiques contre lui, émanant de jeunes officiers envieux de sa réussite (O. Chapuis, *À la mer comme au ciel*, p. 167).

8. Il n'existe aucune étude biographique portant sur Bourguignon d'Anville. Pour connaître l'homme et son parcours, il faut se résigner à consulter des dictionnaires anciens, par exemple L.-G. Michaud (dir.), *Biographie universelle ancienne et moderne*, 1843.

9. « Anville, Jean-Baptiste Bourguignon d' », dans L.-G. Michaud (dir.), *Biographie universelle ancienne et moderne*, vol. II, p. 97.

10. J.-B. Bourguignon d'Anville, *Canada, Louisiane et terres angloises*, et J. N. Bellin, *Carte de l'Amérique septentrionale*.

11. Ce sont la Bibliothèque nationale de France (Paris), le Département de la Marine du Service historique de la Défense (Vincennes) et le Centre historique des Archives nationales (Paris).

12. Cette collection, jadis sous la responsabilité du ministère des Affaires étrangères, est maintenant conservée au Département des cartes et plans de la Bibliothèque nationale de France (sous la cote Ge.DD 2987). Elle est en grande partie numérisée et accessible sur le site Gallica (gallica.bnf.fr).

**REMARQUES**

*Les Possessions des François sont colorées en Bleu, celles des Anglois en Jaune, Et celles des Espagnols en Rouge*

4 Bots François « Ancien Bot François abandonné » Fort Anglois « Fort Espagnol »

**ECHELLES**

*Distance commune de France de Vingt-cinq au Degré*

*Distance de France de l'Angleterre de Vingt au Degré*

*Distance de l'Angleterre de France au Degré*



*On ignore si dans cette Partie ce sont des Terres ou la Mer*

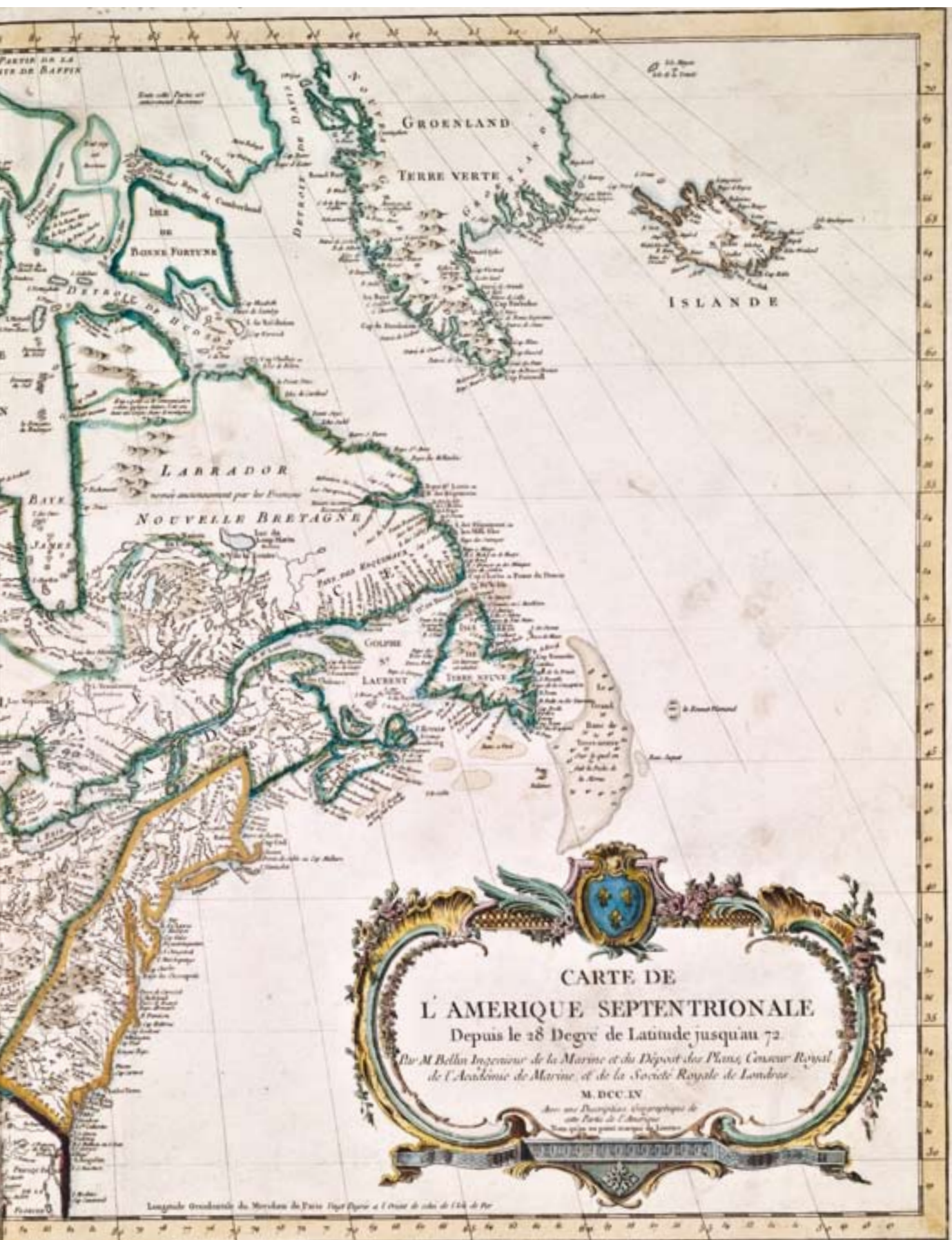
LA MER DE L'OUEST

*On ne voit ni au nord ni au sud de l'île ni de l'ouest*

*On peut placer en la Province de QUINZA « TROUVAY » tout ce qui concerne cette Province*

*Ces Parties sont entièrement inconnues*





Avant que Bellin et d'Anville n'entrent en scène, les cartes de Guillaume Delisle (1675-1726) sont celles qui font autorité. En 1706, celui-ci remporte un procès retentissant contre l'éditeur Jean-Baptiste Nolin, jugé coupable de plagiat. Bénéficiant du soutien de l'Académie des sciences, Delisle est parvenu à se construire une solide crédibilité scientifique. Ses cartes (notamment celle du Canada publiée en 1703<sup>13</sup> et celle de la Louisiane publiée en 1718<sup>14</sup>) donnent une meilleure idée de la position et de la forme des Grands Lacs ainsi que du bassin hydrographique du Mississippi, grâce aux renseignements qu'il a pu obtenir de nombreux voyageurs, notamment Pierre Le Moyne d'Iberville et Pierre-Charles Le Sueur<sup>15</sup>.

En plusieurs endroits, on peut remarquer que la cartographie de Bellin et d'Anville est plus détaillée que celle de leur prédécesseur. Plus particulièrement, le nord du Saint-Laurent, l'Acadie, la vallée de l'Ohio et les rivières à l'ouest du Mississippi comportent des améliorations notables. Le contraire eût été étonnant : Bellin et d'Anville sont de la génération suivante. Ils pourront bénéficier de renseignements nouveaux.

3. Jean Deshayes, *Carte du cours du fleuve de St. Laurent depuis Québec jusqu'au lac Ontario*, carte manuscrite, 1686?. Collection Ministère de la Défense – service historique – département Marine (Recueil 67, n° 83).

---

### **À la recherche du vrai : une méthode rigoureuse et transparente**

Tout comme Delisle, Bellin et d'Anville sont des « géographes de cabinet ». Contrairement aux navigateurs, aux missionnaires et aux explorateurs, ces cartographes n'effectuaient pas d'observations et de mesures de terrain. Ils dressaient leurs cartes sans subir les risques et périls des voyages d'exploration puisqu'ils bénéficiaient de données recueillies par d'autres, qu'ils compilaient dans leur atelier de travail. Bien que le cartographe de cabinet ne voyage pas, son travail n'est pas de tout repos.

*Un bon géographe est d'autant plus rare, qu'il faut que la nature & l'art se réunissent pour le former. Il doit tenir de la première la mémoire, l'amour pour le travail, la patience & un esprit d'ordre et d'arrangement; de l'autre des connaissances suffisantes dans la géométrie & dans l'astronomie, après lesquelles viennent l'étude longue et stérile des voyageurs, la discussion critique de leurs relations & de leurs journaux, sources continuelles d'incertitudes et d'erreurs, que souvent le travail le plus assidu ne sauraient [sic] vaincre<sup>16</sup>.*

Afin de produire une œuvre exacte et précise, le cartographe de cabinet devient donc un compilateur acharné. Il rassemble et lit avec soin les journaux de navigation et relations de voyages propres à une région. De préférence, il maîtrise plusieurs langues pour avoir accès à un bassin élargi de sources. Il retranscrit les travaux de ses prédécesseurs, concurrents ou collaborateurs afin de mieux les étudier. Il tire aussi parti des coordonnées calculées à partir des observations les plus à jour faites par les savants de l'Académie des sciences. Puis, il compare toutes ces sources entre elles, dessine des croquis, traque les erreurs et les incohérences.

13. G. Delisle, *Carte du Mexique et de la Floride*.

14. *Id.*, *Carte de la Louisiane*.

15. Pour en savoir plus sur Guillaume Delisle et sa cartographie, voir N.-M. Dawson, *L'atelier Delisle*.

16. J. N. Bellin, *Remarques de M. Bellin ingénieur de la Marine*, p. xii.



Figures emblématiques des Lumières, Bellin et d'Anville sont à la recherche du « vrai ». Ils sont les gardiens d'un savoir qui s'accumule au fil des générations. Leur grande satisfaction est de dessiner une carte plus précise et plus exacte que toute autre représentation antérieure.

D'Anville décrit bien, de façon concrète, sa méthode de travail. La première étape consiste à dessiner les parallèles et les méridiens. Une fois cette grille bien établie, le cartographe cherche à y placer le plus grand nombre de lieux. En France, la création de l'Académie des sciences a un effet bénéfique sur la quantité de mesures disponibles. Fondée en 1666, cette institution s'est donné pour mission de redessiner la carte du monde selon des coordonnées géographiques plus précises, tirées d'observations astronomiques. Pour ce faire, des hommes de science sont envoyés un peu partout, non seulement dans le royaume mais aussi dans les colonies. Parmi les premiers correspondants de l'Académie dépêchés outre-Atlantique, Jean Richer devait mesurer, sans succès, la longitude des côtes de l'Acadie, muni du pendule de Huygens (1670)<sup>17</sup>. Quelques années plus tard, l'hydrographe Jean Deshayes est envoyé au Canada pour cartographier le fleuve Saint-Laurent (ill. 3). Pendant son séjour (1685-1686), il calcule la longitude de Québec grâce à une éclipse de lune survenue en décembre 1685 et obtient une mesure d'une grande précision pour l'époque<sup>18</sup>. Celle-ci est publiée dans la *Connoissance des temps pour l'année 1706 au méridien de Paris* et sert de point de repère pendant un demi-siècle, jusqu'à ce que d'Anville et Bellin prennent connaissance d'une nouvelle coordonnée établie par le Canadien Chartier de Lotbinière<sup>19</sup> et diffusée à l'Académie des sciences par le marquis de La Galissonnière. Commandant général de la Nouvelle-France de 1747 à 1749, ce dernier affichait un vif intérêt pour la géographie et les sciences naturelles. Personnage clé de l'histoire des sciences au Québec, il faisait le lien entre la capitale du royaume et la colonie, orientant les recherches sur le terrain en fonction des préoccupations métropolitaines<sup>20</sup>.

17. En 1656-1657, le savant néerlandais Christiaan Huygens, inspiré par les travaux de Galilée, invente une horloge à pendule. Grâce à cette invention, il croit pouvoir enfin déterminer les longitudes en mer. C'était sans compter les difficultés causées par les variations d'humidité et de température qui devaient altérer l'instrument.

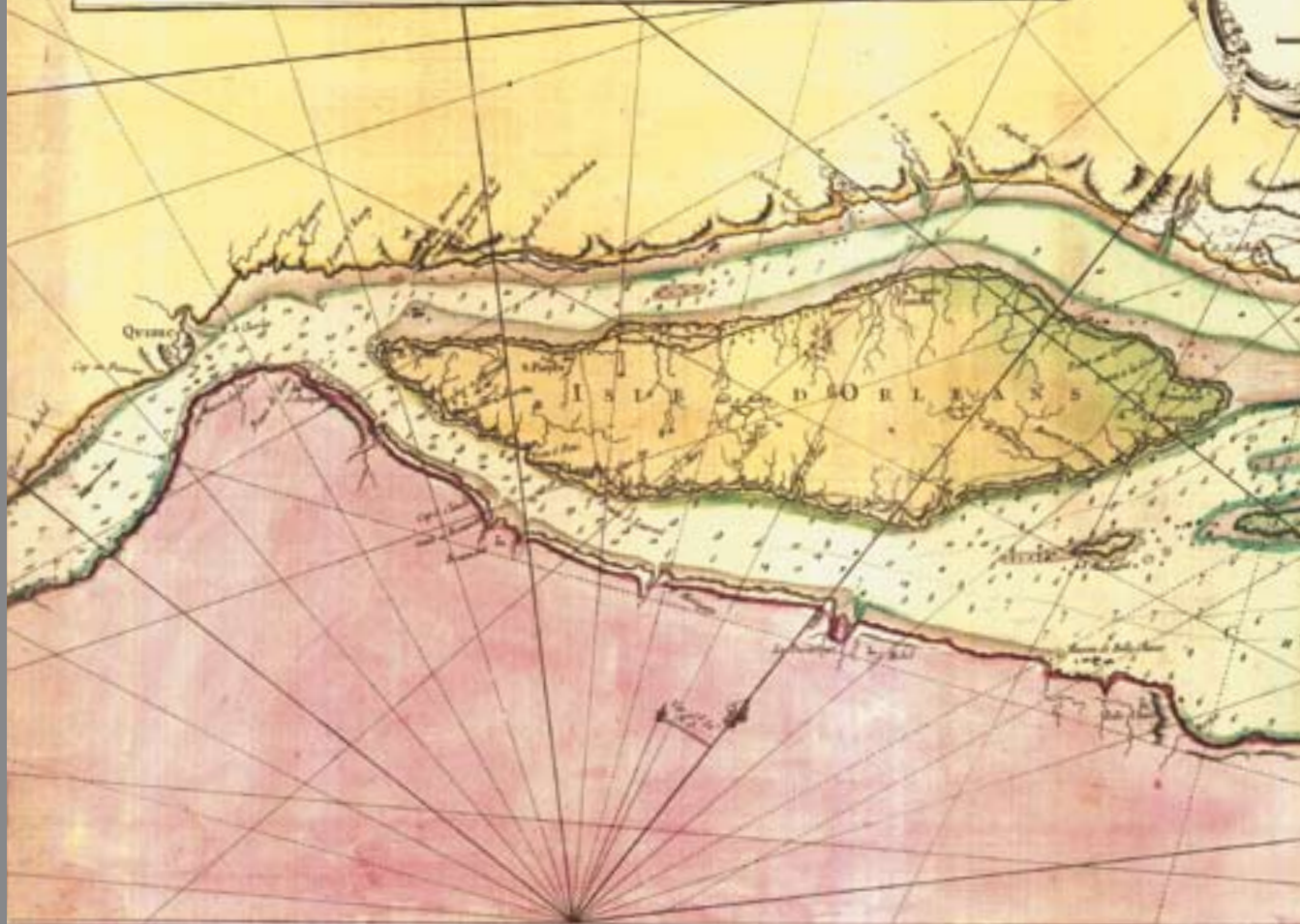
18. Comparant les heures de manifestation de l'éclipse à Québec et à Paris, Jean Deshayes peut ainsi calculer une distance de 4 heures 48 minutes 52 secondes, c'est-à-dire 72 degrés 13 minutes, une erreur de seulement 1,5 degré.

19. « J'ai placé Québec par 46 degrés 48 minutes de latitude, & par les 72 degrés 38 minutes de longitude occidentale du méridien de Paris, suivant les observations qui y ont été faites en 1754, par M. de Lo[t]binière, officier des troupes du Canada, fort versé dans l'astronomie » (J. N. Bellin, *Remarques*, p. 46 en note). La différence par rapport à la longitude réelle est ainsi abaissée à 56 minutes.

20. Voir à ce sujet R. Lamontagne, *La Galissonnière et le Canada*.

Vue de Terres du Sud pour passer la Traversée en remontant le Fleuve

*Montagne la plus élevée dans les Terres*



CARTE DU COURS DU FLEUVE DE SAINT LAURENT

Depuis Québec jusqu'à la Mer en deux Feuilles  
Dressée sur des Cartes et Plans de la Marine  
POUR LE SERVICE DES VAISSAUX DE ROY  
Par Ordre de M. BERGIER Ministre et Secrétaire d'Etat  
sous le Département de la Marine

Par M. S. Bellin Ingénieur de la Marine et du Dépôt des Plans de la Marine  
Rue de la Harpe au Salon de la Marine à Paris  
1781



4. Jacques Nicolas Bellin, *Carte du cours du fleuve de Saint Laurent : depuis Québec jusqu'à la mer, en deux feuilles*, [Paris, chez l'auteur], 1761. Détail. BAnQ, Collection patrimoniale (G 3312 S5 1761 B4 CAR). Num.

Bellin et d'Anville font aussi grand usage du journal de Chabert de Cogolin, publié en 1753<sup>21</sup>. Quelques années avant l'invention du chronomètre marin, l'auteur parvient à calculer la longitude avec grande précision, grâce notamment à l'évaluation des distances entre la Lune et les étoiles. Plusieurs points sont ainsi fixés le long de la côte, autant de points utiles à Bellin et d'Anville pour rectifier les contours de Terre-Neuve, de l'Acadie et de l'Isle Royale<sup>22</sup>.

Si la mission de Chabert de Cogolin s'est limitée à la côte atlantique, d'autres marins se sont attaqués à la cartographie du fleuve Saint-Laurent, cours d'eau périlleux s'il en est un, avec ses écueils, ses rochers, ses courants, ses brouillards et ses tempêtes. Pour réduire la fréquence des naufrages, on juge utile non seulement d'ouvrir une école d'hydrographie à Québec mais aussi d'améliorer la cartographie du fleuve. Les cartes, journaux et instructions de navigation de Jean Deshayes sont les documents de base utilisés par d'Anville et Bellin pour dessiner le fleuve. Ces travaux étant imparfaits, ils sont complétés et rectifiés au XVIII<sup>e</sup> siècle par les observations de pilotes, notamment Testu de La Richardière et Gabriel Pellegrin, qui effectuent des relevés depuis Québec jusqu'au détroit de Belle Isle.

Au nord du détroit, les données se font plus rares. Dans ses *Remarques sur le détroit de Belle Isle*, Bellin déplore n'avoir trouvé que très peu de sources sur ce territoire et prie les navigateurs de lui faire part des connaissances qu'ils peuvent en avoir. Ses seules informations proviennent de Louis Jolliet qui, 63 ans plus tôt, a parcouru toutes les côtes depuis Mingan, son poste de traite, jusqu'à la grande baie des Esquimaux, en prenant plusieurs mesures de latitude avec son astrolabe. Quant à d'Anville, il ne prend même pas la peine de représenter cette région, probablement par manque de sources disponibles.

Dans un document manuscrit maintenant conservé aux Archives nationales d'outre-mer, Bellin décrit plus en détail comment il est parvenu à améliorer le tracé du fleuve grâce à sa position privilégiée au ministère de la Marine :

*Les officiers du roy et le commerce demandèrent au ministre de la Marine que le Dépôt des cartes et plans leur donna [sic] une carte hydrographique du fleuve de St Laurent. Ne me trouvant pas pour lors assez instruit, je me contentai de remettre à chaque vaisseau du roy qui allait à Quebek une carte manuscrite du cours du fleuve, avec des remarques sur sa navigation en forme d'instructions; les commandans au retour de leur campagne remettoient le tout au Dépôt avec des observations particulières qu'ils s'étoient trouvés à portée de faire, tant pour vérifier celles que je leur avais donné [sic] que pour y en ajouter de nouvelles. En suivant pendant quelques années une pareille méthode, je devois nécessairement parvenir à rassembler des connoissances suffisantes pour faire une bonne carte<sup>23</sup>.*

Cette méthode a porté fruit puisque deux cartes plus précises sont publiées, l'une du golfe Saint-Laurent en 1753<sup>24</sup>, l'autre du fleuve Saint-Laurent en 1761<sup>25</sup> (ill. 4). Cette dernière fut malheureusement publiée trop tard pour servir à la France, puisque la Nouvelle-France était alors déjà tombée aux mains de la Grande-Bretagne.

### Décrire l'intérieur des terres

Si la description de la côte atlantique et du fleuve Saint-Laurent est relativement précise, les auteurs ont bien conscience des difficultés qui les attendent pour cartographier l'intérieur des terres. D'Anville l'exprime dans les mots suivants : « Il ne faut pas se flatter en s'écartant des rivages du fleuve, d'avoir une grande connoissance du pays. » Néanmoins, le géographe du roi fait remarquer que l'espace entre le Saint-Laurent et la baie d'Hudson paraît relativement rempli. Il en donne tout le crédit au missionnaire jésuite Pierre-Michel Laure qui, grâce aux liens étroits noués avec les Montagnais, les Papinachois et les Mistassins, a cartographié en 1731 le réseau hydrographique

21. J.-B. de Chabert de Cogolin, *Voyage fait par ordre du Roi en 1750 et 1751 dans l'Amérique septentrionale*.

22. À titre d'exemple, les coordonnées de Louisbourg sont calculées avec une grande précision. Les mesures rapportées par Chabert de Cogolin sont 45° 53' de latitude Nord et 62° 15' de longitude Ouest (méridien de Paris); les mesures exactes sont 45° 54' de latitude Nord et 62° 18' de longitude Ouest (méridien de Paris).

23. J. N. Bellin, *Exposition des observations et données*, fol. 75<sup>v</sup>-76.

24. *Id.*, *Suite de la carte réduite du Golphe de St. Laurent*.

25. *Id.*, *Carte du cours du fleuve de Saint Laurent*.



5. Pierre-Michel Laure et Sieur Guyot, *Carte du domaine du roy en Canada*, carte manuscrite, s. l., 1733. Collection Ministère de la Défense – service historique – département Marine (Recueil 67, n° 10).

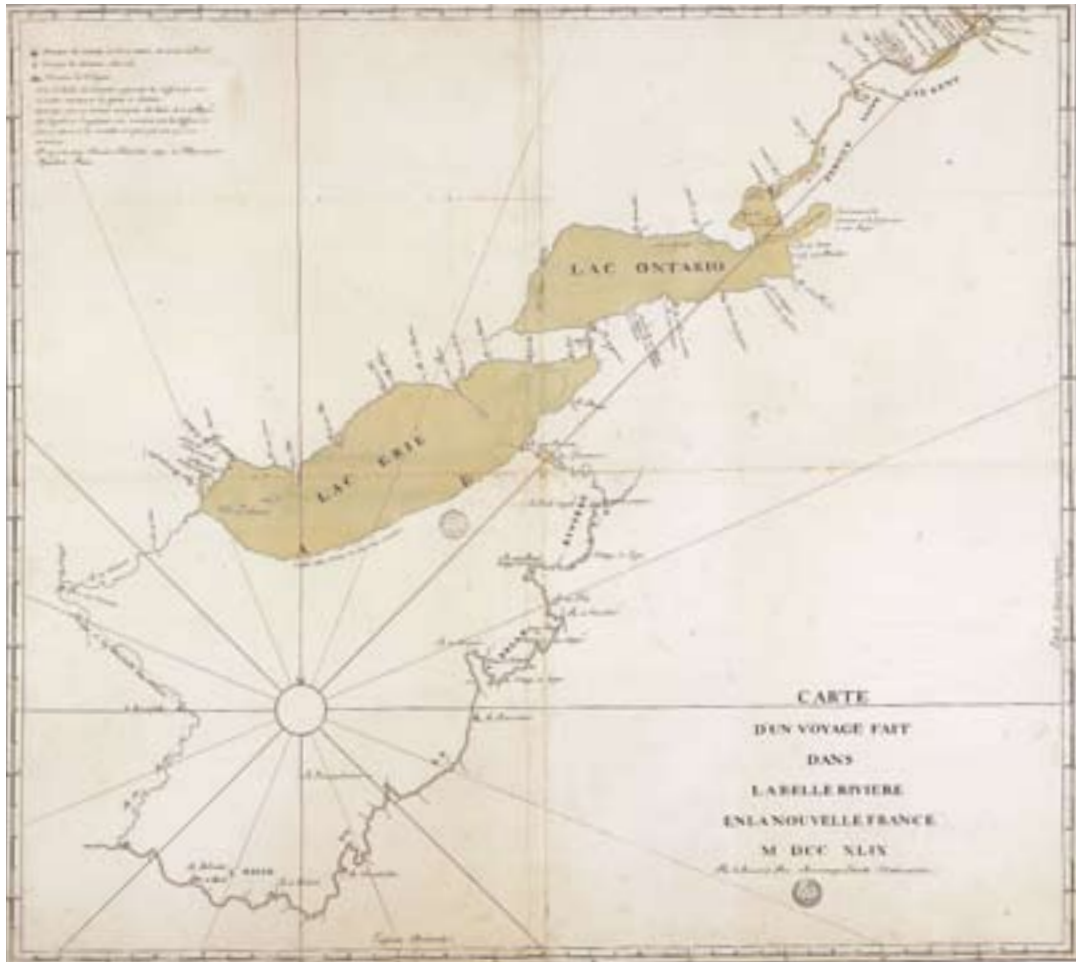
au nord du Saint-Laurent, depuis Trois-Rivières jusqu'à Sept-Îles, y compris les rivières Saint-Maurice et Saguenay<sup>26</sup>. Bellin et d'Anville obtiennent chacun des esquisses différentes du père Laure, qu'ils intègrent à leurs cartes (iii. 5). D'ailleurs, au sujet de cette intégration, Bellin porte l'une des rares critiques envers son collègue, lui reprochant d'avoir mal orienté le lac des Mistassins. D'Anville réplique en affirmant avoir en main une carte plus à jour qui lui a été communiquée par le père Joseph-François Lafitau. Pour obtenir la crédibilité et l'autorité souhaitées, le maître mot est « nouveauté ».

Dès que l'on quitte Québec vers l'ouest, le dessin cartographique est tributaire des estimations d'orientation et de distances parcourues, ce qui n'est pas sans causer un certain nombre de problèmes aux cartographes. En 1744, Bellin écrivait dans la préface de l'ouvrage du père Charlevoix :

*Avant de quitter la carte des Lacs, il est bon d'observer, que j'ai donné plus de 21 degrés de longitude depuis l'entrée du lac Ontario jusqu'au fond du lac Supérieur ; je crois que c'est un peu trop : c'est le détail des routes & l'estime des voyageurs, qui m'ont jetté si fort vers l'Ouest. J'ai remarqué que dans tout le Canada les lieues sont très-petites, la difficulté des chemins en est sans doute la cause : d'ailleurs le nombre de détours, qu'il faut faire en remontant une rivière, ou en côtoyant un lac, augmentent [sic] de beaucoup le chemin, sans augmenter les distances. Ainsi il n'est point étonnant que le géographe, qui a suivi ces itinéraires, ne se trouve trop d'étendue, lorsqu'il veut rapporter sa carte au ciel, c'est-à-dire, y marquer les latitudes & les longitudes. Le seul moyen d'y remédier, est d'avoir quelques observations de latitudes & de longitudes. Ce sont des points fixes, dont la géographie ne peut se passer, & sa perfection dépendra toujours du nombre de ces sortes d'observations<sup>27</sup>.*

26. P.-M. Laure, *Carte du domaine du roy en Canada*.

27. J. N. Bellin, *Remarques de M. Bellin ingénieur de la Marine*, p. xiv-xv.



6. Joseph-Pierre de Bonnécamps, *Carte d'un voyage fait dans la Belle Rivière en la Nouvelle-France*, carte manuscrite, s. l., 1749. Collection Ministère de la Défense – service historique – département Marine (Recueil 67, n° 21).

Fort heureusement, Bellin a pu obtenir, entre 1744 et 1755, des mesures de latitude relativement précises de quelques endroits à l'ouest de Québec, dont Montréal, le fort Cataracoui, le fort Oswego, le fort Niagara, le fort des Miamis, le fort Détroit ainsi que plusieurs points sur le lac Érié et sur la rivière Ohio. La plupart de ces mesures sont fournies par le père Joseph-Pierre de Bonnécamps (1707-1790), jésuite occupant le poste de mathématicien et d'hydrographe du roi à Québec entre 1744 et 1759. En 1749, le marquis de La Galissonnière le détache de ses fonctions pour qu'il se joigne à l'expédition dirigée par l'officier Pierre-Joseph Céloron de Blainville sur la rivière Ohio. À l'époque, les alliances franco-indiennes, si cruciales pour contenir les Britanniques, sont mises à rude épreuve. Quelques chefs indiens s'installent dans la vallée de l'Ohio pour se soustraire au contrôle français et mieux commercer avec les Britanniques. Céloron de Blainville est envoyé à leur rencontre pour les convaincre de revenir dans le giron français, sans succès. Néanmoins, fort de cette protection militaire, Bonnécamps en profite pour cartographier le cours d'eau aussi précisément que possible (tit. 6). Durant l'expédition, il note consciencieusement les lieux d'enfouissement des plaques de plomb gravées, qui marquent le territoire comme propriété française. Mais son apport le plus précieux aura été de fournir une vingtaine de coordonnées précises, utiles aux cartographes<sup>28</sup>.

Parfois, les cartographes doivent faire appel à des données relativement anciennes, telles qu'une carte du père Bressani datée de 1657<sup>29</sup>, une carte du lac Supérieur publiée en 1673<sup>30</sup> ou bien les cartes de Jean Baptiste Louis Franquelin (dessinées

28. Bonnécamps avait en sa possession un quart de cercle pour prendre les latitudes mais une montre médiocre pour les longitudes. « Si j'avois eu une bonne montre, j'aurois pu en déterminer quelques points par des observations; mais pouvais-je et devais-je compter sur une montre d'une bonté médiocre et dont j'ai cent fois éprouvé l'irrégularité avant et après mon retour » (J.-P. de Bonnécamps, *Relation du voyage de la Belle-Rivière*, fol. 209).

29. F. G. Bressani, *Novæ Franciæ accurata delineatio*.

30. C. J. Allouez et C. Dablon, *Lac Supérieur et autres lieux*.

plus de 50 ans plus tôt) pour la région au nord des Grands Lacs (notamment le lac Alimipigon / Nipigon et la rivière Perray). Ainsi, plus on avance vers l'ouest, plus les sources disponibles se raréfient<sup>31</sup>.

Plus à l'ouest, Bellin jouit de renseignements que d'Anville ne semble pas connaître, provenant de l'explorateur Pierre Gaultier de La Vérendrye et de ses associés. Cet officier français posté au lac Supérieur était à la recherche d'une route vers l'océan Pacifique. Son guide principal, l'Amérindien Ochagach (de la nation crie), lui fournit de précieux renseignements cartographiques qui parviendront entre les mains de Bellin. Le cartographe peut ainsi montrer, parmi l'immense *terra incognita* de l'ouest, le lac Ouinipigon (lac Winnipeg) et une route fluviale, parsemée de lacs et de portages, qui donne l'espoir de pouvoir aisément traverser le continent à partir du lac Supérieur<sup>32</sup>.

La gigantesque mer de l'Ouest, enclavée dans le continent américain, était la chimère qui faisait rêver les explorateurs. Il faut souligner ici que ni Bellin ni d'Anville n'a dessiné les contours de cette mer sur sa carte. Prudent, d'Anville arrête son tracé au Mississippi et au Missouri. Bellin, quant à lui, exprime de fortes réserves sur les théories cartographiques échafaudées par quelques-uns de ses collègues géographes<sup>33</sup>.

Ce bref aperçu en témoigne : les sources de Bellin et du sieur d'Anville sont nombreuses et variées, leur permettant de « s'approcher du vrai ». Les deux cartographes semblent avoir réussi à établir un réseau de correspondants diversifié, en Europe et dans les colonies, espèces d'« agents de veille » qui les informent des plus récentes découvertes. Parmi les informateurs de d'Anville, on trouve le père Lafitau, le maréchal d'Estrées, l'intendant Antoine-Denis Raudot ainsi que le contrôleur général des finances Philibert Orry ; bref, un missionnaire et des hommes politiques bien placés.

Bien souvent, Bellin et d'Anville décrivent les mêmes sources. Se les échangeaient-ils ? Se sont-ils plagés ? Malgré un examen attentif des mémoires, il est difficile de répondre à ces questions. Les deux cartographes, au sommet de leur art, semblent s'alimenter en grande partie aux mêmes endroits. Il est certain que l'un et l'autre s'estimaient. Bellin, notamment, considérait que « [la carte] qui a été faite en 1746, par M. Danville, géographe du roi et de l'Académie des inscriptions, [devait] tenir le premier rang<sup>34</sup> ».

### L'amour de la patrie

Si les sources de Bellin et d'Anville, nombreuses et variées, sont traitées avec rigueur et méthode, on peut se demander comment les deux « géographes des Lumières » concilient la recherche de l'objectivité scientifique avec les exigences de la couronne impériale. À bien y penser, les géographes du roi avaient un pouvoir énorme, comparativement par exemple à celui des géographes universitaires actuels. Profitant du flou des traités juridiques, ils avaient la possibilité d'agrandir ou de réduire les limites des empires coloniaux, au profit des uns et au préjudice des autres. Un cartographe maître de la représentation du monde pouvait facilement conjuguer l'iconographie, la toponymie et le tracé des frontières pour défendre les intérêts de son royaume.

31. À propos des affluents du lac Supérieur, Bellin note : « Quoique tous ces lieux soient occupés par nos François-traites & par les missionnaires, les connoissances que j'en ai n'ont pas toute la précision requise » (J. N. Bellin, *Remarques sur la carte de l'Amérique septentrionale*, p. 70). Même si l'exploration des environs s'intensifie sous l'impulsion des coureurs des bois, les cartes de ces régions périphériques ne sont pas exemptes d'erreurs. Par exemple, le cartographe ajoute, au milieu du lac Supérieur, des îles gigantesques d'après les renseignements fournis par un coureur des bois du nom de Louis Denys de La Ronde. Ces îles qui devaient contenir des gisements de cuivre s'avèrent fictives.

32. « Une autre carte aussi curieuse que la précédente est celle qui a été dressée sur les relations du Sauvage Ochagach, dont l'original est au Dépôt, qui nous donne la connoissance de plusieurs lacs & branches de rivières qui portent beaucoup vers l'Ouest, & quoique cette dernière fût faite sur des estimés fort sujettes à erreur, on y reconnoît malgré cela un certain fond de vérité qui peut se concilier avec les mémoires plus récents que nous avons aujourd'hui sur ces mêmes parties : ce sont les mémoires de Messieurs de la Veranderie, père et fils, chargés par la Cour de l'établissement de différens postes, pour assurer les nouvelles découvertes, & le journal de M. le Gardeur de S. Pierre, officier des troupes du Canada qui fut en 1750 visiter ces postes, avec ordre de pousser ces découvertes le plus loin qu'il seroit possible, & de faire alliance & établir le commerce avec les Nations Sauvages des cantons les plus éloignés. » (J. N. Bellin, *Remarques sur la carte de l'Amérique septentrionale*, p. 72 en note).

33. « Quelques-uns de nos géographes modernes placent en cet endroit la mer de l'Ouest; ce qui n'est pas une idée neuve, puisqu'il y a des cartes et des globes faits il y a 50 ans, où la mer de l'Ouest est marquée [...] tous ces détails, dis-je, me paroissent suspects & ne soutiendront pas un examen bien rigoureux; aussi dans ma carte toutes ces parties sont incisées, & font connoître le défaut de nos connoissances, dont il vaut mieux convenir que de se livrer à des conjectures qui jettent dans l'erreur ceux qui nous prennent pour guides. » (*Ibid.*, p. 130-131).

34. *Ibid.*, p. 4.

D'entrée de jeu, Bellin évoque explicitement ce problème dans ses *Remarques sur la carte de l'Amérique septentrionale* :

*Un écueil qu'il faut éviter avec soin, & contre lequel beaucoup d'auteurs ne sont pas assez en garde, c'est cette prévention particulière, soit pour sa nation, soit pour quelques idées séduisantes, auxquelles on sacrifie toute autre connoissance, & que l'on défend souvent avec aigreur*<sup>35</sup>.

Et Bellin de s'en prendre à ceux qui « dégradent » la géographie en s'en servant pour « appuyer de fausses conjectures », nommément les géographes anglais :

*La géographie n'est qu'une, & par conséquent vraie : c'est la dégrader, que de s'en servir pour appuyer de fausses conjectures, ou d'injustes prétentions ; c'est cependant ce qu'on a vu dans plusieurs cartes de l'Amérique septentrionale, & surtout dans celles que les géographes anglais ont publiées récemment ; mais il est certain que l'amour de la patrie n'est pas plus une excuse pour le géographe, que sa façon de représenter les choses ne fait loi pour les nations voisines*<sup>36</sup>.

Une telle attaque en règle peut paraître surprenante. On comprend qu'elle ne l'est pas si on s'attarde un peu plus au contexte de l'époque. En 1755, au moment où les cartes et les mémoires de Bellin et du sieur d'Anville sont publiés, la situation est explosive. Après la signature du traité d'Aix-la-Chapelle (1748), la France et l'Angleterre nomment des commissaires pour régler la question des frontières entre leurs colonies nord-américaines. La lecture des *Mémoires des commissaires du roi*<sup>37</sup> fait voir le gouffre qui sépare les positions françaises et anglaises sur la question. Mais bien vite, la solution diplomatique est évacuée au profit d'une solution militaire. Dès 1754, des détachements français et anglais s'affrontent dans la vallée de l'Ohio, tandis que l'officier français Coulon de Villiers de Jumonville est assassiné. En survolant la production cartographique de l'époque, on constate l'existence d'un véritable boom en 1755. Il faut se rendre à l'évidence : les escarmouches annonçant la guerre de Sept Ans se répercutent dans la cartographie. Anglais, Français et autres Européens publient tour à tour leurs cartes qui décrivent le théâtre de la guerre en Amérique. La guerre des cartographes annonçait d'autres conflits beaucoup plus sanglants.

Du côté anglais, le Virginien John Mitchell publie une carte qui considère illégitime la présence des Français sur le continent. Se basant sur les chartes royales, il revendique pour les colonies anglaises un très vaste territoire s'étendant au-delà des Appalaches, jusqu'au Saint-Laurent au nord, par-delà les Grands Lacs au nord-ouest et jusqu'à la Nouvelle-Espagne à l'ouest, niant ainsi tout droit d'existence à la Louisiane.

Une autre carte produite par une société ouvertement « anti-gallicane » vise à démontrer que les prétentions françaises en Amérique du Nord empiètent sur les territoires déjà occupés par les Britanniques ou par leurs amis et alliés amérindiens<sup>38</sup>. Selon cette carte, le Canada se limite à la rive nord du Saint-Laurent, au Cap-Breton et autres îles du golfe ainsi qu'à la côte de Terre-Neuve, qui sera plus tard connue sous le nom de *French Shore*. Les Français sont virtuellement expulsés de l'Ohio, des Grands Lacs et de la rive sud du Saint-Laurent.

Sous le couvert d'une description géographique bien étayée, les *Remarques* de Bellin sont un long plaidoyer ripostant aux attaques des cartographes anglais. Le cartographe ne perd pas une occasion de rappeler les revendications françaises fondées sur les premières découvertes, les prises de possession, les premiers établissements. Insistant sur l'objectivité de sa méthode, il s'efforce de démontrer les fondements juridiques des prétentions françaises. En véritable défenseur de la présence française sur le continent, il rappelle que « dès l'année 1504, & même de tems immémorial, des pêcheurs basques, normands & bretons, faisoient la pêche de la morue sur le grand banc & le long des côtes de Terre neuve, & qu'ils avoient un établissement pour la pêche au cap de Raze ». Il semble même « qu'en 1506 un habitant de Honfleur, nommé Jean Denis, avoit tracé une carte du golfe, qui porte aujourd'hui le nom de

35. J. N. Bellin, *Remarques sur la carte de l'Amérique septentrionale*, p. 5.

36. *Ibid.*

37. *Mémoires des commissaires du roi et de ceux de Sa Majesté britannique*, 4 vol.

38. Society of Anti-Gallicans, *A New and Accurate Map of the English Empire in North America*.

Saint Laurent », carte qui du reste n'a jamais été retrouvée. Bellin évoque surtout la prise de possession du Canada par Jacques Cartier en 1534<sup>39</sup> et puis, plus tard, deux prises de possession effectuées par Samuel de Champlain en 1605, au cap Cod et au cap Mallebarre, avant l'arrivée des premiers colons anglais<sup>40</sup>.

La question des limites de l'Acadie, possession anglaise depuis 1713, est un enjeu qui illustre bien le problème de l'objectivité en cartographie et aussi le problème de l'autonomie des représentants d'une discipline par rapport au pouvoir royal. Les deux puissances coloniales ne s'entendent pas sur la définition exacte des « anciennes limites » évoquées dans le traité d'Utrecht, selon lequel l'Acadie était cédée à l'Angleterre. D'un côté, les commissaires anglais affirment que l'Acadie s'étend au nord jusqu'au Saint-Laurent et à l'ouest jusqu'à la rivière Penobscot. Bien sûr, les commissaires français contestent cette définition. L'Acadie, selon eux, se limite à la façade atlantique de l'actuelle Nouvelle-Écosse, augmentée du territoire de Port-Royal.

Épousant les positions françaises dans la dispute sur les limites de l'Acadie, Bellin décrit sans réserve une Acadie qui se limite à la « partie méridionale d'une grande presqu'île, située au midi de la baie françoise<sup>41</sup> ». Toute la côte depuis Beaubassin jusqu'à Pentagouet, comprenant l'embouchure de la rivière Saint-Jean, est considérée comme une partie du Canada, sous l'appellation « côte des Etchemins ».

Rappelons que le marquis de La Galissonnière avait été nommé commissaire pour la délimitation des frontières de l'Acadie et qu'il était aussi responsable du Dépôt des cartes et plans de la Marine. Bellin, qui travaillait sous ses ordres, pouvait difficilement répudier la cause française.

Mais quel renversement de situation ! Avant 1713, Français et Anglais se chicanaien déjà sur les frontières de l'Acadie. Jusqu'alors, les cartographes français revendiquaient pour l'Acadie des limites généreuses, tandis que les cartographes anglais la réduisaient comme peau de chagrin. C'était du temps où l'Acadie était française...



Avec rigueur et méthode, d'Anville et Bellin ont réussi à produire une cartographie plus précise que celle de leurs prédécesseurs. Ils ont su donner une image relativement juste de l'Amérique du Nord grâce aux récits et aux calculs obtenus des coureurs des bois, des missionnaires, des hydrographes et des ingénieurs ayant foulé le continent.

Les deux géographes ont surtout profité d'une manne de renseignements qui leur parvenaient d'Amérique, pour diverses raisons circonstancielles, liées soit au développement colonial (intensification de la traite des fourrures, rivalités entre colonies), soit au développement des connaissances scientifiques (perfectionnement des instruments de mesure, recherche de la mer de l'Ouest). Cette information leur était transmise grâce au concours de quelques explorateurs et de divers interlocuteurs intéressés par des questions à caractère géographique (par exemple, le marquis de La Galissonnière), formant une sorte de réseau scientifique embryonnaire, fortement polarisé par la tête parisienne. Il faut surtout rappeler l'importance de deux créations colbertiennes qui contribuent au développement des connaissances géographiques de la Nouvelle-France : l'Académie des sciences (par l'envoi notamment de Jean Deshayes) et le Dépôt des cartes et plans de la Marine, qui facilite la centralisation des documents essentiels aux cartographes pour perfectionner leur art<sup>42</sup>.

39. J. N. Bellin, *Remarques sur la carte de l'Amérique septentrionale*, p. 20-21 en note.

40. « Ensuite faisant route au sud, on vint jusqu'au cap Malbare, dont Champlain avoit, en 1605, pris possession au nom du roi, aussi bien que du cap Cod; & les Anglois ne sont parvenus à s'établir dans ces parties, que longtems après » (*Ibid.*, p. 35).

41. *Ibid.*, p. 32-33.

42. Le Dépôt des cartes et plans de la Marine est officiellement créé en 1720 mais son origine remonte à 1682, quand Colbert, après avoir obtenu la création d'un ministère de la Marine, nomme un ingénieur chargé de rassembler et d'organiser les documents cartographiques reçus par le ministre.

Malgré tout, au XVIII<sup>e</sup> siècle, il demeure encore difficile de cartographier l'intérieur des terres. Certes, quelques hommes de science sillonnent l'intérieur du continent pour calculer de nouvelles positions, mais, jusqu'à la chute de la Nouvelle-France, ils demeurent peu nombreux et mal équipés. Les zones périphériques de l'empire français sont les plus difficiles à représenter à cause du manque de sources pour valider les renseignements, ce qui explique en partie l'errance autour de la mer de l'Ouest. L'autre grand obstacle à la quête absolue de vérité est la dépendance du géographe envers le souverain, qui l'incite parfois (surtout en temps de crise) à faire passer son « amour de la patrie » avant l'objectivité tant réclamée. Pour cette raison, la géographie ne peut être encore considérée comme une discipline entièrement autonome mais comme un instrument bien utile pour servir le roi et ses intérêts. Les deux géographes des Lumières Bellin et d'Anville sont bien ancrés dans leur siècle, sachant exploiter les progrès scientifiques dont ils sont témoins tout en demeurant tributaires du pouvoir monarchique, une tension bien assumée. Il faudra attendre plusieurs décennies pour que la géographie, en tant que discipline scientifique, puisse franchir un autre pas vers son autonomie.

## Sources

### FONDS ET COLLECTIONS PATRIMONIALES DE BANQ

ALLOUEZ, Claude Jean et Claude DABLON (attribué à), *Lac Supérieur et autres lieux ou sont les missions des pères de la Compagnie de Jésus comprises sous le nom d'Outaouïacs*, dans Claude Dablon, *Relation de ce qui s'est passé de plus remarquable aux missions des pères de la Compagnie de Jésus en la Nouvelle France les années 1671 et 1672*, Paris, Sébastien Mabre-Cramoisy, 1673 (RES AF 50 1673). Num.

BELLIN, Jacques Nicolas, *Carte de l'Amérique septentrionale depuis le 28 degré de latitude jusqu'au 72*, Paris, Imprimerie de Didot, 1755 (G 3300 1755 B45 CAR).

BELLIN, Jacques Nicolas, *Carte du cours du fleuve de Saint Laurent*, Paris, s. é., 1761 (G 3312 S5 1761 B4). Num.

BELLIN, Jacques Nicolas, « Remarques de M. Bellin ingénieur de la Marine », dans Pierre-François-Xavier Charlevoix, *Histoire et description générale de la Nouvelle France avec le journal historique d'un voyage fait par ordre du Roi dans l'Amérique septentrionale*, Paris, chez la veuve Ganeau, 1744, vol. 3, p. i-xviii (RES AD 129).

BELLIN, Jacques Nicolas, *Remarques sur la carte de l'Amérique septentrionale comprise entre le 28° et le 72° degré de latitude avec une description géographique de ces parties*, Paris, Imprimerie de Didot, 1755, 131 p. (RES AD 173).

BELLIN, Jacques Nicolas, *Remarques sur le détroit de Belle-Isle, et les côtes septentrionales de la Nouvelle-France*, Paris, Imprimerie de Didot, 1758, 16 p. (RES AD 173 n° 1).

BELLIN, Jacques Nicolas, *Suite de la carte réduite du Golphe de St. Laurent contenant les côtes de Labrador*, Paris, chez l'auteur, 1753 (G 3402 S5 1753 B4 CAR). Num.

BOURGUIGNON D'ANVILLE, Jean-Baptiste, *Canada, Louisiane et terres angloises*, Paris, chez l'auteur, 1755 (G 3300 1755 A5). Num.

CHABERT DE COGOLIN, Joseph-Bernard, marquis de, *Voyage fait par ordre du Roi en 1750 et 1751 dans l'Amérique septentrionale pour rectifier les cartes des côtes de l'Acadie de l'Isle Royale & de l'Isle de Terre-Neuve et pour en fixer les principaux points par des observations astronomiques*, Paris, Imprimerie royale, 1753, 288 p. (RES AD 158).

DELISLE, Guillaume, *Carte de la Louisiane et du cours du Mississipi*, Paris, chez l'auteur, 1718 (G 1015 L58 1700 CAR).

DELISLE, Guillaume, *Carte du Mexique et de la Floride*, Paris, chez l'auteur, 1703 (G 1015 A81 1714). Num.

LAHONTAN, Louis Armand de Lom d'Arce, baron de, *Nouveaux voyages de Mr le baron de Lahontan, dans l'Amérique septentrionale*, La Haye, chez les frères L'Honoré, 1704, 2 vol. (RES AF 193).

*Mémoires des commissaires du roi et de ceux de Sa Majesté britannique sur les possessions & les droits respectifs des deux couronnes en Amérique*, Paris, Imprimerie royale, 1755-1757, 4 vol. (RES AD 39).

SOCIETY OF ANTI-GALLICANS, *A New and Accurate Map of the English Empire in North America*, Londres, William Herbert et Robert Sayer, 1755 (G 3300 1755 S6). Num.

### AUTRES SOURCES CONSULTÉES

« Anville, Jean-Baptiste Bourguignon d' », dans Louis-Gabriel MICHAUD (dir.), *Biographie universelle ancienne et moderne, ou Histoire par ordre alphabétique de la vie publique et privée de tous les hommes [...]*, Paris, A. Thoissier Desplaces, 1843, vol. II, p. 97-98. Num. Gallica.

BELLIN, Jacques Nicolas (attribué à), *Exposition des observations et données d'après lesquelles a été imprimée la carte du golfe et fleuve Saint-Laurent*, [Paris], 1761?. Archives nationales d'outre-mer, France (COL C11E 13/ fol.75-100v°). Num. Archives Canada-France.

BONNÉCAMPS, Joseph-Pierre de, *Carte d'un voyage fait dans la Belle Rivière en la Nouvelle-France*, [Québec], 1749. Service historique de la Défense / Département de la Marine (France), Recueil 67, n° 21.

BONNÉCAMPS, Joseph-Pierre de, *Relation du voyage de la Belle-Rivière fait en 1749 sous les ordres de M. de Céloron*, Québec, 1750. Archives nationales d'outre-mer, France (COL C11E 13/ fol.198-209v). Num. Archives Canada-France.

BOURGUIGNON D'ANVILLE, Jean-Baptiste, *Mémoire sur la carte intitulée Canada, Louisiane & terres angloises*, [Paris], Imprimerie de Le Breton, 1756, 26 p. Université McGill (GA402 1755 A58 A5 1756).

BRESSANI, Francesco Giuseppe, *Novae Franciae accurata delineatio*, Macerata?, s. n., 1657. Bibliothèque nationale de France (Ge DD 2987 (8580 Rés). Num. Gallica.

CHAPUIS, Olivier, *À la mer comme au ciel : Beutemps-Beaupré et la naissance de l'hydrographie moderne, 1700-1850 : l'émergence de la précision en navigation et dans la cartographie marine*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 1999, 1060 p.

DAWSON, Nelson-Martin, *L'atelier Delisle : l'Amérique du Nord sur la table à dessin*, Sillery, Éditions du Septentrion, 2000, 306 p.

GARANT, Jean-Marc, « Jacques-Nicolas Bellin (1703-1772), cartographe, hydrographe, ingénieur du ministère de la Marine : sa vie, son œuvre, sa valeur historique », mémoire de maîtrise, Montréal, Université de Montréal, Département d'histoire, 1973, 236 f.

LAHONTAN, Louis Armand de Lom d'Arce, baron de, *Œuvres complètes*, éd. critique par Réal Ouellet, avec la collaboration d'Alain Beaulieu, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, coll. « Bibliothèque du Nouveau Monde », 1990, 2 vol.

LAMONTAGNE, Roland, *La Galissonière et le Canada*, Paris / Montréal, Presses universitaires de France / Presses de l'Université de Montréal, 1962, 104 p.

LAURE, Pierre-Michel, *Carte du domaine du Roy en Canada*, Chicoutimi?, 1731. Bibliothèque nationale de France (Ge DD 2987 (8666 B). Num. Gallica.

LAURE, Pierre-Michel, *Carte du domaine du Roy en Canada*, s. l., 1733. Service historique de la Défense / Département de la Marine (France), Recueil 67, n° 9.

LITALIEN, Raymonde, Jean-François PALOMINO et Denis VAUGEON, *La mesure d'un continent : atlas historique de l'Amérique du Nord, 1492-1814*, Sillery, Éditions du Septentrion, avec la collaboration de BANQ, 2007, 298 p.

La Troupe des Amateurs de Montréal, sous l'habile direction  
de Mr. Jos. E. PAINCHAUD, a l'honneur d'annoncer une

# Grande Représentation,

Qu'elle donnera à

# SOREL

## MARDI

### Le 22 Juillet 1862

#### PROGRAMME

## UNE FEMME QUI SE GRISE!

Comédie en Un Acte, de Guénée De LaCourt et L. Thiboust.

Megriot, (Etudiant en Médecine.).....  
Annibal, (Peintre.).....  
Lalouette, (Portier.).....  
Césarine, (Blanchisseuse.).....

} Par les Amateurs.

## LA TOURTE A PAPA,

Pocharde en Cinq Couplets de Francis Tourte, chantée par

**JOS. E. PAINCHAUD.**

LE

## BONHOMME JADIS!

Comédie en Un Acte de Henry Murger.

Le Bonhomme Jadis.....  
Octave.....  
Jacqueline.....

} Par les Amateurs.

## LE FAVORI DE LA FAVORITE

Parodie du Grand Opéra de la Favorite, arrangée par Micellito,  
Chantée par Mr. Jos. E. PAINCHAUD.

La Soirée se terminera par

## L'HOMME MYSTERIEUX!

# *Ephemera spectacula* : inventaire et analyse des programmes de spectacles du XIX<sup>e</sup> siècle de la Collection patrimoniale de BAnQ

Danielle Léger et Isabelle Robitaille

Feuillets publicitaires, étiquettes, brochures, programmes, notices, avis, « vieux papiers », placards : l'expression « documents éphémères » – *ephemera* – traduit bien la principale caractéristique de ces sources presque inépuisables d'information sur notre environnement culturel. Peu usités dans les collections institutionnelles, notamment à cause de la difficulté que posent leur acquisition et leur traitement, ce sont les grands oubliés de l'histoire de l'imprimé. Pourtant, c'est bel et bien un document éphémère qui précède de quelques mois la publication par Gutenberg du premier livre imprimé en Occident<sup>1</sup>.

Les documents éphémères ont malgré tout fait leur place auprès d'irréductibles chercheurs. Nicolas Petit parle de ces « non-livres » comme de documents non traditionnels qui ne sont pas destinés à l'origine à être conservés, d'où leur rareté. Ces imprimés échappent également au circuit commercial traditionnel et sont étroitement associés à la vie quotidienne, administrative, sociale et commerciale, par opposition au livre, objet initialement associé au luxe et à la noblesse<sup>2</sup>.

Le vocable *ephemera* est apparu dans le lexique professionnel des bibliothécaires en 1962 avec la publication de *Printed Ephemera : The Changing Uses of Types and Letterforms in English and American Printing* de John Noel Claude Lewis<sup>3</sup>. Issu de la forme plurielle grecque *ephemeron*, elle-même dérivée de *epi*, « sur, dans, faisant partie », et de *hemeros*, « jour », le mot se rapporte à ce qui ne dure qu'une journée, qui n'est pas fait pour être conservé au-delà de l'actualité de son sujet<sup>4</sup>. Rickards définit ces artefacts comme des documents mineurs et passagers de la vie quotidienne (« minor transient documents of everyday life<sup>5</sup> »).

La Collection patrimoniale de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) comprend plusieurs documents de ce genre, regroupés principalement au sein de trois collections spéciales distinctes : les programmes de spectacles, les affiches et les feuilles volantes. Ces ensembles constituent des corpus relativement peu étudiés mais remarquablement riches, notamment en ce qui a trait à l'histoire culturelle

1. Il s'agit d'une « indulgence » de 30 lignes, imprimée par Gutenberg en avril 1455 (M. Brisebois, *L'imprimerie à Québec au XVIII<sup>e</sup> siècle*, p. 7).

2. N. Petit, *L'éphémère, l'occasionnel et le non livre*, p. 8.

3. T. G. Young, « Evidence : Toward a Library Definition of Ephemera », p. 15.

4. *Ibid.*, p. 14.

5. M. Rickards, *The Encyclopedia of Ephemera*, p. v.

québécoise. Pour contribuer du même coup à la recherche en histoire du spectacle, nous avons choisi de constituer un inventaire d'un groupe particulier de documents éphémères surnommés pour l'occasion *ephemera spectaculi*, soit les programmes en feuille du XIX<sup>e</sup> siècle contenus dans la Collection patrimoniale de BANQ et liés à divers types de spectacles.

Le corpus répondant aux critères de sélection retenus regroupe 117 documents publiés entre 1825 et 1899<sup>6</sup>. Nous tiendrons compte dans notre analyse de certains déséquilibres constatés dans cet ensemble et du fait que la fonction d'origine de plusieurs éléments du corpus est incertaine, oscillant entre affiche et programme.

Nous examinerons en premier lieu la matérialité des documents (format, typographie, mise en page et iconographie), puis nous dégagerons plusieurs observations sur les spectacles au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>7</sup>.



1. Affiches ornant des commerces situés à l'intersection des rues Saint-Jacques et Saint-Jean, Montréal, 1870. Photographie non identifiée. BANQ, Centre d'archives de Montréal, collection Édouard-Zotique Massicotte, albums de rues [P750]. Num.

## Matérialité des *ephemera spectaculi*

### Format

Le format vertical des *ephemera spectaculi* constitue un de leurs traits caractéristiques. La variation entre la largeur et la longueur de la plupart des documents se situe généralement entre 1 : 1,5 et 1 : 3. Le plus petit programme de spectacle mesure 12 cm de longueur et le plus grand, 85 cm. L'accroissement du format des caractères d'impression, dont nous traiterons plus loin, a certainement favorisé ce phénomène d'allongement vertical<sup>8</sup>.

Si certains documents éphémères ont bénéficié de leur propre réseau de diffusion (colportage, vente à la criée, etc.), parallèle à celui du livre<sup>9</sup>, il ne semble pas que ce soit le cas pour les programmes de spectacles québécois du XIX<sup>e</sup> siècle. Les plus grands formats se prêtent davantage à l'affichage; ils sont habituellement placardés sur les clôtures, les façades ou les murs latéraux des édifices ou des commerces (ill. 1). Ceux qui sont imprimés recto verso étaient fort probablement affichés en vitrine, les passants entrant à l'intérieur de l'immeuble pour lire les messages en petits caractères visibles au verso. Les programmes de plus petit format étaient remis au spectateur en guise d'accompagnement à la représentation ou au concert et pouvaient être conservés comme souvenir par certains spectateurs ou artisans du spectacle.

### Typographie

Au XIX<sup>e</sup> siècle, l'industrialisation a significativement modifié l'économie, la société, la politique, la communication et les arts en Occident<sup>10</sup>. Le développement des villes a considérablement favorisé la circulation de l'information et l'éducation des masses. En effet, au XIX<sup>e</sup> siècle, particulièrement pendant sa deuxième moitié, la lecture et l'écriture deviennent accessibles à une plus grande partie de la population, engendrant ainsi un taux croissant d'alphabétisation<sup>11</sup>. On assiste alors à une popularisation du document imprimé. Le livre n'est plus rattaché exclusivement à une élite lettrée. La presse et l'affiche de rue en viennent à déclasser le livre en tant que centre des changements typographiques. Le document populaire devient véhicule publicitaire et terre d'élection des développements typographiques<sup>12</sup>.

6. Trois critères ont balisé la sélection de notre corpus parmi les collections spéciales de BANQ : publication au Québec, spectacle présenté au cours du XIX<sup>e</sup> siècle (entre 1800 et 1899) et format en feuille non pliée. Ceci exclut donc les programmes de spectacles sous forme de feuille pliée ou de brochure que l'on trouve également au XIX<sup>e</sup> siècle et, plus couramment, au XX<sup>e</sup> siècle.

7. Chaque document mentionné dans cet article est désigné par un numéro entre crochets qui renvoie à l'inventaire détaillé des 117 *ephemera spectaculi*, disponible sur le portail de BANQ au [www.banq.qc.ca/revuedeabanq](http://www.banq.qc.ca/revuedeabanq). Nous faisons le souhait que l'inventaire ainsi diffusé puisse contribuer à des recherches futures dans le domaine de l'histoire du spectacle et de l'imprimé.

8. M. Rickards, *The Encyclopedia of Ephemera*, p. 324.

9. N. Petit, *L'éphémère, l'occasionnel et le non livre*, p. 73.

10. K. Clair et C. Busic-Snyder, *A Typographic Workbook*, p. 68; R. Jubert, *Graphisme, typographie, histoire*, p. 90.

11. M. Verrette et Y. Lamonde, « L'alphabétisation et la culture de l'imprimé », p. 481.

12. K. Clair et C. Busic-Snyder, *A Typographic Workbook*, p. 71.



Ère d'effervescence artistique, le XIX<sup>e</sup> siècle a vu la création de caractères d'imprimerie de plus en plus gros, de plus en plus agressifs, ce que corrobore notre corpus. Imprimeurs et publicitaires cherchaient à attirer l'attention de ce public élargi de lecteurs en dévoilant l'information utile d'un seul coup d'œil<sup>13</sup>, favorisant ainsi la lecture ponctuelle<sup>14</sup>.

Jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la typographie était encadrée par des règles strictes ; le XIX<sup>e</sup> siècle a apporté des changements radicaux « tournant le dos à la puissante tradition et aux académismes<sup>15</sup> ». Ce ne sont plus les imprimeurs qui sont à l'origine de ces grandes avancées typographiques, mais plutôt les fondeurs de caractères. Bien que les affiches de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et du début du XIX<sup>e</sup> siècle soient encore assujetties aux usages liés à la mise en page du livre, elles s'éloignent rapidement de ces protocoles pour développer leurs propres règles<sup>16</sup>. Ce nouveau courant voit apparaître les caractères dits de titrage<sup>17</sup>, exhibant une exagération des corps et des graisses, dans une logique de « réactivation visuelle, vers la profusion ou l'exubérance<sup>18</sup> ». En plus de ces nouveaux caractères, les imprimeurs utilisent « la surenchère visuelle » en combinant plusieurs typographies pour un même document<sup>19</sup>, usage critiqué à l'époque comme misant davantage sur la quantité que sur la qualité.

Twyman suppose que le faible nombre de caractères de grand format disponibles au début du XIX<sup>e</sup> siècle a fait en sorte que l'imprimeur devait utiliser divers types de caractères pour composer les pages et montrer du même coup l'abondance de son inventaire vis-à-vis de ses concurrents<sup>20</sup>. L'analyse de notre corpus de feuilles volantes nous a permis d'identifier entre 3 et 27 alphabets différents sur un même document, pour une moyenne de neuf formes typographiques. Il existe parfois une corrélation entre le nombre de formes typographiques et le format du document, mais cela n'est pas systématique. Nous remarquons également que la nature de l'événement annoncé n'a pas nécessairement une influence directe sur le nombre de typographies utilisées ; signalons toutefois que les présentations de panoramas et les spectacles de cirque sont davantage associés à une typographie diversifiée.

En ce qui concerne l'impression des livres, les caractères ont peu évolué entre le XV<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle. La normande et l'égyptienne constituent les deux plus grandes, et aussi les deux premières, innovations typographiques du XIX<sup>e</sup> siècle. Elles sont très bien représentées dans notre corpus. La forme égyptienne, où déliés et pleins présentent la même épaisseur, domine avec 102 documents. Surnommés *fat faces* par les Anglais, les alphabets gras, et plus précisément les normandes avec un contraste marqué entre les déliés et les pleins, sont représentés dans 92 programmes, offrant à partir de 1840 de nombreuses déclinaisons ornementées. Il existe également une variante à la normande surnommée italienne ou « lettre de cirque », où le contraste entre pleins et déliés s'oppose à celui des normandes, l'accent étant mis sur les lignes horizontales plutôt que verticales (iii. 2).

2. Exemples de formes typographiques : l'égyptienne, la normande et l'italienne (ou lettre de cirque). Dans l'ordre habituel :

Théâtre Royal-Côté, *Last night of the Italian Opera and on this occasion, the English Dramatic Company will appear [...]*, Montréal, Herald Steam Press, 1860. Détail. BAnQ, Collection patrimoniale (FV 112).

Theatre New Market, Messrs. Henry & Keevil, *from the Royal Polytechnic Institution [...] will give three soirees!*, Montréal, J. C. Becket, impr., 1845. Détail. BAnQ, Collection patrimoniale (FV 169).

Théâtre Royal-Côté, *Our German Senator*, Montréal, Gazette Printing Company, 1887. Détail. BAnQ, Collection patrimoniale (PRO T 9. 23).

13. M. Twyman, *Printing 1770-1970*, p. 14.

14. J. Laliberté, *Formes typographiques*, p. 26.

15. R. Jubert, *Graphisme, typographie, histoire*, p. 82.

16. M. Twyman, *Printing 1770-1970*, p. 114.

17. M. Paris, *Des caractères*, p. 86.

18. R. Jubert, *Graphisme, typographie, histoire*, p. 98.

19. *Ibid.*, p. 91.

20. M. Twyman, *Printing 1770-1970*, p. 115.



3. Exemples de caractères ornementés tirés de feuilles volantes ou de programmes publiés entre 1844 et 1863. De haut en bas :

Théâtre Royal-Molson, *Benefit of Mr. Abecket*, Montréal, Lovell and Gibson, impr., 1844. Détail. BAnQ, Collection patrimoniale (FV 138).

L. B. Lent, manager, *The New Monster Equescurriculum*, Montréal, Herald Steam Printing Establishment, [1863]. Détail. BAnQ, Collection patrimoniale (FV 162).

Mechanics' Hall, *First Appearance in Canada of the Celebrated Original Buckleys Serenaders, Burlesque Opera Troupe*, s. l., s. é., 1863. Deux détails. BAnQ, Collection patrimoniale (FV 158).

Salle Bonaventure, *MM. les Amateurs Canadiens donneront une grande soirée dramatique [...]*, Montréal, P. Cérat, 1862. Détail. BAnQ, Collection patrimoniale (FV 160).

La forme typographique qui domine les feuilles volantes du XIX<sup>e</sup> siècle est le caractère ornementé ou de fantaisie<sup>21</sup>. Plusieurs variantes décoratives des alphabets déjà existants se sont développées pour devenir des formes typographiques en elles-mêmes. Grâce à la charte de Nash<sup>22</sup>, 55 formes typographiques ont pu être identifiées ou du moins associées à un style existant répertorié dans les catalogues des fondeurs de caractères (ill. 3).

#### Mise en page

Lorsqu'on les parcourt du regard, la plupart des 117 *ephemera spectaculi* présentent un format analogue, avec une disposition du texte habituellement symétrique, centrée sur une seule colonne selon un axe vertical. Le texte est rarement justifié, cerné à l'occasion par un filet qui fait office de cadre. Ce canevas de base varie assez peu au fil des décennies et au gré des dimensions choisies.

Dans ces documents monochromes, et tout particulièrement ceux que leurs dimensions destinent à l'affichage, le recours aux nouveaux caractères créés à des fins publicitaires met en évidence, selon l'effet souhaité, le titre des œuvres interprétées, le nom d'une troupe, d'un comédien, du bénéficiaire d'une représentation particulière ou de la salle, ou encore un message lié à la nature du spectacle ou aux dates de présentation. Les effets de titrage, où certains éléments se trouvent répétés, viennent scander le document (ill. 4). Ce procédé balise la lecture : ces lettres lourdes, racoleuses, presque provocantes, sont davantage « visible[s] que lisible[s] », introduisant « des changements de tonalité dans la page imprimée » et induisant une lecture non linéaire, plus ponctuelle<sup>23</sup>. Part intégrante d'une expérience de la ville, le regard du passant était sollicité par un affichage juxtaposant souvent plusieurs affiches dotées d'un impact visuel analogue et rivalisant d'effets typographiques.

Deux esthétiques s'opposent ici. À une extrémité du spectre, les programmes de la première saison du théâtre Royal-Molson (1825-1826) montrent une composition relativement sobre, aérée, qui pourrait être qualifiée de « classique » (ill. 5). À l'opposé, selon une tendance qui s'affirme dans notre corpus à partir des années 1840, la surface de la feuille se trouve souvent occupée par des caractères de grandeurs contrastées qui envahissent les marges. Cette esthétique de l'*horror vacui* est visible dans les programmes produits pour le théâtre Royal-Hays et le Royal-Côté. Elle est particulièrement affirmée dans certaines feuilles volantes d'assez grand format produites vers le milieu du siècle, manifestement conçues pour l'affichage. Ces dernières empruntent à la mise en page sur plusieurs colonnes, typique de la presse



4. Théâtre Royal-Côté, *Money*, Montréal, Herald Steam Press, 1867. BAnQ, Collection patrimoniale (FV 105).

21. J. Laliberté, *Formes typographiques*, p. 30.

22. R. Nash, « Ornamented Types in America », p. 199-226.

23. J. Laliberté, *Formes typographiques*, p. 27.

imprimée, pour fournir des extraits de critiques élogieuses tirées de divers journaux ou des descriptions exubérantes du spectacle offert; or, ici, la densité du texte s'impose en blocs serrés qui semblent destinés à décourager la lecture mais qui présentent tout de même une image de foisonnement, voire d'autorité (ill. 6).

Au cours des années 1880, une grande variété de mises en page coexistent; on notera la sobriété et l'élégance des programmes liés au domaine musical et au Collège Sainte-Marie.

### Iconographie

Neuf feuilles volantes publiées à partir des années 1850 sont illustrées grâce à la technique de la gravure sur bois. Citons notamment neuf petites gravures illustrant deux affiches de spectacles de cirque et d'acrobatie [51 et 81] (ill. 7). Ces divertissements populaires s'adressaient à un large public, dont une partie était analphabète, d'où l'intérêt d'utiliser l'image. Dans trois feuilles volantes publiées vers la fin du siècle, l'illustration publicise un produit commercial (piano, luge et brandy) plutôt que le spectacle offert. Quarante-neuf programmes issus des trois instances du théâtre Royal de Montréal arborent l'emblème de la monarchie britannique<sup>24</sup>.



5. Programme du premier spectacle présenté au Théâtre Royal-Molson. *Richard III, or the Battle of Bosworth Field*, Montréal, Théâtre Royal-Molson, 1825. BAnQ, Collection patrimoniale (PRO T 9.23).



6. Bayne's Celebrated Original Gigantic Series of Panoramas, Entitled a Voyage to Europe, s. l., s. é., Montréal?, St. Andrew's Hall?, s. d. BAnQ, Collection patrimoniale (FV 227).



7. Salle musicale, *Mons. Blondin!* Le plus célèbre danseur de corde du monde, Québec, St. Michel & Darveau, imprimeurs, 1859?. BAnQ, Collection patrimoniale (FV 168).

24. Trois salles montréalaises, situées sur des sites différents, ont porté tour à tour le nom de « Theatre Royal » selon la tradition instaurée par la prestigieuse salle du même nom établie sur Drury Lane, à Londres. Il s'agit du Royal-Molson (1825-1844), du Royal-Hays (1847-1852) et du Royal-Côté (1852-1913). Certaines sources mentionnent également le Théâtre Royal-Olympic (1844-1847), dont le nom est probablement calqué sur celui de l'Olympic Theatre de Londres.

8. Un exemple de manicule.  
 Mechanics' Hall, *Risley's Grand and Beautiful Exhibition of the River Thames, or the Mirror of England!*, Montréal?, M. Longmoore & Co., impr., 1854?.  
 Détail. BAnQ, Collection patrimoniale (FV 155).



La manicule occupe une grande place dans notre corpus. Cette « main qui pointe » est observable dans quelque 40 programmes, plus de la moitié en comptant plus d'une (ill. 8). Présent depuis l'époque des premiers manuscrits, ce symbole universel permettait de pointer (au sens physique du terme) vers une notion ou un sujet considéré comme important<sup>25</sup>. Avec l'arrivée de l'imprimerie et la popularisation des pages de titre, la manicule, qui sert à attirer le regard des lecteurs, devint davantage associée à la publicité<sup>26</sup>. Les manicules les plus grandes sont liées plus souvent au titre de la pièce ou aux acteurs; les plus petites pointent vers les renseignements pratiques tels les heures de spectacle et les prix d'entrée. On constate par ailleurs une utilisation généreuse du point d'exclamation, notamment à la suite du titre de la pièce annoncée.

Si l'image semble relativement peu présente dans ce corpus, il faut souligner que « l'aspect plastique de la typographie » confère à plusieurs documents étudiés un impact visuel analogue à celui de l'illustration<sup>27</sup>.

## Imprimeurs

Les documents éphémères posent le problème de savoir de quel imprimeur ou de quel atelier d'impression ils sont issus. Notre corpus n'échappe pas à cette difficulté puisque sur la moitié des programmes, le nom de l'imprimeur n'est pas mentionné. Le tableau 1 fournit la liste des 15 noms d'imprimeurs ou d'ateliers d'imprimerie recensés.

Ce corpus étant peu équilibré sur le plan des salles et des décennies représentées, il n'est pas surprenant que l'atelier d'imprimerie le plus souvent cité soit celui du journal *The Montreal Herald* qui a produit 30 programmes pour le Royal-Hays et le Royal-Côté<sup>28</sup>. Le nom de l'imprimeur James Potts, un des actionnaires du journal depuis 1847, figure par ailleurs sur six des programmes du théâtre Royal.

Un des imprimeurs les plus importants du XIX<sup>e</sup> siècle au Québec, John Lovell (1810-1893), est également représenté par quatre feuilles volantes produites respectivement pour le Royal-Molson [29], le Royal-Côté [68], la salle du marché de La Prairie [83] et le City Concert Hall [77]. Celles-ci sont des années 1860, sauf celle du Royal-Molson qui date de 1844 et a été imprimée par Lovell et Gibson, son beau-frère [29].

Certains imprimeurs (dont Lovell, Becket, Duvernay et Potts) notent à la suite de leur nom la date d'impression du document. Celle-ci diffère de un à quatre jours de la date de l'événement annoncé. Ce court délai représente probablement un défi pour l'imprimeur. Par ailleurs, on observe une corrélation entre le choix de l'imprimeur et la langue d'impression des feuilles volantes. À titre exceptionnel, des imprimeurs anglophones ont imprimé des programmes en français.

**Tableau 1**  
 Imprimeurs ou ateliers d'imprimerie  
 classés par fréquence d'apparition

IMPRIMEUR OU ATELIER D'IMPRIMERIE	NOMBRE DE DOCUMENTS
Herald Steam Print (12) Herald Steam Press (10) Herald Office (9) Herald Steam Printing establishment, 209 Notre-Dame Street (1)	32
J. Potts (2) J. Potts, Herald Office (2) James Potts (2)	6
Printed by John Lovell (1) John Lovell, printer (1) John Lovell, imprimeur, rue St-Nicolas, Montréal (1) Lovell and Gibson, printers (1)	4
Gazette Print (2) Gazette Printing Company, Montreal (1)	3
Imprimerie de Montigny & Cie	2
M. Longmoore & Co., printers	2
Imp. du Samedi, 516 rue Craig, Montréal	1
Des presses de P. Cérat	1
St.Michel & Darveau, imprimeurs, 11 rue Lamontagne	1
Imprimé par Plinguet & Laplante, 26 rue St-Gabriel	1
Imprimerie de la Minerve	1
L. Duvernay, impr.	1
J.C. Becket, printer	1
H.J. Norman, printer & bookbinder, 673 Craig Street	1
John Wilson, printer	1

25. W. H. Sherman, « Toward a History of the Manicule ».

26. *Ibid.*

27. M. Joly, *Introduction à l'analyse de l'image*, p. 97.

28. L'atelier a également imprimé des programmes pour le Mechanics' Hall, le jardin Guilbault et Nordheimer's Hall. *The Herald* a été fondé en 1811 par William Gray et Mungo Kay et sera absorbé en 1957 par le *Montreal Star*.

## Spectacles et contexte de représentation

Comme nous l'avons souligné en début d'article, notre objet d'étude est fragmentaire et ne saurait constituer d'emblée un témoignage représentatif des spectacles offerts au Québec au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. En ce qui a trait aux dates de publication et, par ricochet, aux dates de représentation, les années 1820 et 1860 sont nettement favorisées, en contraste complet avec une représentation nulle, ou très faible, pour les décennies 1800, 1810, 1830 et 1870 (voir le tableau 2). En dépit de ces lacunes, notre analyse confirme que les feuilles volantes, loin d'être des documents de seconde zone, ont été bien souvent associées à des manifestations d'un intérêt certain, tant pour leurs contemporains que pour les chercheurs actuels, sur les plans artistique, historique et social.

### Œuvres et auteurs

Plus de 90 % du corpus documente des spectacles appartenant aux catégories attendues des prestations théâtrales, chorégraphiques et musicales offertes en salle. Une analyse sommaire des principaux genres représentés permet de constater la nette prédominance des productions théâtrales, comédies en tête (27 % du corpus), et des concerts de musique vocale, soit l'opéra, l'opérette et le chant (voir le tableau 3)<sup>29</sup>. Les concerts de musique instrumentale, avec seulement 3 % du corpus, sont probablement sous-représentés dans cet ensemble<sup>30</sup>.

Les œuvres au programme sont la plupart du temps multiples. Au théâtre, on met souvent à l'affiche une pièce principale, suivie d'une pièce secondaire<sup>31</sup>. Or, ce programme double semble suivre certaines règles quant à l'appariement des genres. Si les pièces dramatiques et les comédies sont plus rarement associées à d'autres genres théâtraux, les 18 œuvres tragiques répertoriées sont la plupart du temps suivies d'une œuvre comique ou dramatique choisie, sans doute, pour conférer un ton moins grave à la deuxième partie de la soirée.

On note également l'omniprésence de la musique dans plusieurs spectacles à dominante non musicale : ouverture et interludes musicaux, chants, accompagnement musical pendant la représentation, etc. Quant aux concerts, leurs programmes incorporent très rarement des œuvres théâtrales non musicales.

**Tableau 2**  
Distribution selon l'année de publication

DÉCENNIE	NOMBRE DE DOCUMENTS
1800-1809	0
1810-1819	0
1820-1829	27
1830-1839	1
1840-1849	13
1850-1859	12
1860-1869	38
1870-1879	2
1880-1889	12
1890-1899	8
inconnu	4
<b>TOTAL</b>	<b>117</b>

**Tableau 3**  
Distribution par genre

GENRE	NOMBRE DE SPECTACLES (dominante)	%
Théâtre – comédie	32	27%
Musique vocale (opéra, opérette, chant)	22	19%
Théâtre – drame	21	18%
Théâtre – tragédie	18	15%
Variétés	7	6%
Exposition	6	5%
Danse	3	3%
Musique instrumentale	3	2%
Cirque et spectacles forains	2	2%
Autres	2	2%
Fêtes et cérémonies	1	1%
<b>TOTAL</b>	<b>117</b>	<b>100 %</b>

29. Ces constats s'appuient sur un exercice de catégorisation générale pour chacune des feuilles volantes analysées. Dans les cas où plusieurs genres étaient convoqués au sein d'un même spectacle, on a cherché à dégager le genre dominant, soit celui qui correspond à la « pièce de résistance », ou encore au genre auquel appartient le plus grand nombre d'œuvres ou « numéros » au programme.

30. Le critère de format retenu pour la présente étude a pu conduire à l'exclusion de certaines formes de spectacle. Il faut également considérer ici que notre étude est circonscrite à une collection institutionnelle particulière, collection dont le développement est nécessairement conditionné par la nature des collections fondatrices, des dons reçus et des occasions d'achat.

31. Cet usage semble si bien établi qu'on prendra soin d'aviser le public de tout écart. Ainsi, en 1862, lorsque le théâtre Royal-Côté réserve la soirée à *As You Like It* de Shakespeare, la feuille volante distribuée pour l'occasion précise : « In consequence of the length of the comedy, there will be no farce ».

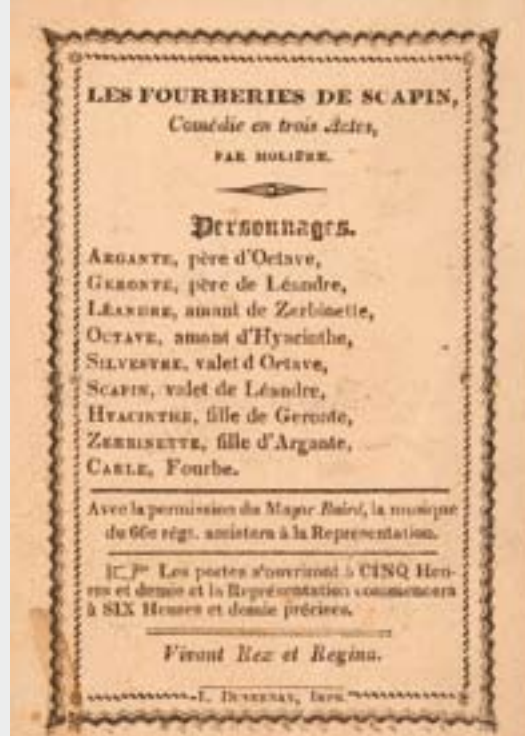
Pour les raisons invoquées plus haut, une étude systématique du répertoire interpellé par ce sous-ensemble livrerait fort probablement des résultats décevants. Certains traits émergent tout de même rapidement à l'analyse, notamment la fréquence relativement élevée des œuvres shakespeariennes (avec 11 feuilles volantes), répertoire prisé par le premier théâtre Royal. Molière est porté à la scène cinq fois; la comédie *Les fourberies de Scapin* est présentée en français en 1831 [28] (ill. 9), puis en traduction anglaise en 1899 par les élèves des sections anglophones du Collège Sainte-Marie [110]. Des influences culturelles multiples se croisent sur les scènes québécoises : principalement anglaises, françaises, parfois italiennes et irlandaises, à l'occasion états-uniennes, allemandes et canadiennes-françaises (Régis Roy, 1864-1944).

Autre trait saillant : les noms des auteurs des œuvres interprétées sont souvent omis des renseignements fournis par le programme ou l'affiche. Il y a bien sûr ici quelques œuvres véritablement anonymes, mais historiens et spécialistes ont consigné le nom des créateurs de plusieurs d'entre elles : on peut aisément retracer la paternité d'au moins une cinquantaine d'œuvres théâtrales et musicales citées sans auteur dans les documents à l'étude. Cela est sans nul doute l'indice d'une époque où la propriété intellectuelle constituait une préoccupation marginale et où les créateurs recevaient une reconnaissance variable. Ce phénomène pose aussi la question de la circulation des textes et des partitions : œuvres publiées? transcriptions informelles? Le titre original des œuvres (sous-titre compris) est respecté dans la plupart des cas; il n'en est sûrement pas toujours de même pour leur contenu. Lors de la présentation à Sorel d'œuvres dramatiques par les Amateurs de Montréal, le programme précise : « Le Directeur a l'honneur de prévenir le Public que ces Pièces ont été corrigées. » [72] (ill. 10).

### Spectacles atypiques

Moins de 10 % du corpus (11 éléments au total) témoigne d'autres formes d'expression et de divertissement. Bien qu'elles occupent une place marginale dans le corpus analysé, ces feuilles volantes recouvrent une stimulante variété de manifestations qui mérite notre attention.

Dans un registre patriotique, la feuille volante qui convie le public à la procession de la Saint-Jean-Baptiste du 24 juin 1850 fournit la liste complète des formations et des bannières, drapeau britannique en tête [42]. L'imprimeur Ludger Duvernay, également commissaire-ordonnateur de l'événement, a pris soin de représenter chaque groupe par une forme typographique différente, créant ainsi une figure schématique, image inattendue de ce défilé dans les rues de Montréal.



9. Théâtre de Société de Montréal?, *Les Fourberies de Scapin*, comédie en trois actes, par Molière, Montréal, L. Duvernay, impr., 1831. BANQ, Collection patrimoniale (PRO T 13.57).

Tableau 4  
Lieux de représentation classés par fréquence d'apparition

VILLE	LIEU	NOMBRE DE DOCUMENTS
Montréal	Théâtre Royal-Côté	36
Montréal	Théâtre Royal-Molson	28
Montréal	Théâtre Royal-Hays	10
Montréal	Collège Sainte-Marie (3) Collège Ste-Marie - Salle académique (6)	9
Montréal	Mechanics' Hall	7
Montréal	Academy of Music	5
Montréal	[lieu non identifié]	4
Montréal	Guilbault's Gardens, Guilbault's New Gardens	2
Montréal	American Free Concert Hall	1
Québec	Asile d'aliénés de Québec	1
Montréal	City Concert Hall	1
Montréal	Nordheimer's Hall	1
Montréal	Odd Fellows Hall	1
Montréal	Rues de Montréal	1
Montréal	Salle Bonaventure	1
Sorel	Salle du marché	1
La Prairie	Salle du marché de La Prairie	1
Québec	Salle musicale	1
Sault-au-Récollet	Salle Vinet	1
Montréal	St. Mary's Church (sous-sol)	1
Montréal	St. Andrew's Hall	1
Montréal	Théâtre de la Renaissance	1
Montréal	Théâtre New Market	1
Montréal	Victoria Gardens	1
	<b>TOTAL</b>	<b>117</b>



10. [Voir aussi en page 98]  
La Troupe des Amateurs de Montréal [...] à l'honneur d'annoncer une grande représentation qu'elle donnera à Sorel, Montréal, Imprimerie de Montigny & Cie, 1862. BAnQ, Collection patrimoniale [FV 149].



11. Les minstrels au Théâtre Royal-Côté, pendant et après le spectacle « The Burnt Cork Fraternity – Hogan & Mudge's Minstrels in their comicalities ». Dessins tirés de *Canadian Illustrated News*, vol. 6, n° 17, 26 octobre 1872, p. 260. BAnQ, Centre d'archives de Montréal, collection Édouard-Zotique Massicotte, albums de rues [P750]. Num.

Au chapitre des divertissements populaires, l'affiche publicisant la prestation acrobatique de Monsieur Blondin [51] allie une orthographe approximative à une facture visuelle remarquable. Il s'agit fort probablement du célèbre funambule d'origine française Jean-François Gravelet, dit Charles Blondin (1824-1897), qui se fit connaître en Amérique le 30 juin 1859 par une traversée de 15 minutes sur un câble tendu au-dessus des chutes du Niagara.

Cinq expositions figurent dans notre corpus ; nous les avons retenues parce qu'elles relèvent de la mode américaine de la « curiosité-spectacle » qui fait son apparition vers le début du XIX<sup>e</sup> siècle. Quatre d'entre elles proposent d'impressionnants panoramas<sup>32</sup>, notamment des vues de la Tamise se déployant sur quelque 36 000 pieds carrés de toile [44]. Ces expositions itinérantes, organisées par des promoteurs états-unien, européens et éventuellement locaux, présentaient au public des curiosités diverses. Ces formes d'amusement, manifestation précoce d'une muséologie nord-américaine naissante, ont pris dès 1830 une place importante au Québec, au même titre que les autres formes de spectacle<sup>33</sup>.

Six productions présentées dans autant de salles montréalaises témoignent de la vogue passée des *minstrel shows*, également surnommés « soirées éthiopiennes ». Les *Blackface*, généralement des comédiens blancs au visage noirci, incarnaient des personnages issus de « stéréotypes du Noir comique, ridicule et irresponsable<sup>34</sup> ». Ces troupes sont apparues dans les années 1830 et le genre constituerait selon certains la première forme théâtrale distinctement américaine (ill. 11). Initialement établis sur le circuit des tournées du nord-ouest des États-Unis, ces divertissements connurent un succès fulgurant à Montréal avant d'être emportés au tournant du siècle par la vague irrésistible du vaudeville.

### Lieux de spectacle

La compilation statistique des lieux de présentation des 117 spectacles analysés révèle une sous-représentation marquée (4 %) des spectacles tenus hors de Montréal, lesquels totalisent seulement cinq documents témoins (voir le tableau 4). Ainsi, on compte deux programmes pour la ville de Québec, y compris sa salle musicale ; les villes de La Prairie, Sault-au-Récollet et Sorel, toutes situées dans la région montréalaise, en comptent une chacune. Bien que Montréal soit devenue au cours du XIX<sup>e</sup> siècle un centre actif de présentation de spectacles en Amérique du Nord, un échantillon représentatif devrait offrir des témoignages plus nombreux, et surtout plus variés, des spectacles présentés pendant le siècle sur le territoire québécois, en particulier à Québec.

32. Le panorama était habituellement peint sur une toile de très grand format déployée en cercle autour des spectateurs et soumise à un éclairage destiné à amplifier l'illusion du réel. Quant au diorama, il adopte une disposition frontale : la toile peinte, également soumise à des effets de lumière, se déroule devant les spectateurs, offrant des « dissolving views », préfiguration de la technique cinématographique du fondu enchaîné (R. Montpetit, « Culture et exotisme », p. 73 et 76).

33. H. Gagnon, « Des animaux, des hommes et des choses », p. 295-296.

34. D. Gay, *Les Noirs du Québec*, p. 319.

On constate un autre déséquilibre manifeste dans le corpus ciblé : 74 documents, soit 63 % de l'ensemble, sont associés aux trois incarnations successives du théâtre Royal de Montréal : 28 pour le Royal-Molson, 10 pour le Royal-Hays et 36 pour le Royal-Côté. Trois autres lieux montréalais sont présents de façon répétée, soit le Collège Sainte-Marie dirigé par les jésuites, la salle du Mechanics' Hall et la prestigieuse Academy of Music.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, sous l'impulsion de la révolution industrielle, l'activité théâtrale s'institutionnalise et se démocratise<sup>35</sup>. À Montréal, les salles dévolues au spectacle se multiplient, ou se succèdent, afin d'accueillir les compagnies professionnelles et les interprètes vedettes venus des États-Unis et d'Europe (ceux-ci étant peu nombreux localement, et à peu près inexistant du côté francophone). Mentionnons le City Concert Hall situé à l'étage du Marché Bonsecours<sup>36</sup> et le Nordheimer's Hall, propriété du marchand de musique du même nom.

On remarque aussi plusieurs salles à vocations publiques multiples, habituellement réquisitionnées par les troupes et ensembles amateurs : le Odd Fellows Hall, la salle Bonaventure et le sous-sol de l'église Saint-Mary's. À Sorel comme à La Prairie, citons la salle du marché, ainsi que la salle Vinet au Sault-au-Récollet.

Initiative de l'entrepreneur local Joseph Édouard Guilbault, le premier parc d'amusement à Montréal est inauguré en 1831. Après une apparente suspension de ses activités<sup>37</sup>, le jardin Guilbault s'installe en 1862 entre la rue Saint-Urbain et le boulevard Saint-Laurent. On y accueille des troupes de cirque, ainsi que des représentations théâtrales et musicales. Deux feuilles volantes témoignent de l'éclectisme du lieu, notamment de la visite du tonitruant *Monster Equescurriculum* réunissant plusieurs numéros forains en tournée des deux côtés de la frontière canado-états-unienne (ill. 12).

### Figures du spectacle

Du côté des interprètes, en dépit de la frilosité du siècle à l'égard des femmes s'adonnant à des prestations publiques, on constate une représentation féminine d'environ 20 % sur les quelque 800 noms recensés. Nouveau signe du déséquilibre déjà constaté dans notre corpus, la plupart des comédiens les plus souvent cités dans notre palmarès appartiennent à la troupe initiale du théâtre Royal-Molson (voir le tableau 5).

Parmi les nombreux artistes invités, on trouve plusieurs figures connues, telle Mrs. Barnes du Theatre Royal Drury Lane à Londres, puis du New York Theatre, et Miss Eliza Riddle du Chatham Theatre de New York. Apprécié pour la finesse de son interprétation dans des numéros où il parodiait la syntaxe et la prononciation allemandes<sup>38</sup>, l'acteur comique états-unien Gus Williams est venu réchauffer la salle du théâtre Royal-Côté au mois de février avec le vaudeville *Our German Senator* [99]. Parmi les stars internationalement reconnues, Charles Dillon, tragédien britannique, a séjourné à Montréal au gré de sa première tournée nord-américaine en 1861<sup>39</sup>.

On trouve sur les feuilles volantes bien d'autres noms qui témoignent de la spécialisation progressive des fonctions assignées aux équipes assurant l'administration et la production des spectacles en contexte professionnel. Le responsable de la direction artistique et de l'administration (surnommé *acting manager*) est bien souvent l'acteur vedette de la troupe, tel Frederick Brown au théâtre Royal-Molson en 1825-1826. Quant au *stage manager*, il voit à tous les aspects relevant de la régie technique<sup>40</sup>.

**Tableau 5**  
Interprètes les plus fréquemment signalés

NOM DE L'INTERPRÈTE	NOMBRE DE DOCUMENTS
Brown, Frederick	31
Essender, Mr.	25
Brazier, Mrs.	24
Hart, Mr.	24
Herbert, Mr.	24
Morton, Mr. [George A.]	24
Laws, Mr.	23
Scott, Mr.	23
Clinch, Mr. [ou Clynych]	22
Forbes, Mr.	22
Heyl, Mr.	22
Brundage, Mrs.	21
Horton, Mr.	20
Brewster, Mr.	19
Lear, Mr.	19
Brown, Mrs. Frederick (Sophia)	18
Turner, Mrs.	18
Harris, Mr.	17
Hill, Mrs. C.	16
Meline, Mrs.	16
Weir, Mr.	16
Turner, Miss [E. ou J.]	15
Logan, Mr.	14
Horton, Mrs.	13
Harrison, Mr.	11
Judah, Mr.	11
Talbot, Mrs.	11
Barnes, Mrs.	10
Forbes, Mrs.	10

35. J. Laflamme, *Le théâtre francophone à Montréal*, p. 15.

36. J. Béraud, *350 ans de théâtre au Canada français*, p. 43.

37. R. Montpetit, « Culture et exotisme », p. 88.

38. Ce type de numéro était surnommé « Dutch vaudeville », déformation du qualificatif « Deutsch » (R. M. Sudhalter, *Types and Stereotypes in America*).

39. *Daily Southern Cross*, 12 janv. 1865.

40. J. Laflamme, *Le théâtre francophone à Montréal*, p. 80.

Parmi les figures remarquables se détache John Bolingbroke Sparrow, venu à Montréal vers 1876. Sa participation dans l'entreprise de production d'affiches de son futur beau-père l'amène à prendre la direction du théâtre Royal de la rue Côté, indice de la filiation étroite existant entre les domaines de l'affiche publicitaire et du spectacle. Il dirigera par la suite plusieurs autres salles importantes à Montréal, Toronto, Ottawa, Boston et New York, adhérant au très puissant Syndicate, trust du théâtre américain<sup>41</sup>.

### Contexte culturel

L'anglais domine nettement la langue de rédaction des feuilles volantes avec 94 titres, soit 80 % de l'ensemble. On en compte 22 rédigées uniquement en français (19 %) et une seule bilingue [43]. Si la langue de rédaction est révélatrice du groupe linguistique principalement visé par les promoteurs d'un spectacle, elle ne détermine pas nécessairement un public homogène : ainsi, à défaut de troupes professionnelles francophones stables, on sait que plusieurs Montréalais d'expression française fréquentaient les salles anglophones<sup>42</sup>.

Une part du protocole entourant la tenue de manifestations publiques est ici perceptible. Tant du côté anglophone que francophone, le programme précise à l'occasion que le spectacle doit s'achever sur un hommage au monarque ou à l'Empire britannique. En témoignent 17 feuilles volantes portant des inscriptions telles *God Save the Queen*, *Vivant Rex et Regina*, *Rule Britannia* et *Dieu sauve la reine!* Pour accompagner ses productions canadiennes-françaises, on rencontre à quatre reprises la chanson populaire *Vive la Canadienne!*, qui a fait office d'hymne national du Canada avant l'adoption en 1880 de l'hymne mis en musique par Calixa Lavallée. On constate que cet air non officiel a conservé sa place après cette date puisqu'il clôture des soirées données en 1891 et 1899. Le programme des *Twelfth Annual Caledonian Gatherings* tenus au jardin Guilbault indique que le *God Save the Queen* côtoyait l'antique ballade écossaise intitulée *Auld lang syne*, connue en français sous le titre *Ce n'est qu'un au revoir*.

Au-delà de leurs vellétés artistiques, commerciales ou patriotiques, la finalité des spectacles offerts était multiple. On compte plusieurs hommages, notamment au père Jean-Baptiste Nolin, prédicateur jésuite de la colonisation dans l'archidiocèse de Montréal [115], et au fils musicien récemment décédé du clarinettiste belge Gérard Joseph Xhrouet en 1889 [105]. Les spectacles-bénéfices sont nombreux, et ce sont souvent les comédiens eux-mêmes qui en sont les bénéficiaires directs, comme c'est le cas pour Mrs. Turner et ses enfants en 1826 [26].

### Stratégies promotionnelles

En écho aux stratégies visuelles décrites plus haut dans la section consacrée à la mise en page, les messages véhiculés par les feuilles volantes s'appuient, à des degrés divers, sur la surenchère promotionnelle. Les arguments sont multiples : renom des interprètes (et plus rarement des œuvres ou des auteurs), filiation avec des théâtres connus de Londres ou de New York, succès antérieurs auprès du public [66], critiques élogieuses de la presse [81], nombre limité de représentations à venir [39], assurance de respectabilité [47], annonce de prix réduits. Ce mode superlatif a sûrement suscité quelques déceptions puisqu'on prend à l'occasion la peine de rassurer un public devenu sceptique : « Don't fail to see it. There is no humbug here! If you do you will be sure to regret it. » [44] (iii. 8).

Vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, on constate également l'espace croissant accordé à la publicité commerciale, reflet d'une société où la logique mercantile occupe une place importante, mais aussi d'un contexte où les producteurs de spectacles ont besoin du soutien de la classe marchande pour rentabiliser leurs projets. Sur le programme produit au cours de la deuxième saison du Montreal Amateur Operatic Club, une publicité du Jockey Club Brandy occupe le verso de la feuille, mais vient également encadrer le texte du programme au recto ; en lieu et place du *God Save the Queen*, on trouve cette inscription, nettement plus prosaïque : « INSIST ON

12. L. B. Lent, manager, *The New Monster Equescurriculum*, Montréal, Herald Steam Printing Establishment, [1863]. BAnQ, Collection patrimoniale (FV 162).



41. M. Barrière, *John Bolingbroke Sparrow*, p. 1039-1040.

42. J.-M. Larue, *Le théâtre à Montréal*, p. 16.

HAVING IT » [109]. Ce phénomène s'accroîtra au début du xx<sup>e</sup> siècle alors que certains programmes (notamment ceux du Théâtre des Nouveautés), dont le texte aurait pu facilement trouver place sur une simple feuille, se transforment en cahiers aux pages couvertes de réclames.



L'esthétique des caractères typographiques apparus au xix<sup>e</sup> siècle resurgit encore à notre époque dans des productions graphiques isolées, clins d'œil sympathiques à une époque significative de l'histoire de l'imprimé (tit. 13).

À l'orée du xx<sup>e</sup> siècle, l'aspect matériel des programmes de spectacles témoigne d'une sobriété nouvelle où l'on décèle les influences de l'Art nouveau et, plus tard, de l'Art déco. Pendant cette période de transition, des artisans spécialisés sont apparus pour instituer une nouvelle approche du design typographique ; ainsi, on assiste au xx<sup>e</sup> siècle à l'émergence d'une nouvelle profession liée au design graphique<sup>43</sup>. Les programmes adoptant le format de la feuille volante disparaîtront presque complètement pour faire place au programme comportant plusieurs pages. La distinction entre programme et affiche de spectacle devient plus nette.

Les développements techniques de la photographie amènent la promotion du spectacle à miser davantage sur les comédiens vedettes et les personnages qu'ils incarnent. Les nouvelles techniques de la lithographie et de la photogravure, inventées au xix<sup>e</sup> siècle mais davantage exploitées pour les *ephemera spectacula* à partir du xx<sup>e</sup> siècle, favorisent l'utilisation de l'illustration. Pour mieux juger de l'apparence de la plupart des affiches de cette époque charnière, nous devons nous tourner vers les rares représentations qui subsistent de cette époque dans la presse et les collections d'images.

Volontairement limité à un corpus restreint, le travail entrepris ici pourrait certes se prolonger de maintes façons : comparaison avec les programmes n'appartenant pas à la catégorie des feuilles volantes, examen de feuilles volantes actuellement classées dans les fonds d'archives de BANQ, recherches dans d'autres collections institutionnelles, analyse plus fouillée du répertoire, etc. Il serait également intéressant de vérifier s'il existe une corrélation entre le développement de la presse québécoise et la production des feuilles volantes, notamment au chapitre de la place croissante accordée à la publicité.

Les programmes et les affiches n'ont pas toujours constitué un matériau clé pour les chercheurs en arts de la scène. Pourtant, on constate que ces deux types de documents, et en particulier les programmes, constituent de toute évidence des ensembles avec lesquels il est utile de croiser les renseignements tirés des périodiques (en particulier les journaux), des monographies et des fonds d'archives afin d'obtenir un canevas d'informations sources aussi rigoureux que possible. Dans toute leur modestie et leur fragilité, les éphémères du spectacle constituent un témoin supplémentaire pour mettre à l'épreuve la concordance des sources<sup>44</sup>.

Nous croyons que notre exercice de prospection dans les collections spéciales de BANQ, bien que volontairement parcellaire, confirme avec netteté le caractère incontournable des *ephemera spectacula* dans toute étude historique sur les arts de la scène. Ces artefacts sont contemporains des productions dont ils témoignent, mais ils émanent des mêmes sources et ont accompagné les spectateurs de l'époque. Selon Timothy G. Young, cette proximité temporelle fait des documents éphémères les témoins les plus fiables d'un événement<sup>45</sup>.

43. M. Twyman, *Printing 1770-1970*, p. 2.

44. Afin de faciliter les travaux futurs, les documents liés à la programmation des spectacles actuellement regroupés dans la collection de feuilles volantes de BANQ seront transférés vers celle des programmes. La préparation du présent article a également confirmé l'intérêt d'opter pour une définition de spectacle aussi ouverte que possible pour y inclure cérémonies, divertissements et fêtes populaires. Cela permettra aux chercheurs d'inclure ou non ces objets de recherche au gré des paramètres choisis.

45. T. G. Young, « Evidence : Toward a Library Definition of Ephemera », p. 21.



13. Affiche de Martha Fleming et Lyne Lapointe, *La donna delinquenta*, Montréal, Petites filles aux allumettes, 1987. BAnQ, Collection patrimoniale (AFF Q B 000594). Num.

## Sources

### FONDS ET COLLECTIONS PATRIMONIALES DE BAnQ

Albums de rues É.-Z. Massicotte. Num.

Collection patrimoniale d'affiches

Collection patrimoniale de livres anciens (feuilles volantes)

Collection patrimoniale de programmes de spectacles

### AUTRES SOURCES CONSULTÉES

ALLEN, Rodney F. et Sue HAMMONS-BRYNER, « Broadsides: A Curious Source for Vivid Historical Inquiry », *Social Studies*, vol. 81, n° 4, 1990, p. 171-177.

BAINES, Phil et Andrew HASLAM, *Type & Typography*, 2<sup>e</sup> édition, New York, Watson-Guption Publications, 2005, 224 p.

BARRIÈRE, Mireille, « John Bolingbroke Sparrow », dans Ramsey COOK et Jean HAMELIN (dir.), *Dictionnaire biographique du Canada*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1998, vol. XIV, p. 1039-1040.

BÉRAUD, Jean, *350 ans de théâtre au Canada français*, Montréal, Le Cercle du livre de France, 1958, 316 p.

BRISEBOIS, Michel, *L'imprimerie à Québec au XVIII<sup>e</sup> siècle : les feuilles volantes et affiches, 1764-1800*, Québec, Éditions de la Huit, 2005, 323 p.

CALLAWAY, Anita, *Visual Ephemera : Theatrical Art in Nineteenth-Century Australia*, Sydney, University of New South Wales Press, 2000, 227 p.

CHOKO, Marc H., *L'affiche au Québec : des origines à nos jours*, Montréal, Éditions de l'Homme, 2001, 286 p.

CLAIR, Kate et Cynthia BUSIC-SNYDER, *A Typographic Workbook: A Primer to History, Techniques and Artistry*, 2<sup>e</sup> édition, Hoboken (NJ), Wiley, 2005, 393 p.

DEWALT, Bryan, *Technology and Canadian Printing : A History from Lead Type to Lasers*, Ottawa, Canada, National Museum of Science and Technology, 1995, 162 p.

DIXON, Catherine, « A Description Framework for Typeforms: An Applied Study », thèse de doctorat, Londres, University of the Arts, Central Saint Martins College of Art & Design, 2001, non paginée.

FLEMING, Patricia Lockhart, « L'imprimé au quotidien », dans Patricia Lockhart FLEMING, Gilles GALLICHAN et Yvan LAMONDE (dir.),

*Histoire du livre et de l'imprimé au Canada. Des débuts à 1840*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, vol. I, 2004, p. 229-235.

GAGNON, Hervé, « Des animaux, des hommes et des choses : les expositions au Bas-Canada dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle », *Histoire sociale / Social History*, vol. 26, n° 52, 1993, p. 291-327.

GAY, Daniel, *Les Noirs du Québec, 1629-1900*, Sillery, Éditions du Septentrion, coll. « Cahiers des Amériques, 9 », 2004, 514 p.

GRAHAM, Franklin, *Histrionic Montreal : Annals of the Montreal Stage with Biographical and Critical Notices of the Plays and Players of a Century*, 2<sup>e</sup> édition, Montréal, John Lovell & Son, 1902, 303 p.

JOLY, Martine, *Introduction à l'analyse de l'image*, Paris, Colin, coll. « 128 Cinéma-images », 2005, 128 p.

JUBERT, Roxane, *Graphisme, typographie, histoire*, Paris, Flammarion, 2005, 431 p.

JUMANVILLE, Florence M., « Printed Ephemera: The Raw Materials of History », *LLA Bulletin*, vol. 53, n° 2, 1990, p. 55-103.

KLEIN, A. Owen Jr., « Theatre Royal, Montreal, 1825-1844 », thèse de doctorat, Indiana University, Department of Theatre and Drama, 1972, 181 f.

LAFLAMME, Jean, *Le théâtre francophone à Montréal de 1855 à 1880 : les causes d'un développement tardif*, Montréal, Maxime, 2005, 320 p.

LALIBERTÉ, Julette, *Formes typographiques : historique, anatomie, classification*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 2004, 102 p.

LARRUE, Jean-Marc, *Le théâtre à Montréal à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle*, Montréal, Fides, 1981, 139 p.

LEWIS, John Noel Claude, *Printed Ephemera : The Changing Uses of Type and Letterforms in English and American Printing*, Ipswich, Suffolk, W. S. Cowell, 1962, 288 p.

LONDRE, Felicia Hardison et Daniel J. WATERMEIER, *The History of North American Theater : The United States, Canada and Mexico : From Pre-Columbian Times to the Present*, New York, Continuum, 1998, 541 p.

MONTPETIT, Raymond, « Culture et exotisme : les panoramas itinérants et le jardin Guibault à Montréal au XIX<sup>e</sup> siècle », *Loisir et Société / Society and Leisure*, vol. 6, n° 1, 1983, p. 71-104.

NASH, Ray, « Ornamented Types in America », dans Nicolette GRAY (dir.), *Nineteenth Century Ornamented Typefaces*, London, Faber, 1976, p. 115-132, 199-226.

PARIS, Muriel, *Des caractères*, avec la collaboration de Paul-Marie GRINEVALD, Christian PAPUT et Michel WLAŠSIKOFF, Paris, Éditions IPA Patoux, 2002, 173 p.

PETTIT, Nicolas, *L'éphémère, l'occasionnel et le non livre à la bibliothèque Sainte-Geneviève : XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Klincksieck, 1997, 256 p.

RICKARDS, Maurice, *The Encyclopedia of Ephemera : A Guide to the Fragmentary Documents of Everyday Life for the Collector, Curator, and Historian*, édité et complété par Michael TWYMAN, New York, Routledge, 2000, 402 p.

RIPLEY, John, « Shakespeare on the Montreal Stage 1805-1826 », *Theatre Research in Canada / Recherches théâtrales au Canada*, vol. 3, n° 1, 1982, p. 3-20. <http://journals.hil.unb.ca/index.php/TRIC/article/viewArticle/7496/8555> (26 août 2008).

SHEPARD, Leslie, *The History of Street Literature : The Story of Broadside Ballads, Chapbooks, Proclamations, News-sheets, Election Bills, Tracts, Pamphlets, Cocks, Catchpennies, and Other Ephemera*, Detroit, Singing Tree Press, 1973, 238 p.

SHERMAN, William H., « Toward a History of the Manicule », Centre for Editing Lives and Letters, 2005, n. p. [http://www.livesandletters.ac.uk/papers/FOR\\_2005\\_04\\_002.html](http://www.livesandletters.ac.uk/papers/FOR_2005_04_002.html) (18 août 2008).

SUDHALTER, Richard M., *Types and Stereotypes in American Musical Theater 1870-1900*, 1996? Texte accompagnant un enregistrement sonore. <http://www.dramonline.org/albums/don-t-give-the-name-a-bad-place-types-and-stereotypes-in-american-musical-theater-1870-1900/notes> (29 septembre 2008).

TWYMAN, Michael, *L'imprimerie : histoire et techniques*, Lyon, ENS Éditions, 2007, 118 p.

TWYMAN, Michael, *Printing 1770-1970 : An Illustrated History of its Development and Uses in England*, Londres, British Library, 1998, 285 p.

VERRETTE, Michel et Yvan LAMONDE, « L'alphabétisation et la culture de l'imprimé » dans Yvan LAMONDE, Patricia Lockhart FLEMING et Fiona A. BLACK (dir.), *Histoire du livre et de l'imprimé au Canada. De 1840 à 1918*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, vol. II, 2005, p. 475-483.

YOUNG, Timothy G., « Evidence : Toward a Library Definition of Ephemera », *RBM : A Journal of Rare Books, Manuscripts, and Cultural Heritage*, vol. 4, n° 1, 2003, p. 11-26.



# Les écritures de Paul-Marie Lapointe

Marilou Sainte-Marie

Direction de la recherche et de l'édition

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Né à Saint-Félicien en 1929, Paul-Marie Lapointe étudie à Chicoutimi, puis à Montréal au Collège de Saint-Laurent et à l'École des beaux-arts. Sans connaître le groupe des Automatistes, il écrit, en 1947, des poèmes au ton volontiers radical qu'il regroupe sous un titre énigmatique : *Le vierge incendié*. Le recueil est publié l'année suivante aux éditions Mithra-Mythe, qui viennent de faire paraître *Refus global*. Journaliste dès les années 1950, Lapointe participe en 1959 à la fondation de *Liberté* où, dans le premier numéro de la revue, il publie son célèbre poème

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC possède plus de 54 kilomètres linéaires d'archives d'origine privée, gouvernementale, judiciaire et civile. Cette rubrique met en évidence des pièces qui ont une valeur documentaire significative ou qui présentent un intérêt pour les recherches sur le Québec.

« Arbres ». En 1971, *Le réel absolu : poèmes 1948-1965* se voit couronné du prix littéraire du Gouverneur général du Canada. La même année, Lapointe reçoit le prix Athanase-David pour l'ensemble de son œuvre. *L'espace de vivre* offre une rétrospective de ses poèmes parus entre 1968 et 2002.

Acquises par Bibliothèque et Archives nationales du Québec en 2005, les archives de Paul-Marie Lapointe rassemblent 1,6 mètre de documents textuels qui témoignent de la riche production littéraire du poète. De la modernité rebelle du *Vierge incendié* jusqu'aux recueils plus récents tels *Espèces fragiles*, sans oublier les expérimentations formelles d'*écRiturEs*, ce foisonnant patrimoine écrit se compose principalement de brouillons de poèmes et d'épreuves d'éditeur annotées.

Page de titre de la maquette du recueil *Bouche rouge* de Paul-Marie Lapointe, sans date. Centre d'archives de Montréal, fonds Paul-Marie Lapointe, MSS47, 1, 2.

1 Les nombreuses maquettes de livres (pour *Bouche rouge*, *Tombeau de René Crevel* et même pour le monumental *écRiturEs*, qui compte plus de 800 pages) conservées dans le fonds d'archives de Paul-Marie Lapointe manifestent un souci marqué pour la fabrication de l'objet imprimé. Avec ces recueils miniatures confectionnés avec minutie, le poète s'intéresse à l'architecture du livre, à sa construction matérielle et poétique, en faisant alterner textes et images.



## INÉDITS DE PAUL-MARIE LAPOINTE

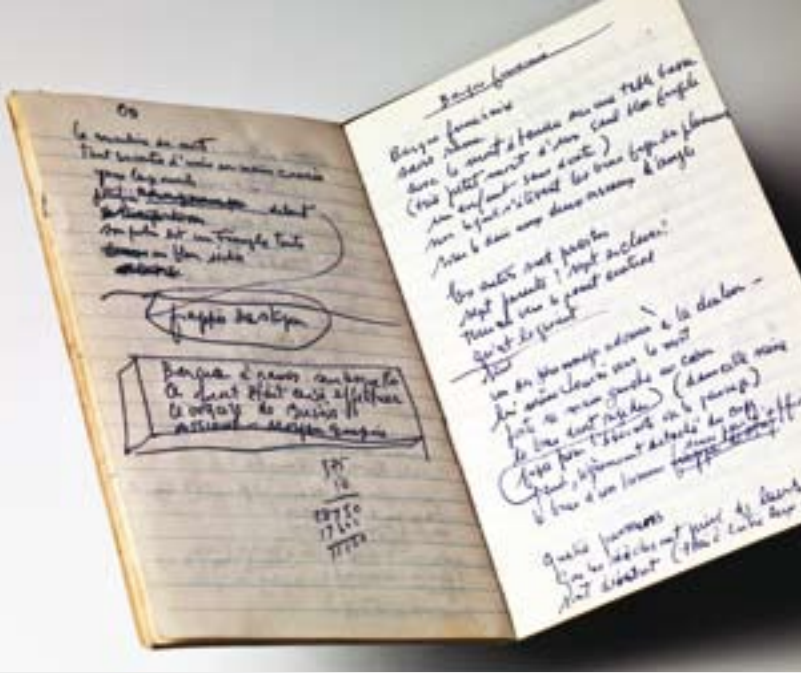
Il n'y avait plus de féeries les massacres du jour  
tenaient lieu de téléromans les Justes d'Occident  
contemplaient leur nouveau Monde  
l'ennui même

Quelques personnages de la soirée : enfants noirs  
mourant dans un désert missiles crevant les yeux  
de satan-le-fou assassinats dans les villes  
glacées forêts dévastées par les dividendes océans  
de pétrole brut aux oiseaux de poisse et de mort  
présidents chairmen-of-the-board généraux de la  
bonne conscience occidentale  
l'ennui même  
dormir  
dormir tel que planifié  
jusqu'à la fin du temps terrestre  
dans le profit démocrate  
et l'enfer de l'ordre  
l'ennui même

Paul-Marie LAPOINTE, 2008

Il y a deux alexandrins sur lesquels j'ai travaillé la nuit dernière, dont je ne me souviens ni du contenu ni des mots dont ils étaient faits et pour lesquels seul me revient le grand plaisir que j'ai eu à les concevoir, à les corriger. Ils allaient devenir le début d'un sonnet pur, auquel j'avais grande envie de travailler, qui devait exprimer sans doute une colère face à la vie quotidienne, à l'état du monde. Quel malheur ; j'ai tout oublié. Que cela m'apprenne à me lever la nuit pour noter les esquisses, les idées, les vers, les phrases qui viennent : unique façon de relancer l'écriture. Puisque tout cela ne s'ébranle que la nuit, veillons la nuit, dormons le jour (pourtant non!). Alors, tirons-nous du lit le temps qu'il faut pour noter ce qui le mérite. Et retournons au lit ce travail fait. Ne pas non plus rater le jour (c'est écrit jour). Ces alexandrins, si bien faits que je les croyais tout à fait miens, persuadé que j'allais les retrouver facilement le matin, sont disparus irrémédiablement. Mais, cela m'est arrivé à plusieurs reprises dans le passé. On n'apprend pas. Aussi m'apparaît-il important de prendre note du phénomène. La prochaine fois, cela m'incitera peut-être à sauter hors du lit.

Paul-Marie LAPOINTE, 2008



Carnet de voyage ayant servi au travail préliminaire pour le recueil *Tableaux de l'amoureuse* de Paul-Marie Lapointe paru en 1974. Centre d'archives de Montréal, fonds Paul-Marie Lapointe, MSS47, 8, 8.

2 Recueil de notes, réservoir de mots et de poèmes, journal intime ou de voyage, agenda, les carnets d'écrivain assument diverses fonctions. Celui-ci témoigne d'une part essentielle du travail poétique de Paul-Marie Lapointe : le goût pour les listes de mots et de lieux, l'attention portée aux objets et à l'événement intime (rencontres, voyages, lectures) souvent à la source des poèmes. Dans ce carnet, Lapointe compile diverses notes relatives à un séjour européen. Adresses d'hôtels, itinéraire de voyage et hexagrammes du *Yi Jing*, texte fondateur de la civilisation chinoise, côtoient des ébauches de poèmes inspirées notamment des collections d'art égyptien du Musée du Louvre à Paris.

« Acapulco », ébauche d'un poème avec annotations manuscrites pour le recueil *Le sacre* de Paul-Marie Lapointe, sans date. Centre d'archives de Montréal, fonds Paul-Marie Lapointe, MSS47, 8, 1.

3 Les jeux avec les lettres, les sons, la typographie et l'espace de la page figurent au cœur de la démarche de Paul-Marie Lapointe. Si la construction de certains poèmes peut sembler aléatoire, les archives de Lapointe montrent combien ses jeux langagiers sont savamment mûris. Listes de mots et contraintes d'écriture servent de matériau pour l'écriture des poèmes réunis dans *Le sacre. Libro libre para Tabarnacos libres : jeux et autres écritures* (1998). « Acapulco » explore les multiples combinaisons sonores offertes par la permutation des lettres du nom de cette ville mexicaine. Les poèmes rassemblés dans *Le sacre* redisent l'importance que le poète accorde au jeu. Proche de l'Ouvroir de Littérature Potentielle (Oulipo) créé en 1960 par les Français Raymond Queneau et François Le Lionnais, la poésie de Lapointe revendique une place pour l'invention, le ludisme et l'humour.

4 Publiés pour la première fois à l'occasion de l'exposition *L'archipel poétique de Paul-Marie Lapointe*, présentée à la Grande Bibliothèque du 21 octobre 2008 au 24 mai 2009, ce poème (à gauche) et cette note sur la poésie (à droite) permettent de mesurer la cohérence de l'œuvre du poète. Si, au cours de plus de 60 années de travail textuel, le poème, chez Lapointe, a subi sous la force de la contrainte créatrice nombre de métamorphoses formelles, il demeure farouchement critique, à la fois espace de réflexion et d'indignation. Le « devoir de la poésie, sa raison est la Révolte<sup>1</sup> », écrivait Lapointe en 1963.



1. Paul-Marie Lapointe, « Foi en l'homme », dans *L'espace de vivre : poèmes, 1968-2002*, Montréal, L'Hexagone, coll. « Rétrospectives », 2004, p. 610.

# Résumés français des articles

---

## **De l'Institut littéraire au Séminaire de Rimouski : archéologie d'une bibliothèque, 1855-1892**

*Claude La Charité*

En avril 1855, les membres fondateurs de l'Institut littéraire de Rimouski signent une lettre de remerciement à Joseph-Charles Taché, écrivain, journaliste et homme politique, pour le don de 500 volumes de sa bibliothèque personnelle. Cette association méconnue avait pour objectif, à l'instar de l'Institut canadien de Montréal et de celui de Québec, de mettre à la disposition de ses membres livres et périodiques afin de remédier à l'absence de bibliothèques publiques.

Grâce à l'inventaire en cours mené avec le soutien de Bibliothèque et Archives nationales du Québec et à la mise au jour de documents d'archives inédits, nous savons désormais que la collection initiale de l'Institut littéraire de Rimouski a été offerte par le donateur au Collège de Rimouski en 1867. Cet article reconstitue l'archéologie de la bibliothèque du Grand Séminaire de Rimouski pour la période qui va de 1855 à 1892, en distinguant les quatre grandes étapes de sa constitution au XIX<sup>e</sup> siècle (Institut littéraire, Collège industriel et agricole, Collège classique et Séminaire) et en mettant l'accent, à partir des *ex-libris* et des *ex-dono*, sur le rôle déterminant de certains bibliophiles dans l'acquisition des exemplaires, en particulier Joseph-Charles Taché, l'abbé Georges Potvin, l'évêque Jean Langevin, le vicaire général Edmond Langevin, de même que l'écrivain et notaire François-Magloire Derome.

---

## **Aptitude à signer et usage de la signature chez les ouvriers du bâtiment à Montréal, 1700-1750**

*Pierre-Édouard Latouche*

L'aptitude à signer des artisans au XVIII<sup>e</sup> siècle est aujourd'hui encore mal cernée. Aux difficultés méthodologiques liées à la mesure de cette réalité en milieu ouvrier s'ajoute la pertinence de compter des signatures presque toujours apprises par cœur. Pourtant, à cette époque, en milieu urbain, les situations où l'on exige une signature, même malhabile, se multiplient, à l'instar des occasions de contacts avec des écrits utilitaires variés (contrats, billets, marchés). Pour les historiens de l'écrit, cette inflation paperassière dans la vie quotidienne participerait à un processus d'acculturation passive, considérée comme une étape essentielle opérant la transition entre une oralité dominante, ancienne, et une maîtrise complète de l'écriture et de la lecture, acquis de l'histoire moderne. Cet essai analyse l'aptitude à signer des ouvriers du bâtiment – maçons, charpentiers, menuisiers –, dans les marchés de construction notariés passés à Montréal entre 1700 et 1750, afin de contribuer à mieux connaître ces formes intermédiaires de rapport à l'écrit.

---

## **Henri Beaulac et l'essor de la gravure sur linoléum au Québec**

*Stéphanie Danaux*

Henri Beaulac (1914-1994) est l'un des illustrateurs les plus productifs des années 1930 et 1940 au Québec. La première partie de sa carrière d'illustrateur est liée à l'essor de deux maisons d'édition, les Éditions Albert Lévesque et Le Bien public, qui partagent un intérêt commun pour les modèles littéraires, éditoriaux et artistiques véhiculés par les livres illustrés français. Protégé par Albert Tessier, proche de Rodolphe Duguay, époux de Simone Hudon, Beaulac reste un artiste méconnu. D'une part, sa production se fonde sur la gravure sur linoléum, un médium novateur mais volontiers considéré comme un succédané de la gravure sur bois. D'autre part, les textes illustrés par Beaulac n'ont pas

marqué l'histoire de la littérature québécoise, car une partie importante de sa production concerne la littérature jeunesse, considérée comme un genre mineur. Beaulac contribue pourtant au renouveau de la gravure et du livre illustré au Québec, qui repose sur le linoléum autant que sur le bois gravé. Son œuvre d'illustrateur est abondant et varié. Sans se couper du texte et sans renoncer totalement à l'anecdote, ses linogravures se caractérisent par une certaine liberté de ton et trahissent l'évolution de ses recherches plastiques.

### **Reconstruire Montréal, rebâtir sa fortune**

*François Dufaux et Sherry Olson*

L'incendie du 8 juillet 1852 ravage le cinquième des logements de la ville de Montréal et oblige les autorités de celle-ci à modifier substantiellement les conditions de reconstruction. Pour les propriétaires, l'interdiction d'utiliser le bois comme parement au profit de matériaux incombustibles, tout comme l'octroi d'un prêt garanti pour financer la reconstruction, impose de densifier l'espace avec des bâtiments plus vastes composés de quelques logements. Ce cadre général s'adapte aux ressources et aux ambitions de chacun, ouvrant ainsi un vaste champ de tractations familiales et de voisinage.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec recèle un ensemble de documents qui retracent l'histoire sociale et architecturale du faubourg Québec, aujourd'hui disparu. Les fonds des notaires racontent les transactions, les plans déposés illustrent les propriétés et l'architecture des logements et commerces tandis que les journaux rapportent le débat public sur la reconstruction. Les données du rôle d'évaluation des archives de Montréal sont croisées avec les annuaires Mackay, accessibles sur le portail Internet de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, qui offre aussi des plans urbains et des gravures anciennes. Ces diverses sources traduisent la dimension microéconomique de ces entreprises de développement urbain, et montrent la dynamique communautaire d'une culture urbaine de solidarité et d'habitat qui caractérise Montréal encore aujourd'hui.

### **Les richesses d'un patrimoine à (re)découvrir : archives judiciaires et pratiques de l'écrit dans le Québec britannique, 1785-1825**

*Jean-Philippe Garneau*

La valeur patrimoniale des archives judiciaires apparaît avec netteté pour peu que la vieille paperasse du tribunal soit perçue comme le produit d'une activité éminemment culturelle. Le cas de la justice civile montréalaise entre 1785 et 1825 permet d'illustrer la grande pertinence d'une approche fondée sur les usages de l'écrit produit ou diffusé par la cour. Cette étude a pour objectif de mieux comprendre la nature et l'évolution des pratiques d'écriture qui forment une part importante de l'activité des tribunaux sous le Régime britannique. Elle examine plus spécifiquement le contexte de la production judiciaire tout en prêtant attention à ses auteurs et à la diffusion dont elle est l'objet au sein de la société coloniale. L'étude montre que les usages de l'écrit et les pratiques d'écriture subissent une transformation importante au tournant du XIX<sup>e</sup> siècle : le modèle anglais de la plaidoirie tend à s'imposer, donnant à l'écrit une formalisation accrue, tandis que la joute oratoire des avocats acquiert une nouvelle dimension. La diffusion de l'écrit judiciaire, beaucoup plus importante qu'on pourrait le croire, connaît une croissance notable à mesure que l'activité du tribunal s'intensifie et que l'imprimé, qui prolifère au Bas-Canada, s'ajoute aux voies traditionnelles de la publicité judiciaire.

### **Le Foyer coopératif : première cité-jardin coopérative à Chicoutimi**

*Barbara Julien*

Lancée au début des années 1940, l'aventure du Foyer coopératif de Chicoutimi, qui a pris la forme d'une cité-jardin, a ouvert la voie dans bien des domaines, notamment en ce qui concerne l'habitation, l'organisation urbaine et la gestion coopérative.

En se basant principalement sur deux fonds d'archives conservés à Bibliothèque et Archives nationales du Québec, soit le fonds du Foyer coopératif de Chicoutimi et le fonds Léonce Desgagné et Germain Laberge, cette étude propose d'analyser les caractéristiques du Foyer coopératif sur les plans de la morphogenèse (forme urbaine) et de la sémiogenèse (signification), en se demandant comment ce projet a nourri le discours tant sur la cité-jardin au Québec que sur l'urbanisme québécois. À partir de ce questionnement, le but est de pouvoir décoder le triple processus de cet apport afin de dégager la part du Foyer coopératif dans l'histoire de la cité-jardin au Québec : la cité-jardin de la théorie (celle qui est pensée et écrite); la cité-jardin dessinée (comme représentation d'un projet); et, finalement, la ville construite.

### **Entre la recherche du vrai et l'amour de la patrie : cartographe la Nouvelle-France au XVIII<sup>e</sup> siècle**

*Jean-François Palomino*

Figures emblématiques du siècle des Lumières, deux cartographes se démarquent plus particulièrement en raison de la richesse de leurs cartes géographiques et aussi de leur contribution à la connaissance des nouveaux mondes : Jacques Nicolas Bellin et Jean-Baptiste Bourguignon d'Anville. Grâce à une méthode de travail rigoureuse et aux multiples sources auxquelles ils avaient accès, ils ont tous deux produit une image cartographique plus précise et plus détaillée que leurs prédécesseurs. Dans une démarche comparative, cet article examine leurs cartes de l'Amérique du Nord ainsi que les mémoires qui décrivent leurs sources pour tâcher de dégager quelques constantes propres à la « géographie des Lumières ». Cet exercice permettra aussi de cerner les facteurs qui expliquent le degré de perfection qu'atteint la cartographie au XVIII<sup>e</sup> siècle comparativement aux siècles précédents : création de l'Académie des sciences, perfectionnement des instruments de mesure, intensification de la traite des fourrures, rivalités entre puissances coloniales.

### **Ephemera spectacula : inventaire et analyse des programmes de spectacles du XIX<sup>e</sup> siècle de la Collection patrimoniale de BANQ**

*Danielle Léger et Isabelle Robitaille*

Peu usités dans les collections institutionnelles, les documents éphémères ont malgré tout fait leur place auprès d'irréductibles chercheurs. Cette étude dresse l'inventaire d'un groupe particulier de documents éphémères surnommés pour l'occasion *ephemera spectacula*, soit un ensemble de 117 programmes en feuille du XIX<sup>e</sup> siècle contenus dans la Collection patrimoniale de Bibliothèque et Archives nationales du Québec et liés à divers types de spectacles. L'article présente leur matérialité (format, support, typographie, mise en page et iconographie), leur contenu (œuvres et auteurs, spectacles atypiques, lieux et figures du spectacle, contexte culturel et stratégies promotionnelles) ainsi que quelques considérations sur certains changements survenus au début du XX<sup>e</sup> siècle.

# Résumés anglais des articles

---

## **From the Institut littéraire to the Séminaire de Rimouski: Archeology of a Library, 1855-1892**

*Claude La Charité*

In April 1855, the founding members of the Institut littéraire de Rimouski signed a letter thanking Joseph-Charles Taché, writer, journalist and politician, for donating 500 volumes from his personal library. Following the example of the Institut canadien de Montréal and that of Québec, this little-known association intended to provide institute members with access to books and periodicals to make up for the absence of public libraries.

Thanks to the ongoing inventory undertaken with the support of BANQ and the discovery of unpublished archival documents, we now know that the original collection of the Institut littéraire de Rimouski was offered by the donor to the Collège de Rimouski in 1867. This article recreates the archeology of the library of the Grand Séminaire de Rimouski from 1855 to 1892 by distinguishing the four major steps since its inception in the 19th century (Institut littéraire, Collège industriel et agricole, Collège classique and Séminaire) and by highlighting, based on *ex-libris* and *ex-dono*, the decisive role played by some bibliophiles in the acquisition of copies, in particular Joseph-Charles Taché, Abbot Georges Potvin, Bishop Jean Langevin, Vicar-General Edmond Langevin, and writer and clerk François-Magloire Derome.

---

## **Ability to Sign and Use of Signature Among Construction Workers in Montréal, 1700-1750**

*Pierre-Édouard Latouche*

The signing ability of 18th century craftsmen is still poorly understood. In addition to the complex methodology of measuring this reality in a working-class context, there is the relevance of compiling signatures that are almost always learnt by heart. However, during this period, in the urban environment, signatures, clumsy as they may be, were increasingly required as the need to deal with various written documents—contracts, notes, and agreements—became more common. In the history of writing, this proliferation of paperwork in daily life is part of a passive acculturation process, an essential step in the transition between a prevailing ancestral oral history and proficiency in reading and writing, a skill acquired in modern history. In an attempt to gain insight into these intermediate forms of relating to documents, this essay analyses the ability of construction workers—masons, carpenters and joiners—to sign notarised construction agreements registered between 1700 and 1750.

---

## **Henri Beaulac and the Thriving Art of Linocut in Québec**

*Stéphanie Danaux*

Henri Beaulac (1914-1994) is one of the most prolific illustrators of the '30s and '40s in Québec. The early years of his career coincide with the rise of two publishing houses, Éditions Albert Lévesque and Le Bien public, which share a common interest in the literary, editorial and artistic conventions favoured by illustrated French books. Protégé of Albert Tessier, a close relation of Rodolphe Duguay, and husband of Simone Hudon, Beaulac remains largely unknown as an

artist. His production is based on the use of linocut, an innovative medium often viewed as a substitute for woodcut. Incidentally, texts illustrated by Beaulac did not leave their mark on the history of Québec literature because most of his work appeared in children's literature, considered a minor genre. Even so, Beaulac contributed to the revival of printmaking and book illustration in Québec, which use both linocut and woodcut. His illustration work is abundant and varied. Without detaching itself from the text or shunning the odd anecdote, his linocuts exhibit a certain carefree style and reflect the evolution of his exploration of visual arts.

---

### Rebuilding Montréal, Rebuilding Fortunes

*François Dufaux and Sherry Olson*

The fire of July 8, 1852 ravaged one-fifth of the Montréal housing stock and compelled municipal authorities to adopt measures that would transform conditions for reconstruction. Wood was banned in favour of fire-resistant materials and secured loans were granted to finance redevelopment, which led owners to consolidate dwellings and shops in larger buildings that would make more intense use of the lot. The strategy was adapted to all resources and ambitions, setting the stage for negotiation of family interests and a wide range of neighbourhood living arrangements.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) brings together a set of documents that traces the social and architectural history of the bygone Faubourg Québec. Notarial records document transactions, registered plans detail property ownership as well as residential and commercial architecture, and newspapers report the public debates on reconstruction. Data drawn from the evaluation reports of the Montréal archives are collated with the Mackay directories, available on BAnQ's Web portal. These remarkable sources illustrate the micro-economic dimension of development and the social dynamics of an enduring urban culture of solidarity.

---

### A Rich Heritage to (Re)Discover: Court Records and Writing Practices in British Québec, 1785-1825

*Jean-Philippe Garneau*

The heritage value of court records is evident, provided the ancient paperwork is considered as the product of a pre-eminently cultural activity. The case of civil justice in Montréal between 1785 and 1825 illustrates the importance of an approach based on the uses of written documents produced or disseminated by the courts. This study sheds light on the nature and evolution of writing practices, an important aspect of court activity during the British régime. Specifically, it examines the context of judicial document production, while considering both its authors and its dissemination within colonial society. Writing practices and the uses of written documents underwent an important transformation at the turn of the 19th century: the English model of pleading gained ground, increasing the formality of documents, while lawyers' oral contests acquired a new dimension. The dissemination of judicial documents, far more widespread than one might imagine, increased significantly with the intensification of court activity and the growing use of printed documents in Lower Canada, which supplemented traditional avenues of judicial publication.

---

### The Foyer coopératif: Chicoutimi's First Cooperative Garden City

*Barbara Julien*

Launched in the early '40s, the Foyer coopératif de Chicoutimi, a planned garden city, broke new ground in many fields, from modern housing and urban planning to cooperative administration.

This study, which relies mainly on two archival fonds conserved by BAnQ—the Foyer coopératif de Chicoutimi fonds and the Léonce Desgagné et Germain Laberge fonds—analyses the characteristics of the Foyer coopératif's morphogenesis (urban form) and semiogenesis (meaning). To do so, it questions how the project has stimulated discourse on garden cities in Québec and furthered urban development in the province. The study then attempts to shed light on this three-fold contribution—the garden city in theory (ideated and written); the garden city as depicted (project representation); and lastly, the built city—and clarify the role played by the Foyer coopératif in the history of garden cities in Québec.

---

### Between the Search for Truth and the Love of Country: Mapping Out New France in the 18th Century

*Jean-François Palomino*

Jacques Nicolas Bellin and Jean-Baptiste Bourguignon d'Anville, two cartographers—figureheads of the Age of Enlightenment—stand out today for the richness of their maps and their contribution to the understanding of new worlds. Rigorous work methods coupled with access to multiple sources of information helped them produce more precise and detailed cartographic images than their predecessors. Using a comparative approach, this article probes their maps of North America along with their memoirs describing their sources to try to discern a few permanent features of "Enlightenment geography." Factors that explain 18th century cartography's vast superiority over its counterparts in previous centuries are identified: creation of the Académie des sciences, improvement of measuring instruments, intensification of the fur trade, and rivalries between colonial powers.

---

### *Ephemera spectacula*: An Inventory and Analysis of 19th Century Playbills from BAnQ's Heritage Collection

*Danielle Léger and Isabelle Robitaille*

Rarely seen in institutional collections, ephemera have become sought after by die-hard collectors. This study reviews a specific group of documents dubbed *ephemera spectacula*, a set of 117 19th century broadsides preserved in BAnQ's heritage collection, associated with various performing arts productions. The article presents their material aspects (format, medium, typography, layout and iconography), content (works and authors, unconventional performances, show locations and key figures, cultural context and promotional strategies) and a few reflections on the changes ushered in by the 20th century.

SALLE MUSICALE, RUE ST. LOUIS.

# MONS. BLONDIN !

LE PLUS CÉLÈBRE DANSEUR DE CORDE DU MONDE.

POSITIVEMENT POUR UNE SOIRÉE SEULEMENT.

Sous le patronage du Col. GORDON et des OFFICIERS de la Garnison, et avec permission, la BANDE du 17<sup>e</sup> Régiment y assistera.

Mr. Blondin comme il apparait faisant un Soubresaut



Avec des Echasses, sur la Corde tendue.

## Vendredi Soir, 13 Avril.

Le Spectacle commencera par les exploits suivants :

- 1.—LA CÉLÈBRE DANSE DES PANIÈRES.—Mons. Blondin est le seul artiste qui ose faire cette tentative sur la corde.
- 2.—La Danse Grotesque des Sabots.
- 3.—DANSE EXTRAORDINAIRE avec des Echasses. Dans cette danse Mons. Blondin défie l'Univers de lui opposer un rival.

### INTERMEDE DE CINQ MINUTES.

- 4.—Gimble d'équilibriste, avec l'aide du balancier.
- 5.—Sauts et Soubresauts surprenants.
- 6.—Sauts en arrière et en avant par dessus des Chandelles allumées, et soubresauts en arrière de pieds sur pieds pardessus les Chandelles.
- 7.—Jeux surprenants de la Chaise, dans lesquels Mons. Blondin n'a pas d'égal.

### INTERMEDE DE DIX MINUTES.

- 8.—Évolution surprenante sans l'aide du balancier, consistant en "Le Tour de Chapeau" (équilibre aérien). Dans, s'accompagnera avec une Tambourine et en dansant et faisant des Soubresauts, il jouera un air favori sur le violon.

*Jeux remarquable en jouant du Tambour.*

Le tout se terminera par son jeux agile en se suspendant par les pieds à la corde, tournant en la manière d'un chat jeté en l'air et retombant sur ses pattes.

La Bande exécutera des morceaux de musique choisis pendant la soirée.

ADMISSION — dans toutes les parties de la Salle, pour un Monsieur, 2s. 6d. Pour un Monsieur et une Dame, 3s. 9d. Enfants au-dessus de 12 ans, 1s. 3d. On pourra se procurer des cartes d'admission aux magasins de MM. Ferrissier, Finclair, Crémade et La Rue & Co., et à la Salle Musicale.

Les portes s'ouvriront à SEPT heures et demie, et le Spectacle commencera à HUIT heures.

On pourra se procurer des sièges réservés en s'adressant à Mr. Wheeler, de 12 à 4 heures, en payant 25 sous extra.

Notices  
biographiques  
des auteurs

---

### Stéphanie Danaux

Stéphanie Danaux a obtenu une bourse doctorale (2004-2005) de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour sa thèse intitulée « L'essor du livre illustré au Québec en relation avec les milieux artistiques et éditoriaux français, 1880-1940 », réalisée en cotutelle à l'Université de Poitiers et à l'Université de Montréal. Elle a fait paraître plusieurs articles dans *Mens : revue d'histoire intellectuelle de l'Amérique française* (2005), *Études canadiennes / Canadian Studies : revue interdisciplinaire des études canadiennes en France* (2007 et 2008) et les *Cahiers Daumier : bulletin de l'Association des amis d'Honoré Daumier* (2009). Plusieurs de ses textes sont également à paraître dans des actes de colloque, dont *Passeurs d'histoire(s)* et *L'édition de jeunesse francophone face à la mondialisation*.

---

### François Dufaux

François Dufaux est architecte et chargé d'enseignement à l'École d'architecture de l'Université Laval. Sa thèse de doctorat portant sur l'origine du logement urbain à Montréal entre 1825 et 1850 lui a valu le prix Phyllis-Lambert en 2008. Dans son travail de recherche et d'enseignement comme dans sa vie professionnelle, il aborde principalement le lien entre habitat et architecture, en cherchant à discerner l'importance du cadre légal et financier, de la composition architecturale, des stratégies de configuration spatiale et des techniques de construction. L'adéquation de ces composantes témoigne de la culture de l'espace et, en particulier, révèle les caractères propres au contexte québécois.

---

### Jean-Philippe Garneau

Jean-Philippe Garneau est professeur au Département d'histoire de l'Université du Québec à Montréal, où il enseigne l'histoire canadienne et québécoise avant 1867. Ses principaux travaux portent sur l'histoire du droit et de la justice dans la société coloniale. Depuis quelques années, il explore les dynamiques culturelles sous le Régime britannique en étudiant plus particulièrement l'activité judiciaire et les hommes de loi. Ses plus récentes publications, notamment dans la *Canadian Historical Review* et dans des actes de colloque internationaux, ont ainsi contribué à une meilleure compréhension des rapports entre le savoir et le pouvoir dans une colonie marquée par un pluralisme culturel croissant.

---

### Barbara Julien

Barbara Julien est doctorante en études urbaines à l'Université du Québec à Montréal. Récipiendaire d'une bourse doctorale (2008-2009) de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, elle est affiliée à la Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain. Auteure de plusieurs articles sur la cité-jardin, elle a codirigé en 2008 l'ouvrage *Les temps de l'espace public urbain : construction, transformation et utilisation*, publié aux Éditions MultiMondes.

---

### Claude La Charité

Titulaire de la Chaire de recherche du Canada en histoire littéraire, Claude La Charité est professeur au Département des lettres et humanités de l'Université du Québec à Rimouski, où il dirige la revue *Tangence*. Avec le soutien de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, il participe au projet d'inventaire des imprimés anciens conservés au Québec et se consacre, avec son équipe, à inventorier la collection patrimoniale de livres du Grand Séminaire de Rimouski, conservée au Centre Joseph-Charles Taché de l'Université du Québec à Rimouski. Avec Marc André Bernier, il a procuré en 2007 la première édition annotée des *Mémoires* (1866) de Philippe Aubert de Gaspé dans la Bibliothèque québécoise.

---

### Pierre-Édouard Latouche

Pierre-Édouard Latouche est conservateur adjoint à la Collection au Centre canadien d'architecture et chargé de cours en histoire de l'art à l'Université du Québec à Montréal. Au cours des dernières années, il a été commissaire et co-commissaire de plusieurs expositions : *Herzog & de Meuron : Archéologie de l'imaginaire* (2002-2003) ; *Carlo Marchionni et la sacristie de Saint-Pierre de Rome* (2006) ; *1973 : Désolé, plus d'essence* (2007-2008) ; *Éclairage zénithal : vitrages plafonnant de 1760 à 1960* (2008-2009). Sa thèse de doctorat (Université Laval, 2005) porte sur les transformations de l'habitat domestique à Montréal entre 1700 et 1755.

---

### Danielle Léger

D'abord coordonnatrice du dépôt légal (1997-2004), Danielle Léger assure actuellement le développement, la gestion et la mise en valeur des collections patrimoniales de programmes de spectacles et d'affiches à Bibliothèque et Archives nationales du Québec. Spécialisée en histoire de l'art et en sciences de l'information, elle a également œuvré comme critique d'art, bibliothécaire en arts visuels contemporains au Centre d'information Arttexte et spécialiste de l'information à la Société des musées québécois. Elle a publié plusieurs textes dans des bulletins professionnels, des catalogues d'exposition et des revues en arts visuels (*Vanguard, Vie des arts*) et en bibliothéconomie (notamment la *Revue de la Bibliothèque nationale de France* et *Art Libraries Journal*).

---

### Sherry Olson

Sherry Olson est professeure de géographie à l'Université McGill. Elle a publié dans les revues *Continuity and Change, Histoire sociale / Social History, la Revue d'histoire de l'Amérique française* et les *Annales de démographie historique* des études sur Montréal au XIX<sup>e</sup> siècle touchant la mortalité infantile, les paramètres sociaux du logement et le partage de l'espace urbain. En 1980, elle a signé une histoire de la ville de Baltimore qui fut rééditée en 1997. En 2007, Sherry Olson a fait paraître dans la revue *Environmental History* une analyse comparative des trajectoires des deux villes sous le titre « Downwind, Downstream, Downtown : the Environmental Legacy in Baltimore and Montreal ».

---

### Jean-François Palomino

Détenteur d'une maîtrise en histoire de l'Université Denis-Diderot – Paris VII et d'un diplôme d'études approfondies de l'Université Paris-Sorbonne – Paris IV dans la même discipline, Jean-François Palomino poursuit ses recherches sur l'histoire de la cartographie en Amérique du Nord. Depuis 2000, il occupe le poste de carthogécaire à Bibliothèque et Archives nationales du Québec, où il participe à l'acquisition, à la conservation et à la mise en valeur de la Collection patrimoniale. Coauteur, avec Denis Vaugeois et Raymond Litalien, du livre *La mesure d'un continent : atlas historique de l'Amérique du Nord, 1492-1814* (Éditions du Septentrion, 2007), il fut également commissaire de l'exposition *Ils ont cartographié l'Amérique*, présentée à la Grande Bibliothèque en 2008.

---

### Isabelle Robitaille

Isabelle Robitaille est bibliothécaire spécialiste des collections d'imprimés anciens à Bibliothèque et Archives nationales du Québec. Elle possède une maîtrise en sciences de l'information de l'Université McGill et est présentement candidate au doctorat en sciences de l'information de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université de Montréal. Ses intérêts de recherche touchent principalement les études de provenance, le rôle social du document au XIX<sup>e</sup> siècle parmi les communautés de bibliophiles ainsi que la matérialité de l'imprimé ancien.

#### REMERCIEMENTS

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) remercie les auteurs des articles de ce numéro pour leur aimable collaboration. Nous tenons également à remercier Paul-Marie Lapointe, qui nous a permis de reproduire, à la page 116, les deux textes inédits rédigés pour l'exposition *L'archipel poétique de Paul-Marie Lapointe*, présentée à la Grande Bibliothèque de BAnQ du 21 octobre 2008 au 24 mai 2009.

BAnQ souhaite en outre exprimer sa gratitude à la Bibliothèque de l'Université McGill, au Centre Joseph-Charles Taché de l'Université du Québec à Rimouski, au Département des archives de l'Univers culturel de Saint-Sulpice, au Musée des beaux-arts du Canada, au Musée McCord, au Service historique de la défense – département Marine, à la Société historique du Saguenay ainsi qu'à Martha Fleming et Lyne Lapointe, qui ont autorisé la publication de reproductions de documents leur appartenant.

Enfin, nos remerciements vont à tous les membres du personnel de BAnQ qui ont contribué, de près ou de loin, à la réalisation du numéro inaugural de la *Revue de Bibliothèque et Archives nationales du Québec*.

#### CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

À moins d'une indication contraire, les documents reproduits dans ce numéro proviennent des fonds et des collections de BAnQ. L'abréviation *Num.* à la fin d'une référence bibliographique indique qu'un fichier numérisé est disponible sur le site Internet de l'institution mentionnée dans la référence.

#### Pages 65 (illustration du haut),

#### 116 et 117 (illustration du haut)

Photo : Pierre Perrault, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2009

#### Page 114 (illustration du haut)

*Paul-Marie Lapointe*, 1991. Photo : Josée Lambert

Tous les efforts ont été faits par BAnQ pour retrouver les détenteurs de droits des œuvres reproduites dans la revue. Les personnes possédant d'autres renseignements à ce propos sont priées de communiquer avec les Services juridiques de BAnQ.

#### Illustrations de la couverture, de la page 1 et de la page 122

Les illustrations de la couverture sont des détails des documents reproduits, selon l'ordre habituel, aux pages 6, 1, 43, 54 et 113. L'illustration de la quatrième de couverture est un détail du document reproduit à la page 19.

La référence de la carte reproduite à la page 1 est : Jacques Nicolas Bellin, *Partie orientale de la Nouvelle France ou du Canada*, Nuremberg, les Héritiers de Homan, 1755. BAnQ, Collection patrimoniale [G 3400 1755 B4 CAR]. Num.

La référence de la feuille volante reproduite à la page 122 apparaît à la page 105.

# Bibliothèque et Archives nationales du Québec et sa vocation scientifique

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) est l'institution culturelle la plus importante au Québec, tant par sa taille que par la diversité de ses missions et par sa présence régionale. Elle regroupe une grande bibliothèque publique, la bibliothèque nationale et les archives nationales du Québec. Elle a pour mission d'acquérir, de conserver et de diffuser le patrimoine documentaire publié, archivistique et filmique du Québec ou relatif au Québec.

Pour encourager les travaux d'érudition sur ses fonds et collections patrimoniales, BAnQ a créé le Programme de soutien à la recherche, un programme annuel de bourses destinées aux étudiants et aux chercheurs du Québec et de l'étranger. Elle travaille aussi en étroite collaboration avec la communauté universitaire québécoise et internationale pour concevoir et réaliser des projets scientifiques – publications, colloques, journées d'étude, expositions, conférences, ateliers et autres – et contribue à des activités menées par des groupes de recherche.

Les travaux scientifiques réalisés par BAnQ, de même que ceux qu'elle soutient par l'entremise de ses bourses, de sa revue savante et des projets de coopération auxquels elle participe, portent sur les fonds d'archives de l'institution – archives privées, civiles, judiciaires et gouvernementales –, sur ses collections patrimoniales de monographies, de journaux et périodiques, d'enregistrements sonores, de partitions musicales, de livres anciens, d'affiches, de programmes de spectacles, d'estampes, de livres d'artistes, de cartes postales, de documents cartographiques, de plans d'architecture, de publications gouvernementales et de photographies ainsi que sur la collection du Centre québécois de ressources en littérature pour la jeunesse.

En plus de ces travaux visant à faire avancer les connaissances sur ses fonds et collections, BAnQ encourage des recherches traitant de l'histoire de l'institution et de ses fonds et collections ; de l'histoire du livre, de l'imprimé et de l'édition au Québec ; de l'histoire et de la sociologie de la lecture au Québec ; de l'histoire et de la sociologie des bibliothèques au Québec ; de l'histoire et de la sociologie des archives au Québec ainsi que de l'histoire des relations entre la France et le Québec.

## Bibliothèque et Archives nationales du Québec

- une Grande Bibliothèque
- une magnifique Collection patrimoniale, accessible à tous
- neuf centres d'archives au Québec, tous ouverts au public
- un Centre de conservation, gardien de trésors patrimoniaux
- de vastes ressources virtuelles accessibles au [www.banq.qc.ca](http://www.banq.qc.ca)
- une programmation culturelle riche et diversifiée.

**GRANDE BIBLIOTHÈQUE** 475, boulevard De Maisonneuve Est, Montréal ■ **CENTRE DE CONSERVATION** 2275, rue Holt, Montréal ■ **CENTRE D'ARCHIVES DE MONTRÉAL** 535, avenue Viger Est, Montréal ■ **CENTRE D'ARCHIVES DE QUÉBEC** Pavillon Louis-Jacques-Casault, campus de l'Université Laval, 1055, avenue du Séminaire, Québec ■ **CENTRE D'ARCHIVES DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET DU NORD-DU-QUÉBEC** 27, rue du Terminus Ouest, Rouyn-Noranda ■ **CENTRE D'ARCHIVES DU BAS-SAINT-LAURENT ET DE LA GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE** 337, rue Moreault, Rimouski ■ **CENTRE D'ARCHIVES DE LA CÔTE-NORD** 700, boulevard Laure, bureau 190, Sept-Îles ■ **CENTRE D'ARCHIVES DE L'ESTRIE** 225, rue Frontenac, bureau 401, Sherbrooke ■ **CENTRE D'ARCHIVES DE LA MAURICIE ET DU CENTRE-DU-QUÉBEC** 225, rue des Forges, bureau 208, Trois-Rivières ■ **CENTRE D'ARCHIVES DE L'OUTAOUAIS** 855, boulevard de la Gappe, Gatineau ■ **CENTRE D'ARCHIVES DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN** 930, rue Jacques-Cartier Est, Saguenay

[www.banq.qc.ca](http://www.banq.qc.ca) ■ 514 873-1100 ■ 1 800 363-9028

# Sommaire

1<sup>er</sup> 2009



## HISTOIRE DU LIVRE ET DE LA LECTURE

De l'Institut littéraire au Séminaire de Rimouski : archéologie d'une bibliothèque, 1855-1892  
*Claude La Charité*

Aptitude à signer et usage de la signature chez les ouvriers du bâtiment à Montréal, 1700-1750  
*Pierre-Édouard Latouche*

## ART

Henri Beaulac et l'essor de la gravure sur linoléum au Québec  
*Stéphanie Danaux*

## HISTOIRE

Reconstruire Montréal, rebâtir sa fortune  
*François Dufaux et Sherry Olson*

Les richesses d'un patrimoine à (re)découvrir : archives judiciaires et pratiques de l'écrit dans le Québec britannique, 1785-1825  
*Jean-Philippe Garneau*

Le Foyer coopératif : première cité-jardin coopérative à Chicoutimi  
*Barbara Julien*

## CARTOGRAPHIE

Entre la recherche du vrai et l'amour de la patrie : cartographier la Nouvelle-France au XVIII<sup>e</sup> siècle  
*Jean-François Palomino*

## À LA DÉCOUVERTE DES FONDS ET DES COLLECTIONS

*Ephemera spectaculi* : inventaire et analyse des programmes de spectacles du XIX<sup>e</sup> siècle de la Collection patrimoniale de BANQ  
*Danielle Léger et Isabelle Robitaille*

## ARCHIVES ET INÉDITS

Les écritures de Paul-Marie Lapointe  
*Marilou Sainte-Marie*